

# Histoire de la FAÉCUM

1976 - 2006

Une fédération en marche

Denis Gravel





HISTOIRE DE LA  
FAÉCUM  
(1976–2006)

Une fédération en marche

DENIS GRAVEL

Montréal, 2006



Photo page couverture : La grande manifestation étudiante du 16 mars 2005 contre les coupures de 103 millions de dollars.

Source : Philippe Gingras

La FAÉCUM et Archiv-Histo déclinent toute responsabilité relativement à toute altération ou mauvaise interprétation des faits rapportés dans ce volume et regrette à l'avance toutes erreurs ou omissions dans l'élaboration et la présentation de cet ouvrage.

**Société de recherche historique**

**Archiv-Histo Inc.**

**535, rue Viger Est**

**Montréal (Québec) H2L 2P3**

**Case postale 45501, succursale Sault-au-Récollet**

**Montréal (Québec) H2B3C9**

**Téléphone : (514) 625-5791**

**Courriel : [archiv.histo@gmail.com](mailto:archiv.histo@gmail.com)**

**Site Internet : [Archiv-Histo.com](http://Archiv-Histo.com)**

© Tous droits réservés

Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre 2006  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-920480-95-2

Tous droits réservés pour tous les pays. Il est strictement interdit de reproduire quelque partie que ce soit de cet ouvrage par quelque moyen que ce soit : électronique, mécanique, photocopie, microfilm ou enregistrement sans l'autorisation de l'éditeur.

---

## Un mot de l'auteur

Je tiens à remercier la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal de m'avoir confié le mandat d'écrire son histoire, de ses origines jusqu'à nos jours. Mes remerciements s'adressent particulièrement au secrétaire général, Jonathan Plamondon, ainsi qu'à tous les officiers, militants et employés de la fédération.

Parmi les représentants de la fédération, je tiens à souligner le soutien des membres du comité de lecture : Olivier Sylvestre, Martin Vézina, Yves Cloutier, François-Olivier Chené et Éric Major. De plus, je n'aurais pu remplir ce mandat sans l'aide colossale, à titre de chercheur, d'Éric Major, aussi documentaliste et archiviste à la FAÉCUM.

Ce livre n'est pas une analyse politique, ni une apologie de la FAÉCUM. Le lecteur y trouvera plutôt une reconstitution des événements qui ont marqué l'évolution historique de la fédération. Tout au long de son histoire, les militants du Bureau exécutif, les représentants des associations membres du Conseil central et du Congrès ont posé des actions qui ont influencé le cours des événements. Je tente donc de les situer dans le contexte de l'époque, sans tenter d'imposer une idéologie précise. Je propose une version des faits aussi près que possible de la réalité et reposant sur des sources d'information provenant principalement d'articles de journaux (*Le Devoir*, *La Presse*, *Continuum*, *Le Quartier Libre*, etc.), des archives de la fédération et d'entrevues avec les militants.

Évidemment, je ne pouvais ignorer le premier livre relatant l'histoire de la FAÉCUM, écrit par Éric Bédard, qui m'a permis de démêler un certain nombre de faits concernant la période qui va de 1976 à 1994. D'autre part, le lecteur pourra lire quelques textes en exergue (voir les encadrés) qui relatent les faits et engagements des militants; la plupart de ces textes, de nature plus éditoriale, ne sont pas le fait de l'auteur, mais bien le point de vue des membres de la fédération.

*Denis Gravel*



---

## Préface



« ...le chemin franchi par un mouvement étudiant qui a traversé les années où tout semblait possible pour arriver à une époque où l'espoir se fait rare chez les jeunes. »

– Éric Bédard,  
*Histoire de la FAÉCUM 1976-1994*

**V**oilà comment se terminait la postface du livre retraçant les deux premières décennies de la FAÉCUM. Depuis sa parution, bien de l'eau a coulé sous les ponts, bien des manifestations ont eu lieu, et la FAÉCUM a eu la chance de changer le cours des choses à plus d'une reprise. Cette postface nous laissait entrevoir un avenir sombre pour la jeune génération de l'époque. Bien entendu, le contexte a énormément évolué lors de la troisième décennie d'existence de la fédération. Aujourd'hui, ce sont les enfants de la génération fondatrice qui s'investissent au sein de la FAÉCUM. Les représentants étudiants actuels doivent composer avec un environnement marqué par la mondialisation et exercer leur leadership dans un contexte où l'opinion est souvent encline au cynisme face à la chose publique, et où les médias ont pris une place prépondérante. Bref, un monde de plus en plus complexe où l'information et la connaissance jouent un rôle de plus en plus fondamental.

Dans ce nouveau contexte, l'existence de la FAÉCUM est plus que jamais justifiée. Au fil du temps, la fédération est devenue plus qu'un outil collectif pour la défense des droits et intérêts des étudiants, elle est aussi devenue une référence incontournable par la connaissance et l'information qu'elle détient concernant les enjeux sociétaux et, plus spécifiquement, ceux qui ont trait à l'éducation. Il ne faut pas oublier que pour plusieurs des étudiants à l'université, les débats, les discussions, les votes et autres rudiments de la démocratie sont de nouveaux éléments de leur vie. C'est pourquoi la FAÉCUM et les associations étudiantes de l'Université de

Montréal ne sont pas qu'un simple groupe de pression, mais aussi et surtout, la première ligne de la démocratie où les étudiants peuvent exercer leur prérogative de citoyens – une expérience qui a été salutaire pour une multitude d'entre eux et qui n'a pas manqué d'enrichir le débat public au Québec.

L'actuelle génération qui souffle les bougies du trentième anniversaire est aussi celle de l'espoir et de la conviction ferme que l'on peut influencer le cours des choses. Il y a quelque mois de cela, c'était toute une génération qui, pancarte à la main, déclenchait une grève qui n'a pas eu d'égale dans l'histoire du mouvement étudiant. Au-delà du pragmatisme manifesté en vue de préserver l'héritage nos prédécesseurs (c'est-à-dire un système d'aide financière significatif qui permet l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire), ce mouvement était aussi l'affirmation d'une génération qui croit que le Québec peut et doit être une société du savoir qui allie qualité et accessibilité. Bien que nous semblions être conservateurs dans notre volonté de maintenir des principes qui découlent de la Révolution tranquille, nous souhaitons avant tout construire le Québec de demain avec les meilleurs outils à notre disposition.

Par ailleurs, malgré cette évolution incessante de l'environnement dans lequel baigne la FAÉCUM, une chose demeure : l'apprentissage que l'on peut tirer de l'histoire ne peut qu'aider à rendre nos multiples combats, campagnes ou actes politiques victorieux. C'est pourquoi il nous faut parfois délaissé un moment le tourbillon étourdissant de l'actualité et regarder où nous en sommes rendus pour mieux comprendre où nous allons. Ce livre se présente justement comme l'outil de connaissance par excellence pour tous les futurs officiers ou militants qui désirent poser un regard sur l'évolution de mouvement étudiant et souhaitent se donner une perspective éclairante afin que la défense des droits et intérêts des étudiants de l'université et du Québec ne répète pas les erreurs du passé.

*Jonathan Plamondon*  
Secrétaire général, 2006-2007

---

# Table des matières

Un mot de l'auteur	5
Préface	7
Liste des acronymes	11
<b>Chapitre I : Les premières luttes de la FAÉCUM</b>	
Un front commun étudiant à l'Université de Montréal	13
La cotisation devenue obligatoire	18
Les structures de la FAÉCUM	20
Un nouveau journal étudiant	23
Le boycott des frais de scolarité	24
Le Carnaval de 1978	28
Un conflit qui s'éternise	29
L'affaire Guy Héroux	30
Une université répressive	31
Le bar le Clandestin	34
Les syndicats, des alliés naturels ?	35
Se démarquer de l'ANEQ : l'avènement du RAEU	37
Un mouvement étudiant bicéphale ?	41
<b>Chapitre II : La fédération prise dans un continuum</b>	
Tension entre le <i>Continuum</i> et la FAÉCUM	45
Mort du <i>Continuum</i> et naissance du journal <i>Le Quartier Libre</i>	51
Les Services aux étudiants (SAÉ) au cœur de la fondation de la FAÉCUM	55
Le principe de financement	55
Le principe de cogestion	56
Le principe d'utilisation des SAÉ	57
Création de CISM 89,3 MF	58
La disparition du Clandestin	61
Le dégel des frais de scolarité	71
Le Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP)	80

### Chapitre III : Sous le signe des revendications nationalistes

La question nationale et la FAÉCUM	85
Les consultations référendaires	90
Dans la tourmente d'une hausse des frais de scolarité	92
Les salaires des cadres de l'Université de Montréal, la FAÉCUM passe à l'offensive	94
La loi 95 provoque le mécontentement des recteurs	102
Les compressions budgétaires de 45 millions de dollars sur trois ans	104
La campagne contre la réforme Axworthy	106
Les États généraux sur l'Éducation	111
Les bourses du millénaire	113
La politique linguistique	115

### Chapitre IV : Au seuil d'une nouvelle ère

Un plan quinquennal de développement	120
En faveur du sport d'excellence	121
Des photocopies pas chères	123
L'entente Pepsi, la FAÉCUM critiquée	124
La FAÉCUM et le plagiat : en quête de justice... naturelle !	132
Un règlement problématique	132
Être informé et avoir une sanction juste	133
Une version revue et améliorée	133
Une procédure plus équitable	134
Et maintenant, l'application...	135
Modérez vos transports !	135
Les auxiliaires d'enseignement et leurs conditions de travail	137
La situation des SAÉ en 2005 : Don Quichotte contre la Tour	140
La défense de la hausse des frais, un éternel recommencement	141
La Zone de libre échange des Amériques	145
Un simple retrait de...103 millions	148

<b>Annexe I</b> : Moments clés dans l'histoire de la FAÉCUM	163
---	-----

<b>Annexe II</b> : Historique des affiliations à la FAÉCUM	167
--	-----

<b>Annexe III</b> : Organigramme de la FAÉCUM	170
---	-----

<b>Annexe IV</b> : Liste des exécutifs de la FAÉCUM (1976-2006)	171
---	-----

---

## Liste des acronymes

ADEESE-UQAM	Association des étudiantes et étudiants de la faculté d'éducation de l'UQÀM
AÉHEC	Association des étudiants de HEC Montréal
AFE	Aide financière aux études
AFESH-UQAM	Association facultaire étudiante des sciences humaines (UQÀM)
AGÉÉFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEUM	Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (1924-1969)
AGEUQAM	Association générale des étudiants de l'UQÀM
ANEQ/ ANEEQ	Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec
ASSÉ	Association pour une solidarité syndicale étudiante
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
CADEUL	Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval
CASSÉE	Coalition des associations pour une solidarité syndicale étudiante élargie
CASUM	Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal (regroupe : FAÉCUM – AGEEFEP – SCCCUM – SCFP-SEEUM/SCFP – SEUM/SCFP – SGPUM)
CEPSUM	Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
CEUM	Coalition des étudiants de l'Université de Montréal
CISM 89,3 FM	Radio étudiante des étudiants de l'U. de M. ( <i>Communication du Versant Nord inc.</i> )
CMGUL	Comité de mobilisation de la grève à l'Université Laval
CNCS-FEUQ	Conseil national des cycles supérieurs (FEUQ)
CPJ	Conseil permanent de la jeunesse
CPREUM	Comité provisoire pour le regroupement des étudiants de l'Université de Montréal
CREM	Coalition régionale étudiante de Montréal (anciennement le CEUM)
CRÉPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CSÉ	Conseil supérieur de l'éducation
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSU	Concordia Student Union
FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAS	Faculté des arts et sciences (Université de Montréal)
FCAÉCUM	Front commun des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

FCÉÉ	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants
FECQ	Fédération étudiante collégiale du Québec
FEEQ	Fédération des étudiantes et étudiants du Québec
FES	Faculté des études supérieures (Université de Montréal)
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FICSUM	Fonds d'investissement des cycles supérieurs de l'Université de Montréal
FPUQ	Fédération des professeurs universitaires du Québec
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
GRIP (UdeM)	Groupe de recherche d'intérêt public de l'Université de Montréal
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (anciennement le MEQ)
ONU	Organisation nationale des étudiants
PRIÉ	Programme de reconnaissance de l'implication étudiante (FAÉCUM)
SAÉ	Services aux étudiants (Université de Montréal)
SCCCUM	Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal
SCFP	(Section locale 4338) – Syndicat des techniciens en mécanique du bâtiment
SCRUTÉ	Surveillance de la consommation responsable universitaire et des transactions éthiques
SEEUM/SCFP	(Section locale 1186) – Syndicat des employés d'entretien de l'U. de M.
SEUM/SCFP	(Section locale 1244) – Syndicat des employées et employés de l'U. de M.
SGPUM	Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal
SSMU	Students' Society of McGill University



# Les premières luttes de la FAÉCUM

## Un front commun étudiant à l'Université de Montréal<sup>1</sup>

Au cœur des années 1970 sont posées les premières assises qui préfigurent la naissance de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). Le projet de loi 22 sur la langue française, présenté par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, suscite une vive campagne d'opposition dont font partie plusieurs associations étudiantes de l'Université de Montréal. À l'automne 1974, les étudiants de ces associations se rassemblent sur une base individuelle, mais sans se donner une organisation structurée. Les représentants d'associations étudiantes qui participent activement à ce regroupement se rendent au congrès de l'ANEQ, le 8 février 1975. Par la suite, ces associations créent une fédération : le Comité provisoire pour le regroupement des étudiants de l'Université de Montréal (CPREUM).

Ce comité temporaire organise une assemblée publique pour discuter des actions du mouvement étudiant. Il convoque les associations étudiantes à une assemblée pour étudier la formation d'un Front commun des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FCAÉCUM) au sujet des Services aux étudiants (SAÉ)<sup>2</sup>. Au sein de cette nouvelle structure, les représentants d'une

---

<sup>1</sup> Dans ce livre, le genre masculin est utilisé à seule fin d'alléger le texte.

<sup>2</sup> « La FCACUM (sic) et la SAE », *Quartier Latin*, 19 mars 1975.

douzaine d'associations se fixent comme objectif principal de rallier les autres associations à l'intérieur d'un front commun à l'Université de Montréal<sup>3</sup>. Le 14 mars 1975, 1000 étudiants manifestent devant l'immeuble principal de l'Université de Montréal au sujet de la gestion des SAÉ, manifestation qui regroupe des étudiants de l'École Polytechnique, des associations de mathématiques et droit, ainsi que du FCAÉCUM. Le vice-recteur, Paul Lacoste, se réjouit d'entrevoir un regroupement des associations étudiantes pour remplacer la défunte AGEUM<sup>4</sup>.

Le FCAÉCUM fonde un journal, *Le Nouveau Cartier-Latin*, pour convaincre les étudiants de l'urgence des problèmes qui touchent les SAÉ. L'union fait la force dit-on, et, dans le cas du FCAÉCUM, la situation aux SAÉ lui sert en quelque sorte de catalyseur pour appuyer et justifier sa constitution. Selon le regroupement étudiant, les priorités fixées par l'administration ne doivent pas se faire sans la consultation des principaux intéressés. Le front commun demande donc que la Commission des services aux étudiants (CSAÉ) obtienne un pouvoir de contrôle sur l'utilisation des fonds des SAÉ<sup>5</sup> comme, par exemple, la nomination d'employés. En ce sens, on souhaite ardemment que les membres des SAÉ puissent être recrutés parmi les étudiants nommés par le FCAÉCUM. Devant cette demande instante des étudiants, l'administration se contente toutefois de relayer leurs revendications directement à la CSAÉ, sous réserve que ceux-ci parviennent à prouver leur représentativité<sup>6</sup>. Dans ce contexte litigieux, le FCAÉCUM réussit à mobiliser un total de 1500 étudiants pour protester contre le fonctionnement de la CSAÉ.

C'est dans le cadre de cette lutte orchestrée par l'association de sociologie, à laquelle s'ajoute bientôt une nouvelle initiative des étudiants visant à contrer la hausse des tarifs à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), que la nécessité de s'organiser s'impose au FCAÉCUM<sup>7</sup>. Cette initiative survient justement à un moment où l'Université de Montréal souhaite l'avènement d'un regroupement représentatif et légitime qui puisse représenter un interlocuteur valable.

---

<sup>3</sup> Quelques éléments d'informations proviennent de : Pierre-Jean Lafleur, « Le FCAÉCUM et le CoCo. Un regroupement... Pourquoi ? », *Le Lien*, 1<sup>er</sup> décembre 1975, p. 5.

<sup>4</sup> « Les SAÉ, le FCAÉCUM et le vice-recteur Lacoste », *Quartier Latin*, 26 mars 1975.

<sup>5</sup> Pour cette partie, voir Charles Larochelle, *Idéologie et pratique du mouvement étudiant à l'Université de Montréal, de 1969 à 1982*, Mémoire en science politique, Université de Montréal, août 1982, p. 107 à 109.

<sup>6</sup> « Les SAÉ : poser les questions de fond », *Quartier Latin*, 2 avril 1975.

<sup>7</sup> « Les étudiants de l'U. de M. s'organisent », *Quartier Latin*, 16 février 1976, p. 6.



Ainsi, les représentants d'associations poursuivent leurs discussions pour jeter les bases de ce qui sera la future fédération étudiante sur le campus de l'Université de Montréal. Ces discussions débouchent sur la tenue d'un congrès de fondation prévu les 30 et 31 octobre 1976. Dès 9h00, le 31 octobre, les onze associations présentes s'installent au local 3074 de l'immeuble des Hautes études commerciales (HEC). À cette occasion, le président de l'assemblée, René Bastien, laisse la parole à Michel Patry (le secrétaire général pressenti) ainsi qu'à Stéphane Groulx qui prononcent tous deux une courte allocution sur les bienfaits d'une fédération étudiante.

Ce dernier, issu de l'association de médecine, souligne l'importance d'un catalyseur sur le campus afin d'orienter et de soutenir les actions du mouvement étudiant au sein de l'Université de Montréal<sup>8</sup>. La hausse de cotisation obligatoire aux SAÉ, qui s'élève de 63 \$ à 103 \$, sans que les étudiants n'aient eu leur mot à dire, s'avère un motif éloquent. Dans le cadre de ce congrès, Yves Malette, secrétaire général de l'ANEQ, prend à son tour la parole sur l'invitation du président. Il met en garde la nouvelle fédération concernant les problèmes inhérents à la naissance d'une organisation étudiante. Ses envolées et les salutations qu'il adresse à la nouvelle fédération donnent cependant un élan à l'assemblée qui clame avec enthousiasme « Vive la FAÉCUM ! »<sup>9</sup>. Par la suite, les délégués délibèrent sur le type de fédération qu'ils souhaitent se donner. Les délégués des associations de Polytechnique et de mathématiques, qui n'ont pas encore choisi d'adhérer à la nouvelle fédération, participent à toutes les discussions et votent sur les propositions de constitution de la FAÉCUM. La journée se termine à 17h00, les délégués étant conscients d'avoir assisté à un moment historique<sup>10</sup>.

L'Université de Montréal ne se presse pas pour reconnaître la FAÉCUM comme un interlocuteur valable. Malgré certaines réticences, des rencontres ont lieu entre Michel Patry, représentant de la FAÉCUM, Yves Therrien, des SAÉ, et René de Chantal, vice-recteur aux études sur la restructuration des SAÉ. Au-delà des rencontres qui ont pour objet la situation des SAÉ, la reconnaissance de la FAÉCUM, à titre de principal interlocuteur étudiant sur le campus, demeure un enjeu capital pour la fédération. Le 16 mars 1977, René de Chantal signe, au nom

<sup>8</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal du Congrès de fondation de la FAÉCUM, 30 et 31 octobre 1976, p. 2-3.

<sup>9</sup> Éric Bédard, *Histoire de la FAÉCUM*, Montréal, FAÉCUM, 1994, p. 23. L'auteur cite le procès-verbal du congrès de fondation du 31 octobre 1976, *op. cit.* p. 3-4.

<sup>10</sup> Nous laissons au lecteur le soin de consulter le livre d'Éric Bédard sur l'idéologie de la FAÉCUM, nous ne voulons pas reprendre une analyse déjà faite par l'auteur.

# CONTINUUM

VOLUME I NUMERO I

Journal officiel de la FAECUM

6 SEPTEMBRE 1977

## L'U de M. reconnaît la FAECUM

Le 31 octobre 1976, plusieurs associations étudiantes de faculté, de département ou d'écoles affiliées unissaient leurs efforts pour fonder la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. Cet heureux événement venait enfin après plusieurs années de dur labeur pour combler la vide laissé par la défunte AGEUM.

Outre les pénibles tâches organisationnelles, la FAECUM dut au cours de cette première année consolider ses bases et régler le problème des SAEUM.

Ainsi il nous apparaissait que la décision des représentants étudiants de fonder la FAECUM devait être ratifiée par la base. Chaque association fondatrice eût donc à faire une assemblée générale ou un référendum pour permettre à chaque étudiant membre de la dite association de se prononcer sur la question. Toute association non-fondatrice voulant adhérer à la FAECUM a dû, elle aussi, ou devra se plier aux mêmes conditions, garanties de démocratie. A cette heure, la FAECUM compte dix-neuf associations membres, soit la majorité

des étudiants du campus et la vaste majorité des associations existantes. Voilà donc la FAECUM reconnue par les étudiants.

Reste le second problème, celui des SAEUM, par lequel nous avons pu gagner notre reconnaissance par l'administration de l'université de Montréal. Voilà un problème qui depuis longtemps était à la tête des préoccupations étudiantes du campus et qui a servi de pont à la fondation de la FAECUM. Depuis longtemps, les étudiants réclamaient la

prise en main des Services aux étudiants de l'U. de M.. Et suite aux pressions de l'AEHEC et aux efforts de Michel Patry, ex-secrétaire général de la FAECUM, cette dernière a gagné la bataille de la co-gestion. Les détails de cette question seront traités dans les prochains numéros, j'aimerais m'attacher tout particulièrement à un point des plus importants, celui de la reconnaissance de la FAECUM par l'administration de l'U. de M., car nous n'avons pas gagné qu'une seule bataille, mais plutôt deux de la même pierre.

Au cours des négociations sur les SAEUM, la FAECUM a apporté cinq contre-propositions au projet de l'administration, dont celle qui suit:

«Il est proposé que la FAECUM soit reconnue comme seule organisation représentative des étudiants de campus de l'U. de M.

«Conséquemment tout pourparlers entre l'administration de l'U. de M. et les étudiants afin d'en arriver à une entente sur la

participation de ces derniers à la Direction des SAE-U. de M. doit être amorcé avec les représentants de la FAECUM.

«A cet effet, les quelques associations «vivantes» sur le campus qui n'ont pas encore rejoint la FAECUM seront sollicitées afin de conclure une entente sur nos objectifs respectifs.»

Cette contre-proposition (de même que les quatre autres) fut acceptée par le Comité exécutif de l'Université de Montréal le 19 avril 1977 sous réserve de certaines conditions, qui furent comblées de façon satisfaisantes en date du 26 mai 1977. Voilà donc la bataille de la reconnaissance gagnée.

La FAECUM est reconnue par l'administration, et surtout par les étudiants et étudiantes, comme le seul organisme représentatif des étudiants du campus de l'Université de Montréal. Défendons nos droits et intérêts  
Michel Girard  
Secrétaire et Trésorier de la FAECUM.

### Curieuse similitude historique

Dans le procès-verbal d'une assemblée universitaire nous pouvons lire les quelques lignes suivantes: «Abordant le récit des événements, M. P. Lacoste rappelle que l'Université a eu des problèmes aigus de perception de ses frais de scolarité. A certaines époques, les arriérages

étaient fort importants. Toutefois cette situation a été redressée au cours des dernières années. Il ne lui appartient pas de décider si elle doit percevoir des frais de scolarité. Le mode de financement des universités est un débat en soi. Compte tenu du mode actuel, l'Université

ne peut que fixer les modalités selon lesquelles cette perception se fera. L'Université a fait un effort de rationalisation de manière à rendre la perception des frais de scolarité à la fois efficace et humaine...»

A suivre page 3

#### Sommaire

relations extérieures	p. 6-7	maison à chauffage solaire	p. 13
dossiers	p. 8-9	Info-association	p. 14
pages socio-culturelles	p. 10-11		



de l'Université de Montréal, la lettre qui assurerait la légitimité de la fédération. Sa signature concerne la restructuration des SAÉ, mais elle comprend en outre les précisions suivantes :

« ...la FAÉCUM demande à être reconnue comme la seule organisation représentative des étudiants du campus de l'Université de Montréal. Nous sommes tout à fait disposés à reconnaître à la FAÉCUM cette qualité pourvu que la fédération veuille bien me transmettre :

- 1) la liste complète à ce jour des associations que la FAÉCUM représente,
- 2) le nombre d'étudiants que compte chacune de ces associations,
- 3) la liste des membres du bureau de chacune de ces associations,
- 4) copie du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle toute association des étudiants a décidé de demander son adhésion à la FAÉCUM,
- 5) copie de la décision de la FAÉCUM d'admettre l'association »<sup>11</sup>.

Toutes ces conditions sont dûment remplies par le Conseil exécutif de la FAÉCUM. De Chantal répond qu'il considère satisfaites les formalités demandées par l'université. Par l'entremise du dossier des SAÉ, l'Université de Montréal reconnaît la FAÉCUM comme le véritable porte-parole étudiant sur l'ensemble du campus. L'historien Éric Bédard souligne que cette victoire « est grande pour les étudiants de l'Université de Montréal, car il faut bien voir qu'à l'époque, l'université n'était pas tenue de reconnaître une association sur le campus et encore moins de cotiser pour elle. Les étudiants de l'UQAM (AGEUQAM) et de l'Université Laval (CADEUL) seront témoins, un peu plus tard, d'âpres luttes entre leur nouvelle association et la direction de leur université en vue de l'obtention d'une simple reconnaissance »<sup>12</sup>.

Selon le secrétaire général, Michel Patry, la reconnaissance de l'université se trouve dans la lutte de la cotisation aux SAÉ qui passe de 63 \$ à 103 \$ en une année. Pour contester cette mesure, les étudiants des HEC placent le montant de leur cotisation en fidéicommis. Pour redonner le montant des cotisations ainsi placées, le nouveau Bureau exécutif invoque que la reconnaissance de la fédération est liée au versement de ces montants retenus. Selon l'historien Éric Bédard, « il semble que l'argent retenu en fidéicommis par les étudiants des HEC fut un élément déterminant dans la reconnaissance de la FAÉCUM par l'université. Il

---

<sup>11</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 42, l'auteur cite la correspondance de Michel Patry disponible aux archives de l'AEHEC.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 43.

s'agissait d'un moyen de pression très puissant à un moment où l'Université de Montréal était en position de faiblesse tant financièrement que politiquement »<sup>13</sup>. La reconnaissance n'est pas tout, encore faut-il avoir des fonds suffisants pour assurer le fonctionnement adéquat de la fédération.

## La cotisation devenue obligatoire

À la suite d'un référendum, en novembre 1981, la cotisation non obligatoire est fixée à 1,50 \$ par trimestre. Elle se découpe de la manière suivante : un dollar provient des associations étudiantes membres, et 50 cents, des étudiants inscrits à temps plein. Elle remplaçait la toute première cotisation intégrée à la naissance même de la FAÉCUM, en 1976.

Pour ancrer ses assises plus solidement, en 1976, la FAÉCUM, alors en construction, devait s'assurer une source de revenu stable. C'est d'ailleurs la préoccupation primordiale des membres lors du premier Conseil central, tenu le 3 novembre 1976. L'une des premières résolutions votées est justement liée à la préparation d'une rencontre avec Yves Therrien, directeur des SAÉ, en vue de le sensibiliser à cette importante question. La FAÉCUM souhaite ainsi mettre en place une structure financière solide pour assurer sa mission. À ce propos, l'historien Éric Bédard cite une lettre envoyée par Michel Patry, au nom de la FAÉCUM, à Yves Therrien :

« Vous n'êtes sans doute pas sans savoir combien est difficile l'organisation et la mise sur pied d'une structure comme celle de la FAÉCUM. Aussi, la gent étudiante, qui paie une cotisation et voit le gouvernement provincial verser un octroi de 36,00 \$ per capita à l'administration de l'Université de Montréal pour qu'elle lui rende des services, souhaiterait que vous concrétisiez votre appui au mouvement étudiant et à la formation d'associations en mettant à la disposition de la FAÉCUM :

- 1- un local et un appareil téléphonique afin que la Fédération puisse assurer une permanence sur le campus de l'Université de Montréal;
- 2- une somme équivalente à 0,50 \$ par étudiant inscrit aux SAÉ Université de Montréal, cette somme serait versée au compte de la FAÉCUM et témoignerait de votre appui »<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Cité par Éric Bédard, *op. cit.*, p. 41, tiré de la correspondance de Michel Patry – Archives de l'AEHEC.



Yves Therrien allait répondre favorablement moins de deux semaines plus tard à cette demande qu'il juge très raisonnable. Une somme de 15 000 \$ reçue par la FAÉCUM constitue la base de son assise financière. Au cours des années, la cotisation étudiante passe à deux dollars. En octobre 1990, par la voie d'un référendum qui recueille un taux de participation de 17 %, une proportion de 57 % des étudiants se prononcent en faveur d'une hausse de la cotisation pour atteindre six dollars par trimestre d'hiver et d'automne. Cependant, au trimestre d'été, la perception de cette cotisation n'est que de trois dollars par trimestre<sup>15</sup>. Au mois de mars 1994, lors du XVIII<sup>e</sup> congrès annuel, les délégués étudiants acceptent une hausse qui porte la cotisation à sept dollars par trimestre d'automne et d'hiver, et de cinq dollars pour celui de l'été. À la suite d'un référendum tenu à l'automne 1994, 74 % du vote étudiant entérine une hausse de 0,50 \$ afin de constituer des comités d'environnement, d'action communautaire et de recherche (selon un taux de participation de 21 %). Cette hausse est répartie également sur tous les trimestres dans la même proportion. Finalement, en 1999, la cotisation du trimestre d'été passe à 7,50 \$ comme c'est le cas durant les autres trimestres de l'année.

Or, l'un des changements les plus importants a lieu pendant un congrès tenu les 21, 22 et 23 mars 1997. La cotisation de la FAÉCUM est non obligatoire (la « CANO » pour utiliser la formule courante des représentants étudiants). Le Bureau exécutif, en accord avec l'association des Études hispaniques, présente une formule d'application de la CANO. Après de nombreuses discussions, cette formulation est rejetée par les délégués. Cependant, Alexandre Chabot présente un deuxième scénario qui propose de supprimer l'expression « non » devant le mot « obligatoire ». Cette fois, sans autre forme de procès, les délégués acceptent que la cotisation de la FAÉCUM devienne obligatoire, si bien que, dans l'article 85 des règlements généraux qui définit les ressources financières de la fédération, on peut lire ceci : « se composent : a) d'une cotisation universelle, obligatoire prélevée auprès de la population étudiante de l'Université de Montréal »<sup>16</sup>. C'est la formule Rand, telle qu'elle prévaut généralement au Québec, c'est-à-dire que l'employeur prélève la contribution automatiquement sur la paie, même si le travailleur n'a pas signé sa carte d'adhésion au syndicat. À l'Université de Montréal, l'étudiant paie une contribution de 10,50 \$ par trimestre d'automne et d'hiver,

---

<sup>15</sup> Archives de la FAÉCUM, Correspondance entre Yves Therrien et Cédric Pautel, secrétaire général, 6 novembre 1990.

<sup>16</sup> Archives de la FAÉCUM, « XXI<sup>e</sup> congrès annuel, 21, 22 et 23 mars 1997 », p. 7-8.

ceci, même si sa propre association ne fait pas partie de la FAÉCUM. Aujourd'hui, la cotisation obligatoire demeure d'autant plus cruciale pour la fédération qu'elle ne bénéficie plus de cette importante source de revenus que lui rapportait le bar le Clandestin au cours des années 1980 – revenus qui se tarirent progressivement durant les années 1990, jusqu'à sa fermeture définitive.

### Les structures de la FAÉCUM

Le choix d'une fédération d'associations étudiantes au lieu d'une association générale étudiante ne s'est pas fait sur un coup de tête. Lors de son congrès de création, le 31 octobre 1976, la FAÉCUM était en confrontation avec l'administration de l'Université de Montréal. Les Services aux étudiants étaient au centre du litige. Quelques associations étudiantes avaient alors formé un Front commun des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FCAÉCUM). Deux modèles d'organisation se présentaient à eux pour fonder un organisme dont le mandat serait de défendre tous les étudiants. Premièrement, celui du front commun (c'est-à-dire, une structure décentralisée et basée sur l'indépendance des associations départementales et facultaires – un modèle qui découlait de leur expérience récente avec l'administration de l'université); et, deuxièmement, celle de l'association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM) qui avait disparu quelques années auparavant.

Voici les raisons évoquées par Pascal Desbiens, de l'Association étudiante des HEC, qui ont incité les membres à laisser de côté le modèle de l'association générale au profit d'une fédération d'associations indépendantes :

« En ce qui concerne l'AGEUM, la principale faille qui existait du point de vue de sa forme, consistait en son caractère centralisé. À cet effet, les membres du comité exécutif étaient élus au scrutin universel. L'implication des étudiants au sein de leur faculté ou département était moindre. Lors des bouleversements de la session dernière [hiver 1976], les étudiants se sont rendu compte que pour atteindre un haut degré de participation sur le campus, ce devaient être les facultés ou départements qui soient représentés, et non des individus qui viennent parler en leur nom personnel »<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> FAÉCUM, Pascal Desbiens, *Vers un regroupement des étudiants de l'U. de M.*, p. 2-3.



L'autonomie des associations au sein d'une fédération garantissait en outre sa crédibilité car les représentants du Bureau exécutif parlaient au nom d'associations autonomes et non pas en leur nom propre. La FAÉCUM naissante avait tout avantage à ce que les associations étudiantes départementales et facultaires soient fortes et que le plus grand nombre d'associations possible soient présentes au sein de ses structures démocratiques.

Nous ne possédons pas les *Statuts et règlements* qui ont été votés lors de ce congrès de fondation. Par contre, nous possédons une copie non datée qui remonte aux premières années. On peut discerner trois niveaux hiérarchiques : le Congrès, le Conseil central et le Bureau exécutif. À cela, s'ajoutent deux commissions : la Commission pédagogique et la Commission de la vie étudiante. Le journal *Continuum* et la radio complètent les outils d'information dont s'était dotée la fédération.

C'est le Conseil central qui élit à cette époque le Bureau exécutif, et non le Congrès qui avait pour rôle la supervision des officiers et des instances, la création de comités ou de commissions, ou encore l'affiliation de la FAÉCUM à des organismes externes. Il n'y a qu'un vote par délégation d'association dans les deux instances. La proportionnalité des votes en Congrès, selon le membership des associations, n'arrive que plus tard. En 1990, c'est chose faite, permettant ainsi une meilleure représentativité des étudiants.

Les règlements généraux de 1990 permettent de constater l'ampleur des sous-instances. Il y a quatre conseils : vie étudiante, affaires académiques de premier cycle, affaires académiques des cycles supérieurs, et affaires académiques de la formation continue. La radio CISM, quant à elle, ne relève plus directement de la fédération. Outre le journal *Continuum*, une revue des cycles supérieurs intitulée *Dire* fait son apparition. De plus, la FAÉCUM se dote de règlements pour les consultations référendaires.

Le premier référendum de la FAÉCUM a lieu en 1990 et concerne l'affiliation à la Fédération des étudiantes et des étudiantes du Québec (FEEQ), ainsi qu'une augmentation de la cotisation étudiante. Plus de 4000 étudiants y participent. Même s'il n'est pas décisionnel, le référendum permet de sonder l'opinion des membres individuels. Les résultats sont ensuite entérinés en Congrès. La Fédération va organiser trois autres consultations référendaires : en 1994, sur

l'évaluation de l'enseignement; en 1997, concernant un régime d'assurance médicale et dentaire; et, en 2001, à propos des hausses de cotisations (FEUQ et CISM) et la mise sur pied d'un projet de halte-garderie. En outre, chaque référendum comportait une section liée à la question de la souveraineté du Québec. Un débat public dans les divers organes d'information de l'université a lieu, permettant aux différents interlocuteurs de faire valoir leurs arguments. Ces consultations, qui se déroulent durant plusieurs jours, ont ainsi permis à la FAÉCUM d'asseoir ses revendications sur de larges franges de la population étudiante – 21 % en 1994, 30% en 1997, et 24,83% en 2001.

En 2001, lors du premier plan de développement, la dernière pièce des institutions de la FAÉCUM est mise en place. Pour être en conformité avec la loi, la fédération se dote d'un conseil d'administration dont les membres sont élus lors du congrès annuel. Elle se dote aussi de comités participatifs comme UniVERTcité, un groupe environnemental, et, quelques années plus tard, elle lance le SCRUTÉ, un groupe d'investissement responsable. Elle s'enrichit en outre de quatre conseils permanents : celui des affaires académiques de premier cycle, des cycles supérieurs, de la vie étudiante, et enfin, un conseil sociopolitique.

De douze associations membres qu'elle comptait au départ, la FAÉCUM en regroupe aujourd'hui 85, dispersées sur un campus qui s'étend le long de trois stations de métro, et elle compte plus de 33 000 membres individuels. Les instances dont elle s'est dotée au cours de son histoire ont évolué au fur et à mesure qu'elle se développait. Pourtant, parmi les principales instances, le Bureau exécutif, le Conseil central et le Congrès demeurent encore la base qui cimente et anime les associations de l'Université de Montréal. Bien sûr, aucune organisation n'est parfaite, et elle est toujours tributaire de l'implication des membres qui la composent. Cependant cette évolution nous démontre que la FAÉCUM répond aux besoins que les étudiantes et les étudiants identifient. Tout compte fait, la FAÉCUM fut et demeure l'outil de prédilection que les associations étudiantes se sont donné pour lutter contre les injustices dont ses membres sont parfois victimes. En ce sens, ses succès et son membership grandissant laissent présager qu'elle est appelée à demeurer au cœur de la représentation étudiante à l'Université de Montréal.

Mathieu Le Blanc

Coordonnateurs aux affaires académiques de cycles supérieurs, 2003-2004

Président du Conseil central, 2005-2006



## Un nouveau journal étudiant

Afin de répondre au *Quartier Latin*, un journal qui se montre particulièrement critique envers elle, la nouvelle fédération se dote d'un organe de diffusion officiel : *Continuum*. Selon Normand Lapointe, il fallait un journal qui puisse défendre la position de la FAÉCUM contre un concurrent de taille. Au début du mois d'août 1977, le comité pour la création d'un journal remet son rapport en suggérant aux délégués du Conseil central la fondation d'une gazette dont le contenu serait déterminé par la fédération<sup>18</sup>. Le nom *Continuum* apparaît dès lors<sup>19</sup> et le tirage proposé serait de 10 000 exemplaires. Dans le souci d'assurer son contrôle, la fédération organise un comité de direction composé du coordonnateur à l'information, du responsable de la mise en page, du rédacteur en chef et du directeur.

En 1977, un débat crucial fait rage au sein de Service-Campus. À l'assemblée générale du 14 octobre 1977, les étudiants doivent décider de l'attribution de 14 000 \$, normalement accordés à *Quartier Latin*, pour les transférer à *Continuum*. Le contenu de *Quartier Latin* prête flanc à la critique, tandis que celui de *Continuum* semble mieux perçu par les universitaires et paraît plus ouvert aux étudiants. L'assemblée générale accepte à 80 % le nouveau journal. Laissons la parole à l'historien Éric Bédard :

« Selon Pierre Jourdain de la FAÉCUM, les groupuscules de gauche ont tenté de remettre la question du *Continuum* à la fin de l'assemblée afin de décourager les étudiants qui n'avaient que l'heure du midi pour voter. Décelant le piège, les étudiants en faveur du *Continuum* ont fait pression pour que le vote se prenne rapidement. Louis Poisson, membre du conseil d'administration de Service-Campus constate de son côté : « Jeudi dernier, Service-Campus a tenu l'une des assemblées générales spéciales à la fois les plus courtes et les plus légalistes de son histoire ». Selon lui, le vote a été pris trop rapidement, ce qui a empêché une véritable discussion sur la question »<sup>20</sup>.

Cependant, selon Louis Poisson, le vote prématuré relève d'initiatives individuelles et non d'une stratégie planifiée par la fédération.

<sup>18</sup> Pour les débuts du *Continuum*, voir : Éric Bédard, *op. cit.*, p. 97 à 101.

<sup>19</sup> Selon Éric Bédard, *Continuum* signifie information-éducation-instruction, *op. cit.*, p. 98.

<sup>20</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 98, l'historien cite une lettre au lecteur de Louis Poisson, « Assemblée du système campus », *Continuum*, 18 octobre 1977, p. 5. Ce dernier ne fait toutefois pas mention de groupuscules de gauche qui voulaient étirer les procédures.

Durant les premières heures du *Continuum*, les collaborateurs sont des militants avant d'être des journalistes. La bonne entente entre la FAÉCUM et son journal est au beau fixe. Par exemple, jusqu'en 1981, le secrétaire général signe l'éditorial et les délégués du Conseil central décident à quelques reprises du contenu de la une du *Continuum*. Cette bonne entente sera toutefois de courte durée...

### Le boycott des frais de scolarité

En 1972, le programme budgétaire du gouvernement de Robert Bourassa laissait présager que dorénavant, le financement des universités se ferait selon le nombre d'étudiants ayant acquitté leurs frais de scolarité. Cette mesure allait entraîner comme conséquence l'adoption d'un nouveau règlement de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) qui exige des étudiants de payer leurs frais de scolarité au début du mois de septembre et du mois de janvier. Pour les retardataires, c'est la désinscription qui les attend<sup>21</sup>. En 1973, cette mesure suscite une lutte du mouvement étudiant afin de maintenir la souplesse du régime de perception des frais de scolarité.

En septembre 1977, la FAÉCUM concentre ses énergies pour s'opposer à la volonté de l'Université de Montréal d'exiger le paiement des frais de scolarité au plus tard le 25 octobre. Dans le journal *Continuum* du 13 septembre 1977, le lecteur prend connaissance du mot d'ordre de la fédération : « Boycottons les frais de scolarité »<sup>22</sup>. Selon les représentants étudiants, l'Université de Montréal bafoue les droits acquis sur l'acquittement des frais de scolarité dans des délais raisonnables. On accuse l'administration universitaire de faire supporter aux étudiants la récession économique. Le vice-recteur à l'administration, Roger Larose, réplique alors : « L'Université, ce n'est pas une banque, c'est pas une institution bancaire »<sup>23</sup>. L'étudiant qui reçoit son prêt ou sa bourse (habituellement en novembre) doit, en cas de retard, emprunter à un taux qui varie de 12 à 13 % à une institution financière pour acquitter ses frais de scolarité.

La FAÉCUM souhaiterait qu'un débat plus large s'amorce sur la question de l'accessibilité. Elle soutient pour un temps la revendication de l'ANEQ de la

---

<sup>21</sup> Selon un dossier présenté par Lise Laflèche, « 1973-1977 », *Continuum*, 13 septembre 1977, p. 9.

<sup>22</sup> *Continuum*, 13 septembre 1977, p. 1.

<sup>23</sup> Cité par Pierre-Nicolas Girouard, secrétaire général de la FAÉCUM, *Continuum*, 13 septembre 1977, p. 2.



gratuité scolaire. La lutte de la FAÉCUM, qui refuse l'intransigeance de l'Université de Montréal, se fait au moyen de kiosques d'information, d'occupations des pavillons sur le campus, ou encore, par la présence de lignes de piquetage. Le 24 octobre 1977, la fédération organise une mobilisation étudiante qui compte plusieurs centaines de personnes. La FAÉCUM déclare que ses actions ont empêché la désinscription d'étudiants, à l'automne 1977<sup>24</sup>. Pierre-Nicolas Girouard affirme que l'université escomptait un essoufflement des étudiants avant de revenir à la charge.

Au cours de rencontres avec le vice-rectorat, les dirigeants de la fédération se montrent disposés à conclure un compromis sur les dates de perception des frais de scolarité « à la condition que les étudiants ne pouvant pas payer puissent recevoir des SAÉ un prêt sans intérêt »<sup>25</sup>.

L'université ne déroge pas de son plan initial : elle maintiendra le règlement sur les dates de perception. Les dirigeants de l'administration remettent même en cause la représentativité de la FAÉCUM qui n'informerait pas les étudiants sur les fonds disponibles. En effet, les prêts d'urgence des SAÉ ne doivent servir qu'à aider les étudiants en détresse, ils ne visent pas à acquitter les frais de scolarité. Le recteur Paul Lacoste s'adresse à Normand Lapointe, secrétaire général de la FAÉCUM :

« Les étudiants qui n'ont pas encore reçu l'aide qu'ils ont demandée au ministère de l'Éducation sont invités à se prévaloir des prêts sans intérêt que l'université a mis à leur disposition; elle rappelle par ailleurs qu'elle garantit les prêts des étudiants qui, à cause de leur situation financière, ne peuvent payer leurs frais de scolarité; enfin le bureau de l'aide financière leur offre des prêts de dépannage à court terme et sans intérêt. Par ces mesures, l'université fait ce qu'elle peut pour que personne ne soit privé de son droit à l'éducation pour des raisons d'ordre financier.

Si la petite minorité d'étudiants qui n'ont pas encore payé leurs frais de scolarité refusait de se prévaloir des différents moyens mis à leur disposition, nous devons conclure qu'ils veulent absolument se mettre en état de contravention et rompre unilatéralement l'engagement qu'ils ont librement souscrit en demandant leur admission à l'Université de Montréal »<sup>26</sup>.

<sup>24</sup> « Déclaration de la FAÉCUM », *Continuum*, 15 novembre 1977, p. 2.

<sup>25</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 69.

<sup>26</sup> Lettre entre le recteur Paul Lacoste et Normand Lapointe, secrétaire général de la FAÉCUM, datée du 8 novembre 1977, reproduite dans *Continuum*, 15 novembre 1977, p. 3.

La FAÉCUM publie une réplique dans les pages du journal *Continuum* en récusant le procédé de désinscription que l'université entend utiliser. Selon Normand Lapointe, secrétaire général, la situation financière de l'Université de Montréal, qui jouit d'un confortable surplus budgétaire de 5 millions de dollars, ne motive aucunement qu'elle perçoive avec tant d'empressement les frais de scolarité des étudiants<sup>27</sup>. Dans les faits, l'étudiant n'a pas vraiment accès aux prêts de l'université, mais plutôt à ceux consentis par des institutions financières qui s'élèvent à 13 %.

Dans ce débat sur la perception des frais de scolarité, se profile celui de la gratuité scolaire telle que promise par le gouvernement du Parti québécois. Le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, laisse entendre que la gratuité scolaire ne doit pas se faire aux dépens des autres secteurs sociaux du Québec. Signe que la question demeure un sujet d'actualité, les pages du *Continuum* accordent régulièrement un espace à cette question<sup>28</sup>.

La direction de l'Université de Montréal jette un peu de lest en décembre 1977. Les nouvelles factures sont accompagnées d'une missive de la Direction des finances qui fait état des difficultés éprouvées dans le traitement informatique des frais de scolarité durant les dernières semaines. L'Université de Montréal demande aux étudiants de faire parvenir le paiement « le plus tôt possible »<sup>29</sup>. La fédération interprète ce message comme un assouplissement de la position de l'Université de Montréal. Le Conseil central de la FAÉCUM lève même le boycott des frais de scolarité<sup>30</sup>. Le mot d'ordre reste tout de même d'être « vigilants », selon les termes employés par Édith Des Lauriers, secrétaire du Conseil exécutif de la fédération<sup>31</sup>.

La FAÉCUM laisse donc tomber la confrontation, et ses efforts se concentrent pour créer un fonds de dépannage plus souple pour les étudiants qui proviendrait du surplus de 5 millions de dollars de l'Université de Montréal. Or, l'université ne bronche pas malgré un apparent adoucissement de sa position; le fait demeure que les étudiants doivent payer leurs frais de scolarité dans les délais prévus<sup>32</sup> sous

---

<sup>27</sup> *Continuum*, 15 novembre 1977, p. 3.

<sup>28</sup> *Continuum*, 22 novembre 1977, p. 2.

<sup>29</sup> Texte de la missive reproduite dans *Continuum*, 6 décembre 1977, p. 2.

<sup>30</sup> Archives de la FAÉCUM, « Conseil central XXI<sup>e</sup> réunion » – 30 novembre 1977.

<sup>31</sup> *Continuum*, 6 décembre 1977, p. 2.

<sup>32</sup> « L'état de resserre », *Continuum*, 17 janvier 1978, p. 1 et 4. Danielle Simard, « Les désinscriptions; c'est vrai !!! », *Continuum*, 17 janvier 1978, p. 2. Les étudiants en difficulté n'ont pas plus de moyens pour parvenir à régler leur frais de scolarité. Ils doivent s'endetter à près de 13 % d'intérêt à la caisse populaire. En janvier 1978, le *Continuum* compte 119 étudiants dans cette situation. Voir aussi « Frais de scolarité. Revirement de situation. », *Continuum*, 24 janvier 1978, p. 1.



peine d'encourir une désinscription. L'abandon du boycott par la fédération est peu prisé par une association comme celle de science politique qui adopte en assemblée générale un blâme à l'exécutif de la FAÉCUM :

« considérant l'attitude corporatiste des représentants des associations étudiantes membres de la FAÉCUM et de ses dirigeants dans la négociation concernant les frais de scolarité;

considérant la mauvaise information fournie par les représentants des associations membres de la FAÉCUM et de ses dirigeants envers l'assemblée des étudiants;

considérant l'ambivalence des positions défendues par les représentants des associations membres de la FAÉCUM et de ses dirigeants devant les étudiants;

l'assemblée générale de science politique présente une motion de blâme à l'endroit des représentants de la FAÉCUM qui n'ont pas su mener la lutte des frais de scolarité avec la rigueur qu'il aurait fallu »<sup>33</sup>.

L'Association des étudiants de science politique exige que cette proposition soit publiée dans *Continuum*. Sans autre commentaire ou mise en contexte, le journal étudiant l'insère dans les pages de son édition du 7 février 1978<sup>34</sup>.

Selon l'exécutif de l'Association de démographie, la fédération avait une position paradoxale : la lutte pour changer le règlement universitaire sur la perception des frais de scolarité et celle pour la gratuité scolaire<sup>35</sup>. L'atteinte de ces deux objectifs a entraîné de la confusion et des discussions inutiles<sup>36</sup>. Elle révèle l'inexpérience de la FAÉCUM qui, malgré cet échec, devient une fédération de plus en plus appréciée par les étudiants. Son poids politique augmente tout même face à l'Université de Montréal qui doit composer avec un nouvel acteur sur le campus. Du reste, les conflits ne manqueront pas...

<sup>33</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 70, l'auteur cite un document de l'annexe du procès-verbal du 25<sup>e</sup> Conseil central. Il est intitulé comme suit : Annexe E, Syndicat des étudiants de sciences politiques, « Motion de blâme à la FAÉCUM », 30 janvier 1978. L'historien Bédard reprend l'accusation selon laquelle cette motion de blâme est téléguidée par un groupe marxiste-léniniste. Cette version des faits demeure toutefois sujette à caution.

<sup>34</sup> *Continuum*, 7 février 1978, p. 11.

<sup>35</sup> Archives de la FAÉCUM, « Bilan des associations », annexe de la XXI<sup>e</sup> réunion du Conseil central, document rédigé par Danielle Gauvreau pour l'exécutif de l'association de démographie, 20 décembre 1977 (date probable).

<sup>36</sup> De fait, la lecture du « Bilan des associations » de la XXI<sup>e</sup> réunion du Conseil central, *op. cit.*, confirme ce point.

## Le Carnaval de 1978

Les étudiants de l'Université de Montréal se réjouissent du carnaval organisé par la FAÉCUM, le 3 février 1978, au CEPsum. Les événements clés de la journée sont sans contredit le concours de prises et l'attribution de cinq prix, dont le premier est une généreuse bourse de 300 \$. L'animateur de CFGF-FM, Michel Desrochers, accueille avec bienveillance les participants au concours, notamment ceux qui se sont risqués à enlever la Coupe Grey, deux camions de bière, et surtout, la statue de Pierre Elliott Trudeau du Musée de cire<sup>37</sup> ! La journée se poursuit avec le spectacle de Clémence Desrochers dont l'entrée coûte un dollar pour l'étudiant de l'Université de Montréal et de 1,50 \$ pour toutes les autres personnes. Enfin, la journée se clôt avec une soirée dansante au son de musiques traditionnelles et modernes.



Source : Archives de la FAÉCUM

Carnaval de la FAÉCUM - février 1978. Prise de la statue de cire de Pierre E. Trudeau en présence de l'animateur Michel Desrochers.

<sup>37</sup> *Continuum*, 7 février 1978, p. 1, 12 et 13. Le récit du rapt de la statue de cire est raconté avec moult détails.



## Un conflit qui s'éternise

La Faculté de l'éducation entre en conflit avec ses étudiants au sujet d'un changement de programme en 1977. Les étudiants de troisième année peuvent choisir un projet de 24 crédits, soit l'équivalent de huit cours théoriques. Les professeurs à l'origine de ce projet se réclament d'une pédagogie progressiste qui consiste à rapprocher l'enfant de valeurs différentes de celles qui sont généralement admises par la société. Par exemple, on retient des projets qui initient l'élève au monde ouvrier pour que, dès son jeune âge, l'enfant puisse être sensibilisé aux réalités des travailleurs. Les meilleurs projets évalués par les professeurs sont publiés dans la revue *La Maîtresse d'école*. Cette pédagogie axée sur la réappropriation, par la classe ouvrière, de l'école qualifiée de bourgeoise, cherche à conscientiser les enfants à la mission du prolétariat. La direction de la Faculté d'éducation estime, après quelques années d'expérimentation, que cette approche et les publications qui en découlent ne sont pas scientifiques. En 1977, la direction décide de retirer les options de 24 crédits de son programme de préscolaire-primaire. En outre, les enseignants à l'origine de ce type de projets n'obtiennent plus le renouvellement de leurs contrats.

Les étudiants condamnent cette décision de la Faculté de l'éducation qu'ils jugent arbitraire. Ils apprécient le programme optionnel de 24 crédits axé sur une formation pratique, et les professeurs qui les encadrent reçoivent des éloges de leur part. L'orientation idéologique des professeurs sert de prétexte à la Faculté pour déprécier les « dangereux socialistes »<sup>38</sup>. La FAÉCUM accorde d'ailleurs aux étudiants son soutien moral, tandis que le journal *Continuum* consacre plusieurs pages aux grandes lignes du conflit<sup>39</sup>.

Ce conflit prend de l'ampleur trois ans plus tard, lors du congédiement de Michel Desjardins, l'un des professeurs impliqués dans le groupe *La Maîtresse d'école*. Ce dernier était en droit de s'attendre à obtenir son agrégation, mais les différentes instances universitaires la lui refusent pour des motifs pour le moins discutables. La réaction des étudiants du programme préscolaire ne se fait pas attendre, et la grève est déclarée<sup>40</sup>. Non seulement ceux-ci exigent-ils le réengagement de Michel Desjardins, mais ils souhaitent aussi la réembauche des professeurs Richard Gendron

<sup>38</sup> « La chasse aux socialistes est ouverte à l'U. de M. » *Continuum*, 8 novembre 1977, p. 1.

<sup>39</sup> *Continuum*, 27 septembre 1977, p. 2; 18 octobre 1977, p. 1; 8 novembre 1977, p. 9 à 12; 22 novembre 1977, p. 17

<sup>40</sup> *Continuum*, 14 octobre 1980, p. 5.

et Robert Cadotte. Les programmes optionnels de 24 crédits en troisième année de baccalauréat reviennent sur la sellette, des éléments considérés essentiels par les étudiants de troisième année. Consciente de ses moyens plus étendus mais encore limités, la FAÉCUM apporte un soutien financier de 400 \$ pour publiciser les enjeux du conflit.

À cause des pressions exercées par l'opinion publique (grèves des étudiants, appuis des éditorialistes, des syndicats, d'intellectuels et d'universitaires québécois, aussi bien francophones qu'anglophones, etc.), l'université accepte finalement de prolonger les projets de 24 crédits sur deux ans. Par contre, la pédagogie progressiste prend fin, et, au cours de la troisième année, les crédits accordés pour des stages pratiques diminuent à neuf seulement. Malgré les efforts faits par Michel Desjardins et Robert Cadotte pour contester la décision de l'université de ne pas les réembaucher, ces derniers ne parviennent pas à obtenir gain de cause. Bien qu'il demeure en tout temps sympathique à leur cause, l'exécutif de la fédération ne reçoit pas le mandat des associations membres du campus de leur fournir davantage qu'un simple appui moral.

### L'affaire Guy Héroux

À l'origine, « l'affaire Guy Héroux » est un conflit opposant la direction de l'Université de Montréal et l'Association des étudiants en résidence du campus de l'Université de Montréal (l'AERCUM) concernant une augmentation substantielle de loyer. En février 1978, la direction des résidences souhaite une hausse des loyers de l'ordre de 28,6 %. L'AERCUM met en place un comité de coordination pour convaincre les résidents de contester les augmentations auprès de la Régie des loyers. En novembre 1978, 736 des 1176 résidents entament des procédures. Un règlement hors cours fixe la hausse à 13,5 %.

Or, le directeur des résidences, Gilles Morissette, annonce une autre augmentation en prévision de l'année 1980-1981, de l'ordre de 8,5 % au loyer mensuel, cette fois. L'AERCUM vote à l'assemblée générale du 3 mars 1980 en faveur d'une occupation illimitée des bureaux administratifs et la retenue des chèques de loyer pour l'année en cours. Guy Héroux, trésorier de l'AERCUM, a la tâche d'encaisser les chèques. Dans le cadre de ses fonctions, Héroux est arrêté par la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)



à la succursale de la Banque de Montréal, à l'angle des rues Côtes-des-Neiges et Queen-Mary, le 5 mai 1980. Le 16 juin suivant, Héroux est reçu devant un juge de la Cour municipale afin de fixer le début de l'enquête préliminaire (26 août). Il est alors relâché sous condition, mais il demeure passible d'une peine de dix ans de prison. Son enquête préliminaire est par ailleurs reportée au 24 octobre 1980.

Dans cette affaire, le Conseil central de la FAÉCUM est scandalisé du traitement infligé à Guy Héroux. Les délégués décident d'établir un comité conjoint avec l'AERCUM pour organiser des moyens de pression adéquats afin de sensibiliser l'opinion publique. La manifestation du 23 octobre 1980 au parc Jeanne-Mance, réunit 5000 participants pour appuyer la cause de Guy Héroux contre l'autoritarisme de la direction des résidences de l'Université de Montréal. Le procès débute finalement le 20 avril 1981, et la Couronne retient quatre chefs d'accusation. Selon les conseils de son avocat, Guy Héroux plaide coupable à l'un des chefs d'accusation, soit celui de vol de chèques. Le 31 juillet 1981, le verdict est rendu : le juge Biron considère que Héroux, d'une part, ne pouvait encaisser les chèques, et, d'autre part, qu'il agissait selon le mandat d'une assemblée générale; suivant ce constat, il ne mérite pas de purger une peine<sup>41</sup>. Héroux reçoit une sentence suspendue indéfiniment pourvu qu'il ne trouble pas la paix publique. Cet épisode constitue l'un des moments les plus éprouvants vécus par un représentant élu par des étudiants.

## Une université répressive

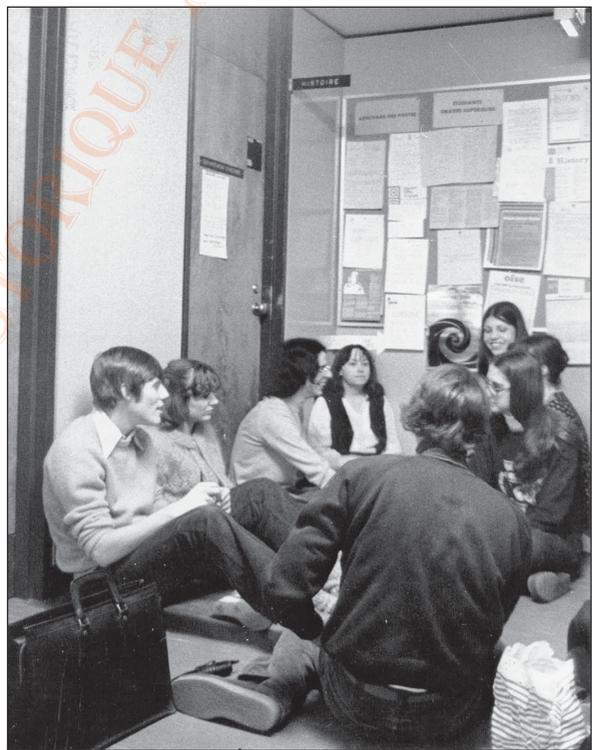
Au tournant des années 1970, et au début de la décennie de 1980, les tensions restent présentes à l'Université de Montréal. Le conflit à saveur idéologique qui touche la Faculté de l'éducation ainsi que l'affaire Guy Héroux montrent le caractère autoritaire de l'Université de Montréal qui s'éloigne de la voie du dialogue. Par ailleurs, d'autres litiges vont naître qui impliqueront trois départements visés par une injonction demandée par l'Université de Montréal : histoire, psychologie et sociologie.

Au printemps 1979, les étudiants en histoire font un *sit-in* devant le secrétariat du département. L'association des étudiants en histoire veut l'agrandissement du

<sup>41</sup> *Continuum*, 15 septembre 1981, p. 3.

centre de documentation, la gratuité des recueils de texte essentiels aux cours et la diminution du ratio étudiants / professeurs. Dans les faits, cette dernière exigence signifie implicitement l'engagement de nouveaux professeurs. Les étudiants critiquent aussi le nouveau programme du baccalauréat qui entraîne selon eux une surspécialisation du futur historien. L'occupation des locaux et l'intrusion des étudiants durant une réunion départementale des professeurs, font partie des moyens de pression mis de l'avant par l'association d'histoire<sup>42</sup>. Malgré la pression des étudiants – notamment une grève générale illimitée déclenchée à compter du 13 mars 1980<sup>43</sup> –, le département en histoire ne pourra offrir un meilleur centre de documentation, la gratuité des recueils de texte, ni même l'embauche de nouveaux professeurs.

En sociologie et en psychologie, les étudiants font face à un contingentement des admissions à la maîtrise. Pour trouver du travail et devenir psychologue, l'étudiant de ce département doit absolument réussir sa maîtrise. Cependant, il ne peut passer automatiquement du baccalauréat à la maîtrise. Dans le cas de sociologie, les étudiants font aussi remarquer que la qualité des études se dégrade dans leur département. La direction des deux départements fait la sourde oreille aux récriminations des étudiants. Le 13 mars 1980, en appui aux associations de psychologie et de sociologie, six associations (anthropologie, histoire, mathématiques, préscolaire-élémentaire et psychoéducation) organisent une journée de solidarité<sup>44</sup> pour sensibiliser



Source : Archives de la FAÉCUM

Occupation des locaux administratifs du département d'histoire en 1979.

<sup>42</sup> Dans le cadre de ce conflit, Claude Couture, étudiant en histoire, obtient des documents de la Faculté des sciences sociales qui indiquent que les étudiants d'histoire ne reçoivent pas une juste répartition des subventions gouvernementales. En effet, la part des sommes allouées entre les différents départements est inégale; par exemple, la Faculté de médecine reçoit plus de fonds par tête d'étudiant en comparaison avec un département issu des sciences sociales comme histoire.

<sup>43</sup> *Continuum*, 18 mars 1980, p. 3; 25 mars 1980, p. 11.

<sup>44</sup> Marie-Christine Blais, « Jeudi, 13 mars c'était jour de solidarité », *Continuum*, 18 mars 1980, p. 2. Elle ne nomme que cinq associations.



l'ensemble des étudiants du campus et la direction de l'université. Or, le Conseil exécutif de l'Université de Montréal, loin d'être sensible aux revendications, est plutôt dérangé par les moyens de pression des étudiants; il demande une injonction pour empêcher toute occupation des locaux. Cette injonction ne tient pas compte du fait que le département de psychologie avait déjà décrété un *lock-out* suite à la première journée d'occupation étudiante<sup>45</sup>. Pourtant, dans l'ensemble des départements concernés, le personnel administratif parvenait malgré tout à poursuivre son travail. L'utilisation de la force par l'université est naturellement mal reçue par la FAÉCUM, car celle-ci considère à bon droit qu'elle viole le principe de la représentativité étudiante. Ainsi, les représentants se questionnent sur la pertinence d'être présents aux instances universitaires, eu égard au manque de respect que la direction de l'Université de Montréal leur témoigne.

La fédération tient un bref Conseil central au pavillon Jean-Brillant<sup>46</sup>. L'appui donné aux étudiants en histoire, en psychologie et en sociologie, résulte en un débrayage général sur le campus le 1<sup>er</sup> avril pour protester contre l'injonction. Des lignes de piquetage prévues aux pavillons Marie-Victorin, Lionel-Groulx et Jean-Brillant sont prises en charge par les étudiants de 17 départements ou facultés : histoire, sociologie, psychologie, préscolaire-élémentaire, science politique, sciences économiques, relations industrielles, mathématiques, linguistique, traduction, démographie, droit, service social, informatique, informatiques grades supérieurs, médecine et sciences biologiques<sup>47</sup>. Une manifestation regroupe 200 étudiants face à l'entrée principale du hall d'honneur de la tour de l'Université de Montréal.

Les luttes étudiantes au tournant des années 1970 et au début des années 1980 ont laissé des marques auprès des associations concernées. Mais quelle était, au juste, la pertinence de ces revendications ? Comment comparer l'obtention de la gratuité des recueils de texte en histoire et le réengagement des professeurs au département de préscolaire-élémentaire ? L'association des étudiants en histoire revendiquait aussi une augmentation du nombre de professeurs et une amélioration du programme offert; bref, sur plusieurs points, l'association étudiante soulevait des interrogations qui fournissaient une ample matière à discussion. Mais toutes ces luttes n'ont pas suscité l'adhésion ferme des associations de la fédération, malgré une grande sympathie de leurs représentants. Ces luttes étudiantes ont

---

<sup>45</sup> Dominique Blain, coordonnatrice aux affaires internes de la FAÉCUM, « Les dessous d'une injonction », *Continuum*, 8 avril 1980, p. 2.

<sup>46</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 73.

<sup>47</sup> Dominique Blain, coordonnatrice aux affaires internes, « Débrayage du 1<sup>er</sup> avril », *Continuum*, 8 avril 1980, p. 3.

parfois révélé certains malaises au sein du campus de l'Université de Montréal. Bien que les interventions pilotées par la fédération n'aient pas toujours débouché sur des résultats concrets, elle n'en demeure pas moins une organisation essentielle pour l'avancement de la cause étudiante.

### Le bar le Clandestin

Plusieurs changements tangibles affecteront la vie étudiante dans le quartier Côte-des-Neiges, notamment au sein du Service-Campus ainsi qu'au bar le Café-Campus. De fait, le Café-Campus devient une entreprise autogérée, tandis que Service-Campus passe quant à lui sur le respirateur artificiel. À l'automne 1982, la faillite de Service-Campus est invoquée et des employés sont mis à pied, alors que la vente des magasins du centre communautaire des pavillons J.-A.-de-Sève et Jean-Brillant paraît imminente. La fin de Service-Campus ne survient qu'au printemps 1984. La FAÉCUM prend le contrôle des actifs pour confier les distributrices du campus à Cantine Canada, ce qui lui permet tout de même de percevoir 50 000 \$ par année<sup>48</sup>. La perte par les étudiants de l'Université de Montréal du Café-Campus s'avère moins dramatique que prévu puisque le bistro demeure ouvert à la clientèle, mais les profits, iront cette fois aux employés.

Parallèlement, depuis 1979, le bar le Clandestin s'impose de plus en plus comme le lieu de rencontre des étudiants. Auparavant, seule l'Université de Montréal possédait le permis d'alcool à l'intérieur de ses murs. Elle ne souhaitait pas en céder une partie aux associations. Le mot d'ordre lancé par la FAÉCUM et l'AERCUM de boycotter les bars administrés par l'Université de Montréal fait son chemin. Ainsi, le Conseil exécutif de l'Université de Montréal se montre plus conciliant en votant un règlement qui concède un permis aux associations étudiantes qui en feraient la demande.

En 1979, la fédération et l'AERCUM gèrent ensemble le Clandestin; une entente signée entre les deux parties, en janvier 1981, officialise d'ailleurs ce partenariat. Chaque association touchera 50 % des profits et pourra recruter 50 % du personnel. Les associations membres de la FAÉCUM auront même le loisir de louer le

<sup>48</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 94.



Clandestin sur une simple demande la soirée du mercredi. Le coût est de 75 \$ si elles souhaitent en conserver les profits. Or, l'entente entre la FAÉCUM et l'AERCUM n'est pas renouvelée l'année suivante. L'AERCUM ne prise guère cette attitude qui prendra quelques années avant de se régler. En 1985, les deux parties paraphent une nouvelle entente d'une durée de cinq ans. La FAÉCUM est alors reconnue comme le seul responsable du Clandestin. En vertu de cet accord, elle verse 10 000 \$ à l'Association des résidences et concède le vendredi soir à ses employés. En 1990, l'entente n'est pas reconduite.

Situé au troisième étage du Centre communautaire, le Clandestin est, au point de départ, un bar qui opère les soirs de fins de semaines; mais de jour, le local sert essentiellement de cantine. Il déménage par la suite au premier étage, à la demande instante de l'Université de Montréal qui se montre sensible aux plaintes du voisinage provoquées par la musique. En effet, les fenêtres du troisième étage sont mal insonorisées, occasionnant de bruyantes ondes sonores qui indisposent les résidents aux alentours du bar. La FAÉCUM et l'Université de Montréal signent un bail de trois ans pour le nouveau local. De plus, l'Université de Montréal accepte de payer un système de climatisation et les frais d'installation de plomberie et d'électricité. Elle prête aussi 170 000 \$ sans intérêt sur une période de 10 ans à la fédération pour le réaménagement du local avec de faux murs et un plafond. Ce déménagement se traduit par un gain important, les ventes d'alcool passant de 550 000 \$, en 1985, à un million de dollars en 1988. Les profits nets s'élèvent à 275 000 \$, c'est dire que la fédération « nage dans l'abondance »<sup>49</sup>; bref, le Clandestin s'avère une véritable vache à lait.

## Les syndicats, des alliés naturels ?

Dans le contexte des coupures de 1982 imposées par le gouvernement du PQ, la FAÉCUM exprime ses choix à l'Université de Montréal. Aux yeux de la fédération, la période de restriction budgétaire devrait cibler avant tout les privilégiés, soit ceux qui jouissent des conditions les plus favorables, c'est-à-dire les professeurs. La secrétaire générale, Ginette Sauvé, précise que les professeurs devraient

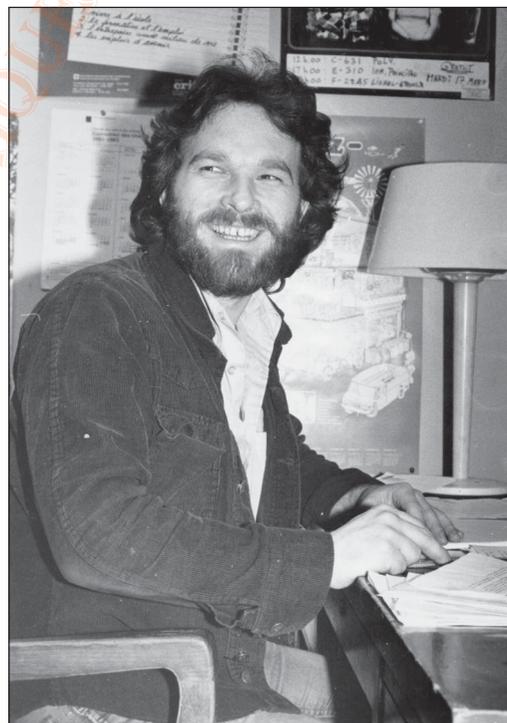
---

<sup>49</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 97.

consentir à un gel de leur salaire qui s'élève en moyenne à 30 000 \$. Pour elle, le contrat de travail des professeurs de l'Université de Montréal représente l'un des meilleurs en Amérique du Nord<sup>50</sup>. Les étudiants sont beaucoup trop démunis pour être visés par les coupures. De son côté, Dominique Arel, éditorialiste au *Continuum*, considère que la recherche de boucs émissaires ne peut aider la cause étudiante.

Dès 1977, les étudiants revendiquent une évaluation des cours et la participation des étudiants aux instances universitaires. Au niveau de l'Assemblée universitaire, les réclamations étudiantes visent l'évaluation des cours et la possibilité qu'elle serve de base pour l'engagement des professeurs. En principe, le SGPUM partage l'avis que les étudiants aient la possibilité d'évaluer l'enseignement. Cependant, en aucun temps, cela ne devrait servir, selon le syndicat, à des fins de promotion ou d'engagement de candidats à titre de professeurs. Seuls les pairs peuvent se prononcer de manière éclairée sur l'enseignement universitaire. Sur ce point, l'Université de Montréal et ses professeurs sont sur la même longueur d'ondes en excluant les évaluations des étudiants. Après quelques années de tergiversations, le syndicat finit par admettre, en 1988, que l'évaluation étudiante soit un élément à considérer lors des nominations et autres promotions. Cette concession facilite la mise en place, par l'administration, de questionnaires d'évaluation à remplir par les étudiants, lesquels feront désormais partie du dossier de l'enseignant<sup>51</sup>.

La participation étudiante aux instances universitaires représente un sujet de revendication dès 1977. La fédération réclame la participation des étudiants aux délibérations des instances décisionnelles, par exemple, à l'Assemblée universitaire.



Source : Archives de la FAÉCUM  
Jean Baillargeon, secrétaire général,  
1982-1983.

<sup>50</sup> « La FAÉCUM à l'heure des choix », *Continuum*, 15 février 1982, p. 3. Les médias ont fait état de la proposition du gel des salaires dont *Radio-Canada*, *CKAC*, *Le Devoir*, *La Presse* et *Le Journal de Montréal*.

<sup>51</sup> Voir Jacques Rouillard, *Apprivoiser le syndicalisme en milieu universitaire. Histoire du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal*, Boréal, 2006, p. 115-117.



L'année suivante, les étudiants sont présents à l'Assemblée universitaire, mais la FAÉCUM souhaite aussi être présente dans les assemblées départementales et les conseils de facultés. Cependant, au début des années 1980, le SGPUM se montre critique quant à la participation étudiante, même à titre de simples observateurs. Le Syndicat favorise plutôt l'établissement de comités consultatifs des études qui comprendraient également des étudiants et des professeurs.

La participation étudiante à l'assemblée universitaire connaîtra d'ailleurs une hausse, passant de deux membres, en 1978, à huit en 1990. De même dans les assemblées départementales, où près de 25 % de la représentation provient des étudiants en 1983, elle s'élèvera à 33 % en 1985<sup>52</sup>.

### Se démarquer de l'ANEQ : l'avènement du RAEU

Au cours des 4 et 5 novembre 1978, au cégep Limoilou, une élection détermine l'orientation idéologique de l'ANEQ entre deux équipes aux philosophies diamétralement opposées. Dans le contexte du dépôt du livre blanc sur l'éducation au collégial, chacune propose une approche différente pour aborder les actions du gouvernement du PQ. L'une des équipes, dirigée par Jean Latraverse, manifeste une vive opposition au livre blanc. Elle ne peut croire à la négociation avec un gouvernement bourgeois, et seul un rapport de force peut imposer ses vues. L'autre équipe, sous la direction de l'ancien secrétaire général de la FAÉCUM, Normand Lapointe, présente une approche plus réformiste<sup>53</sup>. Lapointe propose de mener une étude solidement documentée sur l'enseignement au collégial afin que l'ANEQ présente des changements pertinents au gouvernement. Au premier tour du scrutin, quatre des cinq membres de l'équipe de Lapointe ne parviennent pas à acquérir la majorité suffisante, bien qu'ils aient une légère avance sur leurs adversaires. Lapointe et Baillargeon se retirent de la course constatant la difficulté d'obtenir un mandat clair au deuxième tour. Cela permet à Latraverse de passer sans opposition sérieuse.

Par la suite, l'équipe de Normand Lapointe entre au RAEU, un ancien groupe de travail émanant de l'ANEQ, devenu plus tard une association étudiante. Les militants de l'ANEQ les accusent de diviser le mouvement étudiant. À l'intérieur

---

<sup>52</sup> Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 117.

<sup>53</sup> De cette équipe font partie aussi Serge Roy, Jean Baillargeon, Jacques Thériault et Michel Forget. Voir Pierre Bélanger, « Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983), Montréal, ANEQ, 1984, p. 125.



Source : Archives de la FAÉCUM

Bureau exécutif de la FAÉCUM 1983-1984 (septembre 1983)

De gauche à droite : Gilles Tremblay, coordonateur à l'information, Michel Lecomte, coordonateur à l'externe, Geneviève Robichaud, trésorière, Denis Marion, affaires pédagogiques, Yves Salvail, délégué aux SAÉ et Jacques Gauthier, secrétaire-général.

de l'ANEQ, il n'y a aucune différence de statut entre les associations en provenance des collèges et celles des universités. Le poids du nombre d'étudiants universitaires ne pèse pas dans la balance lors de la prise de vote de l'association pendant le Conseil central de l'ANEQ. Cette différence laisse moins de place aux revendications universitaires. Dans le cadre de la structure du RAEU, la philosophie d'obédience réformiste promue par la FAÉCUM s'exprime plus facilement lors de l'adoption de stratégies<sup>54</sup>.

Au début des années 1980, le RAEU et la FAÉCUM se rejoignent idéologiquement dans leur approche avec le gouvernement. Leurs adversaires étudiants les accusent d'être pro-gouvernementaux, comme si ces organisations ne pouvaient pas être

<sup>54</sup> Pour plus de détails, voir Éric Bédard, *op. cit.*, p. 117-118.



« pro-étudiantes »<sup>55</sup>. Dans un cas concret, le RAEU a revendiqué auprès du gouvernement une loi pour la reconnaissance des associations au sein de leur établissement collégial ou universitaire.

En juin 1983, un changement extrêmement important semble passer presque inaperçu : l'adoption de la loi 32 sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes. À la suite d'une demande de la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec et du Regroupement des associations étudiantes universitaires, le ministère de l'Éducation intervient pour permettre la reconnaissance et le financement des associations étudiantes<sup>56</sup>. Les deux grands objectifs deviennent la reconnaissance des associations étudiantes par l'administration des établissements collégiaux ou universitaires où elles sont établies, et la perception à la source des cotisations étudiantes. Cette loi offre la garantie aux associations de pouvoir participer aux instances pédagogiques et administratives de l'établissement. Elle permet aussi à l'association de jouir d'un local pour réussir à informer les étudiants de leurs droits<sup>57</sup>.

La perception à la source des cotisations constitue l'élément clé pour assurer le financement d'une fédération étudiante, bien que la FAÉCUM compte déjà pour sa part sur la reconnaissance de l'Université de Montréal. Cette loi confirme, sur le plan québécois<sup>58</sup> et dans ses grandes lignes, un statut qui prévalait déjà sur le campus de l'Université de Montréal.

Par ailleurs, des tensions ne vont pas tarder à naître entre la FAÉCUM et le RAEU. De fait, les élus à la tête de ces deux organisations étudiantes ne sont pas toujours liés par des atomes crochus<sup>59</sup>. Les conflits de personnalités semblent être à la source de ces tensions entre les deux organismes.

---

<sup>55</sup> Cité par Éric Bédard, *op. cit.*, p. 119. Julie Morency, secrétaire générale du RAEU, « La mauvaise foi d'un éditorialiste », *Continuum*, 18 octobre 1983, p. 2.

<sup>56</sup> Mariane Favreau, « Associations étudiantes. Le projet de loi 32 devrait régler les problèmes de financement », *La Presse*, 3 juin 1983; « Associations étudiantes. Le RAEU appuie le projet de loi 32 », *La Presse*, 17 juin 1983.

<sup>57</sup> Louise Provost, « La loi 32 : un pas en avant pour les associations étudiantes », *Continuum*, 6 septembre 1983, p. 2.

<sup>58</sup> De nombreuses associations étudiantes vont se prévaloir de cette loi, J.-C. Rivard, « Une trentaine d'associations d'étudiants se sont prévaluées du délai pour l'accréditation », *Le Soleil*, 15 octobre 1983. « Vent d'accréditations chez les associations étudiantes », *La Presse*, 15 octobre 1983.

<sup>59</sup> Voir Éric Bédard, *op. cit.* p. 119-120 qui relate le cas de l'élection de Denis Guindon à la place de Michel Lecomte, le candidat pressenti par la fédération. Cette élection serait à l'origine du problème. Guindon n'est pas reconnu comme le candidat légitime de la FAÉCUM bien qu'il soit un étudiant de l'Université de Montréal. Il est appuyé par la CADEUL.

En octobre 1984, le ministre de l'Éducation, Yves Bérubé, laisse couler dans les médias une rumeur concernant une éventuelle hausse des frais de scolarité pour pallier le manque de financement des universités, hausse qui serait cependant contrebalancée par un réajustement du régime des prêts et bourses. Le mouvement étudiant ressent cette nouvelle comme une atteinte au principe de l'accessibilité à l'éducation. L'ANEEQ<sup>60</sup> organise une manifestation en décembre et invite la FAÉCUM à en faire partie. Le Bureau exécutif de la fédération tarde à se décider; il ne sent pas alors qu'il est opportun d'y participer. Le délégué de science politique au Conseil central, Martin Munger, soutient plutôt l'idée contraire. Son argumentation touche les autres délégués qui se rangent majoritairement de son côté afin que la fédération prenne part à la manifestation avec l'ANEEQ. Par ailleurs, une grande partie des manifestants provient de l'Université de Montréal. Cet appui à une manifestation de l'ANEEQ est mal perçu par le RAEU qui traite la fédération de « putain politique ». Selon la FAÉCUM, il est toujours possible de former une alliance ponctuelle dans le cadre d'un enjeu majeur comme la menace d'une hausse des frais de scolarité. Elle démontre son côté pragmatique selon l'évolution de la situation politique.

Les différends entre les deux organisations refont surface au cours de la campagne électorale provinciale en 1985, le RAEU prenant publiquement position en faveur du PQ suivant l'engagement qui avait été fait de créer une corporation d'investissement jeunesse. Cet appui soudain au projet, sans consultation auprès des associations membres, heurte de front la FAÉCUM. On trouve que ce n'est pas le rôle d'une association étudiante de prendre position pendant une période électorale.

Les membres de la FAÉCUM caressent l'idée d'adopter un code d'éthique qui sous-tendrait la neutralité des dirigeants d'associations et l'interdiction de prendre ouvertement position en faveur d'une option politique<sup>61</sup>. Selon Michel Lecomte, représentant de la fédération, l'adoption d'une politique homogène, au sein du RAEU, pourrait apporter plus de cohérence dans les interventions des dirigeants. Les sujets qui touchent la condition étudiante universitaire seraient à privilégier. Selon Martin Munger, secrétaire général, le RAEU doit se doter d'une instance démocratique qui le rapprocherait de sa base : le congrès. Ces mesures assureraient plus de cohésion et une plus grande crédibilité. Or, les dirigeants du RAEU font la sourde oreille aux demandes de la fédération.

---

<sup>60</sup> Un « e » sera rajouté dans l'acronyme pour tenir compte de la représentation féminine.

<sup>61</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 123.



À la suite du désistement de la CADEUL, la FAÉCUM réexamine sa participation au RAEU et opte finalement pour la désaffiliation. Ainsi, faute de percevoir des cotisations, le RAEU se trouve d'office condamné à mort. Malgré tout le travail accompli, qui a notamment conduit à l'adoption de la loi 32, le RAEU s'éteint.

## Un mouvement étudiant bicéphale ?

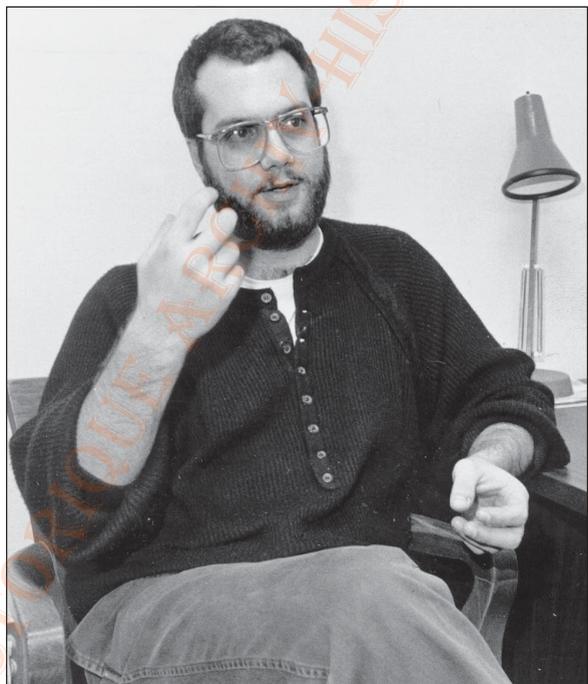
La première tentative pour regrouper les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal échoue en 1979, faute de militants. Le congrès de fondation de l'AGÉÉFEP, en novembre 1985, survient à la suite d'une longue campagne de sensibilisation auprès des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente. Les étudiants ont voté à 82,5 % pour la création de l'association avec un taux de participation de 80 %. Bien entendu, la FAÉCUM souhaite ardemment accueillir en son sein cette nouvelle association qui compte, selon ses dirigeants, 12 000 membres. Les fondateurs de l'AGÉÉFEP confient le mandat à un comité pour étudier la pertinence d'adhérer ou non à la fédération.

Les nouveaux représentants étudiants en arrivent à la conclusion que l'association serait noyée parmi les autres membres de la FAÉCUM. Selon eux, l'AGÉÉFEP n'aurait qu'une seule voix au Conseil central, contre une quarantaine d'associations<sup>62</sup>. La nouvelle association réclame une présence significative dans les comités de gestion des SAÉ. De plus, elle demande un changement aux critères de représentativité universitaire qui seraient établis selon le statut de l'étudiant et non en fonction du programme. Sur ces deux points, la FAÉCUM ne peut se ranger du côté de l'AGÉÉFEP. Cette dernière persiste à affirmer que les SAÉ desservent mal les étudiants de soir. Les dirigeants de l'AGÉÉFEP exigent que leurs membres puissent obtenir des cafés étudiants, des salles d'étude, ou un bar. La FAÉCUM préfère pour sa part que les SAÉ s'adressent à l'ensemble de la population étudiante. Pourtant, plusieurs associations possèdent déjà leur propre café étudiant au sein du département ou de la faculté. Sur recommandation de la FAÉCUM, l'U. de M. consent une place à un délégué de l'AGÉÉFEP pour siéger à l'Assemblée universitaire<sup>63</sup>.

<sup>62</sup> Ce point est déjà très perceptible au cours du congrès de fondation : voir les archives de la FAÉCUM, Chantal Laplante, vice-présidente aux affaires étudiantes de l'AGÉÉFEP, « Rapport d'activités », novembre 1985, p. 2-3.

<sup>63</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal du 180<sup>e</sup> Conseil central, 27 janvier 1988, ANNEXE : Assemblée universitaire, « Comité spécial d'étude des critères et des modalités de reconnaissance de la représentativité des associations étudiantes, rapport du comité », 24 novembre 1987, p. 2.

La question de la représentativité refait surface en 1988, à l'Assemblée universitaire qui discute du rapport du Comité spécial d'étude des critères et des modalités de reconnaissance de la représentativité des associations étudiantes<sup>64</sup>. Selon ce rapport, les étudiants pourraient s'organiser en fonction du niveau d'études de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle, ou encore, selon le statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel. Ce type de reconnaissance suscite l'opposition de la FAÉCUM qui craint le regroupement des étudiants de jour à temps partiel au sein de l'AGÉÉFEP. Martin Lefebvre, secrétaire général, tente, par la voie d'une pétition sur le campus de l'Université de Montréal, de réorienter le cours des événements. La pétition ne suscite guère d'intérêt de la part des étudiants<sup>65</sup>. Malgré ses nombreuses réserves, notamment face au risque de division du mouvement étudiant devant l'administration, la FAÉCUM s'ajustera selon les nouvelles modalités d'association<sup>66</sup>.



Source : Archives de la FAÉCUM

Martin Lefebvre, secrétaire général de la FAÉCUM, 1987.

L'Assemblée universitaire recommande en octobre 1988 que le « Conseil de l'université reconnaisse l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGÉÉFEP) comme étant représentative de tous les étudiants inscrits aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente »<sup>67</sup>. La reconnaissance de l'AGÉÉFEP est donc officiellement confirmée en novembre 1988 par l'Université de Montréal<sup>68</sup>.

<sup>64</sup> Voir, entre autres « Assemblée universitaire », procès-verbal de la première partie de la 288<sup>e</sup> séance, 2 mai 1988, p. 14 à 22. (archives de la FAÉCUM)

<sup>65</sup> Gustave Caluori, « La pétition de la FAÉCUM. Se signer à blanc », *Continuum*, 1<sup>er</sup> février 1988, p. 3.

<sup>66</sup> Sur cette question de représentativité, voir Éric Bédard, *op. cit.*, p. 128-129.

<sup>67</sup> Archives de la FAÉCUM, « Assemblée universitaire », procès-verbal de la 291<sup>e</sup> séance, 3 octobre 1988, p. 20.

<sup>68</sup> Archives de la FAÉCUM, AGÉÉFEP, « Congrès extraordinaire. Une présence qui s'affirme », 19 mars 1989, p. 3.



Par la voie de la consultation référendaire, l'AGÉÉFEP conforte son statut. Par exemple, au début des années 1990, 90 % des étudiants appuient l'accréditation de leur association. Les revendications de cette dernière tendent à augmenter ses champs d'intervention auprès des différentes instances universitaires ou encore des SAÉ. Les cotisations à la source de la Faculté de l'éducation permanente reviennent à la nouvelle association sans passer par l'intermédiaire de la FAÉCUM.

En vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, une association peut être reconnue selon trois groupes d'étudiants distincts : ceux de premier cycle, ceux des cycles supérieurs, et ceux de l'éducation permanente. Cette dernière disposition de la loi garantit la reconnaissance de toute association provenant de l'éducation permanente<sup>69</sup>. De son côté, la FAÉCUM intègre les groupes de premier cycle et des cycles supérieurs.

En 1995, les amendements à la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants forcent la consultation des membres de l'AGÉÉFEP pour permettre à l'association d'exprimer le point de vue des étudiants à l'éducation permanente et non plus uniquement ceux de la Faculté de l'éducation permanente. Au moins 97 % des étudiants acceptent le changement avec un taux de participation de 65 %<sup>70</sup>.

Certes, l'AGÉÉFEP et la fédération ont eu quelques différends au début de leur histoire, mais force est de constater qu'en 2005-2006, la situation est davantage à la coopération et à l'échange réciproque de services.

---

<sup>69</sup> L.R.Q., c. A-3.01

<sup>70</sup> [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca), voir le texte de Claude Garon, *Repères historiques*, 2006.





# LA FÉDÉRATION PRISE DANS UN CONTINUUM

## Tension entre le *Continuum* et la FAÉCUM

Dans les premiers temps de son existence, FAÉCUM et *Continuum* vivent dans une bonne entente. Néanmoins, un bon journal ne peut s'élaborer sans l'apport de nouveaux collaborateurs. Les journalistes étudiants qui affluent au *Continuum* adoptent forcément une distance critique face aux positions de la fédération. Selon Éric Bédard : « le premier éditorial indépendant du *Continuum* est signé par François Coupal et Dominique Arel, le 15 septembre 1981 ». Selon ces derniers, plusieurs sont nostalgiques de l'époque où le *Quartier Latin* brassait des idées nouvelles. Coupal et Arel croient que le temps est venu de donner une nouvelle direction au journal de la fédération. « Pour assurer un certain mordant, le *Continuum* doit être responsable de sa propre politique éditoriale ». Comme la FAÉCUM et le *Continuum* poursuivent la même mission de défense des intérêts étudiants, les « divergences de vue ne sont pas à craindre » soutiennent Arel et Coupal<sup>1</sup>, respectivement le rédacteur en chef et le directeur choisis par le Conseil central en août 1981<sup>2</sup>. Au cours de cette réunion, les délégués scrutent attentivement la politique de l'information au *Continuum*. C'est à ce moment que Dominique Arel présente son programme pour établir une nouvelle politique éditoriale et une plus grande autonomie du *Continuum* par rapport à la FAÉCUM, sans pour autant

---

<sup>1</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 99.

<sup>2</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal du Conseil central du 5 août 1981.

couper les liens qui les unissent. Les délégués réitèrent « le principe que le *Continuum* est le journal officiel de la FAÉCUM et qu'il est de ce fait redevable au Conseil central »<sup>3</sup>. À ce titre, les pages statutaires deux et trois seront toujours consacrées à la fédération. Cependant, les délégués votent unanimement les trois propositions issues du programme d'Arel et qui auront une incidence certaine dans l'évolution du journal :

« 1. Le rédacteur en chef est le grand responsable du contenu du journal, de la matière rédactionnelle, y compris l'éditorial. Il dirige l'équipe de rédaction et attribue les responsabilités à ceux qui y travaillent. Il voit à la planification du contenu de chaque numéro. Il est responsable du choix des textes, des titres et sous-titres, photos, caricatures, etc. Il doit s'entendre avec le directeur en cas de refus de publication d'un article. Seul le contenu des pages de la FAÉCUM n'est pas sous sa responsabilité. Le coordonnateur à l'information du bureau en assume la responsabilité.

2. Le directeur est le grand responsable du contenant du journal et son administrateur. Il s'occupe des relations avec l'imprimerie et l'atelier de montage. Il est responsable de la publicité. Il veille à la bonne gestion du budget du journal. Il s'assure de la présence des collaborateurs du journal aux réunions et lors de la mise en pages.

3. Le rédacteur en chef doit consulter le directeur pour l'approbation de la page éditoriale, du choix des manchettes à la une, du traitement des articles importants, et généralement de tout ce qui leur apparaît pertinent.

En cas de litige, ni le directeur, ni le rédacteur en chef ne peuvent trancher. Ils doivent s'entendre, en arriver à un compromis. Le rédacteur en chef et le directeur sont responsables du *Continuum* devant le Conseil central... »<sup>4</sup>.

Le comité de direction du journal est composé du rédacteur en chef, du directeur et du coordonnateur à l'information qui doit « voir à ce que l'orientation et l'administration du journal soient conformes aux politiques de la FAÉCUM »<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal de la 68<sup>e</sup> séance du Conseil central, 5 août 1981.

<sup>5</sup> *Ibid.*



Les principes adoptés subissent leur premier test le 22 mars 1982<sup>6</sup>, sous la plume de Claude Couture. Ce dernier rédige un éditorial qui « soulève l'ire des membres du Bureau »<sup>7</sup>, spécialement la partie critiquant la position de la FAÉCUM sur le gel des salaires des professeurs. Un débat secoue l'équipe du *Continuum*. Le journal peut-il agir selon sa libre expression et critiquer la position de la fédération ? Les membres du Bureau affirment que *Continuum* est redevable aux associations étudiantes membres de la FAÉCUM. L'équipe du journal rétorque que sa politique éditoriale distincte est pleinement reconnue par le Conseil central<sup>8</sup>. En contrepartie, le coordonnateur à l'information élu par les associations souhaite s'assurer que la voix du Conseil central puisse se faire entendre dans son journal officiel.

Le dénouement de cette situation se fait selon les volontés des délégués du VI<sup>e</sup> Congrès qui réaffirment le rôle du journal étudiant comme organe officiel de la

fédération. Un titre publié à la une du *Continuum*, « Sommes-nous indépendants ? » prend des proportions importantes<sup>9</sup>. Les délégués membres de la FAÉCUM l'interprètent comme une volonté des journalistes de consommer la rupture des liens du journal étudiant avec les instances de la fédération. Le fond du débat, selon l'équipe de direction du journal, concerne plutôt son indépendance éditoriale. Le Congrès se range massivement du côté du Bureau exécutif en reléguant aux oubliettes les propositions avancées par l'équipe de rédaction du *Continuum*. Malgré le fait que le Congrès de la fédération ait adopté une motion de félicitations pour le travail accompli, l'équipe du *Continuum* démissionne en avril 1982.



Source : Archives de la FAÉCUM

Un congrès annuel de la FAÉCUM [s.d.].

<sup>6</sup> Le journal indique deux dates, le 22 mars en page titre et le 21 mars dans les pages subséquentes. Cependant, le numéro précédent fut publié le 15 mars et l'édition suivante, le 29 mars, bref pour un hebdomadaire, la date du 22 mars semble plus plausible.

<sup>7</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 99.

<sup>8</sup> « Le *Continuum* face à la FAÉCUM. Pour une autonomie réelle », *Continuum*, 29 mars 1982, p. 5

<sup>9</sup> *Continuum*, 29 mars 1982, p. 1 et 5.

À la rentrée universitaire de 1982-1983, *Continuum* se donne « un second souffle », Nathalie Lacoste et Dominique Arel en signent l'éditorial<sup>10</sup>. Une partie de l'équipe démissionnaire revient après un été de réflexion, ayant conservé « la passion du journalisme »<sup>11</sup>. Tous tirent des leçons de l'expérience et invitent les étudiants intéressés de l'Université de Montréal à se joindre au *Continuum*.

L'année 1982 relance le travail de renouveau amorcé par l'ancienne équipe. Au cours de l'année universitaire 1982-1983, *Continuum* se transforme. Une nouvelle mise en page, notamment, lui donne un style plus universitaire et moins collégial. Le journal adopte également un nouveau système de rubriques : campus, culture, monde et société.

Est-ce que les artisans du *Continuum* veulent instaurer une « véritable école de journalisme »<sup>12</sup> ? Pendant une période de transition, les journalistes signent des articles qui répondent progressivement aux standards de qualité, selon les principes édictés par le responsable des rubriques. L'un de ses artisans, Robert Drapeau, instaure pour la rédaction des articles, des critères de qualité aux différents chroniqueurs (littérature, cinéma, théâtre, spectacle, chanson, etc.). Il s'adjoint un responsable, Louis Desjardins, pour établir une présentation soignée de la section culture qui s'inspire des journaux français tels *Libération*, *Le Monde* ou *Le Canard enchaîné*. Les innovations du tandem Drapeau-Desjardins influencent le style de l'ensemble de l'hebdomadaire qui atteint assez souvent 25 pages. À compter de 1983, un comité de révision des textes se met en place pour rehausser la qualité de la langue française. Les jeunes journalistes affinent leur plume au contact d'étudiants qui prônent l'excellence à chaque article<sup>13</sup>.



Source : Archives de la FAÉCUM

Jacques Gauthier, secrétaire général de la FAÉCUM, 1983-1984.

Les affrontements entre la FAÉCUM et *Continuum*, on le voit, n'atteignent pas encore le point de non-retour durant

<sup>10</sup> Nathalie Lacoste et Dominique Arel, « Un second souffle », *Continuum*, 13 septembre 1982, p. 4-5.

<sup>11</sup> Parmi l'ancienne équipe, les collaborateurs qui reviennent sont : Nathalie Lacoste, rédactrice en chef, Pascale Sicotte, coordonnatrice à l'information, Marc Brillon, responsable de la photo, Robert Drapeau, responsable des pages culturelles, Nathalie Boisseau, journaliste, et Dominique Arel, rédacteur en chef sortant.

<sup>12</sup> Selon l'historien Éric Bédard, *op. cit.*, p. 97.

<sup>13</sup> Louis Desjardins, Robert Drapeau, Micheline Dussault, Gloria Kearns, Élane Potvin et Louis-Joseph Tassé font partie de ces étudiants soucieux de la qualité de la langue française.



les années 1980. La période de 1982-1983 se caractérise par une succession de rédacteurs en chef : Nathalie Lacoste, Louis Desjardins (intérim), Pascale Sicotte, Dominique Arel (intérim) et Jacques Gauthier. Pour l'ensemble de l'année universitaire, les éditoriaux proviennent en large partie de la FAÉCUM sous la signature de Jacques Gauthier. Sauf quelques exceptions, la fédération, par le biais de son représentant, ne laisse aux rédacteurs Pascale Sicotte et Dominique Arel que les sujets d'envergure internationale ou nationale<sup>14</sup>. De 1983 à 1985, les éditoriaux qui commentent les sujets de l'heure sur le campus sont écrits avant que le Conseil central n'adopte une position ferme et précise. Ainsi, le Bureau exécutif ne peut s'offusquer des prises de position du *Continuum*<sup>15</sup>.

Vers 1987, le rédacteur en chef ne se gênera pas pour critiquer occasionnellement – lorsque cela s'avère pertinent – la politique de la fédération en page éditoriale, notamment sous la plume d'Yves Boisvert<sup>16</sup>. Cette année-là, le secrétaire général, Martin Lefebvre, affirme que le journal étudiant ne respecte pas les règlements établis par la fédération :

« Les événements des derniers mois nous portent à croire que la direction et les collaborateurs de *Continuum* oublient les liens organiques qui unissent la FAÉCUM et le journal. *Continuum* est le journal officiel de la fédération; il est par conséquent régi par les statuts et règlements de la fédération.

(...) la parution d'un billet et d'un éditorial qui remettent en cause des décisions du Conseil central et du Congrès nous porte à croire que vous soustrayez le *Continuum* au fonctionnement régi par les statuts et règlements de la fédération.

---

<sup>14</sup> Certains éditoriaux portent une double signature, par exemple ceux écrits de concert par Dominique Arel et Jacques Gauthier.

<sup>15</sup> Entrevue avec Louis Desjardins, maquettiste et éditorialiste commentant cette période – 14 juin 2006. En fait, les personnalités qui sont en poste influencent énormément les relations entre la fédération et son journal. En décembre 1983, Michel De Waele, étudiant en histoire, remplace Jacques Gauthier au poste de coordonnateur à l'information et responsable des pages FAÉCUM. Il est davantage au diapason avec l'équipe en place du *Continuum*. Par la suite, Nicole Raymond devient responsable des pages FAÉCUM; elle poursuit l'étroite collaboration entre le journal et la fédération sans ingérence politique.

<sup>16</sup> En général, les éditoriaux du *Continuum* commentent la vie politique canadienne et québécoise, et aussi, les prises de position de la FAÉCUM. Pour donner un exemple d'éditorial particulièrement critique, on pourrait citer celui du *Continuum* du 16 novembre 1987, intitulé « Les moyens du bar » signé par Yves Boisvert. L'éditorialiste note le trop-perçu par la FAÉCUM de la cotisation du RAEU dans le contexte de sa désaffiliation. Ce type d'éditorial n'est pas pour plaire aux représentants de la FAÉCUM, bien que le point de vue puisse être tout à fait pertinent et fondé.

(...) nous sommes conscients que le *Continuum* est le journal des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal, mais il l'est par l'intermédiaire du moyen démocratique que les étudiants se sont donnés : la FAÉCUM »<sup>17</sup>.

Martin Lefebvre souhaite fortement que *Continuum* respecte le choix des étudiants qui, par la voix de leurs associations locales représentées à l'intérieur du Conseil central et du Congrès, ont choisi d'appuyer la FAÉCUM. Ce choix, suggère-t-il, se doit d'être respecté par le journal officiel de la fédération.

Le sentiment du Bureau exécutif s'exprime lors d'une mise au point au sujet d'une lettre d'opinion publiée dans les pages du *Continuum* qui s'interroge sur la page éditoriale. Cet éditorial porte sur l'élitisme à l'Université de Montréal, au sein des sciences humaines, qui retiendrait trop d'étudiants médiocres. Hugues Tremblay, étudiant en théologie-philosophie, s'étonne « qu'à lire de telles ordures dans l'éditorial de l'organe officiel de la FAÉCUM, involontairement on craint que ça représente l'opinion de celle-ci »<sup>18</sup>. Martin Lefebvre réplique que l'éditorial ne représente pas l'opinion de la fédération : « nous partageons largement votre opinion et vos sentiments. Le problème qui se vit présentement en est un de dérive idéologique »<sup>19</sup>. Le Conseil central adopte même une motion de blâme à l'endroit du rédacteur en chef<sup>20</sup>. Les disputes chroniques qui opposent la liberté journalistique et les positions du Conseil central se poursuivent donc<sup>21</sup>; elles connaîtront cependant un dénouement en 1992-1993, lors du sabotage du *Continuum*.

---

<sup>17</sup> Provient d'une citation d'Éric Bédard, *op. cit.*, p. 101, Annexe II du 177<sup>e</sup> Conseil central : « Lettre de Martin Lefebvre, secrétaire général, à Chantal Rivest, directrice, et Yves Boisvert, rédacteur en chef du *Continuum* », 25 novembre 1987. Notons que la missive de Lefebvre débute par « Cher militant et chère militante ». Les statuts et les règlements encadrent davantage l'équipe du journal lors de l'élaboration de l'éditorial dont la responsabilité est partagée à la fois par les trois membres du comité de direction : le coordonnateur du Bureau exécutif, le rédacteur en chef et le directeur élus par le Conseil central.

<sup>18</sup> Hugues Tremblay, « À propos de l'élitisme », *Continuum*, 8 février 1988, p. 6. Ce dernier réagissait à un éditorial d'André Bourgeois, « Éloge de l'élitisme », *Continuum*, 1<sup>er</sup> février 1988, p. 7. Selon l'éditorialiste, la présence d'étudiants médiocres dans certaines disciplines comme histoire, science politique, littérature, philosophie et sociologie maintient ces départements dans la « médiocratie ». Cet éditorial ne met aucunement en cause la FAÉCUM.

<sup>19</sup> Martin Lefebvre, « *Continuum*. Fais ce que doit », *Continuum*, 15 février 1988, p. 3.

<sup>20</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal du 181<sup>e</sup> Conseil central, 10 février 1988, p. 4 à 7.

<sup>21</sup> Deux lettres publiées dans la rubrique *Champ libre* nous en donnent un aperçu; voir : Michel De Waele, « L'inconséquence de la FAÉCUM » et Michel Corriveau et Benoît Lefebvre « Pour la liberté de presse », *Continuum*, 22 février 1988, p. 6.



## Mort du *Continuum* et naissance du journal *Le Quartier Libre*

Le journalisme étudiant à l'Université de Montréal, bien qu'en très bonne santé avec la parution hebdomadaire du *Continuum*, va vivre une crise existentielle. La FAÉCUM et le *Continuum* se disputent encore sur un débat de fond : quelle est la marge de manœuvre du journal vis-à-vis de la fédération ? Le projet d'assurer une fois pour toute l'indépendance du *Continuum* est de nouveau à l'étude au printemps de 1991 dans les instances décisionnelles de la FAÉCUM. Il en ressort que l'ensemble des journalistes du *Continuum* souhaite la coupure des liens avec la fédération.

Les délégués du XVI<sup>e</sup> Congrès de mars 1992 accordent la pleine autonomie financière du *Continuum*. Ceci implique qu'une dernière subvention de 20 000 \$ sera versée, mais force par la suite le journal à combler un manque à gagner de 14 % qui serait nécessaire pour équilibrer son budget<sup>22</sup>. Ainsi, la FAÉCUM se montre ouverte à l'indépendance politique au journal. Celle-ci tente du mieux qu'elle peut d'atténuer les tensions avec les journalistes et l'équipe éditoriale. Selon les représentants de la fédération, les textes du *Continuum* jettent parfois le discrédit sur les décisions du Conseil central, du Congrès ou du Bureau exécutif<sup>23</sup>. Ce constat n'empêche pas le Conseil central d'entériner unanimement les candidatures de Jérôme Delgado et de Caroline Pichet, présentées par l'équipe du journal pour entreprendre la rentrée de l'automne au *Continuum*.

En avril 1992, la fédération congédie le directeur publicitaire sans consulter les principaux intéressés. Cette façon de procéder envoie un message non équivoque aux journalistes du *Continuum* qui doivent composer avec à la fois avec le retrait du soutien financier de la fédération et la perte d'un membre de la direction<sup>24</sup>. L'équipe

---

<sup>22</sup> Alain McPherson, « Seizième Congrès de la FAÉCUM. De la difficulté à avoir quorum », *Continuum*, 30 mars 1992, p. 10.

<sup>23</sup> Pour donner une idée des débats, voir les articles ou éditoriaux suivants : « Promesses et réalisations de la FAÉCUM. Où va votre argent », *Continuum*, 16 mars 1992, p. 5; Éditorial : Simon Kretz, « L'argent des autres », *Continuum*, 16 mars 1992, p. 7; Réponse de la FAÉCUM : Guy-Philippe Wells, coordonnateur aux finances et services, « Le journalisme et la sensation. Heureux d'un printemps », *Continuum*, 23 mars 1992, p. 3; Éditorial : Yann Pineau, « De la représentativité », *Continuum*, 23 mars 1992, p. 7; Réponse de la FAÉCUM : Pierre-Luc Paquette, « Réponse au dernier éditorial de *Continuum*. Démocratie ou fédéralisme », *Continuum*, 30 mars 1992, p. 3. Voir aussi une lettre sous la rubrique *Champ libre* : Ariane Charbonneau, « Dossiers sur les projets de la FAÉCUM. Outrée par l'inaction de la FAÉCUM », *Continuum*, 30 mars 1992, p. 6.

<sup>24</sup> Certaines associations étudiantes auraient souhaité une correction de cette situation, mais le quorum n'a pu être établi à la réunion suivante du Conseil central. Par la suite, une séance du Conseil central spécial n'a pu être convoquée à la fin de l'année universitaire en cours.

du *Continuum* tente de négocier son indépendance, mais un mur d'incompréhension semble se dresser à la fédération<sup>25</sup>. Par la suite, les événements se précipitent : « Travaillant aux affaires académiques, Luc Bonenfant découvre par hasard dans la photocopieuse de la fédération, le soir du 25 août 1992, un document du *Continuum* très compromettant. Ce document, dont nous n'avons pu obtenir copie, mettait en lumière tout un processus secret visant à créer un tout nouveau journal étudiant sur le campus. Immédiatement après cette surprenante découverte, les dirigeants mettent en branle une stratégie en vue de trouver une nouvelle équipe capable de produire un journal une dizaine de jours plus tard. Le lundi suivant, coup de théâtre : on s'aperçoit que du matériel de haute valeur du *Continuum* a disparu. Pour la fédération, cette disparition de matériel est synonyme de vol. On fera donc appel à la police pour ce que l'on juge être un cambriolage. Le lendemain, le matériel sera retrouvé près des locaux du GRIP »<sup>26</sup>.

Sans attendre la pleine autonomie du *Continuum*, l'ancienne équipe fonde un nouveau journal, *L'Affranchi*. Elle veut en finir avec l'état de dépendance qui la rattachait à la fédération. La une du nouveau journal étudiant reprend un slogan évocateur : « Maîtres chez nous<sup>27</sup> ».

En fait, les journalistes n'en pouvaient plus de l'attitude de plusieurs membres du Bureau exécutif qui leur rappelaient sans cesse les liens indéfectibles du journal à la FAÉCUM. La critique d'une décision, d'un geste posé, ou d'une activité qui pouvait être fondée, recevait un accueil parfois glacial qui se transformait parfois en ingérence administrative au sein de la rédaction du *Continuum*. Pour Caroline Pichet, « l'autonomie devenait extrêmement importante car personne au *Continuum* ne se considère politicien (ou militant); on se sent avant tout journaliste<sup>28</sup>. »

D'autre part, le Bureau exécutif, qui n'a pas nécessairement prévu ce coup d'éclat, organise la parution du *Continuum* à temps pour la rentrée d'automne avec une équipe inexpérimentée. Les coordonnateurs signent la majorité des articles, mais se trouvent en même temps absorbés par les tâches inhérentes à leur mandat

---

<sup>25</sup> Isabelle Paré, « Divorce entre la fédération étudiante et le journal *Continuum* de l'U. de M. », *Le Devoir*, 28 août 1992, p. 3.

<sup>26</sup> Nous n'avons pas d'autres sources pour corroborer cette version, voir : Éric Bédard, *op. cit.*, p. 164.

<sup>27</sup> *L'Affranchi*, 7 septembre 1992, p. 1.

<sup>28</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 165 se réfère à l'éditorial de Caroline Pichet, « Discontinuum », *L'Affranchi*, 7 septembre 1992.



d'officier de la fédération. Le rédacteur en chef intérimaire, Guy Bourbonnais, pris de court par cette nomination, souhaite bonne chance à l'équipe de *L'Affranchi*. Dans le premier éditorial de l'année universitaire 1992-1993, Bourbonnais déplore le geste des membres de l'ancienne équipe : « ils ont tenté d'empêcher la parution du premier numéro de *Continuum* en quittant leur poste à la dernière minute et en « empruntant » l'équipement qui ne leur appartenait pas. Que l'on veuille créer un nouveau journal me semble une superbe idée à laquelle j'adhère avec enthousiasme. Mais lorsqu'on s'arrange pour qu'un autre journal meurt, il me semble que c'est faire preuve d'une mesquinerie honteuse »<sup>29</sup>. En fin de compte, l'équipe du *Continuum-FAÉCUM* sait très bien qu'un seul journal pourra survivre...<sup>30</sup> Le Conseil central refuse l'entrée à un journaliste de *L'Affranchi* bien que le huis clos n'ait pas été décrété. La mésentente entre la FAÉCUM et l'ancienne équipe du *Continuum* n'est pas tout à fait terminée<sup>31</sup>.

Après une dizaine de numéros, *L'Affranchi* disparaît sans avoir réellement pu développer un nouveau créneau<sup>32</sup>. Le *Continuum* possède des assises financières plus solides en détenant, par exemple, la publicité achetée par l'Université de Montréal, sans compter le soutien financier de la FAÉCUM. En contrepartie, *L'Affranchi* ne reçoit pratiquement aucune part de la publicité institutionnelle de l'Université de Montréal. Ses pages publicitaires ne peuvent se comparer à celle de son compétiteur<sup>33</sup>. *Continuum*, version fédérative, boucle l'année universitaire 1992-1993 en produisant même des numéros de plus de 25 pages. Pour l'instant, il représente le seul survivant de cette lutte inégale.

Suite à la démission de Josée Proulx, directrice du journal, en juin 1993, la fédération met sur pied un comité pour proposer un nouveau mode de fonctionnement du *Continuum*<sup>34</sup>. Ce comité composé d'Isabelle Nadeau, Jocelyne Lalonde et Rodrigo Monardes, recommande que le journal des étudiants de l'Université de Montréal devienne autonome, c'est-à-dire sans être redevable à

<sup>29</sup> Guy Bourbonnais, « Deux semaines après, j'étais nommé rédacteur en chef », *Continuum*, 7 septembre 1992, p. 5.

<sup>30</sup> Robert Duguay, « L'Ordre ancien », *La Presse*, 15 septembre 1992, p. A-3.

<sup>31</sup> Éric-Pierre Gibeault, « Conseil central de la FAÉCUM. La petite mafia », *L'Affranchi*, 7 septembre 1992.

<sup>32</sup> Parmi l'équipe initiale, plusieurs journalistes n'avaient pas toute l'expérience requise pour faire face au défi de créer et de faire durer un nouveau journal.

<sup>33</sup> Alain McPherson, « Enchaîner *L'Affranchi* », *L'Affranchi*, 12 octobre 1992, p. 5. Sur la faible entrée de publicité, qui était le « nerf de la guerre », Gilles Tremblay, directeur de la publicité du *Continuum* pendant une dizaine d'années, confirme ce problème incontournable (entrevue du 4 août 2006).

<sup>34</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal du 269<sup>e</sup> Conseil central, 9 juin 1993.

aucune organisation politique. La FAÉCUM doit laisser un journal libre de tous liens avec le mouvement étudiant. Le 1<sup>er</sup> septembre 1993, à l'unanimité, les délégués du Conseil central reconnaissent *Le Quartier Libre* comme le journal étudiant à l'Université de Montréal<sup>35</sup>. On vient ainsi d'enterrer définitivement *Continuum*.

Dès le premier éditorial du *Quartier Libre*, à la rentrée de septembre, le ton est donné : « tout le monde en avait plein le c... des rixes interminables entre la FAÉCUM et les journalistes étudiants du *Continuum* »<sup>36</sup>. Tout le monde en avait assez des tensions ! Carlos Soldevila, rédacteur de l'éditorial, rend hommage à la nouvelle équipe de la fédération, notamment au secrétaire général, François Rebello, pour le règlement du conflit :

« Nos élus étudiants ont bien d'autres chats à fouetter. Et nous veillerons à ce qu'ils défendent la cause étudiante avec fermeté. S'ils ne le font pas, s'ils s'habillent à la mode des gestionnaires et des conformistes, nous aboierons haut et fort. Qu'ils se le tiennent pour dit : nous ne ferons pas de quartier dans ce journal »<sup>37</sup>.

Selon François Rebello, « *Continuum*, s'est graduellement distancé du militantisme pour s'affirmer davantage comme une école de journalisme »<sup>38</sup>. Il fallait régler le problème des liens entre un mouvement étudiant et le journal : « les nombreuses querelles entre représentants étudiants et journalistes amenèrent les uns et les autres à faire le constat suivant : pendant que le Bureau exécutif et l'équipe du *Continuum* se battent, les bourdes de l'université passent inaperçues »<sup>39</sup>.

Dorénavant, journalistes et représentants étudiants peuvent envisager l'avenir avec plus d'optimisme. La FAÉCUM souhaite que les dossiers campus demeurent une priorité pour l'équipe du *Quartier Libre*. Selon François Rebello, la situation étudiante s'avère toujours préoccupante. Pour lui, la tâche du journaliste serait, entre autres, de dépister les problèmes inhérents aux étudiants, notamment la situation sociale. Les représentants étudiants et les journalistes exercent des rôles trop importants pour qu'ils se chamaillent entre eux.

---

<sup>35</sup> Archives de la FAÉCUM, procès-verbal du 272<sup>e</sup> Conseil central, 1<sup>er</sup> septembre 1993.

<sup>36</sup> Carlos Soldevila, « Pas de quartier », *Le Quartier Libre*, septembre 1993, vol. 1, n° 1, p. 3. Dans les médias, notons qu'un journal a pris acte de la naissance du journal *Le Quartier Libre*, c'est *Le Devoir*, 21 septembre 1993, p. B-1.

<sup>37</sup> Carlos Soldevilla, *op. cit.*

<sup>38</sup> François Rebello, secrétaire général, « La bonne voix : *Le Quartier Libre* », *Le Quartier Libre*, septembre 1993, vol. 1, n° 1, p. 11.

<sup>39</sup> François Rebello, *op. cit.*



## Les Services aux étudiants (SAÉ) au cœur de la fondation de la FAÉCUM

Comment en vient-on à persévérer et à se dévouer aussi longtemps pour servir une cause ? C'est que, entre les guerres incessantes contre les hausses de la contribution étudiante, ou encore les multiples croisades qu'elle a menées pour rehausser la qualité de l'éducation universitaire, la FAÉCUM n'a jamais oublié le souvenir de cette crise qui l'a poussée à se constituer il y a de cela plus de trente ans. C'est précisément la force de cette mémoire institutionnelle qui lui assure cette constance et cette ténacité. Cela dit, ce n'est pas la pérennité de cette lutte qui détermine l'enjeu des services aux étudiants dont il est ici question, mais bien une simple question de principes.

### Le principe du financement

Les services aux étudiants (SAÉ) sont aujourd'hui financés à près de 65 % par les frais afférents spécifiques que paient les étudiants. La différence est comblée par des revenus générés par diverses activités et par le versement intégral de la subvention que le gouvernement octroie pour le maintien des services aux étudiants au sein de l'institution. Comme on peut le constater, l'entièreté des fonds des SAÉ provient d'un financement externe, soit, par le biais de la cotisation étudiante et par la subvention dédiée provenant du gouvernement du Québec. Ainsi, comme l'université ne dépense pas un sou pour les SAÉ, il va de soi que les étudiants devraient pouvoir en contrôler au moins en partie la gestion. La réponse de l'Université de Montréal est que la subvention dédiée pourrait être utilisée à d'autres fins, et que, dans les faits, attribuer l'argent de cette subvention aux SAÉ revient à piger dans le compte de banque courant de l'université. La haute direction maintient d'ailleurs qu'elle a toute licence pour utiliser ces frais afférents comme bon lui semble.

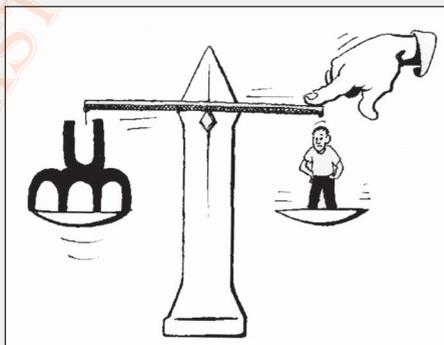
Évidemment, il est rarement arrivé que la réponse des délégués ou de l'exécutif soit « bon, d'accord, faites comme bon vous semblera »... Le plus souvent, les déchirements avec la direction au sujet des SAÉ ont pris la forme de campagnes de sensibilisation auprès des étudiants et de représentations auprès des acteurs universitaires. Même s'il est à redouter que les étudiants et la direction ne s'entendent probablement jamais sur le volet politique du financement, il reste que la question financière, elle, fait généralement consensus. Il faut de l'argent pour faire rouler les services ! Or, il faut une personne compétente pour superviser ces services. Mais une question demeure entière pour l'instant, c'est à savoir qui doit gérer l'argent de ces services...

## Le principe de la cogestion

Pour bien rappeler que les étudiants sont les principaux bailleurs de fonds du système, les deux associations étudiantes de campus que sont la FAÉCUM et l'AGÉÉFEP ont toujours revendiqué une cogestion des SAE<sup>40</sup>.

Si la question du financement permet de sensibiliser les étudiants et les délégués, c'est toutefois la cogestion qui pose le plus de problèmes au quotidien. Évidemment, comme toutes bonnes choses à l'Université de Montréal, les SAE sont dotés d'une entité bureaucratique, un comité que l'on nomme Conseil des Services aux étudiants<sup>41</sup>.

La guerre du Conseil des SAE en est une d'usure, mais surtout, rappelons-le, de principes : les associations de campus tentent systématiquement de conserver un pouvoir décisionnel, tandis que la direction tente systématiquement de le réduire. Cela dit, au fil du temps, les associations étudiantes ne cessent d'augmenter la mise en développant des compétences et des projets qui feraient l'envie de plusieurs institutions d'enseignement. La direction tente de faire des SAE la chasse gardée de l'université, et fait donc valoir que les idées des étudiants ne peuvent s'arrimer avec les autres aspects du développement de l'institution. D'un côté, un groupe de jeunes inventifs et proactifs qui tentent de s'approprier ce qu'ils croient leur revenir de droit; de l'autre, un groupe de dirigeants universitaires qui tentent de créer une vision intégrée de l'institution



Source : Archives de la FAÉCUM

Au sein des SAE, selon l'Université, l'équilibre n'est pas toujours facile entre ses intérêts et ceux des étudiants.

<sup>40</sup> Principes de cogestion : 1 (selon les associations) : le fait de gérer un service avec quelqu'un qui cherche à se l'approprier pour des motifs avec lesquels on n'est pas d'accord; 2 (selon l'Université de Montréal) : le fait de gérer un service avec quelqu'un qui n'a, selon nous, pas les capacités de gérer de tels services.

<sup>41</sup> Définition du Conseil des Services aux étudiants : 1 (selon les associations étudiantes) : se dit d'un conseil d'administration servant à recevoir, modifier et adopter le budget, à embaucher la directrice des SAE, à donner aux SAE les grandes orientations annuelles et à recevoir et à adopter les projets de développement; 2 (selon l'Université de Montréal) : un comité consultatif servant à prendre le pouls des utilisateurs (voir *focus group*).



et pour qui les SAÉ ne sont rien de plus qu'un simple réseau de services auxiliaires.

Comme on peut le constater, le problème de base (soit la juridiction sur les SAÉ), duquel découle celui du financement, finit toujours par réapparaître au tournant. Or si cette pomme de discorde était le seul obstacle, on serait en droit d'espérer un règlement dans un horizon pas si lointain, la bonne foi aidant... Toutefois, la combinaison problématique du principe de financement et de cogestion contribue un peu plus à entretenir les malentendus puisqu'ils mènent invariablement à deux objectifs complètement différents – ceci, aussi bien sur le plan de fond que de la forme. C'est, à notre sens, ce qui explique l'instabilité qui caractérise la gestion des SAÉ, et c'est aussi ce qui est la cause des sempiternels contentieux qui en résultent.

### **Le principe d'utilisation des SAÉ**

Lancinant, ce problème revient de façon endémique depuis le règne de Robert Lacroix. Ce dernier croyait que les différents services de l'Université de Montréal devaient servir une double mission, soit servir la communauté et embellir l'image de l'Université de Montréal afin d'augmenter le recrutement et ainsi obtenir plus de dons de la part des diplômés et des bailleurs de fonds. Appliquée aux SAÉ, cette vision a pourtant de quoi faire frémir : comment, en effet, justifier la facturation des frais afférents pour « investir » dans les SAÉ alors que cet argent va servir à essentiellement à mousser la cote des SAÉ auprès des étudiants potentiels ? Autrement dit, subventionner le recrutement tandis que les services des SAÉ étouffent ? Il va sans dire que ces remises en question ont été accueillies avec défiance par l'université, la FAÉCUM étant accusée de ne pas consentir au développement de l'Université de Montréal. Un exemple, à cet égard, demeure frappant, c'est l'intense publicité diffusée à l'étranger par l'Université de Montréal pour faire la promotion du Bureau des étudiants internationaux. Or, il appert que ce bureau fait justement partie des SAÉ... Si l'on adopte la perspective étudiante du financement, les étudiants internationaux sont donc appâtés par un service qu'ils se trouveront à payer intégralement une fois qu'ils seront inscrits. Dépense nette de l'Université de Montréal : 0 \$ ! Naturellement, la direction affirmera que cette interprétation est erronée, et donc, que l'inférence qui en découle est aussi fautive. Comme quoi nul ne saurait échapper à la belle rhétorique de l'université...

– Comité de rédaction de la FAÉCUM

## Création de CISM 89,3 FM

Dès le mois de mars 1979, les délégués du Conseil central se penchent sur un projet de radio étudiante à l'Université de Montréal. Ce groupe d'étudiants obtient le feu vert de la fédération quelques mois plus tard. Le Conseil central suggère aux responsables du projet de s'adresser au programme « Initiatives étudiantes des SAÉ » pour en assurer le financement<sup>42</sup>. Le projet tarde à se mettre en branle; il faut attendre au printemps de 1983 pour que la fédération entreprenne des démarches auprès de l'université afin d'obtenir un soutien financier de 10 000 \$ concernant une étude de faisabilité sur l'implantation d'une radio au sein du campus. À cette époque, les surplus du Service d'animation culturelle – ils atteignent alors près de 200 000 \$ – pouvaient être attribués à la radio étudiante qui émettrait sur la bande AM ou FM. Pour élaborer le projet, l'université accorde finalement 100 000 \$ pour payer les infrastructures. Cette somme est administrée par un comité dont font partie les délégués du Conseil central de la FAÉCUM.

Le nom de CISM (qui, au début, se prononce « séisme ») est donné à la nouvelle radio étudiante, suite à un concours organisé par la fédération. À compter de ce moment, des démarches sont entreprises pour assurer la diffusion sur bande FM. Cependant, avant la concrétisation de ces démarches, CISM est diffusée uniquement sur le campus de l'Université de Montréal.

Prévue à 12h01, la diffusion de CISM débute officiellement le 7 octobre 1985. Or, à de nombreux endroits sur le campus, les auditeurs ne peuvent entendre la radio. Le service audiovisuel de l'Université de Montréal a mal fait son travail technique, au grand désespoir de Pierre-Louis Smith, fondateur et directeur de la nouvelle station. Une firme privée, Richard Audio, souligne que l'installation est « inadmissible », qu'elle « manque de professionnalisme » et qu'elle est « inadéquate »<sup>43</sup>. L'Université n'a pas d'autres choix que de réparer les installations, mais elle tarde à réagir. Le Conseil central flirte un temps avec l'idée de poursuivre l'Université, mais elle consent finalement à prêter 4000 \$ pour effectuer les réparations aux installations de CISM. Les rénovations sont complétées, ce qui permet d'assurer la diffusion à l'automne de 1986.

---

<sup>42</sup> Voir Éric Bédard, *op. cit.*, p. 101, l'auteur cite les procès-verbaux des 40<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> séances du Conseil central de la FAÉCUM.

<sup>43</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 102.



Ces inconvénients n'empêchent pas la direction de CISM de tenter d'obtenir une licence du CRTC sur la bande FM. L'étude de Jean Vallières sur la faisabilité du projet de CISM en vue d'obtenir son permis canadien, prône des changements organisationnels, de programmation et un nouveau mode de financement propre à convaincre le CRTC.

Le Conseil central accepte, le 9 décembre 1987, que CISM devienne un organisme indépendant, mais lui conserve une structure démocratique qui comprend une assemblée générale d'étudiants de l'Université de Montréal. Comme le CRTC n'accorde pas de permis de diffusion à un organisme politique, c'est pour ce motif que la FAÉCUM procède à une séparation à l'amiable<sup>44</sup>. L'Université de Montréal confirme, par la suite, l'octroi d'un prêt de 167 000 \$ pour financer les frais d'infrastructures nécessaires à la diffusion sur bande FM. Or, pour s'assurer une viabilité à long terme, CISM a besoin d'un financement plus durable. La tenue d'un référendum, à travers le campus, sur la question d'une cotisation à verser à la radio étudiante marque un tournant de son évolution. Le CRTC, avant de se prononcer sur l'attribution d'un permis, observe la consultation avec intérêt pour mieux évaluer les appuis étudiants. Le référendum, tenu du 3 au 7 octobre 1988, pose la question suivante : « Donnez-vous votre appui au double projet suivant : faire de CISM une station radio-phonique émettant sur bande FM; faire en sorte que cette station soit la propriété exclusive des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal, moyennant une cotisation automatique non obligatoire de 1 \$ par personne ? »<sup>45</sup>. Une campagne efficace



Source : Archives de la FAÉCUM

Référendum CISM d'octobre 1988.

<sup>44</sup> Stéphane Kelly, « L'année du radiorendum. Comment réussir son divorce », *Continuum*, 12 septembre 1988, p. 9.

<sup>45</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 103, selon le procès-verbal du 190<sup>e</sup> Conseil central de la FAÉCUM, la question était libellée de manière légèrement différente; nous avons plutôt retenu la version rapportée par le journaliste Gustave Caluori, « L'année du radiorendum. La vitrine du son », *Continuum*, 19 septembre 1988, p. 5. Cette campagne référendaire a aussi eu des échos dans le journal *La Presse*, 5 octobre 1988, p. B-12.

facilite la consultation auprès de 9401 étudiants, dont 9126 disent oui. Une équipe se déplace d'un local à l'autre pour recueillir les votes. Durant la campagne en faveur du oui, le recteur de l'Université de Montréal, Gilles Cloutier, donne son appui au projet « Objectif 89,3 FM » qui représente la fréquence désirée par la direction de CISM<sup>46</sup>. Par ailleurs, la comparution au CRTC, prévue en 1989, est reportée au mois de mars 1990.

En mars 1990, Pierre-Louis Smith, François Laquoc et Michel Barbeau présentent la demande de licence aux autorités du CRTC. Bien qu'il est entendu que CISM se transformera en société autonome sans but lucratif (*Les Communications du Versant Nord*), il n'en demeure pas moins qu'elle est soutenue dans sa demande par la FAÉCUM qui s'engage à rembourser une dette de 300 000 \$ contractée auprès de l'Université de Montréal sur une période de 15 ans, sans intérêt. L'Université de Montréal appuie encore une fois la demande de CISM; Pierre Juneau, ancien président de la Société Radio-Canada et professeur invité de l'institution montréalaise, assiste les trois représentants de CISM<sup>47</sup>. CISM demande non seulement la fréquence de 89,3 FM, mais une puissance de 10 000 watts qui permettrait de rayonner à travers toute la région de Montréal jusqu'à Saint-Hyacinthe, Joliette, Lachute et le lac Saint-François. Le 10 juillet 1990, le CRTC approuve l'octroi de la licence à CISM<sup>48</sup>. La mise en ondes officielle s'effectue le 14 mars 1991, à 13h10, avec la puissance d'antenne demandée<sup>49</sup>.

Le règlement de la dette de 300 000 \$, assumé au point de départ par la fédération, est l'objet en 1991-1992 de vives discussions. Les conflits de personnalités entre les anciens intervenants avaient miné les discussions selon la nouvelle

---

<sup>46</sup> « L'U. de M. dit oui ! » - Lettre de Gilles Cloutier publiée dans les pages du *Continuum*, 26 septembre 1988, p. 3.

<sup>47</sup> Daniel Lemay, « CISM, la radio étudiante de l'Université de Montréal, vise grand », *La Presse*, 17 mars 1990, p. D-2. Un autre expert assiste aussi les représentants; il s'agit de Pierre Labarre, ingénieur-conseil, au sujet de la puissance de 10 000 watts qui est demandée. Voir aussi Jean-Philippe Mikus, « Audiences publiques du CRTC. Passe-moi le sucre, Walter », *Continuum*, 26 mars 1990, p. 15.

<sup>48</sup> Richard Gauthier, « CISM 89,3 MF. Un CHEC en blanc ? », *Continuum*, 17 septembre 1990, p. 11. Le journal étudiant fait état des négociations avec les associations des HEC et la radio étudiante sur l'appui de ces derniers à CISM. Une des conditions pour que CISM puisse obtenir sa licence, c'est d'avoir dans sa programmation des émissions qui impliquent la participation des étudiants de différentes associations sur le campus.

<sup>49</sup> André Cléroux, « Entrée en ondes officielle de CISM. Bonne merde à CISM ! Luc De Larochelière », *Continuum*, 18 mars 1991, p. 5.



coordonnatrice à l'information, Nadia Madzarac. Claude Durand, gérant de CISM-FM, et Jonathan Lapointe, secrétaire général, s'entendent pour échelonner sur plusieurs années le remboursement de la dette<sup>50</sup>. L'annulation du spectacle de Jean Leloup prévu le 13 septembre 1997, et dont la production devait être assurée par CISM laisse aux dirigeants de la fédération un goût amer<sup>51</sup>. Cependant, ces moments de tension sont désormais choses du passé, CISM ayant réglé toutes ses obligations envers la fédération.

## La disparition du Clandestin

L'un des mystères qui planent autour du bar le Clandestin est sa disparition au milieu des années 1990. Durant son évolution, les années 1980 sont considérées comme l'âge d'or du bar qui était alors devenu la principale source de revenus de la FAÉCUM. Une suite d'événements entourant sa disparition, peut toutefois expliquer le déclin et la fin du Clandestin.

La FAÉCUM, lors de son congrès annuel de mars 1988, avait redéfini la politique d'admissibilité au Clandestin en vue d'éliminer la trop grande affluence de cégépiens. Les délégués voulaient réaffirmer le mandat initial du Clandestin, soit celui d'être un bar universitaire. À compter du 8 septembre 1988, le client doit montrer sa carte universitaire. Or, aucune campagne publicitaire ne signale le changement. Certains s'imaginent que le Clandestin n'est désormais réservé qu'aux étudiants de l'Université de Montréal. Pourtant, l'universitaire est admis au bar, peu importe le lieu où il a choisi d'étudier. Les étudiants de l'Université de Montréal ne sont pas tous d'accord avec cette nouvelle politique restrictive. L'admission à la porte du Clandestin d'un étudiant du cégep peut toutefois se faire s'il est accompagné par un étudiant universitaire<sup>52</sup>.

Cette nouvelle mesure a des effets significatifs sur les ventes de bière. La baisse de la clientèle aurait ainsi varié entre 25 et 33 % selon le gérant du Clandestin,

---

<sup>50</sup> Charles Grandmont, « Le grand débrouillage », *Continuum*, 18 janvier 1993, p. 6

<sup>51</sup> Éric-Pierre Gibeault, « Éditorial : Toujours la même histoire », *Continuum*, 6 avril 1992, p. 7; Éric Lafontaine, « Annulation du spectacle de Jean Leloup. Le torchon brûle entre CISM et la FAÉCUM », *Le Quartier Libre*, 16 septembre 1997, ([www.ql.umontreal.ca/archives/qlv5n2/Html/n2dex02.html](http://www.ql.umontreal.ca/archives/qlv5n2/Html/n2dex02.html)).

<sup>52</sup> Nadine Lasalle, « La carte universitaire obligatoire. Le destin du clan », *Continuum*, 19 septembre 1988, p. 10.

Enzo Duo, et la diminution des ventes aurait ainsi été de l'ordre du tiers<sup>53</sup>. Pour minimiser la baisse de revenus, la direction du bar envisage d'augmenter le prix de la bière de vingt-cinq cents. On se rend déjà compte que les revenus seront moins importants que prévu, ceci, dans un contexte où la FAÉCUM se dirige vers un déficit annuel de 20 000 \$. Malheureusement, la baisse d'achalandage se confirme au cours de l'année académique 1988-1989<sup>54</sup>. En septembre 1989, pour réduire l'impact de cette baisse, le Clandestin investit dans l'achat d'un écran géant et procède à une restructuration du système de son intégré au bar, en plus d'offrir une réduction sur le prix de la bière de 17h00 à 20h00, le tout, juste à temps pour souligner sa dixième année d'existence<sup>55</sup>.



Source : Archives de la FAÉCUM

XIII<sup>e</sup> congrès annuel de la FAÉCUM en 1989.

<sup>53</sup> Sylvie Saint-Martin, « La carte universitaire au Clandestin. Le Clan dira-t-on », *Continuum*, 17 octobre 1988, p. 5.

<sup>54</sup> Gustave Caluori, « Hausse du prix de la bière au Clan. Noyer ses problèmes », *Continuum*, 16 janvier 1989, p. 9.

<sup>55</sup> Pascale Pontoreau, « Les dix ans du Clan. Fête le pas », *Continuum*, 4 septembre 1989, p. 8.



Au printemps 1990, les finances de la FAÉCUM continuent d'être dans le rouge. Pour un budget prévu de 700 000 \$, le déficit s'élèverait, selon Luc Trépanier, alors employé permanent, à 60 000 \$. À ce moment, la cotisation de base est d'un dollar et la cotisation des associations membres est, elle aussi, d'un dollar par étudiant. En fait, le bar Clandestin représente pour la FAÉCUM une véritable vache à lait qui peut rapporter annuellement 290 000 \$. Cependant, depuis qu'on exige une carte universitaire, les revenus se mettent à décliner inexorablement. Durant l'été, les revenus hebdomadaires chutent même de 50 %, passant d'environ 20 000 \$ à un peu moins de 10 000 \$. En conséquence, la FAÉCUM doit se résoudre à utiliser les surplus accumulés antérieurement pour combler ses problèmes financiers.

Or, cette manne est dorénavant disparue. Un « festival de broue » organisé par la fédération entraîne un nouveau déficit de 12 000 \$<sup>56</sup>. Devant les problèmes



Source : Archives de la FAÉCUM

Bureau exécutif de la FAÉCUM, 1990-1991.

De gauche à droite : Philippe Tassé, Pierre-Luc Paquette, Cédrick Pautel, Françoise Beaudoin, Pierre Michaud, Alkis Papapopoulos et Michel Beauchemin.

<sup>56</sup> Anne-Marie Braconnier, « Les finances de la FAÉCUM. La boîte à surprises », *Continuum*, 2 avril 1990, p. 8.

financiers récurrents, la FAÉCUM tente désespérément d'améliorer sa situation; du reste, elle n'a d'autre choix que d'équilibrer son budget. La fédération propose donc de tenir une consultation sur l'ensemble du campus pour obtenir une hausse des cotisations. À la suite d'un référendum favorable, en octobre 1990, les étudiants acceptent une hausse de la cotisation de base qui atteindra six dollars par trimestre (à l'automne et à l'hiver).

Le contexte de la période de 1990-1993 est marqué par des poursuites intentées par un groupe de résidents à l'encontre du Café-Campus. Ceux-ci souhaitent en effet sa fermeture ou son déménagement vers un lieu moins dérangement pour leur quiétude<sup>57</sup>. De fait, la clientèle nocturne n'est pas appréciée par une partie de la population qui demeure à proximité du bar. Compte tenu des sommes déboursées



Source : Archives de la FAÉCUM

Manifestation contre la fermeture du Café Campus en 1990.

<sup>57</sup> Yves Boisvert, « 1 200 personnes défilent dans un silence pieux pour s'opposer à la fermeture du Café Campus », *La Presse*, 18 juillet 1990, p. A-8; Martin Jolicœur, « Relocalisation du Café Campus. Campus sans café », *Continuum*, 23 septembre 1991, p. 5.



pour sa défense en cour, l'Association des travailleurs et travailleuses du Café-Campus n'a pas d'autre choix que de déménager ses pénates, même si elle ne peut s'y résoudre aisément. L'ordonnance du juge John Hannan, en décembre 1992, de fermer immédiatement les portes du commerce est portée en appel<sup>58</sup>. Le Café-Campus vit en sursis au gré des aléas et des décisions de la cour ou de la Régie des permis d'alcool du Québec. Finalement contraint par la Cour d'appel du Québec de fermer définitivement le bar, le 19 mai 1993, le Café-Campus s'accorde un mois pour aménager dans son nouveau local rue Prince-Arthur Est, lieu qui abritait auparavant le bar Chez Swann<sup>59</sup>. Le quartier Côte-des-Neiges et les étudiants de l'Université de Montréal perdent ainsi la proximité d'un bar que beaucoup considéraient comme une véritable institution. Le départ du Café-Campus va-t-il profiter au Clandestin ?

Par ailleurs, à la rentrée de septembre 1991, le café-bar La Brunante ouvre ses portes au pavillon Jean-Brillant, sous les auspices de l'AGÉÉFEP. Le 3 septembre 1991, Jacques Lucier, vice-recteur à l'administration, Yves Therrien, directeur des SAE de l'Université de Montréal, Robert Martin, président de l'AGÉÉFEP ainsi que ses membres, célèbrent l'ouverture officielle du bar. La Brunante utilise les locaux du Club JB, un restaurant autrefois géré par l'entreprise Versabec au profit des professeurs de l'université. Or, l'AGÉÉFEP et Versabec ont signé une entente de partage des coûts du local d'autant plus intéressante pour la firme privée, que l'Association étudiante de l'Éducation permanente s'était déjà engagée à défrayer à ses propres frais les coûts inhérents à la décoration des lieux<sup>60</sup>. Si, d'un côté, les affaires sont bien lancées, de l'autre, on se demande ce qu'il adviendra du bar Le Clandestin. Ce nouveau joueur au sein du campus grugera-t-il sa part de marché ?

Selon le point de vue de la fédération au début des années 1990, la crise économique et la situation financière précaire des étudiants marquent le déclin du bar le Clandestin. D'autre part, le caractère distinctif du Clandestin dans le *night life* montréalais se serait estompé après une période de croissance soutenue. Entre 1990 et 1993, le chiffre d'affaires du bar chute de 1 035 021 \$ à 595 310 \$, soit une baisse de 42 %. Cette baisse paraît résulter surtout de la diminution de la consommation d'alcool. Il semble en effet que la clientèle soit demeurée stable, tandis que la consommation d'alcool essayait pour sa part un baisse vertigineuse

<sup>58</sup> Danny Vear, « Fermeture du Café Campus », *Le Devoir*, 10 décembre 1992, p. A-3.

<sup>59</sup> « Le Café Campus refait surface », *La Presse*, 22 juin 1993, p. A-3.

<sup>60</sup> Éric-Pierre Gibeault, « Ouverture du café-bar La Brunante. Soirs de brume », *Continuum*, 9 septembre 1991, p. 6.

de 52 %<sup>61</sup>, un phénomène qui, du reste, aurait été ressenti à l'échelle canadienne durant cette période. Une diminution de revenus, dans un contexte où les frais fixes du Clandestin sont incompressibles, pouvait en effet lui causer un tort important. Il demeure cependant qu'à compter de l'année 1988, la mise en place d'une politique restrictive à l'entrée du bar a refoulé plus d'un cégépien; or, c'est notoire, un client mécontent ne revient pas, et ce peu importe s'il devient plus tard admissible en sa qualité d'universitaire, ou encore, si les critères viennent à changer...

Selon l'historien Éric Bédard, l'instabilité politique à la FAÉCUM, due notamment aux démissions-surprises des membres du Bureau exécutif<sup>62</sup>, conduit les employés du bureau de la FAÉCUM et ceux du bar le Clandestin à vouloir se syndiquer. Luc Trépanier, permanent administratif, en 1989, ainsi que Enzo Duo, gérant du Clandestin, font la promotion de cette idée auprès des employés. Pourtant, les deux personnes ayant initié l'idée d'un regroupement syndical n'en deviennent pas membres puisqu'ils sont considérés comme des cadres au moment de l'accréditation, et sont donc de ce fait exclus du syndicat. Le syndicat des employés de la fédération entame ses négociations du premier contrat de travail dès le 29 octobre 1990<sup>63</sup>. Les négociations sont ardues et les demandes syndicales sont jugées trop élevées par la fédération car elles entraîneraient, selon elle, des coûts de 125 000 \$. Selon Michel Cantin, président du syndicat des employés de la fédération, « la hausse du budget de la FAÉCUM ne serait pourtant que de l'ordre de 15 % »<sup>64</sup> ! La partie syndicale ne croit pas que la fédération se trouve en période de restrictions budgétaires. Les portiers du Clandestin font même à certains moments la grève du zèle à l'entrée du bar. Les négociations connaissent leur dénouement en septembre 1991, à la suite aux pressions de la FAÉCUM qui décrète un *lock-out*. Les offres finales parviennent le 8 août, et le *lock-out* est signifié aux employés quatre jours plus tard. Guy-Philippe Wells avait même préparé les prévisions budgétaires faisant abstraction des revenus du Clandestin. Or, un compromis survient entre les deux parties. L'année 1991-1992 connaît tout de même une baisse des revenus par rapport à l'année précédente; cependant les activités du Clandestin demeurent encore rentables.

---

<sup>61</sup> Archives de la FAÉCUM, « Le Clandestin », un historique de la situation produit vers 1995. Le document, sans nom d'auteur, brosse un tableau de la situation avec chiffres à l'appui qui résume assez bien l'ampleur du déclin du bar.

<sup>62</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 148-149. L'auteur explique les conflits de personnalités et les liens entre les individus qui nuisent au fonctionnement de ce Bureau exécutif.

<sup>63</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 149.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 150.



La rentabilité du bar s'étiole malgré l'implantation d'un nouveau système d'éclairage d'une valeur de 50 000 \$ et une campagne publicitaire d'une ampleur sans précédent dans l'histoire du Clandestin. L'année 1992-1993 se solde d'ailleurs par un premier déficit de 130 247 \$. Durant l'été 1993, la FAÉCUM emprunte 150 000 \$ pour effectuer des rénovations majeures afin de transformer la décoration du local, le système de son ainsi que l'éclairage. En dépit de cet investissement, l'année 1993-1994 enregistre un autre déficit, de l'ordre de 140 592 \$ cette fois. Pour tenter de redresser la situation, la FAÉCUM s'attaque aux dépenses en procédant à un programme de compressions : fermeture du bar durant les jours non rentables, (dimanche, lundi et mardi), diminution de la masse salariale de 30 %, rationalisation de plusieurs postes budgétaires et une meilleure gestion des inventaires permettront de sauver 45 000 \$<sup>65</sup>.

Au début l'année 1993-1994, l'ouverture du Resto-Pub au deuxième étage du 2332 boulevard Édouard-Montpetit, juste en haut du Clandestin, « s'avère une véritable épée de Damoclès quant à l'avenir du Clandestin »<sup>66</sup>. Une entente entre Sodhexo, l'Université de Montréal et la FAÉCUM, empêche le Resto-Pub de fermer à trois heures du matin, ce qui réduit les effets négatifs de la concurrence. Par contre, les associations étudiantes ne choisissent plus le Clandestin comme ils le faisaient auparavant pour leurs soirées, situation qui rejait sur les cafés étudiants, tels celui de droit qui en profite largement. Pour remédier à la situation précaire du Clandestin, la FAÉCUM mandate Frédéric Gonzalo, un responsable en commercialisation, pour faire la promotion et les relations publiques sur une période de 24 semaines, ce qui représente un coût de 5200 \$. Dès septembre, le nouveau responsable bénéficie d'un budget de 15 000 \$ pour concevoir une campagne publicitaire afin de mieux rejoindre la clientèle des 18 à 34 ans. De plus, 26 256 \$ sont investis dans les médias (journaux universitaires, *Voix* et *Hour*, et CISM). Le Clandestin présente même des spectacles, tel celui du groupe Zébulon, pour attirer une nouvelle clientèle<sup>67</sup>. Les efforts faits pour redresser la situation portent fruits en 1994-1995, le Clandestin enregistrant un bénéfice net de 12 933 \$; mais cette situation sera de courte durée.

---

<sup>65</sup> Archives de la FAÉCUM, « Le Clandestin », *op. cit.* Conseil central, « Le Clandestin. Rapport sur les résultats financiers provisoires, exercice financier 1993-1994 », 10 août 1994.

<sup>66</sup> Marc-André Côté, « Le Clandestin a un déficit de 75 000 \$ pour 1992-1993 », *Le Quartier Libre*, 14 mars 1994, p. 5. Le journal mentionne pour cette période un déficit moindre pour l'année 1992-1993 si nous les comparons aux documents internes de la FAÉCUM.

<sup>67</sup> D'autres groupes sont présentés au Clandestin comme Me, Mom & Morgentaler et les Parfaits Salauds, Mylène Roy, « Bars universitaires : l'autonomie par le houblon », *La Presse*, 16 septembre 1993, p. D-5.

Pour la période qui va de 1995 à 1996, et malgré un mois d'octobre marqué par le profit, le Clandestin se dirige vers un déficit de 108 129 \$<sup>68</sup>. La FAÉCUM tente de sauver les meubles en amorçant des négociations avec un entrepreneur privé, Michel Gadoury, pour relancer le bar. Ce dernier exige que le syndicat se saborde pour qu'il puisse assurer le fonctionnement du Clandestin, et, le 13 avril 1996, les syndiqués acceptent majoritairement cette demande. La FAÉCUM, tout en demeurant propriétaire du bar, accorde une franchise au nouveau gestionnaire.

Quelques jours plus tard, par le truchement de Patrick Molinari, l'Université de Montréal fait savoir à la FAÉCUM qu'elle ne veut pas de concessions sur le campus. Cela créerait un précédent inadmissible. La FAÉCUM tente tout de même de présenter un accord à l'Université de Montréal pour sauver le Clandestin. L'adjoint au vice-recteur à l'administration, Philippe Guay, répond que le contrat proposé n'en est pas un de gérance, mais bien de cession de bail. « Par ailleurs, l'université serait également opposée à toute entente qui constituerait un contrat de gérance, à moins qu'elle n'ait préalablement été informée de la teneur de cette entente et, bien sûr, de l'identité du gérant et qu'elle ait signifié son consentement »<sup>69</sup>. Au moment de la désintégration du Clandestin, les travailleurs renoncent à saborder leur syndicat !

En fait, la FAÉCUM est à la croisée des chemins sur le plan financier. Après que la FAÉCUM ait utilisé les surplus du Clandestin pendant de nombreuses années, le bar ne peut plus puiser dans ses liquidités d'antan pour tenter un redressement. En 1996, l'état des finances de la FAÉCUM ne lui permet pas d'éponger les déficits du bar étudiant. Le budget de la fédération est composé essentiellement de cotisations versées par les étudiants qui représentent un total de 385 000 \$. Une redevance de l'entreprise Lanier de 50 000 \$ sur les revenus des photocopieurs, une subvention de l'université de 31 000 \$, ainsi que les bénéfices du party « 2-étages » de 20 000 \$ s'ajoutent à ces cotisations. La FAÉCUM ne veut plus avancer de fonds afin que le bar respecte ses engagements envers ses banquiers et fournisseurs, car elle entrevoit une baisse de ses revenus. L'université abolira sa subvention de 31 000 \$ qui servait à financer l'agenda et la rentrée scolaire. Elle refuserait en outre la tenue d'un party 2-étages au pavillon Jean-Brillant, ce qui occasionne aussitôt

---

<sup>68</sup> Sébastien Caron, « Si on ne cotise pas, le Clandestin fermera », *Le Quartier Libre*, 5 mars 1996, p. 7.

<sup>69</sup> Archives de la FAÉCUM, « Lettre de Philippe Guay, adjoint au vice-recteur à l'administration à Marc Brochu, directeur général de la FAÉCUM », 29 mai 1996.



un manque à gagner de 20 000 \$. Enfin, pour couronner le tout, la redevance de 50 000 \$ pourrait aussi disparaître advenant l'établissement d'une coopérative sur le campus. Bref, la marge de manœuvre de la FAÉCUM apparaît des plus précaires à l'heure de faire ses choix quant à l'avenir du Clandestin<sup>70</sup>. Les délégués au congrès annuel estiment que l'augmentation des cotisations doit d'abord servir aux interventions de la fédération et non pour soutenir son bar étudiant.

Les activités du Clandestin cessent donc. Le 25 juin 1996, dans un communiqué destiné aux médias, la FAÉCUM fait porter l'odieux de la fermeture à une décision de l'Université de Montréal qui n'a pas accepté le plan de relance<sup>71</sup>.

Le 27 juin 1996, le Liquor Store effectue des approches auprès de la FAÉCUM pour acquérir les équipements de son et de lumière, le mobilier et les fournitures de bar. Il offre 45 000 \$ pour l'ensemble des biens. Le Bureau exécutif s'empresse d'accepter l'offre car les acheteurs ne se bousculent pas à la porte. Après des débuts prometteurs, le Liquor Store n'arrive pas à rembourser une partie de la dette contractée envers la FAÉCUM; il reste en effet à acquitter un solde de 12 500 \$. En novembre 1996, le Conseil central décide de boycotter l'endroit. Le Liquor Store fait aussitôt faillite, non sans avoir payé la plupart de ses créanciers, à l'exception de la FAÉCUM<sup>72</sup>.

À la rentrée de septembre de 1998, une surprise attend les étudiants de l'Université de Montréal. Le Clandestin II est lancé en lieu et place du défunt bar l'Équinoxe qui avait lui-même succédé au Liquor Store. Précisons que l'Université de Montréal était à ce moment la seule université sur l'île qui n'offrait pas de service de bar à ses étudiants. Le nouveau commerce de la FAÉCUM offre aussi les services de restauration à sa clientèle. Or, des problèmes de gestion et des coûts élevés (le bail notamment) causent la faillite du Clandestin II après seulement six mois d'opération<sup>73</sup>. Le bar dépensait deux dollars pour en rapporter un dollar; en

<sup>70</sup> Archives de la FAÉCUM, « XX<sup>e</sup> congrès annuel, bilan finances et services », p. 16 à 19. Dans les faits, l'année suivante, la FAÉCUM ne perdra pas la possibilité de faire son party 2-étages, et la redevance Lanier est maintenue; le portrait noir brossé par les dirigeants de la fédération ne se révèle pas aussi sombre qu'il l'est dans la réalité.

<sup>71</sup> FAÉCUM, « Communiqué : une décision de l'Université de Montréal force la fermeture du bar étudiant Le Clandestin », 25 juin 1996.

<sup>72</sup> Julie Fortier, « Le Clandestin, prise deux », *Le Quartier Libre*, 1<sup>er</sup> septembre 1998, ([www.ql.umontreal.ca/volume6/qlv6n01/n01dex03.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume6/qlv6n01/n01dex03.html)).

<sup>73</sup> Archives de la FAÉCUM, « Procès-verbaux de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> assemblée générale du Clandestin », 17 février 1999 et 19 avril 1999. Des problèmes de gestion qui ont intéressé les délégués des différentes associations membres de la FAÉCUM et qui ont commandé le huis clos.

conséquence, la décision de mettre la clef dans la porte s'imposait pour la FAÉCUM.

Toute cette saga n'empêche aucunement la FAÉCUM de faire une autre incursion dans l'univers des bars montréalais et universitaires. Dès septembre 1999, juste à temps pour la rentrée scolaire, la fédération participe à l'entreprise du Living, un nouveau bar « né des cendres du feu Clandestin »<sup>74</sup>. Les promoteurs du Living ont approché la FAÉCUM pour racheter une partie des équipements et un prêt aux entreprises qu'elle détenait dans le Clandestin II. Selon certaines transactions financières avec la banque, la FAÉCUM récupère le prêt et une partie des équipements de la faillite du Clandestin II pour les transférer au Living en retour d'une participation à l'actionnariat du bar.

Le nouveau bar, réparti sur trois étages, est situé à l'angle des artères Mont-Royal et Saint-Laurent. Une section est réservée uniquement aux étudiants de l'Université de Montréal. Une scène accueillera les bands de musique, les mardi et mercredi. Dans cette affaire, la FAÉCUM n'est pas seule : deux autres entreprises sont associées à la démarche, l'une spécialisée dans les bars, et l'autre, en gestion de campagnes de publicité. L'investissement de la fédération devait non seulement rapporter des dividendes, mais aussi répondre aux besoins de la clientèle étudiante. Devant les résultats plutôt décevants à tous points de vue, la FAÉCUM se retire de l'entente sans nuire au Living qui continue de servir sa clientèle du boulevard Saint-Laurent.

Au printemps 2003, devant les demandes incessantes et pressantes des associations qui souhaitent l'établissement d'un bar contrôlé par les étudiants, la FAÉCUM s'intéresse activement à l'acquisition d'un autre bar, Le Crocodile. L'établissement, situé rue Gatineau, dans le quartier Côte-des-Neiges, abritait à une autre époque le bar Le Bouvillon. Les associations membres de la FAÉCUM adoptent, le 9 avril 2003, le principe du projet d'acquisition de l'édifice, propriété de Bernard Raguenaud. Par ailleurs, le professeur des HEC, Claude Ananou, qui est évaluateur de plan d'affaires, se montre sceptique face à cette proposition. Le projet d'achat de l'immeuble s'élabore durant une période de boom économique qui connaît un haut taux du marché. Pour le professeur, ce type d'immeuble commercial peut

---

<sup>74</sup> Alain McKenna, « Le Living devient le nouveau bar étudiant de la FAÉCUM. D'un bar à l'autre », *Le Quartier Libre*, 1<sup>er</sup> septembre 1999, ([www.q1.umontreal.ca/volume7/numero11campusv7n1a.html](http://www.q1.umontreal.ca/volume7/numero11campusv7n1a.html)).



connaître une décote d'environ 30 % qui occasionnerait une perte rendant difficile sa reconversion. De plus, selon lui, le conseil d'administration de la nouvelle entreprise, composé d'étudiants, ne serait pas un gage de bonne gestion, loin s'en faut. Le risque de vols et de mauvaise gestion étant très courant en cette matière. Selon l'examen des états financiers, le Crocodile fonctionne à perte depuis deux ans<sup>75</sup>. Dans quelle mesure des étudiants, qui n'ont pas nécessairement l'expérience dans ce type de gestion peuvent-ils concurrencer des professionnels du milieu ? Ainsi, c'est un portrait de la situation fort peu engageant que dresse ainsi Claude Ananou.

En dépit de ces sombres augures, le processus d'étude se poursuit à la FAÉCUM. Des sommes sont allouées pour payer les frais d'avocats qui négocient le contrat de vente, la firme d'experts pour évaluer le bâtiment, la réalisation d'une étude technique sur les rénovations à faire sur l'immeuble, ainsi qu'une étude de marché<sup>76</sup>, ce qui représente en tout une facture de près de 67 000 \$. Le Peel Pub Canada fera une offre supérieure de 100 000 \$ pour acquérir l'immeuble. Cette offre met un terme aux plans de la FAÉCUM qui doit abandonner le projet<sup>77</sup>. Le bar devient le *Peel Pub Lacombe*, mais l'entreprise ne durera qu'un temps, puisque l'année suivante, il fait faillite. Pour l'instant, le projet de créer un nouveau bar étudiant demeure sur la glace...

## Le dégel des frais de scolarité

Le programme du Parti libéral du Québec préconise le maintien du gel des frais de scolarité dans les universités en mars 1985. Cet aspect essentiel du programme prend une plus grande importance au moment de l'accession de ce parti au pouvoir aux élections générales, en décembre 1985. Dès janvier 1986, le président du Conseil des universités, Jacques L'Écuyer, plaide pour une injection de 150 millions de dollars dans le réseau universitaire pour assurer un financement comparable à celui de l'Ontario. Sa recommandation est sans appel : doublons les frais de scolarité. Cette idée fait lentement son chemin dans l'esprit des politiciens libéraux. Le ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, l'évoque en mars 1986. Le ministre

---

<sup>75</sup> Alexandre Benoit, « Acquisition du Crocodile. La FAÉCUM a les dents longues », *Le Quartier Libre*, 23 avril 2003, ([www.q1.umontreal.ca/volume10/numero16/campusv10n16a.html](http://www.q1.umontreal.ca/volume10/numero16/campusv10n16a.html))

<sup>76</sup> Archives de la FAÉCUM, MCE conseils, « FAÉCUM resto-bar le Crocodile, étude de marché », juin 2003.

<sup>77</sup> Alexandre Benoit, « Une perte à pleurer », *Le Quartier Libre*, 25 février 2004, ([www.q1.umontreal.ca/volume11/numero12/campusv11n12b.html](http://www.q1.umontreal.ca/volume11/numero12/campusv11n12b.html)).

de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, indique au mois d'avril suivant qu'à cause des déficits accumulés des universités, qui totalisent 80 millions de dollars, ces dernières doivent se soumettre à un contrôle plus sévère de leurs dépenses. À l'été 1986, le rapport Gobeil propose la révision à la hausse des frais de scolarité jusqu'à concurrence du quart du coût des études par discipline, mais en faisant une mise à jour du régime des prêts et bourses. En septembre 1986, le ministre Ryan revient à la charge en inaugurant la Commission parlementaire sur les orientations et le financement des universités en affirmant que « les revenus que les universités québécoises retirent des frais de scolarité sont beaucoup moins élevés que dans les autres provinces. Le manque de ressources qui en découle crée des dangers sérieux pour la qualité de l'enseignement et la recherche »<sup>78</sup>. Par contre, un sondage Léger Lepage indique que 90 % des étudiants s'opposent à une hausse des frais de scolarité. Un autre sondage, de la firme Angus Reid, indique que 77 % des Québécois s'opposent aussi à une augmentation des frais à l'université. Face à un mouvement de grève



Source : Archives de la FAÉCUM

Manifestation contre le dégel des droits de scolarité en décembre 1984.

<sup>78</sup> Richard Gauthier, « Dossier : frais de scolarité », *Continuum*, 3 septembre 1990, p. 11.



déclenché par l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ), le Premier ministre promet le maintien du gel des frais de scolarité jusqu'à la fin de son mandat. Pendant deux ans, le gouvernement du Québec s'engage aussi à fournir aux universités des sommes supplémentaires, en moyenne 40 millions annuellement, au cours de la période 1987-1988 et 1988-1989. Le mouvement étudiant n'a pas à craindre dans l'immédiat une hausse, mais celle-ci ne saurait tarder.

À l'Université de Montréal, le débat en 1986 porte sur la hausse des frais afférents. En février 1986, l'université choisirait d'imposer des frais de 40 \$ qui serviraient à payer du nouveau matériel didactique et des micro-ordinateurs. Pour bien des gens, ces frais représentent une hausse pure et simple des frais de scolarité. La FAÉCUM s'oppose à cette nouvelle mesure jugée inéquitable. Elle suggère aux étudiants de ne pas payer ces frais en incluant dans le formulaire de retour une lettre qui demande des explications sur l'utilisation des revenus ainsi générés. Les étudiants présents aux instances universitaires sont invités à poser des questions sur cette hausse pour créer ensuite un mouvement de solidarité avec les intervenants du campus<sup>79</sup>.

Le Bureau exécutif de la FAÉCUM ne juge pas opportun de déclarer la grève comme le souhaite l'ANEEQ. Luc Trépanier, qui vient de présenter la position de la fédération à la Commission parlementaire sur le financement des universités, préfère attendre avant d'enclencher un mouvement de mobilisation. En novembre 1986, la fédération organise une manifestation de 2500 personnes devant le rectorat de l'université. Les dirigeants étudiants prétendent que le déficit de 1,5 millions de dollars de l'Université de Montréal résulte d'une mauvaise gestion. Ils réclament donc le remboursement des frais déjà payés par les étudiants, mais l'université



Source : Archives de la FAÉCUM  
Manifestation contre le dégel des droits de scolarité (circa 1986).

<sup>79</sup> Voir « La bataille des frais afférents », Éric Bédard, *Histoire de la FAÉCUM*, Montréal, FAÉCUM, 1994, p. 130 à 133.

campe sur ses positions. La FAÉCUM décide de durcir sa position en occupant les bureaux du rectorat du 8 au 12 mars 1986. Le recteur a recours aux policiers pour obliger les étudiants à quitter les lieux. Le secrétaire général, Luc Trépanier, et quatre autres étudiants, sont arrêtés en rapport à cette affaire.

L'administration n'écoute pas la fédération qui suggère la mise en place d'une table de concertation et un régime de contribution volontaire pour enrayer le déficit. Or, une étudiante en démographie, Diane Brassard, prétend que l'imposition de frais de 40 \$ brise un contrat entre l'étudiant et l'université. Elle se demande pourquoi payer ces frais alors que les étudiants continuent de payer leurs photocopies et autre matériel didactique. Pour ces motifs, elle juge approprié le recours collectif contre l'université. Pendant l'audition de la cause au Palais de Justice de Montréal, l'avocat de la partie défenderesse prétend que l'argument avancé est non fondé, voire même frivole. Le coût réel du matériel serait de 468 \$, et les 80 \$ exigés annuellement représenterait tout au plus une modeste contribution de l'étudiant. Le juge rejette donc la requête de Diane Brassard. Ces frais sont ainsi ajoutés à la facture par l'université. La fédération reçoit ce jugement comme une gifle<sup>80</sup>.

À l'automne 1988, cégépiens et étudiants de l'UQAM exercent leurs moyens de pression pour obtenir une réforme du régime des prêts et bourses du gouvernement du Québec. La FAÉCUM, quant à elle, n'a pas le mandat des associations pour aller de l'avant dans cette lutte. Le 29 octobre 1988, le Parti libéral du Québec, réuni en Conseil général, adopte une proposition alambiquée. On y affirme qu'un « dégel des frais de scolarité ne soit pas envisagé avant que le gouvernement n'ait enclenché des actions concrètes, ces conditions visant à assurer l'accessibilité à l'université, une hausse de la fréquentation universitaire et une amélioration de la qualité de l'enseignement »<sup>81</sup>. À cette proposition, s'ajoutent plusieurs mesures qui entraînent, entre autres, l'injection de montants additionnels dans le réseau universitaire, une réforme du régime d'aide financière et un effort de rationalisation du réseau universitaire.

La FAÉCUM s'inquiète de cette proposition qui suggère que le ministre de l'Éducation pourrait bien dégeler les frais de scolarité advenant la réalisation de

---

<sup>80</sup> Pour Éric Bédard, cet échec pousse les représentants étudiants à se questionner sur la mission de la FAÉCUM, *op. cit.*, p. 133.

<sup>81</sup> Gilles Grondin, secrétaire général, et Maryse Potvin, coordonnatrice des affaires externes, « Dégel des frais de scolarité. La mascarade de Ryan », *Continuum*, 2 novembre 1988, p. 2. Cette information provient des pages officielles de la FAÉCUM dans le journal étudiant.



ces fameuses « actions concrètes ». D'autre part, le secrétaire général, Gilles Grondin, se demande à quoi peuvent rimer ces actions évoquées de manière sibylline par le ministre Claude Ryan... Au cours d'une rencontre avec le ministre, les représentants étudiants comprennent que le dégel des frais de scolarité représente la solution retenue. Ryan refuse d'aborder d'autres avenues, traitant même les élus de la fédération de « corporatistes ». En novembre 1988, Maryse Potvin, coordonnatrice aux affaires externes de la FAÉCUM affirme, à propos du ministre, que « sur tous les dossiers, les frais de scolarité, le financement des universités, l'aide financière aux étudiants, il n'a absolument rien fait sauf démontrer sa mauvaise foi »<sup>82</sup>. La FAÉCUM demande la démission du ministre Ryan au cours d'une conférence de presse tenue à la mi-novembre 1988. Ryan reste bien en selle, mais Québec attendra tout de même un an avant d'annoncer le dégel de frais de scolarité.

Le 18 octobre 1989, les étudiants universitaires se donnent rendez-vous au centre-ville de Montréal, près de l'Université McGill, pour s'opposer à l'intention du Premier ministre Robert Bourassa de hausser les frais de scolarité. Entre 2500 et 3000 personnes bravent le froid pour marcher de la rue McGill College jusqu'au bureau du Premier ministre, boulevard René-Lévesque<sup>83</sup>. Néanmoins, la mesure n'est pas encore annoncée officiellement, et la mobilisation connaît des ratés. On ne ressent pas encore l'urgence de la situation.

Le 19 décembre 1989, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, annonce ce que bon nombre d'étudiants redoutaient, c'est-à-dire le dégel des frais de scolarité fixés à 540 \$ depuis 1968. Il semble que la stratégie du ministre consistera à marchander la réforme des prêts et bourses en retour d'un consentement à une hausse des frais. En effet, au cours de cette période, davantage de prêts sont accordés en comparaison au nombre de bourses offertes. Depuis 1985, l'endettement étudiant aurait augmenté de 60 millions de dollars<sup>84</sup>. Or, la FAÉCUM n'est pas favorable à une telle tractation et refuse ce marchandage qu'elle trouve inapproprié, refusant de lier hausse de frais et réforme de l'aide financière. Elle estime qu'une meilleure gestion de l'éducation combinée à un apport plus

---

<sup>82</sup> André Pratte, « Grève de trois jours des étudiants de l'Université de Montréal ? », *La Presse*, 16 novembre 1988, p. A-4.

<sup>83</sup> Patrick Minotti, « Manifestation contre le dégel. Au pas ! », *Continuum*, 23 octobre 1989, p. 9.

<sup>84</sup> André Pratte, « Ryan doit annoncer aujourd'hui le dégel des frais de scolarité », *La Presse*, 19 décembre 1989, p. A-8.

grand des entreprises seraient plus adéquats pour résoudre le sous-financement universitaire.

Dans ce débat, le mouvement étudiant est évidemment opposé à tout dégel. À l'Université de Montréal, le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal les appuie<sup>85</sup>. Le 10 février 1990, 60 associations se réunissent à l'Université de Montréal pour mettre sur pied une plate-forme commune. La seule divergence porte sur la question de la grève générale prévue pour le 27 février suivant. Pour déclencher ce mouvement de mobilisation, les 300 délégués de douze universités et d'une quarantaine de cégeps ont voté en faveur de la grève pourvu qu'une majorité d'institutions acceptent d'y participer<sup>86</sup>. L'ANEEQ aurait souhaité un seuil minimal de vingt associations participantes pour bien amorcer le mouvement



Source : Éric Major

Manifestation contre le dégel des droits de scolarité, hiver 1990.

<sup>85</sup> Anne-Marie Braconnier, « Le SGPUM prend position sur le dégel. Sans frais », *Continuum*, 5 février 1990, p. 5.

<sup>86</sup> André Pratte, « Hausse de frais de scolarité : les étudiants vont débrayer le 27 si la majorité des collèges dit oui », *La Presse*, 11 février 1990, p. A-2. Voir aussi sur ce point, Michel Beauchemin, « Unis face à la hausse », *Continuum*, 26 février 1990, p. 4.



de grève des associations. La vingtaine d'associations créerait ainsi un effet d'entraînement sur les étudiants velléitaires. Dans un sondage Crop-La Presse reproduit dans les pages du *Continuum*, 54 % des étudiants se disent opposés à un mouvement de grève générale. Ce pourcentage augmente à 60 % si l'on ne tient compte que du point de vue des universitaires<sup>87</sup>.

Une manifestation des étudiants québécois, le 14 février 1990, a lieu pour tenter de faire comprendre au ministre Ryan qu'une hausse de 700 \$ en deux ans est inéquitable. Entre 5000 et 10 000 étudiants des cégeps et des universités, tant chez les anglophones que chez les francophones, expriment leur solidarité contre les mesures gouvernementales. Partis de l'Université McGill, les manifestants se retrouvent face à la Bourse de Montréal devant des cols blancs étonnés, collés à leur fenêtre. Le discours des porte-parole étudiants est clair : « on ne recule pas »<sup>88</sup>. Cédric Pautel, coordonnateur aux affaires externes de la FAÉCUM, affirme qu'il « faut cesser de nous comparer aux États-Unis. Qu'on regarde plutôt d'autres pays, la France, la Suède, l'Australie où l'éducation est gratuite (...) L'université doit rester accessible à tous »<sup>89</sup>. La mobilisation des étudiants en vue d'une action plus forte paraît possible.

Pour y arriver, la FAÉCUM tente d'organiser une Assemblée générale de campus (AGC) le 27 février, afin que les étudiants se prononcent sur l'opportunité de faire la grève. Les statuts de la fédération ne prévoient pas une telle réunion. Le Conseil central du 10 février retient une formule inusitée (adoptée par 16 voix contre 11 et 4 abstentions)<sup>90</sup>. Toutes les associations de l'Université de Montréal doivent tenir leur assemblée générale respective dans le même lieu, le stade d'hiver du CEPSUM. Malheureusement, 573 étudiants seulement s'y présentent. Sur les 40 000 étudiants que compte l'Université de Montréal, les organisateurs en attendaient environ 4000 à l'assemblée convoquée à 18h30. À 19h44, les dirigeants de la fédération, faute d'une participation suffisante, annulent l'assemblée au grand désespoir des personnes présentes<sup>91</sup>. Cette participation doit être basée sur le quorum des associations membres de la fédération; or, seule l'Association de médecine l'atteint.

---

<sup>87</sup> Voir *Continuum*, 12 février 1990, p. 11.

<sup>88</sup> Jérôme Delgado, « Manif contre le dégel. Marche à frais virés », *Continuum*, 26 février 1990, p. 5.

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> Christian Bazinet et André Cléroux, « L'assemblée qui n'assembla jamais », *Continuum*, 5 mars 1990, p. 5.

<sup>91</sup> André Pratte, « L'assemblée générale géante des étudiants de l'U. de M. est annulée; moins de 600 étudiants sur 40 000 s'y sont présentés », *La Presse*, 28 février 1990, p. A-2.

En fait, la moitié des associations avaient déjà tenu leur propre assemblée générale. Dans ce contexte, il semble impossible d'obtenir un minimum d'associations ayant le quorum requis. Pour plusieurs participants présents, d'autres étudiants se seraient présentés, c'est-à-dire au moment du vote prévu à 22h00. Nicolas Plourde, secrétaire général, publie un *mea culpa* dans les pages du journal *Continuum* convenant que la FAÉCUM aurait dû tenir une assemblée d'information<sup>92</sup>.

Or, il faut le rappeler, les assemblées d'associations étudiantes avaient eu lieu dans chacun des départements respectifs. Ainsi, la FAÉCUM n'obtient pas le mandat de grève illimité qu'elle espérait; de fait vingt-sept associations s'y opposent contre treize. Ce vote ne constitue aucunement un appui à la hausse des frais de scolarité; en revanche, les moyens de pression s'avèrent cependant limités. Un débrayage de trois jours, du 19 au 21 mars 1990, regroupe 37 associations. Les lignes de piquetage se tiennent donc devant les pavillons du campus. Le 19 mars, dans une démarche spontanée – celle des étudiants des universités de Concordia, McGill



Source : Archives de la FAÉCUM

Manifestation à la Tour de la Bourse, février 1990.

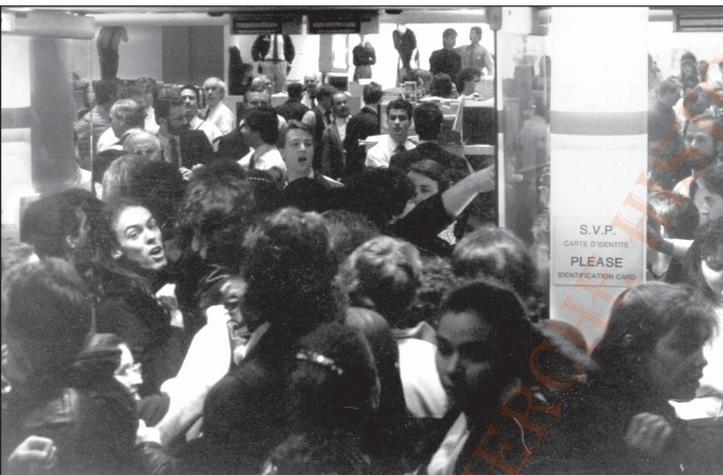
<sup>92</sup> Nicolas Plourde, « Assemblée générale de campus », *Continuum*, 5 mars 1990, p. 2.



et de l'UQAM – cause le blocus du pont Jacques-Cartier durant 15 minutes<sup>93</sup>. Par la suite, le contingent étudiant se met en devoir d'envahir les studios de Radio-Canada<sup>94</sup>.

L'action la plus spectaculaire a toutefois lieu le 20 mars, pendant l'occupation du parquet de la Bourse de Montréal par 300 étudiants. Nicolas Plourde et Cédric Pautel, devenus courtiers d'un jour, ouvrent les portes aux manifestants livrant le parquet à une visite inusitée. Les étudiants tentent de s'y engouffrer, mais les courtiers s'empressent de les contenir à coups de pieds, à coups de poings et d'insultes. Ceux qui sont déjà entrés sont refoulés *illico* sans autre considération. Dans l'intervalle, des étudiants continuent de s'installer dans le hall d'entrée. La vice-présidente de la Bourse se présente pour lire une déclaration à un étudiant qui n'a pas vraiment le temps d'avertir les autres de l'entrée en scène de l'escouade

anti-émeute. En deux temps trois mouvements, le bilan des arrestations grimpe à 188 étudiants. En trente minutes, l'affaire est réglée par les autorités de la Bourse et la force constabulaire. L'attention des médias, quant à elle, se concentre davantage sur l'affrontement qui a opposé courtiers et étudiants plutôt que sur le message de la FAÉCUM en vue faire connaître son idée d'un nouveau partenariat entre l'université et les entreprises<sup>95</sup>.



Source : Archives de la FAÉCUM

Bousculade entre manifestants au parquet de la Bourse de Montréal, hiver 1990.

<sup>93</sup> Quelques membres de la FAÉCUM sont présents.

<sup>94</sup> Jérôme Delgado, « La grève à l'imprévu. Tant attendu et inattendu », *Continuum*, 26 mars 1990, p. 9. C'était la deuxième fois que des étudiants envahissaient les studios de Radio-Canada; la première fois c'était sous la bannière de l'ANEEQ et de la FEEQ, le 10 mars alors que le mouvement était parvenu à obtenir 30 secondes de temps d'antenne en direct entre l'émission spéciale du groupe Sanguin et la Soirée du hockey. Voir Éric-Pierre Gibeault, « Le dégel des frais de scolarité. D'une occupation à l'autre », *Continuum*, 19 mars 1990, p. 11.

<sup>95</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 154-155, l'auteur a particulièrement retenu cette page de l'histoire de la FAÉCUM. Voir aussi Éric-Pierre Gibeault, « Occupation de la Bourse de Montréal. La grève ou... la bourse ! », *Continuum*, 26 mars 1990, p. 10. Des accusations de méfaits portés contre les étudiants, voir Christine Lebrun, « Des accusations de méfaits seront portées contre 187 étudiants », *La Presse*, 15 août 1990, p. A-10.

## Le Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP)

Au début des années 1990, des étudiants fondent le Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP) sur le campus de l'Université de Montréal. L'organisme, tiré du même moule que ceux des universités McGill et Concordia, souhaite le rassemblement des étudiants autour de questions sociales, et, plus précisément, celles qui ont trait aux dossiers environnementaux. D'obédience communautaire, le nouvel organisme se présente comme une entité autonome sur le plan financier et organisationnel. Dès sa création, le GRIP obtient de la FAÉCUM un montant de 75 000 \$ en attendant la tenue d'un référendum pour lui permettre de percevoir une cotisation à la source.

En octobre 1991, le GRIP organise sa propre consultation pour obtenir la cotisation de 2 \$ par trimestre. Les étudiants appuient à 80 % cette demande qui devrait lui permettre de recevoir des fonds comme c'est le cas pour CISM, la radio étudiante. Cependant, le succès obtenu au référendum paraît plutôt mitigé, avec un taux de participation de 25 %, ce qui ne parvient pas à convaincre l'Université de Montréal de prélever la cotisation pour le compte du GRIP. Selon la loi 32, adoptée depuis quelques années déjà, seules l'AGÉÉFEP et la FAÉCUM peuvent percevoir une cotisation à la source, soutient la direction de l'université<sup>96</sup>.

Face à ce problème, le GRIP rencontre les représentants de la fédération pour négocier le transfert de revenu. La FAÉCUM percevrait la cotisation pour ensuite la remettre au Groupe de recherche. Elle pose toutefois une condition préalable à cette demande, soit la représentation de trois membres de la fédération sur des sièges du conseil d'administration du GRIP. Cette condition est entérinée par le Conseil central de la fédération. Acculé au pied du mur, le GRIP accepte l'entente, sinon il risque de disparaître selon les dires du président Sydney Ribaux<sup>97</sup>. Pour la fédération, cette nouvelle responsabilité politique qu'elle doit assumer lui commande d'être présente au sein du conseil d'administration du Groupe de recherche afin de connaître le type de gestion préconisé et la façon de dépenser les fonds. Pour le GRIP, cette exigence s'avère une ingérence dans son administration. Or, les instances décisionnelles du Groupe de recherche ne sont

---

<sup>96</sup> Jérôme Delgado, « Victoire du GRIP. Un pied dans la porte », *Continuum*, 21 octobre 1991, p. 8.

<sup>97</sup> Simon Kretz, « Entente GRIP-FAÉCUM. Au pied du mur », *Continuum*, 2 décembre 1991, p. 9.



pas convaincues du bien-fondé de l'entente, mais l'acceptent finalement après bien des tergiversations<sup>98</sup>.

Le GRIP revient sur la sellette le 25 octobre 1993 sous la plume de l'éditorialiste Laurent-Paul Ménard. L'éditorialiste estime que, sur un budget de 92 905 \$, octroyé pour l'année 1993-1994, 22 290 \$ devraient servir au financement de projets environnementaux. Si l'on se fie à l'année précédente, près de 75 % de la cotisation (qui atteint désormais 4 \$) servait à payer le salaire de la coordonnatrice, le loyer, les camps de formation et les coûts inhérents aux frais de bureau. Ménard trouve que, sur les 4 \$ versés par les étudiants, les quelques cents consacrés au recyclage du papier et du verre sont bien peu de choses. Une partie va également au financement de la revue *Perspective*, et une autre, à une subvention au GRIP-UQAM. Il ne restait finalement qu'un huitième du financement consacré au recyclage proprement dit. Ménard traite le GRIP de « groupuscule d'idéalistes » qui déblatère sur les problèmes de la société<sup>99</sup>.

Cet éditorial du *Quartier Libre* méritait une réplique en règle. Les administrateurs du GRIP trouvent normal d'avoir des frais tels que les salaires, les loyers, le téléphone, etc., pour soutenir des projets communautaires. Selon eux, ce sont bien 36 435 \$ qui vont à des projets plutôt que les 22 290 \$ avancés par Ménard. Un vérificateur (comptable agréé) examine les états financiers de l'organisme.

Suivant une convention établie, la tenue d'un référendum tous les trois ans peut remettre en question son existence. Le GRIP admet en outre que les étudiants qui ne se sentent pas concernés par leur organisme peuvent réclamer leur cotisation qui n'est pas obligatoire. Cependant, depuis son implantation à l'Université de Montréal, les bénévoles du GRIP sont devenus une ressource importante à l'Université de Montréal dans la gestion écologique des déchets. De plus, le centre de documentation du GRIP permet aux étudiants de mieux connaître la gestion écologique. À première vue, le Groupe de recherche semble donc remplir son mandat.

Cependant, le débat soulevé par *Le Quartier Libre* trouve un écho auprès des associations étudiantes. Le Conseil central de la FAÉCUM du 1<sup>er</sup> décembre 1993

---

<sup>98</sup> Alain McPherson, « Mésentente GRIP-FAÉCUM. Le GRIP aura-t-il son 46 000 \$ ? », *Continuum*, 13 janvier 1992, p. 5.

<sup>99</sup> Laurent-Paul Ménard « Prise de GRIP », *Le Quartier Libre*, 25 octobre 1993, p. 3.

entend la demande du délégué de science économique pour évaluer la légitimité du GRIP. Il met sur pied un comité pour faire des recommandations. La perception de la cotisation à la source, par la fédération, exerce une pression sur les délégués du Conseil central qui se sentent en droit d'évaluer la crédibilité du GRIP. Le coordonnateur aux affaires externes, Nicolas Girard, remet le rapport du comité le 9 mars 1994, rapport qui propose des amendements aux règlements généraux du GRIP. Le comité suggère que le Groupe de recherche devienne une fédération dont le quorum passerait de 25 membres étudiants à 15 associations. Un autre amendement stipule qu'une proposition émanerait des associations plutôt que d'un membre individuel. Les questions de nature politique ne feraient plus l'objet de prise de position de la part du GRIP, rôle qui serait exclusivement dévolu à la FAÉCUM. On souhaite par ailleurs recentrer le Groupe de recherche sur des actions à caractère écologique plutôt que social<sup>100</sup>.

Le Bureau exécutif présente un projet qui assurerait la survivance du GRIP au Congrès annuel au mois de mars. Les délégués, réunis du 18 au 20 mars 1994, décident pourtant de mettre fin à la relation entre la fédération et le groupe de recherche. Ils demandent la résiliation de l'entente qui permet au GRIP de percevoir une cotisation étudiante tout en créant deux comités, l'un sur l'environnement et l'autre sur l'action communautaire<sup>101</sup>. La Commission sociopolitique, quant à elle, se préoccuperait des dossiers à caractères sociaux. Les dirigeants de la FAÉCUM auraient peut-être souhaité une tournure différente, mais comme l'affirme Nicolas Girard, « on va respecter la décision prise par le congrès »<sup>102</sup>.

Les dirigeants du GRIP tentent de se relever sur le plan de l'argumentation et de renverser l'image négative qui leur a été accolée depuis la publication d'une lettre dans les pages du journal *Le Quartier Libre*, le 25 avril 1994<sup>103</sup>. Ils s'étonnent qu'une instance aussi importante que la FAÉCUM fasse fi de la consultation de 1991 par laquelle le quart de la population étudiante avait accordé son appui (80 %) à l'organisme environnemental. L'essentiel du travail du GRIP n'apparaît pas dans

---

<sup>100</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p. 159. Nous suggérons la lecture de l'historien qui s'attarde plus longuement sur les arguments des dirigeants du GRIP en réponse au rapport du comité.

<sup>101</sup> Archives de la FAÉCUM, « XVIII<sup>e</sup> Congrès annuel de la FAÉCUM, 18, 19 et 20 mars 1994 », p. 23 à 26.

<sup>102</sup> Laurent-Paul Ménard, « La Fédération étudiante ne cotisera plus le GRIP. Le GRIP sans le sou », *Le Quartier Libre*, 28 mars 1994, p. 9.

<sup>103</sup> Le Comité exécutif du GRIP Québec U. de M., « Enterré vivant ! ! ! », *Le Quartier Libre*, 25 avril 1994, p. 4.



Source : Archives de la FAÉCUM

Militants du groupe environnemental *UniVertCité* [s. d.]

ses états financiers. En effet, l'organisme s'appuie sur le bénévolat pour mettre de l'avant ses diverses activités. La coordonnatrice conseille les différents membres et autres bénévoles. Dans les faits, toutes les sommes dépensées servent ainsi à des projets et ne peuvent être qualifiés d'administratifs.

Privé de sa cotisation de base, le GRIP tente désespérément de se maintenir. À l'automne 1995, il est toujours présent sur le campus de l'Université de Montréal. Suivant les consultations tenues auprès des étudiants d'anthropologie, de science politique, d'informatique et de médecine, les étudiants ont même accepté que leurs associations financent le groupe de recherche. Le taux de participation global plafonne cependant de 21 %. Ceci suffit tout de même pour récolter environ 10 000 \$ sans passer par la FAÉCUM. L'argent recueilli servira essentiellement à financer des projets<sup>104</sup>. Or, cette consultation représente le dernier soubresaut du GRIP qui s'éteindra quelques mois plus tard.

---

<sup>104</sup> Isabelle Roy, « Oui au GRIP », *Le Quartier Libre*, 14 novembre 1995, p. 5.

Soutenu par la FAÉCUM, le comité *UniVERTcité* prend le relais peu après. En 1996, la coordonnatrice, Geneviève Huot, met de l'avant des projets de bacs de recyclage du papier et du verre qui seront mis à la disposition des associations. Des rencontres avec l'administration permettent d'augmenter le nombre d'endroits pour le recyclage sur le campus, tout en poursuivant une campagne de sensibilisation de la population aux questions environnementales. Pour plusieurs, le comité *UniVERTcité* souffre d'un manque de visibilité, comme c'était du reste le cas pour le GRIP. Le journal *Le Quartier Libre*, dans son dossier environnement, le qualifie de « comité fantôme »<sup>105</sup>. Après quelques années de flottement, le comité revient en force. Ainsi, en 2004, un membre du comité *UniVERTcité* parvient à siéger sur le comité consultatif en environnement de l'Université de Montréal qui veille à la mise en place d'une politique environnementale et à l'application d'un plan d'action sur le campus.

*UniVERTcité* souhaite l'implantation d'îlots de récupération sur le campus, favorise l'emploi des tasses réutilisables et fait la promotion d'une campagne recto-verso pour inciter les professeurs à imprimer leurs documents sur les deux surfaces du papier. Elle organise aussi une corvée de nettoyage dans certains boisés et terrains environnants de l'Université de Montréal, où étudiants, employés et professeurs sont mis à contribution. Son mandat de sensibilisation sur les enjeux écologiques s'exerce aussi par le moyen d'une semaine thématique organisée une fois l'an.

---

<sup>105</sup> Alexandre Brunet, « Le comité fantôme », *Le Quartier Libre*, 12 janvier 1999, ([www.ql.umontreal.ca/volume6/qlv7n09/n09dex03.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume6/qlv7n09/n09dex03.html)).



## SOUS LE SIGNE DES REVENDICATIONS NATIONALISTES

### La question nationale et la FAÉCUM

La question nationale refait surface en 1995 dans le contexte du référendum organisé par le gouvernement du Parti québécois. Depuis quelques années, la FAÉCUM a pris position en faveur de l'indépendance du Québec. À une autre période de son histoire, la FAÉCUM était plus réticente à se prononcer sur un sujet aussi délicat. En septembre 1979, lors du IV<sup>e</sup> congrès de la fédération, deux associations, histoire et sociologie, saisissaient les participants d'une proposition sur la question nationale. Les deux délégués des associations souhaitaient qu'un colloque soit organisé afin que tous les participants puissent s'exprimer librement sur cet enjeu. Or, les représentants des associations rejetèrent massivement cette proposition. Par contre, lors du congrès d'orientation politique, la fédération adoptait le principe du droit à l'autodétermination tout en s'opposant à un référendum pancanadien sur la question du Québec. Cette position évite à la FAÉCUM de se retrouver liée directement au Parti québécois dans un débat politique. Tout mouvement étudiant souhaite conserver une distance critique envers les politiques d'un gouvernement qui a inclus l'université gratuite dans son programme électoral en 1976; car malgré la sympathie dont il jouit au sein du mouvement étudiant, le gouvernement du PQ n'a pas adopté de mesures législatives concrètes en ce sens. L'appui à la souveraineté de la FAÉCUM donnerait l'opportunité aux militants de gauche de l'Université de Montréal –

principalement issus des sciences sociales – d'affirmer que les dirigeants de la fédération sont à la solde du gouvernement du PQ<sup>1</sup>.

En mars 1980, dans une lettre d'opinion publiée dans *Continuum*, les étudiants en sociologie Claude Lévis, Sylvie Jacques et Yves Groulx, font remarquer que, lors d'une séance du Conseil central, la FAÉCUM avait demandé « aux associations membres de se prononcer sur la pertinence de prendre position sur la question nationale »<sup>2</sup>. Selon ces trois étudiants, deux associations s'étaient prononcées sur la question, et l'une d'entre elles, science politique, favorisait le oui au référendum, tandis que celle du programme préscolaire-élémentaire s'abstenait de prendre parti. Les trois signataires de la lettre voulaient éviter une division du mouvement étudiant qui se retrouverait à la remorque de l'une ou l'autre des deux options. Ils plaidaient pour le droit à l'autodétermination du peuple québécois.

Du côté de l'Association d'histoire, une proposition dissidente de Denis Gravel, membre du conseil exécutif, était adoptée au printemps 1980 afin que l'association se prononce en faveur du oui<sup>3</sup>. La proposition indiquait que l'appui à la souveraineté ne constituait pas un plébiscite face aux politiques du gouvernement du PQ en éducation. L'assemblée générale des étudiants en histoire avait voté massivement en faveur de la proposition. Elle confie ensuite un mandat à l'un de ses représentants pour tenter de convaincre les associations membres de la FAÉCUM de se prononcer elles aussi en faveur de la souveraineté. Cependant, la FAÉCUM n'allait jamais soutenir une telle position. Peu d'associations étudiantes de l'Université de Montréal avaient un mandat clair sur cette question, et il était quasiment impossible d'aller de l'avant en appuyant l'indépendance du Québec en 1980. Les motifs pouvaient varier sur cette question, allant de l'indifférence totale des délégués, en passant par la mainmise de certains groupes marxistes sur les associations, et le fait qu'un nombre non négligeable d'individus étaient tout simplement fédéralistes.

---

<sup>1</sup> L'auteur Éric Bédard, *op. cit.*, p. 33.

<sup>2</sup> « Opinion libre », *Continuum*, 11 mars 1980, p. 10.

<sup>3</sup> Les archives de l'AEHUM sur cette question sont perdues; il nous est donc impossible de les citer. Parmi les adversaires de cet appui à la souveraineté, Francine Gauvin, autre membre élu à l'exécutif et membre du Parti communiste ouvrier favorisait l'annulation du vote lors du référendum. Elle signe dans le journal étudiant une opinion libre sur les revendications étudiantes en indiquant à la fois son titre de déléguée d'histoire et de sympathisante du PCO, voir *Continuum*, 11 mars 1980, p. 8. Quant à la position du PCO, Richard Grondin, un autre sympathisant, faisait part de la position de ce groupe d'extrême gauche d'annuler son vote, voir *Continuum*, 15 avril 1980, p. 7. Les groupes de gauche pouvaient critiquer vertement la FAÉCUM pour des questions idéologiques telle que la question nationale.

Dix ans plus tard, le contexte a complètement changé suite à l'échec de l'Accord du lac Meech. Cette fois, la FAÉCUM se prononce en faveur de la souveraineté. Le gouvernement du Québec, dirigé par le Premier ministre Robert Bourassa, recherche une nouvelle voie constitutionnelle. Ainsi, Québec met sur pied la commission Bélanger-Campeau. En décembre 1990, la FAÉCUM présente son mémoire, munie d'un mandat sans équivoque des associations étudiantes<sup>4</sup>. Dans sa présentation aux commissaires, la FAÉCUM déplore qu'aucun représentant de la communauté des jeunes ne siège sur la commission. Les représentants syndicaux et patronaux sont par ailleurs très présents alors que les communautés universitaire et artistique se partagent un seul siège.

Le mémoire de la FAÉCUM déclare que : « le peuple québécois arrive à un point de son histoire où il est plus que temps qu'il s'affirme comme souverain »<sup>5</sup>. Le Québec deviendrait un pays libre et démocratique favorable à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises. Trop longtemps, la province de Québec fut confrontée à des rapports de force avec l'État fédéral, par exemple, les votes en faveur de la conscription lors de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième Guerre mondiale pour forcer les Québécois réticents à aller se battre sur le front européen. Aussi, figurent l'imposition de la loi des mesures de guerre, en 1970, le rapatriement constitutionnel de 1982 sans l'accord du Québec, et la non-ratification de l'accord du lac Meech. « Les structures fédérales actuelles sont de moins en moins efficaces. Étant donné que le Québec se distingue du reste du Canada par sa culture et ses valeurs, l'action du gouvernement central et ses politiques uniformes d'un océan à l'autre ne répondent guère à ses besoins »<sup>6</sup>. Les problèmes du fédéralisme canadien auraient atteint un point de non-retour, l'accession à la souveraineté devient une solution plus que souhaitable. Ce plaidoyer souverainiste ne minimise pas pour autant l'importance de l'éducation, et ne manque pas de souligner les torts causés par l'ingérence fédérale dans l'enseignement universitaire et sa responsabilité concernant le sous-financement des universités. Il s'attarde également sur d'autres aspects sociaux, notamment les droits des minorités, l'intégration linguistique des néo-Québécois, et la protection de l'environnement.

---

<sup>4</sup> FAÉCUM, *Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Montréal, décembre 1990. Les rédacteurs de ce mémoire sont : Karim Amegan, Richard Gaudreau, tous deux de la Faculté de droit; Patrick Minotti, coordonnateur des Affaires externes de la FAÉCUM, Éric Montpetit, du département de Science politique et Frédéric Seppey, du département de Sciences économiques.

<sup>5</sup> FAÉCUM, *Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, op. cit., p. 2.

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 5.

La FAÉCUM est également présente au forum des jeunes à la Commission Bélanger-Campeau. Devant la multitude des mémoires présentés (soit une cinquantaine) par 37 groupes de jeunes, les commissaires ont accepté de tenir, les 22 et 23 janvier 1991, un forum jeunesse. Le déroulement ne laisse cependant que peu de temps pour la présentation des mémoires, limitée à trois minutes par délégué, ainsi qu'aux débats où les treize associations universitaires doivent se partager cinq sièges. À cause du changement incessant de siège chez les participants universitaires, les discussions ne dépassent guère le stade rhétorique. Patrick Minotti, coordonnateur aux Affaires externes de la FAÉCUM, déplore que les inquiétudes des jeunes aient été ignorées<sup>7</sup>.

En 1992, l'entente de Charlottetown figure dans l'actualité québécoise et dans l'agenda du mouvement étudiant. Elle se situe à l'opposé des visées souverainistes en ne représentant que des changements mineurs à la fédération canadienne. La tenue du référendum sur l'entente prévue par la loi 150 intéresse au premier chef la FAÉCUM. En mars 1992, la fédération appuie la création du Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec (RJSQ), une organisation de 26 organismes qui représente 150 000 jeunes. En octobre 1992, la FAÉCUM soutient le Rassemblement des jeunes pour le non, en accord avec les positions prises en Conseil central. En date du 23 octobre 1992, la majorité des associations étudiantes membres de la FAÉCUM s'oppose à l'entente de Charlottetown. Quelques-unes d'entre elles se sont abstenues de voter, mais aucune ne l'a appuyée officiellement<sup>8</sup>. La FAÉCUM défend ses idées souverainistes qui réapparaissent en 1994 en prévision d'une autre consultation référendaire, mais cette campagne est confinée à l'intérieur des murs de l'Université de Montréal.

En novembre 1994, les étudiants de l'Université de Montréal votent pour la souveraineté du Québec. Ainsi, à la question : « quelle position constitutionnelle privilégiez-vous : le fédéralisme canadien ou la souveraineté du Québec ? », 64 % des étudiants favorisent l'option souverainiste, contre 36 % pour le fédéralisme canadien. De plus, à la question : « accordez-vous le mandat à la FAÉCUM de promouvoir la position majoritaire exprimée par les étudiantes et étudiants sur la question constitutionnelle ? », 62 % des étudiants souhaitent la promotion de l'option

---

<sup>7</sup> Patrick Minotti, « Les jeunes et l'avenir du Québec. Affirmation manquée », *Continuum*, 28 janvier 1991, p. 2. Voir aussi, les comptes-rendus des différents mémoires présentés le 22 janvier : *La Presse*, 23 janvier 1991, p. B-3.

<sup>8</sup> FAÉCUM, « Communiqué », 23 octobre 1992.

politique majoritaire<sup>9</sup>. L'année 1995 marque donc un tournant sur la scène politique québécoise...

Le 22 février 1995, la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec tient ses audiences pour entendre une vingtaine de délégués présenter leur mémoire. Bien que la souveraineté demeure la préoccupation principale, d'autres thèmes sont abordés comme l'environnement, la dette, la délinquance juvénile, les droits des homosexuels et la relance agricole. Le président-animateur, Marc-André Coallier, et sept commissaires, accueillent les représentants des jeunes qui veulent poser un nouveau regard sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté. Les commissaires réunis dans le local du bar Le Clandestin devant une centaine d'auditeurs, écoutent la présentation de la FAÉCUM.

Le mémoire de la FAÉCUM est écrit en six jours par Benoît Henry, un diplômé en science politique et candidat défait aux élections provinciales pour le Parti québécois. Ce mémoire a été adopté le 8 février, à la fin d'un conseil central, quasiment sur le coup de minuit ! Les délégués étudiants ont plébiscité une version préliminaire dont le texte principal débute par « Nous, le peuple du Québec... »<sup>10</sup>. En fait, la FAÉCUM veut une solution à l'impasse constitutionnelle en appuyant une position qu'elle défend depuis 1990 : la souveraineté du Québec. Elle témoigne aussi de la préoccupation étudiante d'un partage équitable de la dette entre les générations. Le fardeau de la dette ne doit pas être imposé aux jeunes<sup>11</sup>, soutient Nicolas Girard. Certes, la FAÉCUM n'est pas seule à se présenter; d'autres mémoires comme celui de l'Association de science politique, ou ceux qui sont élaborés par des étudiants en sociologie, sont entendus par les commissaires.

En 1995, l'appui à la souveraineté de la FAÉCUM ne plaît pas à tous. Bien que la démarche soit soutenue par les diverses instances politiques à l'interne et par une consultation référendaire à l'échelle du campus, le Regroupement des étudiants pour le « non » fait circuler une pétition pour protester contre l'engagement souverainiste de la FAÉCUM. L'objectif à atteindre pour les opposants : faire pression sur la FAÉCUM. Les signataires de cette pétition pourraient se dissocier

<sup>9</sup> FAÉCUM, « Communiqué », 8 novembre 1994, information reprise par Pierre Bellemare, « Étudiants souverainistes à L'U. de M. », *La Presse*, 10 novembre 1994, p. B-1.

<sup>10</sup> Christophe Horguelin, « Commission sur la souveraineté. Le temps des citoyens. », *Le Quartier Libre*, 14 février 1995, p. 9, « La Commission des jeunes sur la souveraineté à l'U. de M. : émiettements », *Le Quartier Libre* 28 février 1995, p. 9.

<sup>11</sup> Mario Fontaine, « Oui à une souveraineté porteuse d'idéaux », *La Presse*, 23 février 1995, p. B-4; Rollande Parent, « Des jeunes rêvent d'un pays », *Le Soleil*, 23 février 1995, p. A-4.

de la fédération et récupérer leur cotisation. En date du 11 octobre 1995, cette démarche n'a récolté que 150 signatures. Cependant, le clan souverainiste perd le référendum par une marge très serrée de quelques dizaines de milliers de votes. La question nationale demeure toujours en suspens.

En 1997, le référendum tenu auprès des étudiants de l'Université de Montréal confirme le mandat de la FAÉCUM pour promouvoir la souveraineté du Québec<sup>12</sup>. Par contre, en 2001, bien que toujours majoritairement favorables à la souveraineté selon une consultation référendaire, les étudiants de l'Université de Montréal ne désirent plus que la FAÉCUM fasse la promotion de cette option constitutionnelle<sup>13</sup>.

### Les consultations référendaires

La FAÉCUM utilise un outil démocratique de grande importance : la consultation référendaire. Pour mener à bien plusieurs dossiers épineux, la fédération tient des référendums en 1994, 1997 et 2001. Ils ne portent pas uniquement sur des questions de politique québécoise ou canadienne. À titre d'exemple, en 1994, la qualité de l'enseignement s'avère le principal enjeu de la consultation auprès des étudiants de l'Université de Montréal.

L'étudiant doit répondre à six questions précises pour donner des mandats clairs à la FAÉCUM et à la FEUQ. Par exemple, l'une d'elles porte sur l'exigence « que l'enseignement et l'encadrement soient, au même titre que la recherche, de véritables critères d'embauche et de promotion » des professeurs à l'Université de Montréal<sup>14</sup>, 97 % y répondent favorablement. Les deux



Source : Archives de la FAÉCUM  
Affiche référendaire de la FAÉCUM.

<sup>12</sup> Dans le contexte de l'époque, lors du XXII<sup>e</sup> congrès annuel de la fédération en mars 1998, les délégués reconduisent le mandat du Mouvement étudiant pour la souveraineté à l'Université de Montréal (MÉSUM). L'idée de la promotion de la souveraineté demeure présente : voir Archives de la FAÉCUM, « Bilan du XXII<sup>e</sup> congrès annuel, affaires externes : propositions », p. 24.

<sup>13</sup> Même si une alternative remportait la majorité, les participants au référendum ne voulaient pas que leurs cotisations servent en partie à la promotion d'une option constitutionnelle.

<sup>14</sup> Archives de la FAÉCUM, « Référendum sur la qualité de l'enseignement du 11 au 19 octobre 1994. Ton vote s'impose ! » (dépliant sur les questions référendaires), 1994.

regroupements étudiants de l'université reçoivent le « mandat que les étudiants soient membres votants des comités d'embauche, de promotion, d'affectation et d'évaluation des professeurs » à l'Université dans une proportion de 85 %<sup>15</sup>. Elles obtiennent le mandat « d'exiger que, pour conserver leur statut respectif, tous les professeurs soient tenus de franchir avec succès une évaluation de leurs compétences tous les deux ans »<sup>16</sup>. Le taux de participation des étudiants pour ce référendum est de 21 %. D'autres questions, en 1994, portent sur l'augmentation des cotisations de 1 \$ par session pour financer le journal *Le Quartier Libre*, et une autre, porte sur une hausse de 50 cents attribuable au comité environnement. À ces deux questions, les étudiants répondent favorablement.

En 1997, une question fondamentale est portée à l'attention des étudiants sur le campus de l'Université de Montréal. Le nouveau plan d'assurance collectif figure en tout premier lieu. Le plan d'assurance médical et dentaire fait suite à une décision du Congrès de mars 1997 d'aller de l'avant pour offrir ce service à l'ensemble de ses membres. Les étudiants acceptent dans une proportion de 58 % d'être couverts par le nouveau régime.

Un autre dossier touche le français à l'Université de Montréal, où près de 87 % des étudiants jugent opportun d'en améliorer la qualité tandis que 80 % accordent le mandat à la FAÉCUM de voir à la mise en œuvre des mesures nécessaires à son amélioration. De même, sur une autre question importante, 60 % des étudiants acceptent que les SAÉ accordent une part de leur budget au financement du sport universitaire. Par contre, CISM n'obtient pas de hausse pour la cotisation qu'elle reçoit par étudiant. Cette cotisation serait passée de 2 \$ à 2,89 \$, mais près de 53 % des étudiants refusent cette augmentation. Le taux de participation de ce référendum tenu au mois d'octobre fut de 30 %.

En 2001, les questions portent encore une fois sur des hausses de cotisations à CISM et à la FEUQ, mais elles sont refusées par les participants. On accepte cependant d'aller de l'avant avec le projet pilote de halte-garderie. La FAÉCUM continue toujours de sonder les opinions sur les questions constitutionnelles. Dans le processus démocratique, la fédération ne se prive pas d'utiliser aussi souvent que possible cet outil indispensable.

<sup>15</sup> Archives de la FAÉCUM, « Référendum FAÉCUM 1994, résultats ».

<sup>16</sup> *Ibid.*

## Dans la tourmente d'une hausse des frais de scolarité

Au printemps 1993, le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Lévesque, annonce une autre hausse des frais de scolarité. Cette décision découle d'un énoncé de principe publié par le gouvernement : *Vivre selon nos moyens*. Selon le document, le gouvernement québécois n'a pas le choix : il doit augmenter les frais de scolarité pour rejoindre la moyenne canadienne. Dans cette optique, les associations universitaires unissent leur force au sein d'un organisme qui a pour objectif de revendiquer un gel des frais de scolarité : l'ONU (à ne pas confondre avec l'organisme international !), c'est-à-dire l'Organisation nationale universitaire. Au sein du comité de coordination, François Rebello, de la FAÉCUM, y occupe un rôle non négligeable.

Selon des études commandées par cette organisation, la société québécoise aurait un intérêt urgent à investir en éducation, notamment dans l'enseignement universitaire. En effet, chaque dollar investi en enseignement supérieur en rapporterait onze. La hausse prévue de 51 % par le gouvernement causerait une chute de 3 % du nombre d'étudiants universitaires. Or, depuis le dégel des frais de scolarité, en 1989, le ministère de l'Éducation n'a pas injecté d'argent neuf dans le réseau universitaire. La hausse des frais de scolarité n'entraîne pas nécessairement une amélioration des conditions financières des universités à cause de la diminution des subventions aux universités. Autrement dit, l'État québécois profite du dégel des frais de scolarité pour se désengager en partie du financement des universités.

L'ONU s'attaque au problème de fond que constitue le sous-financement des universités en proposant de diminuer les dépenses de gestion de ces institutions. Dans un premier temps, celle-ci souhaite la diminution des dépenses administratives pour les ramener au niveau ontarien. Un étudiant universitaire québécois ne coûte pas plus cher à administrer qu'un étudiant de l'Ontario. Le gouvernement du Québec pourrait épargner 55 millions de dollars. En revanche, l'ONU propose l'imposition d'une taxe de 0,5 % sur la masse salariale. On vise ainsi à injecter des sommes nouvelles dans les études post-collégiales. De plus, l'ONU favorise la participation financière des diplômés plutôt que celle des étudiants. En fonction du revenu des individus, les frais de scolarité seraient payés à la fin des études universitaires. Le recteur de l'Université Concordia, Patrick Kenniff, trouve pour sa part irresponsable que le mouvement étudiant, qui dénonce dans un premier temps les coupures de

88 millions de dollars dans les universités, en propose une autre de l'ordre de 55 millions de dollars.

La FAÉCUM organise des assemblées de pavillons le 20 octobre 1993, afin d'obtenir un mandat ferme de la part de ses membres. Les étudiants rassemblés au pavillon Jean-Brillant votent à 95 % un moratoire sur la hausse des frais de scolarité<sup>17</sup>. Ces mêmes résultats se sont répétés dans les différents pavillons de l'Université de Montréal. C'est ainsi que la question sera portée sur la place publique afin de faire reculer le gouvernement. Pour parvenir à ses fins, la fédération propose d'écrire aux députés de l'Assemblée nationale. Il semble qu'à l'époque, les députés sont divisés sur cette question. Bien qu'elle puisse déplaire à quelques-uns, l'approche de la FAÉCUM et de l'ONU fait consensus auprès des étudiants de l'Université de Montréal.

François Rebello, secrétaire général, porte à son tour l'affaire sur la place publique. Il sait que la bataille ne peut se faire sans l'aide des médias et de l'opinion publique. Il évoque habilement les propos du Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, alors qu'il était lui-même étudiant en droit et qu'il considérait intolérable qu'un camarade universitaire doive abandonner ses études à cause d'ennuis financiers. *Le Devoir* reprend cette trouvaille, le 24 novembre 1993<sup>18</sup>. Le jour même, le critique de l'opposition en matière d'éducation, Jacques Brassard, la retient pour en faire une question principale auprès du Premier ministre. Sans réussir à convaincre le Premier ministre du bien-fondé de leur position, la FAÉCUM et l'ONU font entrer dans l'actualité la question des frais de scolarité en interpellant Robert Bourassa, une première qui porte fruit.

Le 29 novembre 1993, l'ONU organise un rassemblement au Spectrum de Montréal qui parvient à réunir plus de 900 étudiants de différentes régions du Québec. Cette manifestation n'attire pas l'attention des médias comme le souhaitent les organisateurs. Cependant, l'opposition officielle accepte le principe du moratoire sur toute hausse de frais de scolarité lors du Conseil national du Parti québécois, en décembre 1993, suite aux pressions exercées par l'ONU.

---

<sup>17</sup> Laurent-Paul Ménard, « Assemblée spéciale sur les frais de scolarité. Jour de paie », *Le Quartier Libre*, 25 octobre 1993, p. 5.

<sup>18</sup> *Le Devoir*, 24 novembre 1993.

L'engagement du gouvernement libéral d'augmenter les frais de scolarité selon la moyenne canadienne disparaît *ipso facto*, puisque, le 15 décembre 1993, la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, indique que le gouvernement ne fera qu'indexer la hausse selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 1994<sup>19</sup>. Cette hausse équivaut à un montant de 31 \$ pour l'année 1994.

En 1994, la FAÉCUM réitère ses positions face au financement universitaire en demandant qu'un « moratoire sur toute hausse de frais de scolarité soit retenue pour régler le problème de sous-financement de l'enseignement universitaire »<sup>20</sup>. Le Parti québécois avait inclus textuellement la position de la FAÉCUM dans son programme politique. Peu après l'élection provinciale de 1994, le PQ, à la tête du gouvernement québécois, annonce le gel des frais de scolarité. Cette mesure constitue un baume sur les plaies vives des étudiants universitaires qui avaient subi des hausses considérables (plus de 300 %) depuis 1989. Par contre, le sous-financement universitaire et la réforme Axworthy risquaient de réactualiser le dossier de la hausse des frais de scolarité, question récurrente qui revient sans cesse hanter le mouvement étudiant. À l'Université de Montréal, les problèmes de gestion donnent cependant des munitions à la FAÉCUM.

## Les salaires des cadres de l'Université de Montréal, la FAÉCUM passe à l'offensive

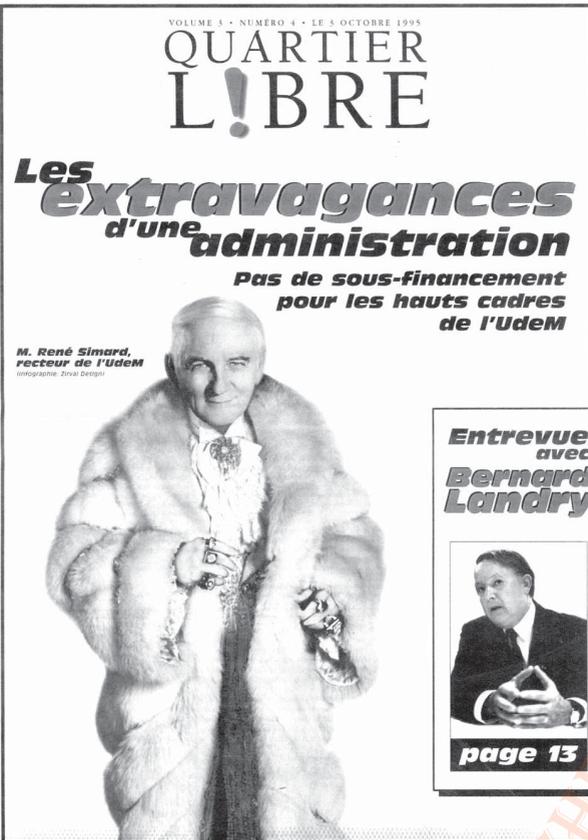
Dans le cadre de la crise du financement public des universités au Québec, les représentants de la FAÉCUM et de l'AGÉÉFEP présentent en mars 1994 le document *Vers l'an 2000... La route vers la transparence* à l'attention des membres du Conseil de l'Université de Montréal<sup>21</sup>. Les deux organisations étudiantes lancent en même temps une offensive auprès des médias pour alerter l'opinion publique au sujet des salaires et avantages jugés excessifs que s'octroient les cadres de

---

<sup>19</sup> Pour cette courte partie, nous avons fait une adaptation libre d'un extrait du livre d'Éric Bédard, *op. cit.*, p. 174 à 179. Les sources d'information d'Éric Bédard et les nôtres se recoupent : bilan des congrès et journal *Le Quartier Libre*. Voir aussi : Paul Cauchon, « Hausse des frais de scolarité. Soupier de soulagement parmi les étudiants », *Le Devoir*, 17 décembre 1993, p. A-4.

<sup>20</sup> Archives de la FAÉCUM, « XIX<sup>e</sup> congrès annuel, rapport annuel », voir les propositions relatives aux affaires externes, p. 49.

<sup>21</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et L'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGÉÉFEP), *Vers l'an 2000... La route vers la transparence ou la rémunération des cadres supérieurs et la transparence administrative à l'Université de Montréal : une préoccupation majeure pour la communauté universitaire*, Document soumis à l'attention des membres du Conseil de l'Université de Montréal, mars 1994.



Source : Quartier libre (3 octobre 1995)

La FAÉCUM dénonce les traitements somptuaires que s'accordent les cadres de l'Université.

2500 \$ au Club Mont-Royal et lui laisse l'usage de son auto, une Buick Le Sabre 1992. Cloutier obtient en outre, pour la modique somme d'un dollar, sa part au

l'Université de Montréal. Avant de présenter leur dossier, elles avaient dû patienter huit mois avant d'obtenir les informations relatives aux salaires, par l'entremise de la Commission d'accès à l'information<sup>22</sup>.

Le 30 mai 1994, le quotidien *La Presse* dévoile en primeur ces fameux avantages pécuniaires<sup>23</sup>. Le recteur de l'Université de Montréal est mis sur la sellette. Non seulement ce dernier reçoit-il un salaire de 165 000 \$, mais il a encore droit à une automobile avec chauffeur, à une cotisation annuelle au prestigieux Club Saint-Denis (1500 \$), sans compter l'admission au Sporting Club du Sanctuaire (1275 \$) et l'aide qu'il reçoit à titre gracieux d'un spécialiste en investissements au coût de 5000 \$. Évidemment, c'est l'Université de Montréal qui paie l'ensemble de la note...

De plus, l'ancien recteur, Gilles Cloutier, devenu consultant auprès de son successeur, René Simard, reçoit une rémunération de 40 500 \$ de l'Université de Montréal qui défraie aussi sa cotisation de

<sup>22</sup> En fait, c'est l'AGÉEFEP qui avait demandé, dès le 5 mai 1993, des listes nominatives des cadres de la Direction générale de l'université, leurs avantages sociaux et autres bénéfices divers, comme les frais de représentation, les documents relatifs aux modalités de fonds de pension des cadres et les contrats d'engagement. Le 26 août 1993, la FAÉCUM emboîte le pas pour demander le même genre de documents. Voir, dans les archives de la FAÉCUM, l'historique des faits datés du 16 mai 1995, la version 4 du *Mémoire déposé devant le comité de révision des politiques de rémunération et des autres conditions de travail et de fin de mandat des membres de la direction de l'Université de Montréal, par la FAÉCUM et l'AGÉEFEP*.

<sup>23</sup> Michèle Ouimet, « Université de Montréal : les étudiants dévoilent les avantages pécuniaires de la direction », *La Presse*, 30 mars 1994. Éric Bédard, *Histoire de la FAÉCUM, 1976-1994*, Montréal, FAÉCUM, 1994, p. 181.

club de golf Laval-sur-le-Lac d'une valeur de 30 000 \$. Tous ces avantages ne l'empêchent aucunement de percevoir son fonds de retraite à titre de recteur de l'Université de Montréal de 1985 à 1993.

Au moment de l'entrée en fonction du recteur Simard, le 1<sup>er</sup> juin 1993, l'Université de Montréal achète une nouvelle voiture (une Chrysler Concorde dont le prix s'élève à 25 000 \$) pour remplacer l'ancienne, donnée à l'ex-recteur. Les frais d'entretien et les assurances s'élèvent à près de 13 000 \$ pour la nouvelle acquisition.

Le document des associations étudiantes mentionne également que le salaire des cadres supérieurs de l'Université de Montréal a bondi de 75 % au cours des années 1983 à 1993, alors que l'inflation n'a augmenté que de 45 % selon Statistique Canada ! Les cadres ont aussi monnayé leur année sabbatique au moment de leur retraite, tandis que des vice-recteurs ont obtenu des primes de départ d'environ 250 000 \$. Dans le contexte des hausses de frais de scolarité considérables depuis 1989, les avantages monétaires accordés aux dirigeants universitaires deviennent indécents. Si les cosignataires du document conjoint des associations étudiantes, François Rebello, secrétaire général de la FAÉCUM, et Robert Martin, président de l'AGÉÉFEP, souhaitent que les principaux médias s'emparent de cette nouvelle, l'objectif est atteint. Les journaux ont notamment relayé la nouvelle en s'en prenant aux *pachas du haut savoir*<sup>24</sup>.

Les représentants étudiants proposent la fin immédiate de la pratique qui vise à monnayer les années sabbatiques. Ils préconisent l'abolition des différentes formes d'indemnités de départ octroyées sous la forme d'argent ou de biens comme les automobiles, les micro-ordinateurs, les parts dans les clubs de golf, etc., qui ne devraient normalement servir qu'à un ressourcement pour assurer leur retour à l'enseignement. Ils souhaitent également que l'université soit soumise aux commentaires annuels du Vérificateur général du Québec.

À la suite d'une question posée par le *whip* en chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec, le ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, répond que l'autonomie universitaire ne lui permet pas d'intervenir pour faire

---

<sup>24</sup> Voir les articles de Gilles Normand, « U. de M. : les étudiants réclament l'abolition des indemnités de départ aux cadres », *La Presse*, 31 mars 1994, p. A-6; Jean-V. Dufresne, « Les pachas du haut savoir », *Le Journal de Montréal*, 31 mars 1994; Jean Chartier, « Hausse de 75 % du salaire des cadres de l'U. de M. en dix ans », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> avril 1994, p. A-4.

cesser les excès de générosité dans l'octroi d'avantages pécuniaires<sup>25</sup>. Pourtant, le gouvernement du Québec subventionne les institutions universitaires à près de 70 %.

À cette offensive étudiante, l'Université de Montréal oppose une fin de non-recevoir. « Pour le comité exécutif, explique Suzanne Bisailon, adjointe à la vice-rectrice aux affaires publiques, « les remarques des étudiants ne sont pas fondées, et les pratiques salariales en cours sont conformes aux politiques équivalentes dans le secteur public, que ce soit dans les autres universités ou au gouvernement »<sup>26</sup>.

La FAÉCUM et l'AGÉÉFEP poursuivent leurs représentations auprès de la direction universitaire pour obtenir d'autres informations qui concernent les salaires des cadres, les primes, les frais de représentation et de voyage, et autres bénéfices. Les contrats des recteurs et vice-recteurs sont dans la mire des fédérations étudiantes. Malgré une décision rendue le 8 avril 1994 par le commissaire Pierre Cyr, l'Université de Montréal interjette appel un mois plus tard auprès de la Commission d'accès à l'information pour empêcher la divulgation des contrats de ses cadres. Le recteur René Simard affirme que les questions salariales portées sur la place publique porte atteinte « au droit des gens à la protection de leur vie privée »<sup>27</sup>. L'Université de Montréal entend donc porter sa cause à la Cour du Québec. Le recteur René Simard accepte cependant de rencontrer, le 25 mai, les représentants étudiants pour dissiper, selon sa propre expression, les « malentendus ». Ces derniers ressortent insatisfaits : la direction réaffirme le bien-fondé des politiques de rémunération des cadres académiques et administratifs. Selon l'adjoint au vice-recteur à l'administration, Philippe Guay, les lois du marché exercent une telle pression sur les universités qu'elles ne peuvent appliquer la règle des compressions budgétaires sur les salaires et autres avantages financiers des dirigeants de l'institution<sup>28</sup>.

Le juge Paul Mailloux, de la Cour du Québec, tranche en faveur de la divulgation des contrats d'engagement des recteurs et des vice-recteurs pour la période de 1983 à 1994. Après dix-neuf mois de poursuites et 10 000 \$ d'honoraires d'avocats,

<sup>25</sup> Gilles Boivin, « L'autonomie universitaire chère au cœur de Chagnon », *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> avril 1994, p. A-5.

<sup>26</sup> Paul Cauchon, « Salaires des cadres. L'U. de M. envoie paître les étudiants », *Le Devoir*, 4 mai 1994, p. A-2.

<sup>27</sup> Michèle Ouimet, « L'U. de M. interjette appel d'un ordre de divulguer les contrats de ses cadres », *La Presse*, 19 mai 1994, p. A-12.

<sup>28</sup> « Les salaires des cadres de l'Université de Montréal. Les étudiants ne lâchent pas prise », *Le Devoir*, 27 mai 1994, p. A-3.

la FAÉCUM et la AGÉÉFEP obtiennent gain de cause, le 1<sup>er</sup> décembre 1994. En janvier 1995, Claire McNicoll, vice-rectrice aux Affaires publiques de l'Université de Montréal, doit se résoudre à faire connaître les termes des contrats puisque l'université n'a plus de recours pour empêcher leur révélation. Madame McNicoll soumet la version de l'université dans cette affaire, et elle est publiée dans la page *Opinion* du journal *La Presse*. Elle indique que le traitement du recteur de l'Université de Montréal est fixé à 170 000 \$<sup>29</sup>. Au moment de son engagement, et en raison de la situation financière précaire de l'université, le recteur a offert de réduire son salaire à 165 000 \$ de 1993 à 1995. Claire McNicoll présente l'échelle des salaires qui oscille entre 105 239 \$ et 114 404 \$<sup>30</sup>.

Les universitaires qui accèdent au rectorat ou au vice-rectorat conservent les modalités rattachées à leur contrat de travail et à leur statut de professeur. Les conditions de travail (congés, vacances, assurances) des recteurs et vice-recteurs sont les mêmes que celles des cadres supérieurs de l'Université de Montréal. À la fin de leur mandat à titre de dirigeants issus du corps professoral, notamment dans le cas du recteur, ils peuvent avoir droit à une année sabbatique rémunérée selon le taux de la dernière année. De retour à leur poste de professeur, le salarié reçoit une rémunération qui décroît de 10 % par année jusqu'à l'atteinte du traitement maximal versé à un enseignant de leur niveau. Par contre, si cette même personne décide de prendre sa retraite, elle a droit à une indemnité de départ de 2000 \$ par année de service. Dans la présentation de la position de l'Université de Montréal, Madame McNicoll se garde bien de donner le total des indemnités. Elle confirme en d'autres mots les informations divulguées depuis plusieurs mois. Par contre, pour la FAÉCUM, cela demeure nettement insuffisant.

Pour bien souligner les avantages financiers, les représentants de la FAÉCUM reviennent à la charge auprès des médias accusant encore une fois l'Université de Montréal de taire certaines informations. La FAÉCUM mentionne que le vice-recteur aux ressources humaines bénéficie, depuis novembre 1992, d'un prêt sans intérêt de 140 000 \$. Cet employé doit rembourser sa dette, mais il recevra une indemnité de départ du même montant tout en percevant 56 000 \$ pour ses années de service. Deux recteurs auraient même reçu des indemnités de départ de

---

<sup>29</sup> Claire McNicoll, « L'U. de Montréal rend publics les contrats de ses principaux dirigeants », *La Presse*, 31 janvier 1995, p. B-3.

<sup>30</sup> Selon une enquête récente menée auprès d'une dizaine des plus grandes universités au Canada, la moyenne des salaires des recteurs s'établit à 175 358 \$, tandis que celle des salaires des vice-recteurs varie entre 104 000 \$ et 140 000 \$ (*La Presse*, 31 janvier 1995, p. B-3).

263 000 \$ et 221 000 \$ à la place des 181 000 \$ prévus initialement<sup>31</sup>. Nicolas Girard et Robert Martin, respectivement secrétaire général de la FAÉCUM et président de l'AGÉÉFEP, ne s'objectent pas au salaire élevé des cadres supérieurs qui obtiennent une rémunération équivalente à leur responsabilité. Le problème concerne plutôt les avantages connexes comme les abonnements à des clubs sportifs ou le recours à des conseillers en finance personnelle<sup>32</sup>. Ils répètent à qui veut bien l'entendre, notamment dans une lettre d'opinion envoyée au journal *Le Devoir*, que l'Université de Montréal devrait faire preuve de plus de transparence dans le contexte où les frais de scolarité ont augmenté de 300 % depuis 1989.

Cette opposition entre l'Université de Montréal et les deux organisations, la FAÉCUM et l'AGÉÉFEP, force la direction universitaire à créer un Comité de révision de la politique de rémunération et des conditions de travail des cadres, le 20 février 1995. Ce comité est composé du président, Richard French, de Guylaine Saucier, de Sébastien Blais-Ouellette, Pierre-Paul Côté et Pierre Grand'maison. Se sont joints en partie à ces travaux, Jacques Lucier, vice-recteur à l'administration (du moins au début) et Michel Lespérance, secrétaire du comité. Parmi les participants notons également la présence des doyens Robert Leroux, de la Faculté de musique, de Robert Cléroux, de la Faculté des études supérieures, de Robert Goyer, de la Faculté de pharmacie, de Mireille Mathieu, de la Faculté des arts et des sciences, de Gérard Albert, de la Faculté de médecine dentaire, et de Michel Gariépy, de la Faculté de l'aménagement. De plus, les représentants des principaux syndicats à l'Université de Montréal (SPGUM, SCCCUM, le syndicat des employés de soutien local 1244 et le syndicat des cols-bleus local 1186) font aussi part de leurs observations. Les travaux du comité tiennent compte de la rémunération et des conditions du Groupe des Dix dont fait partie l'Université de Montréal (British Columbia, Alberta, McGill, Laval, Western, McMaster, Queen's, Toronto et Waterloo).

En novembre 1995, le rapport du Comité de révision de la politique de rémunération et des autres conditions de travail et de fin de mandat des membres de la direction de l'université (*rapport French*), est déposé à l'attention de la direction universitaire. Parmi les recommandations du comité, le salaire du recteur est maintenu pour l'année 1995-1996 à 170 000 \$, et le niveau de rémunération des

---

<sup>31</sup> Paul Cauchon, « Salaires des cadres supérieurs. L'U. de M. n'a pas tout dit, accusent les étudiants », *Le Devoir*, 3 février 1995, p. A-3.

<sup>32</sup> Nicolas Girard et Robert Martin, « Opinion. Secrets et suspensions », *Le Devoir*, 14 février 1995, p. A-8.

vice-recteurs est haussé de 114 404 \$ à 118 404 \$. Selon les membres du comité, ces salaires restent inférieurs à la moyenne de ceux qui sont versés par le Groupe des Dix. Les officiers de la direction universitaire conserveraient la possibilité de se faire rembourser, avec pièces justificatives, 3750 \$ en frais de représentation et bénéficieraient d'une allocation imposable de 5000 \$ pour l'utilisation d'une automobile. Le service d'un chauffeur, dévolu en priorité au recteur, n'est pas considéré comme une rémunération, mais bien comme un service indispensable à l'exercice de ses fonctions. Le comité retient les suggestions d'abolir des privilèges comme les services d'un conseiller financier et l'abonnement à un club sportif<sup>33</sup>. Au total, dira Nicolas Girard « cette campagne menée dans un contexte d'austérité financière, aura permis d'assainir les mœurs de l'université en ce qui a trait à sa gestion interne »<sup>34</sup>.

Le chancelier de l'Université de Montréal, André Bisson, se déclare satisfait du rapport au point d'endosser toutes les recommandations du comité<sup>35</sup>. Nicolas Girard, secrétaire général de la FAÉCUM, se dit aussi fort satisfait du document qui reconnaît le besoin de transparence et le resserrement des primes de départ. Le représentant de la FAÉCUM s'interroge cependant sur la pertinence d'augmenter les salaires des cadres pour atteindre les niveaux des autres grandes universités. L'Université de Montréal n'est-elle pas forcée de diminuer ses dépenses de 45 millions de dollars pour les trois prochaines années ? Par ailleurs, l'université respectera les ententes déjà signées avec les cadres; c'est pour l'avenir que les recommandations du Comité feront partie de la nouvelle politique salariale : « Pour l'instant, les contrats actuels demeurent. On n'a pas l'intention d'enlever quoi que ce soit aux gens qui ont des contrats. « Ce serait cruel », rétorque le chancelier Bisson<sup>36</sup>. Les étudiants de l'Université de Montréal attendent des gestes plus concrets. Dans le numéro du 23 janvier 1996 du journal *Le Quartier Libre*, l'éditorialiste Marie-Claude Malbœuf pose la question : « Mais pourquoi la haute administration, si elle prend tellement à cœur la bonne marche de l'institution, ne renoncerait-elle pas de son propre chef à ses privilèges ? »<sup>37</sup>. En fait, le recteur et les vice-recteurs n'ont pas du tout l'intention de renoncer à leurs privilèges puisqu'ils

---

<sup>33</sup> Archives de la FAÉCUM, *Rapport du comité de révision de la politique de rémunération et des autres conditions de travail et de fin de mandat des membres de la direction de l'université*, 21 novembre 1995.

<sup>34</sup> Entrevue accordée à Denis Gravel et Éric Major, le 11 septembre 2006.

<sup>35</sup> Marie-Claude Lortie, « L'Université de Montréal entend clarifier sa politique de rémunération des cadres », *La Presse*, 13 décembre 1995, p. A-8.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Marie-Claude Malbœuf, « Le droit au luxe », *Le Quartier Libre*, 23 janvier 1996, p. 3.

sont déjà sous-payés par rapport à leurs confrères des autres universités ! L'éditorialiste s'interroge encore une fois : « comment pleurer sur le sort de la haute direction, alors qu'elle compte priver de leur gagne-pain plus de 700 employés d'ici les trois prochaines années ? »<sup>38</sup>

Si le souci de transparence de l'Université de Montréal est soudainement apparu lors des travaux du Comité French et que le discours du chancelier Bisson s'ouvre sur cette question, qu'en est-il dans les faits ? Dans un autre texte de Marie-Claude Malbœuf, les étudiants prennent connaissance d'une situation particulière. En effet, les représentants de la FAÉCUM présents dans les instances universitaires découvrent la réalité de la nouvelle transparence. La haute direction réclame en effet 28 000 \$ en frais de photocopie pour permettre à la FAÉCUM de jeter un coup d'œil sur les documents sur les finances universitaires. Cette politique, plaide l'université, est en conformité avec le *Règlement sur les frais exigibles pour la reproduction de documents nominatifs* qui exige 25 cents pour chaque page photocopiee.

L'Université de Montréal avait réalisé un plan de réduction budgétaire en catimini – de fait, les étudiants n'avaient pas été consultés sur ce point – dont l'adoption s'avérait difficile face au tollé général. Les représentants étudiants décidèrent donc de rencontrer les vice-recteurs pour tenter de trouver des solutions de rechange pour minimiser l'abolition de 200 postes de professeurs et la suppression de 400 cours. Patrick Molinari, vice-recteur à l'administration, les invitait à faire des contre-propositions. Pour réussir à faire des propositions pertinentes, les élus de la FAÉCUM ont réclamé l'accès aux documents. « C'est alors que la soi-disant transparence de l'université se révéla feinte. Dans une lettre signée par le secrétaire général de l'institution, elle informa pour la première fois les membres de la FAÉCUM du prix à payer. Belle façon de dissuader les fouineurs... »<sup>39</sup>. L'éditorialiste Malbœuf rappelle que l'attitude legaliste de l'université pourrait être justifiable si on oublie que les élus de la FAÉCUM siègent sur les instances universitaires. De fait, ces représentants y sont présents pour s'intéresser aux questions et débats qui concernent toute la communauté universitaire. Or, l'administration ne leur donne pas les outils nécessaires pour accomplir leur mandat. Selon Madame Malbœuf, l'Université de Montréal pourrait accommoder la

---

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Marie-Claude Malbœuf, « 28 000 \$ de photocopies », *Le Quartier Libre*, 23 janvier 1996, p. 3.

FAÉCUM à moindre coût. Suite à la sortie de l'article du journal *Le Quartier Libre*, l'université, embarrassée par l'histoire, prétexte avoir été mal interprétée et invite la FAÉCUM à venir consulter les livres sur place... Cependant, les frais de 25 cents la copie demeurent encore la règle à observer.

Le manque de transparence de l'université coûtera cher, puisque les députés du Québec discutent d'un projet de loi sur l'imputabilité des universités à l'endroit de l'Assemblée nationale, ce qui deviendra bientôt la loi 95. Cette loi force les universités à divulguer le salaire des hauts dirigeants et autres avantages financiers, mais aussi à produire un rapport sur leurs performances. Cette dernière mesure de contrôle suscite des remous.

### **La loi 95 provoque le mécontentement des recteurs**

Dans un premier temps, la loi prévoit qu'une fois l'an, les universités publieront les salaires des recteurs, vice-recteurs, des doyens et des secrétaires généraux, ainsi que tous les traitements inhérents à leur fonction. Le ministre de l'Éducation du Québec, Jean Garon, tente de faire adopter cette loi avant la fin de la session, au mois de juin 1995. Claude Hamel, président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), estime qu'une simple règle budgétaire aurait été suffisante plutôt que l'adoption d'une loi qui laisse croire à la population que les administrateurs universitaires ont des choses à cacher<sup>40</sup>. Au moment de son adoption, les recteurs d'universités, et même des professeurs, accusent le ministre Garon de les ignorer avant d'amender la loi. Dorénavant, l'Assemblée nationale exercera un contrôle sur la performance universitaire en tenant compte notamment du nombre de diplômes produits par discipline. Le ministre Garon et le député libéral, Henri-François Gauthier, se sont entendus sur les changements à la loi. Ainsi, le rapport annuel des universités, qu'elles doivent déposer en incluant les états financiers, se double également d'un rapport sur leur propre performance.

Ce rapport de performance indique le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chacun des grades universitaires, les mesures prises pour encadrer les étudiants, la durée moyenne des études selon le secteur disciplinaire en vue d'une obtention de diplôme universitaire et les divers programmes d'activité de recherche. La Commission parlementaire de l'Éducation doit entendre chaque année les dirigeants

---

<sup>40</sup> « Garon provoque le mécontentement des recteurs », *La Presse*, 12 mai 1995, p. A-6.

des universités<sup>41</sup>. Les recteurs affirment qu'ils n'ont pas été consultés sur la question de la performance. Ils voient là une ingérence par laquelle l'État fixera un jour « les critères et les exigences de réussite académique des étudiants »<sup>42</sup>.

Selon l'éditorialiste du journal *Le Devoir*, Lise Bissonnette, le ministre Garon qui « mène sa lutte personnelle aux recteurs en courtisant les étudiants, tenait à faire à ses jeunes alliés le cadeau d'une loi » (...) Par le fond et par la forme, la loi n'est plus une petite vengeance ministérielle, elle devient une attaque en règle contre l'autonomie universitaire »<sup>43</sup>. Elle poursuit sa réflexion sur les indicateurs de performance qui sont des indices complexes qu'un parlement ne saurait utiliser comme des quotas de lait. La comparaison entre les universités sur la base d'un critère comme le nombre de diplômes attribués pourrait résulter en des effets pervers : par exemple, pour bien paraître, les établissements auraient tendance à diminuer leurs exigences pour l'obtention d'un diplôme. « La loi 95, avec la plus inconsciente légèreté, vient de modifier en profondeur la délicate relation entre l'État et les universités. Car ce n'est pas le souci de transparence qui la motive, mais bien le pouvoir des parlementaires. (...) Il y a du duplessisme dans l'air »<sup>44</sup>.

Pour Agnès Gruda, la loi 95 consacre la victoire des étudiants qui avaient mené une dure bataille pour que l'Université de Montréal divulgue les conditions de travail de ses hauts dirigeants. La lutte de la FAÉCUM et de l'AGÉÉFEP, en 1994, concernant les salaires des hauts dirigeants universitaires aura donc eu une conséquence directe : l'adoption de la loi 95 qui exerce un contrôle accru sur les instances administratives universitaires. Cette loi répond aux demandes de la FAÉCUM qui désirait l'élargissement du mandat du Vérificateur général du Québec pour examiner la gestion financière des universités, l'instauration d'une loi qui fixe les barèmes limitant les primes de départs des cadres supérieurs universitaires, et l'élargissement du mandat de la loi 198 pour que les universités publient annuellement, dans leurs rapports remis à la Commission l'éducation, les différents avantages sociaux et primes de départ<sup>45</sup>. La FAÉCUM ne souhaite pas que le ministre prenne l'initiative de contrôler les universités sur leur performance.

<sup>41</sup> Paul Cauchon, « Les députés contrôleront la performance des universités », *Le Devoir*, 22 juin 1995, p. A-1.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Lise Bissonnette, « Coup de force. L'Assemblée nationale approuve un abus d'autorité », *Le Devoir*, 24 juin 1995, p. A-10.

<sup>44</sup> *Ibid.* Voir aussi, Agnès Gruda, « Universités : la crise de confiance », *La Presse*, 26 juin 1995, p. B-2.

<sup>45</sup> Archives de la FAÉCUM, « XIX<sup>e</sup> Congrès annuel, rapport annuel, ouverture », les propositions relatives au secrétariat général, p. 9-10.

Dans cette affaire, la lutte étudiante devient un appui aux mesures du ministre de l'Éducation qui possède une vision utilitariste de l'enseignement universitaire. Jamais nommée par les deux éditorialistes, la FAÉCUM s'avère en quelque sorte une alliée objective du gouvernement. Sans entrer dans les jeux de coulisses qui peuvent survenir, le gouvernement du Québec a constaté des problèmes dans l'attribution d'avantages pécuniaires pour les cadres de l'Université de Montréal. Les médias ont fait leurs choux gras de ces divers avantages et l'indignation populaire suscitée par cette situation a incité le gouvernement québécois à adopter une loi qui, rappelons-le, a fait l'unanimité à l'Assemblée nationale. Les hauts dirigeants universitaires sont indisposés par cette nouvelle mesure. Or, les universités ne sont pas au bout de leur peine. Elles doivent mettre en application des mesures draconiennes de compressions budgétaires.

### **Les compressions budgétaires de 45 millions de dollars sur trois ans**

Dès le début de 1995, une crise de financement s'annonce dans les universités à cause du gel des dépenses décrété par le ministère de l'Éducation du gouvernement de Jacques Parizeau, de la baisse des inscriptions et du gel des frais de scolarité. Les universités québécoises feront face à un manque à gagner qui varie de 65 à 83 millions de dollars en 1995-1996<sup>46</sup>. La rationalisation des dépenses paraît inévitable. La baisse des inscriptions entraîne dans l'immédiat une diminution des revenus des frais de scolarité. De plus, cette baisse du nombre d'étudiants inscrits force le gouvernement du Québec à réduire ses subventions qui se basent sur la clientèle de l'année précédente. Pour l'année 1996-1997, les universités seront confrontées à un manque à gagner important. Par exemple, une baisse de 1 % de la clientèle entraîne une diminution d'un million de dollars de revenus pour une université québécoise.

Les universités doivent donc couper dans la masse salariale qui représente 80 % des dépenses. D'après André Racette, directeur des finances de l'Université de Montréal, la baisse des inscriptions de 2,8 % signifie une perte de revenus de 2 millions de dollars. L'année suivante, cette diminution des inscriptions occasionnera une réduction des subventions de 2,5 millions de dollars.

---

<sup>46</sup> Stéphane Labrèche, « Crise de financement en vue dans les universités québécoises », *Les Affaires*, 31 décembre 1994.

Les compressions budgétaires à l'Université de Montréal s'annoncent extrêmement douloureuses. L'Université choisit de couper 45 millions sur trois ans. Son budget de 345 millions de dollars en 1994-1995 doit être abaissé à 300 millions de dollars en 1998. En novembre 1995, l'Université de Montréal annonce qu'elle compte retrancher 190 postes de professeurs et abolir 525 postes dans le personnel non-enseignant. Pour les professeurs, l'université entend procéder avant tout par mise à la retraite.

Le syndicat des professeurs s'oppose vigoureusement à ces mesures draconiennes. Le SGPUM réagit à ces menaces par une coalition en s'alliant avec les autres syndicats et les étudiants pour se présenter le 6 décembre, à l'Assemblée universitaire. On souhaite faire reculer l'administration et demander un moratoire sur les coupures. Selon le syndicat, l'université compte beaucoup trop de cadres.

La FAÉCUM, elle, réagit face aux intentions de l'Université de Montréal en lui reprochant « de ne pas mettre la hache aux bons endroits »<sup>47</sup>. Ce sont les étudiants qui écopent encore selon les termes mêmes des dirigeants de la fédération. L'augmentation du ratio d'étudiants par professeur menace la qualité de l'enseignement et de l'encadrement universitaire. Alexandre Chabot, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle, propose des coupures qui s'adressent à la direction, et visent notamment leurs avantages financiers. Les salaires et autres avantages demeurent encore sur la sellette. Par souci de justice, la FAÉCUM demande l'élimination de l'exonération des frais de scolarité pour les membres du personnel et leur famille.

Parmi les autres mesures mentionnées, retenons la redéfinition de l'obtention de la permanence à vie des professeurs, la rationalisation de certains services, l'élimination des doublages de postes de cadres et l'obligation faite aux professeurs de prendre leur retraite à 65 ans, favorisant ainsi le renouvellement des effectifs en enseignement. Cependant, les propositions de la FAÉCUM ne totalisent pas les 45 millions de dollars de compressions exigées par l'Université de Montréal. Alexandre Chabot réitère la position de la FAÉCUM dans ce dossier en soulignant que les hausses de frais de scolarité ne représentent pas non plus la

<sup>47</sup> Patrick Balleux, « Coupures de 45 millions à l'U. de M. La FAÉCUM s'en mêle ! », *Le Quartier Libre*, 6 février 1996, p. 8; voir aussi Marie-Claude Malbœuf, « La FAÉCUM contre-attaque », *Le Quartier Libre*, 28 novembre 1995. Les auteurs des articles avaient probablement lu un dossier de la FAÉCUM : Archives de la FAÉCUM, « Coupures et décroissance à l'Université de Montréal. Le point de vue étudiant. Version préliminaire », novembre 1995.

solution aux problèmes de financement universitaire. Au nom de tous les étudiants qu'elle représente, la FAÉCUM s'inquiète de l'impact de ces coupures sur la qualité de l'enseignement. On déplore le moratoire sur l'embauche de nouveaux professeurs.

Malgré l'opposition des syndicats et des étudiants, l'Université de Montréal applique les coupures projetées<sup>48</sup>. Les étudiants à plein temps et à temps partiel passent de 50 788, pour l'année académique 1993-1994, à 44 991 au cours de l'année 1997-1998<sup>49</sup>, ce qui a pour effet de diminuer les revenus de l'Université de Montréal.

Dans ce contexte de coupures, de nombreux étudiants, professeurs et administrateurs invoqueront la réforme Axworthy comme la cause principale des maux qui affligent les universités. La réduction des transferts destinés aux études postsecondaires cause une perte importante de revenus du gouvernement provincial qui n'a d'autres choix que de geler les subventions aux universités.

### **La campagne contre la réforme Axworthy**

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, présente le 5 octobre 1994, son projet de réforme des programmes sociaux. Le document intitulé « La sécurité sociale dans le Canada de demain » traite de trois dossiers précis : l'éducation, l'emploi et la sécurité sociale. Sans renier l'impact des mesures en matière d'emploi et de sécurité sociale, la FAÉCUM concentre son tir sur les effets néfastes de la réforme sur l'éducation postsecondaire.

Le point central de la réforme du gouvernement fédéral est d'éliminer les paiements de transferts sur le financement des programmes destinés à l'enseignement supérieur. Pour remplacer cette formule, il instituerait un régime national de prêts étudiants remboursables selon le revenu. Il faut constater que, depuis 1977, Ottawa verse annuellement aux provinces pour l'éducation postsecondaire un financement global qui fonctionne sans condition et qui consiste en des transferts en points d'impôts et en espèces<sup>50</sup>. Le gouvernement fédéral de Jean Chrétien verse

---

<sup>48</sup> Université de Montréal, secrétariat général, « Rapport annuel 1997-1998 de l'Université de Montréal », voir tableau des dépenses de l'Université de Montréal de 1992 à 1997, p. 7.

<sup>49</sup> *Ibid.*, voir tableau sur le nombre d'étudiants réguliers à l'Université de Montréal, p. 6.

<sup>50</sup> FAÉCUM, Comité de coordination du campus de l'Université de Montréal, *Présentation générale de la réforme Axworthy et plan d'action*, 1<sup>er</sup> novembre 1994. Ce document est une relecture du projet de réforme présenté par le ministre Axworthy.

6,1 milliards de dollars aux provinces dont une part de 3,5 milliards de dollars en points d'impôts, et 2,6 milliards en espèces. Selon le plan prévu, ces transferts seront gelés au niveau de 1993-1994 à compter de 1996-1997.

Ainsi, les points d'impôts sont normalement appelés à s'accroître annuellement, mais les transferts en espèces, eux, devront diminuer de manière proportionnelle à la hausse des transferts des points d'impôts. Le gouvernement de Jean Chrétien propose plutôt que le remplacement des paiements de transferts en espèces soit fait par un nouveau système de remboursement des prêts aux étudiants proportionnel au revenu. Ce changement entraînerait un manque à gagner de 344 millions de dollars pour le gouvernement du Québec<sup>51</sup>.

Le gouvernement fédéral, pour être équitable avec les autres provinces qui ne reçoivent pas les contributions en points d'impôts, doit couper une proportion des



Source : Archives de la FAECUM

Manifestation contre la réforme Axworthy (à l'avant-plan, on peut voir François Rebello et Nicolas Girard).

<sup>51</sup> Paul Cauchon, « Pire que prévu, la réforme Axworthy », *Le Devoir*, 24 novembre 1994, p. A-2.

transferts en points d'impôts. Cela équivaut à une somme de 376 810 000 \$ qui affecterait le Québec. En résumé, en tenant compte du manque à gagner en espèces, c'est une coupure véritable de 720 848 000 \$ qu'appréhendent les opposants à la réforme Axworthy au Québec seulement<sup>52</sup>. L'obsession du déficit zéro du gouvernement Chrétien a donc des répercussions très tangibles au niveau des études postsecondaires. Le gouvernement du Québec aurait donc plus de difficultés à financer les universités québécoises.



Source : Archives de la FAÉCUM

Manifestation contre la réforme Axworthy à la colline parlementaire à Ottawa en 1994.

<sup>52</sup> *Ibid.*

Devant l'impasse financière du gouvernement provincial, la FAÉCUM voit poindre à l'horizon une augmentation des frais de scolarité de 1449 \$ à 3680 \$ au cours de l'année 1996. Cette hausse de 154 % créerait un endettement potentiel au baccalauréat de 21 090 \$ et de près de 58 000 \$ au doctorat. De plus, cette réforme s'avère une intrusion dans le champ de compétence provinciale parce que le retrait d'une province du programme de prêt doit se faire dans le respect des normes fédérales. Cette nouvelle intention des autorités fédérales soulève une vague de protestations de la part du mouvement étudiant canadien.

Le 16 novembre, une grande manifestation est organisée sur la colline parlementaire à Ottawa regroupant entre 10 000 et 14 000 étudiants des différentes provinces canadiennes qui s'opposent à la réforme Axworthy<sup>53</sup>. Au total, 72 autobus transportent les manifestants québécois qui proviennent de dix-neuf cégeps et de douze universités, parmi lesquels les représentants de la FAÉCUM. Ce mouvement pancanadien découle de l'initiative d'un militant étudiant de l'Université d'Ottawa. Le ministre Axworthy se présente face aux manifestants pour défendre son projet. Il est accueilli par une volée d'œufs et de macaronis par des étudiants qui ne veulent visiblement pas l'entendre et souhaitent lui faire sentir leur profond désaccord.

À l'Hôtel du Parc, à Montréal, une consultation publique se déroule le 7 décembre 1994. Devant les membres du Comité permanent du développement des ressources humaines, les associations étudiantes commentent la réforme Axworthy. Nicolas Girard, secrétaire général de la FAÉCUM, présente le mémoire de la fédération au nom des 60 associations membres de l'Université de Montréal. D'entrée de jeu, Nicolas Girard déplore le court délai alloué par le Comité permanent aux fédérations étudiantes pour présenter leur position. Il dénonce les conséquences de cette réforme, notamment le manque à gagner de 324 millions de dollars, qui pourrait entraîner une augmentation de 96 % des frais de scolarité. Les conséquences sur l'endettement des étudiants et la baisse du niveau de vie sont soulignés par le représentant de la FAÉCUM qui, par la même occasion, fait valoir que l'éducation postsecondaire est un investissement et non une dépense. Selon l'ONU, un diplômé universitaire verse en impôts 503 371 \$ au cours de sa carrière pour un investissement public de 50 357 \$. Rien ne peut y faire, les échanges demeurent

---

<sup>53</sup> Selon les sources, cela varie entre les deux chiffres : Gilles Gauthier, « Une pluie d'œufs accueille le ministre », *La Presse*, 17 novembre 1994, p. A-1; Didier Calmels et Jean-Sylvain Marcotte, « La lutte étudiante s'organise », *Le Quartier Libre*, 22 novembre 1994, p. 6.

stériles entre les membres du comité et les étudiants<sup>54</sup>, notamment entre le président de la FEUQ, François Rebello, et le ministre Axworthy.

Le mouvement de solidarité contre la réforme Axworthy comprend la Fédération des professeurs universitaires du Québec (FPUQ), le syndicat des chargés de cours du Québec, le Bloc québécois, le Parti québécois, la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ) ainsi que d'autres associations étudiantes canadiennes, la Fédération des travailleurs du Québec et la Fédération de l'âge d'or du Québec. Le recteur de l'UQAM, Claude Corbo se prononce lui-aussi contre la réforme Axworthy. Jean Allaire, fondateur de l'Action démocratique du Québec, appuie aussi publiquement les opposants, et fait appel au « devoir de résistance » pour obtenir une solidarité totale contre les dirigeants centralisateurs d'Ottawa<sup>55</sup>.

Le mouvement étudiant québécois prend l'initiative de créer la Coalition étudiante nationale qui regroupe trois fédérations (la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECO), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente) et des associations non fédérées. La FAÉCUM fait partie de la FEUQ, et, à ce titre, elle joue un rôle primordial dans la tenue des débats. La réforme Axworthy fait face à un mouvement concerté des fédérations étudiantes du Québec et à plusieurs groupes et organismes nationalistes et syndicaux.

Le 7 février 1995, la Coalition étudiante nationale organise un grand rassemblement au Palais des Congrès où universitaires et cégépiens manifestent contre la réforme Axworthy. Près de 5000 étudiants ont suivi un itinéraire comprenant le Complexe Guy-Favreau et l'édifice de la Société Radio-Canada, avant de se retrouver dans la grande salle du Palais des Congrès. Des orateurs connus du mouvement syndical et de la culture prononcent à l'occasion des discours contre la réforme Axworthy : Clément Godbout, président de la FTQ, Gérald Larose, Lorraine Pagé, l'architecte Phyllis Lambert et Hubert Reeves (par la voie d'une vidéo) tandis que la comédienne Sylvie Legault assure l'animation<sup>56</sup>. Cette manifestation suivait celle

---

<sup>54</sup> Jean-Sylvain Marcotte, « Quand les bourreaux consultent les condamnés », *Le Quartier Libre*, 20 décembre 1994, p. 4. Voir aussi à ce sujet, Archives de la FAÉCUM, « Présentation du mémoire de la FAÉCUM, Comité du développement des ressources humaines », 7 décembre 1994.

<sup>55</sup> David Le Doyen et A.-C. Passiour, « Assemblée anti-Axworthy à l'U. de M. Une cascade d'appuis », *Le Quartier Libre*, 31 janvier 1995, p. 1.

<sup>56</sup> Marc-André Côté, « Mouvement de solidarité contre la réforme Axworthy », *Le Quartier Libre*, 14 février 1995, p. 5.

organisée par la Coalition X, le 25 janvier, qui se produisait dans une vingtaine de villes canadiennes<sup>57</sup>. La mobilisation contre la réforme regroupait aussi les associations étudiantes de l'ensemble du Canada. Devant l'opposition d'une partie de la population, le ministre Axworthy reporte en février 1995 l'application de sa réforme en invoquant officiellement un « souci de stabilité fiscale »<sup>58</sup>. Ce report ne remet nullement en question l'adoption même de la politique fédérale de réduction des transferts aux provinces.

Après le référendum québécois du 30 octobre, le mouvement étudiant milite encore contre la réforme Axworthy qui finira tout de même par s'imposer en 1996. Le 30 novembre 1995, les étudiants s'organisent pour signifier leur opposition devant les bureaux du ministère de l'Éducation, rue Fullum. Cette manifestation fera flèche de tout bois en dénonçant également toute hausse de frais de scolarité. Les participants proviennent des cégeps André-Laurendeau, Saint-Laurent et de Maisonneuve, et comprend également plusieurs composantes de l'Université du Québec et de l'Université de Montréal. En janvier 1996, dans le cadre d'un remaniement ministériel du Premier ministre Chrétien, le ministre Axworthy se voit confier le ministère des Affaires étrangères, tandis que Doug Young le remplace au Développement des ressources humaines<sup>59</sup>. Malgré tout, les opposants ne parviendront pas à faire changer d'avis le gouvernement fédéral qui impose ses coupures dans les transferts aux provinces tel qu'il avait été prévu initialement, à la fin de l'année 1994.

## Les États généraux sur l'Éducation

Le gouvernement du Québec annonce le 9 avril 1995, par l'entremise du ministre de l'Éducation, Jean Garon, la tenue des États généraux sur l'Éducation. Dès le départ, le respect de l'échéancier pose problème pour soumettre un premier mémoire à temps, le 8 mai 1995. Les vacances de l'été rendent difficile la consultation des membres de la FAECUM afin de bien cerner les positions étudiantes à l'égard de

<sup>57</sup> Caroline Montpetit, « Les étudiants manifestent dans vingt villes canadiennes », *Le Devoir*, 25 janvier 1995, p. A-2.

<sup>58</sup> Pierre Roberge, « Axworthy reporte sa réforme par souci de « stabilité fiscale », *Le Devoir*, 2 février 1995, p. A-4.

<sup>59</sup> Joël-Denis Bellavance, « Remaniement ministériel majeur à Ottawa : une nouvelle escouade », *Le Soleil*, 26 janvier 1996, p. A-1; Lise Bissonnette, « Le remaniement du refus », *Le Devoir*, 26 janvier 1996, p. A-10.

l'éducation<sup>60</sup>. Finalement, la FAÉCUM obtient un délai pour présenter son mémoire, le 10 octobre 1995.

Pour susciter un échange d'idées, la Fédération organise, les 29 et 30 septembre 1995, un colloque sur le campus de l'Université de Montréal intitulé « L'éducation un défi pour aujourd'hui et demain ». Ce colloque réunit les membres du comité de travail, les associations étudiantes et le sociologue Arnaud Sales qui présente une étude sur les conditions socioéconomiques de la population étudiante. Malgré le bon travail de ses participants, ce forum n'attire qu'une soixantaine de personnes sur les 26 000 membres de la fédération.

Au moment du dépôt du mémoire en octobre, la FAÉCUM demande aux commissaires des États généraux à ce que l'éducation devienne l'une des priorités de l'État. Dans le contexte litigieux du problème des avantages financiers des cadres de l'Université de Montréal, on ne s'étonne guère que le mémoire plaide pour la mise en œuvre des principes d'imputabilité et de transparence dans la gestion universitaire. La FAÉCUM prône une augmentation d'au minimum un tiers de la représentation étudiante à l'intérieur des instances universitaires. Elle réclame l'amélioration des modalités des prêts et bourses en diminuant de 50 % le montant du prêt étudiant maximal pour augmenter la portion accordée en bourses. À l'instar de la FEUQ, la FAÉCUM souhaite que le gouvernement du Québec adopte une loi sur l'aide financière et les frais de scolarité. Cette loi fixerait les paramètres de l'aide financière, interdirait l'application des frais afférents et maintiendrait le niveau actuel des frais de scolarité. Ce mémoire avait été entériné le 4 octobre par le Conseil central. Sans revoir en profondeur toutes les propositions sur l'école du primaire jusqu'au secondaire, la fédération se prononce pour le maintien des cégeps<sup>61</sup>. Les États généraux n'ont pas eu le succès escompté pour la FAÉCUM qui n'est pas parvenue à obtenir la législation qu'elle souhaitait pour mieux encadrer le régime de prêts et bourses. En revanche, le gouvernement maintient depuis ce temps le gel des frais de scolarité, sans toutefois intervenir pour régulariser la politique des universités en ce qui a trait aux frais afférents.

---

<sup>60</sup> Archives de la FAÉCUM, « Lettre de Patrick Howe, coordonnateur aux affaires externes du bureau exécutif de la FAÉCUM au ministre de l'Éducation, Jean Garon », 25 mai 1995.

<sup>61</sup> Voir la page FAÉCUM, *Le Quartier Libre*, 17 octobre 1995, p. 2 et l'article de Marc-Olivier Girard, « La FAÉCUM aux États généraux sur l'éducation », *Le Quartier Libre*, 17 octobre 1995, p. 6.

## Les bourses du millénaire

En 1998, le gouvernement libéral de Jean Chrétien crée, suivant la loi C-36, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, un organisme privé et autonome. Le nouvel organisme doté d'un fonds de 2,5 milliards de dollars est géré, depuis janvier 1999, par un conseil d'administration composé de 15 membres. Ces fonds, placés selon des normes très strictes, permettent une bonification du capital. Le mandat de cette fondation est de réduire l'endettement des étudiants au Canada tout en favorisant l'accessibilité aux études postsecondaires. En incluant la bonification, c'est près de 3 milliards de dollars de bourses qui doivent être versées pour une valeur moyenne de 3000 \$ chacune pendant une période de dix ans.

Le 14 mai 1998, un litige survient entre les gouvernements du Québec et du Canada. Le ministre de l'Éducation du Québec réclame le retrait du programme avec une compensation financière de 625 millions de dollars<sup>62</sup>. Le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, déclare qu'il n'a pas reçu le mandat du Premier ministre pour amender le projet de loi C-36<sup>63</sup>. Selon le gouvernement québécois, l'éducation demeure un domaine de juridiction exclusivement provinciale; la loi C-36 devient donc une intrusion du fédéral dans un champ de compétence provinciale. À la Chambre des Communes, le gouvernement Chrétien impose le bâillon à l'opposition qui est unanimement contre la création de la Fondation des bourses du millénaire. Le 18 juin 1998, malgré leur sympathie à l'égard des étudiants, les sénateurs entérinent la loi. Encore une fois, débute une querelle entre Québec et Ottawa, cette fois entre le ministre de l'Éducation, François Legault, et le ministre fédéral en charge du dossier, Pierre Pettigrew. Québec souhaite négocier une entente particulière avec Ottawa tandis que le fédéral s'en remet à la direction de la Fondation des bourses du millénaire, notamment au président Jean Monty. Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, défie Québec de faire appel aux tribunaux pour clarifier le rôle du fédéral dans l'aide financière aux étudiants. Pour Stéphane Dion, l'aide financière ne serait aucunement une compétence exclusive du provincial<sup>64</sup>.

<sup>62</sup> Au début, il s'agit bien du montant indiqué, mais, par la suite, les journaux font état d'une somme de 720 millions de dollars répartis sur dix ans. Vincent Marissal, « Les étudiants écopent. Rien ne va plus entre Québec et Ottawa au sujet des bourses du millénaire », *La Presse*, 18 avril 1999, p. A-2.

<sup>63</sup> FAÉCUM, « Bourses du millénaire, faits saillants », 9 juillet 1998.

<sup>64</sup> Vincent Marissal, « Bourses du millénaire : Dion défie Québec de faire appel aux tribunaux », *La Presse*, 28 janvier 1999, p. B-6.

La querelle entre Québec et Ottawa prend la forme d'une guerre des drapeaux avec le refus du ministre fédéral des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, d'accorder une place au logo du Québec sur les chèques de la Fondation canadienne des bourses du millénaire<sup>65</sup>. L'entente prévue pour résoudre le différend permet d'investir 50 % des 700 millions de dollars dans l'amélioration du système d'enseignement supérieur. Les fédérations étudiantes FEUQ et FECQ souhaitent ardemment que les deux ordres de gouvernement ne s'enlisent pas dans une querelle de drapeaux.

La FAÉCUM comprend bien, au cours de la période de 1998-1999, que la Fondation des bourses du millénaire ne se sabordera pas pour une question politique. Ses revendications s'adressent donc au président Jean Monty, par l'entremise de la FEUQ. Cela n'empêche aucunement la FAÉCUM de mobiliser les étudiants pour appuyer le gouvernement du Québec dans le respect de la compétence provinciale. La campagne menée par la FAÉCUM vise à dénoncer le gaspillage de fonds publics à cause du dédoublement dans l'attribution de bourses, la privatisation de l'aide financière, l'ingérence du gouvernement fédéral en éducation et l'inutile visibilité d'Ottawa dans cette affaire.

La Fondation canadienne des bourses du millénaire et le gouvernement du Québec concluent une entente afin de réduire l'endettement des étudiants qui respecte davantage les compétences constitutionnelles des provinces. À compter de l'an 2000, on peut entrevoir que les bourses du millénaire permettront à 70 000 étudiants de percevoir une bourse majorée; 12 000 nouvelles personnes bénéficieront d'une bourse tandis que 11 000 autres auront une réduction de leur prêt maximal. Par exemple, un étudiant peut recevoir une bourse de 400 \$ du gouvernement, mais, d'un autre côté, obtenir une réduction de 600 \$ pour son prêt<sup>66</sup>. Selon le bureau de l'Aide financière aux études (AFE), l'entente, étalée sur une décennie, et signée avec la Fondation du millénaire permet au gouvernement québécois de récupérer 70 millions de dollars par année. Environ 20 000 boursiers toucheront une aide qui serait de toute façon payée par le gouvernement du Québec. Cette manière de procéder permet des économies considérables dont 35 millions serviront aux collèves

---

<sup>65</sup> Pierre April (Presse canadienne), « Les bourses dans le piège des drapeaux. Pettigrew ne veut pas de fleur de lys sur les chèques du millénaire », *La Presse*, 8 juillet 1999.

<sup>66</sup> Valérie Dufour, « Prêts et bourses. Des gagnants, mais aussi des perdants », *Le Devoir*, 9 août 2000, p. A-4. La journaliste cite un cas bien réel celui de Mélanie Quesnel pour appuyer son article. Mathilde Regneault, « Les bourses du millénaire. Vitesse de croisière », *Le Quartier Libre*, 27 mars 2001. Selon cet article, c'est 90 millions de dollars par année que récupère le gouvernement du Québec.

et aux universités afin d'améliorer les services directs aux étudiants. Sauf quelques problèmes de logistique, tout rentre dans l'ordre, et les bourses du millénaire disparaissent de l'agenda des revendications étudiantes de la fédération.

### La politique linguistique

La FAÉCUM a toujours eu à cœur la situation de la langue française à l'Université de Montréal, mais c'est lors du XXI<sup>e</sup> Congrès annuel, tenu du 21 au 23 mars 1997, que les associations membres confiaient définitivement au Bureau exécutif le mandat de procéder aux « *représentations nécessaires afin que la place du français à l'Université de Montréal soit assurée et que les conditions de son utilisation soient améliorées* »<sup>67</sup>. L'Université tenait à l'époque un groupe de travail chargé de l'évaluation de la place du français à l'Université de Montréal. Suite



Source : Archives de la FAECUM

Bureau exécutif de la FAÉCUM 1996-1997.

<sup>67</sup> Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Cahier du délégué*, Montréal, FAECUM, 1998.

à leurs travaux, la FAÉCUM mit sur pied son propre groupe de travail étudiant, le mandatant pour qu'il dresse le portrait de l'utilisation de la langue française sur le campus, et propose, si nécessaire, des recommandations. C'est dans ce cadre de réflexion que la fédération étaya son discours et prit pleinement part au débat qui s'amorçait à l'Université de Montréal.

Dans un souci de démocratie et de légitimité des constats et des revendications de la FAÉCUM, il fut décidé de soumettre la question à une consultation des membres individuels. Les résultats du référendum de l'automne 1997 furent clairs : 86,5 % des étudiants ayant exprimé leur droit de vote ont trouvé « *opportun que la qualité du français soit améliorée à l'Université de Montréal, tant au niveau de l'enseignement que du fonctionnement de l'Université.* » Il ne pouvait que difficilement y avoir preuve plus convaincante de l'insatisfaction des étudiants à l'égard de la qualité de la langue française dans leur institution d'enseignement. De plus, dans la même consultation, 80,3 % des participants ont jugé qu'il était « *opportun d'accorder à la FAÉCUM de voir à la mise en œuvre*



Source : Archives de la FAÉCUM

Rentrée au Pub de la FAÉCUM (Place Laurentienne).

*des mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de français sur le campus de l'Université de Montréal.* » Forte de ce mandat démocratique, la Fédération poursuit résolument les représentations nécessaires à l'avancement du dossier.

De plus, l'arrivée du recteur Lacroix et son équipe contribuent à élargir le débat sur la question linguistique. Dans ses présentations de l'automne 1998 sur la relance et la création de projets d'avenir pour l'Université de Montréal, le recteur Lacroix faisait de l'internationalisation une dimension prioritaire du développement institutionnel. Cherchant à ouvrir les programmes de premier cycle au monde, la volonté du recteur devait notamment se matérialiser par l'offre de formations dans les principales langues et cultures européennes et asiatiques. Le recteur insistait également sur l'importance de la maîtrise des habiletés de communication orale et écrite, « *autant en français qu'en anglais que dans les langues dites essentielles à toute compétence adaptée au monde contemporain* »<sup>68</sup>. La FAÉCUM, soucieuse d'assurer à ses membres la meilleure formation académique possible, avait à l'époque réagi positivement à ces projets.

C'est le 2 février 1998 que l'Assemblée universitaire crée, suite aux recommandations de Madame Mireille Mathieu, doyenne de la Faculté des arts et des sciences, un comité *ad hoc* sur la place de la langue française à l'Université de Montréal. La FAÉCUM appuie évidemment la création du comité et y obtient deux sièges. Le 15 janvier 1999, après un an de travaux, les axes d'édification d'une politique linguistique sont finalement sélectionnés. L'université, fière de son appartenance à la société québécoise, où le français est la langue de communication commune, tient à participer à son rayonnement. Pour ce faire, elle assumera et valorisera pleinement son rôle d'institution de savoir francophone et respectera ses obligations face à la charte de la langue française.

C'est le 5 novembre 2001, suite à une collaboration des membres de la communauté universitaire et de nombreuses relances de la FAÉCUM (dont un important avis sur la question linguistique à l'Université), qu'est adoptée en Assemblée universitaire la forme définitive de la politique linguistique. Trois semaines plus tard, conformément aux directives de la nouvelle politique, est

<sup>68</sup> Robert Lacroix, *L'Université de Montréal : un projet d'avenir*, Université de Montréal, 1998, page 4.

créé le Comité permanent de la politique linguistique. Naturellement, la FAÉCUM obtient un siège à cette table.

La FAÉCUM a joué un rôle déterminant tout au long du processus, c'est-à-dire, depuis l'étape de l'élaboration jusqu'à la création de la politique linguistique de l'Université de Montréal. Non seulement sa consultation référendaire de 1997 légitimait-elle toutes ses démarches vers l'obtention de mesures visant à l'amélioration de la qualité du français sur le campus, mais elle servit également de référence à tous les acteurs de la communauté universitaire voulant travailler en ce sens. Son *Avis relatif à l'élaboration d'une politique linguistique institutionnelle à l'Université de Montréal* fut un document de travail qui, au même titre que sa participation active au sein des divers comités et groupes de travail, eut une portée indiscutable dans l'élaboration et l'adoption de la politique linguistique. Considérant les effets considérables que cette politique a entraîné sur le quotidien des étudiants, on peut affirmer sans se tromper que cette politique représente l'un des plus beaux gains de la FAÉCUM.

En outre, le 13 juin 2002, l'Assemblée nationale votait la *Loi modifiant la Charte de la langue française (loi 104)* faisant en sorte que tous les établissements d'enseignement supérieur devaient se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Parions que l'initiative de l'Université de Montréal, en 2001, n'y était pas étrangère.

– Le Comité de rédaction de la FAÉCUM

## Chapitre IV



## AU SEUIL D'UNE NOUVELLE ÈRE



Source : Archives de la FAÉCUM

Bureau exécutif de la FAÉCUM, cuvée 2000-2001.

De gauche à droite, première rangée : Sébastien Gagnon, Simon Latulippe, Anny Létourneau, Patrick Lebel, Louis-Mathieu Loiselle, Alexandre Paris et Patrick Taillon; deuxième rangée : Christian Schryburt, Patrick Vanasse, François Dupuis, Benoit Riopel, Gabriel Jean-Simon.

## Un plan quinquennal de développement

Sommes-nous au seuil d'une nouvelle ère à la fédération ? Le temps est à la réflexion et au renouveau de la fédération. L'idée d'un plan de développement naît dans l'esprit du secrétaire général, Patrick Lebel. Le dépôt de ce plan au Bureau exécutif date du 14 janvier 2000; il s'intitule *Tabula rasa*<sup>1</sup>. Le document rend compte des réflexions du secrétaire général sur la fédération et rappelle l'importance de procéder à un bilan et « de mettre la pédale douce » momentanément<sup>2</sup>, histoire de s'accorder un moment d'introspection pour bien comprendre ce que représente la FAÉCUM et, surtout, déterminer ses nouvelles orientations.

Dans ce cadre, Patrick Lebel demande au Conseil central de créer un Comité du plan de développement pour l'accompagner dans ses idées. Après un an de travaux et d'audiences publiques, le Comité remet son rapport final au XXIV<sup>e</sup> Congrès annuel de mars 2001 afin d'établir le plan de développement 2000-2005. Ses recommandations visent la division des composantes politiques et administratives, notamment la création d'un Conseil d'administration, l'instauration de règlements généraux, l'adoption d'un cahier de positions et l'élaboration de comptoirs multiservices. L'intention première de ce plan est de recentrer la fédération sur les dossiers académiques et de focaliser les débats autour du Conseil central<sup>3</sup>.

Dans les faits, les modifications réglementaires concernent la formation d'un conseil d'administration élu en Congrès et proposent que les membres du Bureau exécutif soient élus en Congrès plutôt qu'en Conseil central. La Commission politique restructurée devient ainsi le Conseil des affaires sociopolitiques avec un siège pour chacune des associations membres. D'autres modifications, comme l'abolition de postes au Bureau exécutif, et un réajustement des postes pour les employés permanents, tout ceci contribue à raffermir la structure administrative et politique de la fédération.

L'établissement d'un service de photocopies géré par la FAÉCUM a exercé une pression sur l'Université de Montréal qui a dû consentir à une diminution de ses

---

<sup>1</sup> Archives de la FAÉCUM, Patrick Lebel, « Tabula rasa », 14 janvier 2000.

<sup>2</sup> Traduction libre de « mettre les brakes », qui est la formule employée par Lebel. Voir FAÉCUM, « Plan de développement 2006-2010 », présenté au 30<sup>e</sup> Congrès annuel, 24, 25 et 26 mars 2006, p. 4.

<sup>3</sup> Frédéric Tremblay, « XXIV<sup>e</sup> Congrès annuel de la FAÉCUM. La FAÉCUM voit grand », *Le Quartier Libre*, 24 mars 2000, ([www.q1.umontreal.ca/volume7/numero14/campusv7n14b.html](http://www.q1.umontreal.ca/volume7/numero14/campusv7n14b.html)).

propres tarifs sur le campus. Le service de photocopies est ainsi redevenu un service utile et accessibles aux associations étudiantes. L'implantation de la halte-garderie Le Baluchon a résolu en partie le problème de service de garde sur le campus<sup>4</sup>. Par ailleurs, l'introduction d'un comptoir multiservices s'avère l'une des grandes réalisations de ce plan de développement. Les yeux des délégués de la fédération sont maintenant tournés vers le plan 2005-2010.

## En faveur du sport d'excellence

En 1972, l'Université de Montréal abandonne la participation aux sports interuniversitaires. Les étudiants, majoritaires aux réunions du comité de direction du Service aux étudiants, adoptent un budget axé en large partie sur l'éducation sportive et les sports interfacultaires (80 000 \$). Le montant de 15 000 \$ qui reste disponible pour les sports interuniversitaires ne laisse plus de place au développement de groupes d'élite. C'est la philosophie du sport pour tous qui prime, les ressources matérielles et humaines demeurant au service de l'étudiant, indépendamment de ses qualités sportives.

En 1976, l'Université de Montréal inaugure le CEPsum, le Centre d'éducation physique et des sports. À compter de cette date, le Service des sports participe à des programmes de compétition, mais l'étudiant d'élite bénéficie tout simplement des services déjà offerts aux autres membres de la communauté universitaire. Il ne profite pas de ressources spécifiques ou d'autre assistance individuelle pour la compétition. En 1982, un comité spécial étudie l'idée d'implanter une équipe de hockey de haut niveau à l'Université de Montréal. Or, la FAECUM n'est pas trop entichée par la proposition de Bernard Goyette, directeur du Service des sports, de mettre sur pied une telle équipe. La crainte, face à ce projet, est de voir la facture refilée aux étudiants par la voie des SAÉ plutôt que d'être adressée à l'Université de Montréal. La fédération ne s'oppose pas absolument à l'élite sportive, mais trouve injuste que tous les étudiants paient pour une infime minorité.

Malgré tout, la FAECUM signe une entente avec l'université, en mars 1985, qui concerne le sport d'excellence. Après trois ans, la fédération et les SAÉ se rendent

<sup>4</sup> Voir Archives de la FAECUM, « Révision du Plan de développement 2000-2005. Avis présenté par le Comité de révision du Plan de développement. Présenté au XXVIII<sup>e</sup> Congrès annuel », 19, 20 et 21 mars 2004.

compte que l'Université de Montréal, bien que favorable au sport d'excellence, n'alloue pas les ressources financières adéquates. Dans le cadre des jeux de la XXIV<sup>e</sup> Olympiade, la participation des athlètes étudiants à l'Université de Montréal se compose de dix personnes, dont sept font de l'escrime<sup>5</sup>. On ne peut prétendre que l'Université de Montréal développe les athlètes de pointe pour les jeux olympiques. Le sport d'excellence vivote au fil des ans. En fait, en 1991, l'Université de Montréal déloge son directeur du Service des sports, Bernard Goyette, et met à la porte Daniel Hébert, adjoint au directeur communication-marketing. Ainsi, la lutte pour l'épanouissement du sport d'excellence fait deux victimes<sup>6</sup>.

En 1994, la question du financement du sport d'excellence refait surface. Selon un sondage commandé par la FAÉCUM, 78,6 % des étudiants sur le campus sont favorables au sport d'élite à l'Université de Montréal, mais 70 % d'entre eux ne veulent pas que le financement se fasse par la voie des SAÉ. Au même moment, l'Université de Montréal coupe dans ses programmes d'excellence à cause des restrictions budgétaires. Les équipes de volley-ball et de natation reçoivent la nouvelle comme un coup de massue. Certaines équipes connaissent tout de même du succès dans les compétitions provinciales, parvenant quelquefois à s'illustrer à l'échelle nationale<sup>7</sup>.

Après un an de difficultés, le sport d'excellence revient toutefois en force sur le campus<sup>8</sup>. Le département de kinésiologie obtient le mandat de l'Université de Montréal d'organiser le sport universitaire tout en préservant le sport d'excellence.

En 1997, à la question référendaire posée par la Fédération étudiante, « voulez-vous contribuer au financement du sport universitaire à l'Université de Montréal à partir du budget des Services aux étudiants jusqu'à concurrence de 100 000 \$ ? », près de 61 % des étudiants ont répondu affirmativement à cette question. À cet effet, le Conseil central de la FAÉCUM alloue des montants de 50 000 \$ et 25 000 \$ en services.

---

<sup>5</sup> Gilles Grondin, « Sport d'excellence. Université : en garde ! », *Continuum*, 26 septembre 1988, p. 3; Mario Tardif, « Sport d'excellence. Le temps d'un bloc », *Continuum*, 10 octobre 1988, p. 10; Richard Turmel, « L'excellence à l'U. de M. Ça, c'est du sport ! », *Continuum*, 24 octobre 1988, p. 8.

<sup>6</sup> François Béliveau, « L'excellence à l'U. de M. : statu quo », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1991, p. S-10.

<sup>7</sup> Mathias Brunet, « L'U. de M. couperait dans ses programmes d'excellence », *La Presse*, 3 février 1994, p. S-11.

<sup>8</sup> « Retour des sports d'excellence à l'U. de M. », *La Presse*, 25 février 1995, p. G-4.

En 1999, le CEPSUM devient un Centre autonome de gestion pour permettre le développement du sport d'excellence, suite aux recommandations du rapport Hermès commandé par l'Université de Montréal<sup>9</sup>. À l'automne 2001, l'Université de Montréal annonce son intention d'injecter 22 millions \$ de plus dans la rénovation du CEPSUM pour permettre la résurrection de l'équipe de football des Carabins<sup>10</sup>. Jacques Dussault est embauché à titre d'entraîneur-chef de l'équipe.

Les travaux au CEPSUM proviennent en partie d'un investissement de 6 millions de dollars obtenu du gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités, auquel Montréal injecte une part de 4 millions, et l'Université, 2 millions<sup>11</sup>. Le retour du sport d'excellence touche également les équipes d'élite de soccer, de volleyball, de tennis, de golf, de ski et de badminton. La visibilité des équipes d'élite, comme les Carabins au football, attirent des étudiants et renforcent la réputation de l'Université de Montréal<sup>12</sup>.

### Des photocopies pas chères

En janvier 2001, le coût des photocopies passe de 0,10 \$ à 0,05 \$ sur les appareils libre-service du campus. L'entente intervient entre le Bureau exécutif de la fédération et la Direction des services auxiliaires. Elle stipule que la FAÉCUM doit cesser toute opération de photocopie dans ses locaux pour les étudiants ou des associations membres. Ceci met fin aux moyens de pression de la fédération qui offrait le service de photocopie à 0,05 \$. En effet, la FAÉCUM avait offert ce service pendant une année pour forcer l'université à diminuer ses tarifs. Compte tenu que le monopole du service des photocopies appartient plutôt à l'Université de Montréal, les deux parties devaient

<sup>9</sup> Hermès, « Rapport sur le Centre d'éducation et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) », 15 août 1997.

<sup>10</sup> François Béliveau, « L'Université de Montréal injectera 22 millions de plus dans la rénovation du CEPSUM. Un avenir souriant pour le sport d'élite », *La Presse*, 4 novembre 2001, p. S-8. À la lecture de l'article, la FAÉCUM est perçue comme un adversaire de taille du sport d'élite sur le campus. Le recteur Lacroix devient le véritable sauveur. Manon Simard, la coordonnatrice du sport d'excellence au CEPSUM, une ancienne championne au Canada, a mené un dur combat pour convaincre 20 000 personnes d'accepter le principe du sport d'élite. On lui doit, selon l'article, la victoire au référendum de la FAÉCUM de 1997.

<sup>11</sup> François Béliveau, « Vague d'investissements pour le CEPSUM », *La Presse*, 25 septembre 2002, p. E-1. Encore une fois le journaliste cloue au pilori la FAÉCUM coupable de « mentalité restrictive ».

<sup>12</sup> Sophie Allard, « L'ascension fulgurante des Carabins » *La Presse*, 23 octobre 2004, p. S-1.

finalement en arriver à un compromis. La Direction des services auxiliaires abaisse ses tarifs de 50 % sur le coût des photocopies effectuées avec l'aide des cartes étudiantes rechargeables. Si l'étudiant utilise de la monnaie, il paie le tarif régulier de dix cents. Les photocopieurs se retrouvent dans les corridors et les bibliothèques. On évalue à environ 4 millions le nombre de photocopies qui se font annuellement sur le campus, ce qui représenterait, selon des prévisions conservatrices, une économie de 200 000 \$ pour les étudiants<sup>13</sup>.

Cette entente fait suite à un différend entre la FAÉCUM et l'Université de Montréal sur les services offerts par une compagnie privée. En 1998, l'Université de Montréal met fin au contrat qui la liait avec l'entreprise Lanier. Elle doit alors confier cette responsabilité à son propre Service de polycopie. En revanche, deux firmes privées font de la sous-traitance : l'une, pour la réparation (DMD), et, l'autre, pour l'entretien quotidien (Réal Bélisle Enr.). Chose singulière, DMD est une filiale à part entière de Lanier Canada. Les membres du Bureau exécutif émettent des doutes sur la capacité réelle à offrir ce service compte tenu de l'insatisfaction des étudiants dans le passé au sujet de la réparation des photocopieurs<sup>14</sup>. La redevance de 50 000 \$ est aussi prise en considération, car, selon l'entente, tant que l'Université de Montréal est liée à l'entreprise Lanier ou à l'une de ses filiales, elle doit la verser obligatoirement<sup>15</sup>. À compter de 1998, la FAÉCUM ne touche plus de redevances sur les revenus tirés de la photocopie à l'Université de Montréal<sup>16</sup>.

## L'entente Pepsi la FAÉCUM critiquée

En septembre 1998, les étudiants de l'Université de Montréal apprennent qu'une « entente est en voie d'être conclue avec le fournisseur Pepsi-Cola pour la distribution exclusive de ses boissons gazeuses sur le campus »<sup>17</sup>. L'entente

<sup>13</sup> *Forum*, 29 janvier 2001 (selon le communiqué de la FAÉCUM).

<sup>14</sup> Julia Dion, « Les photocopieuses à l'U. de M. Hors d'usage... », *Le Quartier Libre*, 17 février 1998 ([www.ql.umontreal.ca/archives/qlv5n11/n11dex04.html](http://www.ql.umontreal.ca/archives/qlv5n11/n11dex04.html)).

<sup>15</sup> Archives de la FAÉCUM, « Lettre de Christian Shryburt, coordonnateur aux finances et services de la FAÉCUM à Michel Trahan, vice-recteur exécutif, Université de Montréal », 25 novembre 1998.

<sup>16</sup> Nous ne connaissons pas la date exacte de la cessation de la fin des redevances de Lanier.

<sup>17</sup> Alexandre Brunet, « À l'U. de M., c'est Pepsi ! », *Le Quartier Libre*, 1<sup>er</sup> septembre 1998, ([www.ql.umontreal.ca/volume6/qlvn01/07.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume6/qlvn01/07.html)). La nouvelle est reprise par Marc Thibodeau, « L'Université de Montréal accorde l'exclusivité à Pepsi », *La Presse*, 1<sup>er</sup> octobre 1998, p. A-6.

concerne la compagnie Pepsi, l'Université de Montréal, la FAÉCUM et l'AGÉÉFEP et s'échelonne sur une période qui va du 1<sup>er</sup> janvier 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Un volume minimal de 820 000 caisses du produit doit être vendu. Si ce n'est pas le cas, le contrat sera prolongé de trois ans ou jusqu'à ce que le volume prévu ait été atteint.

Pepsi installe entre 145 et 195 machines distributrices et, en retour, elle doit verser 6 444 000 \$ pour les droits d'exclusivité. D'autres programmes de promotion sont aussi instaurés, comme le programme d'embauche d'étudiants d'une valeur de 1 602 000 \$, ou encore, celui de la promotion « Argent liquide » qui représente quelque 736 000 \$. Les prix des boissons sont gelés pour trois ans, et l'augmentation pour les sept dernières années est limitée à un maximum de 3 % par année. Un autre programme promotionnel comprend 230 000 \$ en bourses d'étude, à raison de dix par année, décernées par un comité de l'université qui inclut notamment un représentant de la FAÉCUM et un autre de Pepsi. Les écoles affiliées (Polytechnique et HEC) et la Faculté de médecine vétérinaire ne font pas partie de l'entente.

Dans l'ensemble, les cafés étudiants sont signataires de l'entente, sauf ceux de médecine et d'anthropologie. Si un café se retire de l'entente, Pepsi impose une pénalité de 2 %, à moins d'une fermeture définitive. La FAÉCUM reçoit une part de près de 30 % des ventes pour être redistribuée en grande partie aux cafés étudiants. Précisons qu'un certain nombre de ces cafés fermentaient leurs portes sans cette redevance<sup>18</sup>. Après quelques débats au Conseil central, la FAÉCUM ratifie le contrat lors de sa 337<sup>e</sup> séance, le 31 mars 1999 : 25 associations appuient, 2 s'y opposent, et 5 autres enregistrent leurs abstentions<sup>19</sup>. Les modalités de l'entente prennent effet dans le courant de l'été au moment de la signature des parties<sup>20</sup>.

En novembre 2000, un débat s'amorce au sujet de l'exclusivité des produits Pepsi sur le campus. Trois étudiants de sociologie, Caroline Dawson, Pierre-Philippe Lefebvre et David Pilon dénoncent l'intrusion de Pepsi dans les couloirs de l'Université de Montréal. Ils soutiennent que les autres universités québécoises

<sup>18</sup> Les témoignages des membres du Bureau exécutif et du personnel permanent de la FAÉCUM en 2005-2006 et en 2006-2007 concordent sur ce point.

<sup>19</sup> Archives de la FAÉCUM, « Procès-verbal de la 337<sup>e</sup> séance du Conseil central de la FAÉCUM », 31 mars 1999.

<sup>20</sup> Archives de la FAÉCUM, « Cahier de Congrès, XXIV<sup>e</sup> Congrès annuel », 17, 18 et 19 mars 2000.

ont limité la place des compagnies privées dans le secteur de la production des boissons gazeuses<sup>21</sup>. L'UQAM s'est en effet retirée de l'entente conclue avec Coke à cause de la pression étudiante<sup>22</sup>; à l'Université Laval, les étudiants ont rejeté l'entente par la voie d'un référendum; les étudiants de McGill se sont quant à eux prononcés majoritairement contre l'entente, tandis que Concordia n'a pas signé de contrat d'exclusivité avec un fournisseur. Le point qui hérisse le plus les trois étudiants en sociologie : la confidentialité de l'entente Pepsi, une aberration se plaisent-ils à dire. L'obtention de ristournes et autres commissions sur les ventes pour la FAÉCUM devient à leurs yeux suspecte, ce qui, selon eux, place la fédération en conflit d'intérêt. Selon eux, « la contribution de Pepsi tourne autour d'un ridicule million par année, pour l'Université de Montréal (c'est-à-dire moins de 0,5 % du budget annuel) » sur 300 millions de dollars<sup>23</sup>. « Nous réclamons donc le droit de savoir précisément à quelles conditions nos corridors furent envahis par ces nouveaux « chevaux de Troie » [*sic*] du marketing que sont les distributrices »<sup>24</sup>. Au-delà de la confidentialité de l'entente, Dawson, Lefebvre et Pilon posent le problème de l'orientation de l'université et de son rôle critique face à la publicité. Est-ce que l'université est à vendre ? La FAÉCUM se trouve prise dans l'engrenage, dans la tourmente.

Les représentants de la FAÉCUM vont tenter de défendre la raison d'être de l'entente en mettant l'accent sur les retombées positives pour les étudiants, insistant sur le fait que l'Université de Montréal aurait de toute façon signé l'entente avec Pepsi. En 2001, l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui vient de signer une entente similaire avec Coke, s'engage à remettre 65 % des sommes versées par la multinationale<sup>25</sup>. L'Université de Montréal ne semble plus seule à s'entendre avec l'entreprise privée pour un contrat d'exclusivité. Or, le débat posé par les étudiants de sociologie ne prend pas fin sur cette note. Martin Jalbert, auteur d'une lettre au lecteur, fait sursauter plus d'un étudiant : « Les bonbons de Papa Pepsi ou la soumission de la FAÉCUM ». Les retombées favorables deviennent des subventions

---

<sup>21</sup> Caroline Dawson, Pierre-Philippe Lefebvre et David Pilon, « Place au débat. Que voulons-nous ? », *Le Quartier Libre*, 28 novembre 2000, ([www.ql.umontreal.ca/volume8/numero7/campus.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume8/numero7/campus.html)).

<sup>22</sup> Voir Mathilde Regnault, « Histoire de contrats. Avec Pepsi ou sans Coke ? », *Le Quartier Libre*, 26 janvier 2000, ([www.ql.umontreal.ca/volume7/numero10/campusv7n10b.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume7/numero10/campusv7n10b.html)), et Michel Bolduc, « Démission de la rectrice de l'UQAM, Quand c'est Coke, c'est pas ok », *Le Quartier Libre*, 9 février 2000, ([www.ql.umontreal.ca/volume7/numero11/societev7n11a.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume7/numero11/societev7n11a.html)).

<sup>23</sup> Caroline Dawson et autres, *Le Quartier Libre*, 28 novembre 2000, op. cit.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Richard Biron, « Le liquide de Coca-Cola versé à l'UQTR », *Le Quartier Libre*, 30 janvier 2001, ([www.ql.umontreal.ca/volume8/numero10/campus.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume8/numero10/campus.html)).



Source : Archives de la FAÉCUM

Une réunion du Conseil central (circa 2001).

qui sont « destinées aux initiations d'étudiants qui sauront, comme la FAÉCUM, se donner des airs de jeunesse, de résistance, de combativité tout en restant conformistes et soumis en échange, bien entendu, de quelques piastres sucrées collées »<sup>26</sup>. Cette lettre ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Le journal *La Presse* reprend des extraits dans les pages de son édition du samedi 10 février 2001<sup>27</sup>. Pour Patrick Lebel, secrétaire

général, l'entente Pepsi est le fruit d'un processus soutenu par les associations étudiantes membres de la FAÉCUM qui ont mené des consultations locales. Le secrétaire général maintient que des partenariats avec le privé se poursuivent, notamment avec Molson. Il n'y a donc rien d'étonnant à signer avec un producteur de boissons gazeuses.

Les trois mousquetaires de sociologie poursuivent toujours leur combat en portant l'affaire à la Commission d'accès à l'information. Ils veulent éviter la multiplication de ce type d'ententes. Pour l'un d'entre eux, David Pilon, il y a conflits d'intérêts à la FAÉCUM : « leur rôle est de défendre les étudiants du campus. Cette entente fait en sorte qu'ils ont avantage à ce que les étudiants boivent plus de boissons gazeuses, donc à les influencer pour qu'ils en consomment plus »<sup>28</sup>. Ils peuvent avoir gain de cause. Une entente semblable entre Coca-Cola et la University of British Columbia a été rendue publique en Colombie-Britannique. Le Bureau de l'information de cette province avait statué que les modalités du contrat n'étaient pas de nature confidentielle<sup>29</sup>. Le débat se poursuit à l'automne 2001 dans les pages du journal étudiant *Le Quartier Libre* et au Conseil central de la FAÉCUM.

<sup>26</sup> Martin Jalbert, « Les bonbons de Papa Pepsi ou la soumission de la FAÉCUM », *Le Quartier Libre*, 30 janvier 2001, p. 4.

<sup>27</sup> Marc Thibodeau, « Les étudiants de l'U. de M. gèrent un programme de subvention Pepsi », *La Presse*, 10 février 2001, p. A-8.

<sup>28</sup> Valérie Dufour, « L'entente avec Pepsi indispose des étudiants de l'U. de M. », *Le Devoir*, 17 octobre 2001, p. A-4.

<sup>29</sup> Plusieurs articles du journal *Le Quartier Libre* font état de l'immobilisme des étudiants et de la FAÉCUM dans le dossier Pepsi : Tristan Péloquin « Pepsi face à la commission d'accès à l'information. Aux grands maux les grands remèdes », *Le Quartier Libre*, 24 octobre 2001, « Pepsi à la Commission d'accès à l'information. Encore des délais », *Le Quartier Libre*, 7 novembre 2001.

Ainsi, le 24 octobre 2001, les délégués votent pour « la divulgation de l'entente Pepsi advenant le cas où les autres parties au contrat soient d'accord »<sup>30</sup>. Le 14 novembre 2001, la même instance décisionnelle rejette la proposition de sociologie et de kinésiologie à l'effet « que la FAÉCUM tienne une consultation publique sur son partenariat avec Pepsi »<sup>31</sup>.

En mars 2002, Pierre-Philippe Lefebvre tente une approche plutôt singulière auprès du Premier ministre Bernard Landry au terme d'un discours prononcé à l'Université de Montréal, à l'invitation de la FAÉCUM. Il se précipite promptement sur la scène avec une bouteille de deux litres de Pepsi dissimulée dans son sac avant d'être intercepté par un garde du corps qui avait cru à une agression. Lefebvre voulait, par son geste, dénoncer les contrats de performance des professeurs, mais aussi les ententes d'exclusivité à l'Université de Montréal<sup>32</sup>.

Puis, la saga de l'entente Pepsi prend une tangente imprévue à l'automne de 2002. L'Université de Montréal poursuit Pepsi pour non-respect de l'entente<sup>33</sup>. Le 21 juin 2002, Pepsi n'avait pas versé la contribution annuelle prévue de 500 000 \$. La poursuite n'a jamais remis en question l'entente, même si la compagnie privée souhaitait une renégociation<sup>34</sup>.

Après plusieurs mois de délais, le 4 décembre 2002, la Commission d'accès à l'information donne satisfaction aux trois étudiants de sociologie et autorise la divulgation de l'entente confidentielle<sup>35</sup>. Le commissaire estime, selon la preuve, que le contrat a fait l'objet d'une négociation quadripartite et qu'il est aussi le reflet d'un engagement réciproque des signataires. Il ne vient en rien perturber

---

<sup>30</sup> Archives de la FAÉCUM, « Procès-verbal de la 364<sup>e</sup> séance du Conseil central », 24 octobre 2001.

<sup>31</sup> Archives de la FAÉCUM, « Procès-verbal de la 365<sup>e</sup> séance du Conseil central », 14 novembre 2001.

<sup>32</sup> Kathleen Lévesque, « Université de Montréal. Landry évite de peu l'agression d'un étudiant », *Le Devoir*, 26 mars 2002, p. A-8; Karim Benessaïeh, « Un Pepsi pour Bernard Landry », *La Presse*, 26 mars 2002, p. A-5; Michel Defoy, « L'affaire est Pepsi », *Ici*, 28 mars 2002, p. 9.

<sup>33</sup> Jeanne Corriveau, « Bris d'un controversé contrat d'exclusivité - L'U. de M. poursuit Pepsi », *Le Devoir*, 5 novembre 2002, p. A-3; Sophie Allard, « L'Université de Montréal poursuit Pepsi », *La Presse*, 5 novembre 2002, p. E-1.

<sup>34</sup> Jeanne Corriveau, « Pepsi veut rouvrir le contrat d'exclusivité avec l'U. de M. », *Le Devoir*, 6 novembre 2002, p. A-5.

<sup>35</sup> Commission d'accès à l'information, dossier no 01-01-08, « Regroupement des étudiantes et étudiants en sociologie de l'Université de Montréal c. Université de Montréal et Société du groupe d'embouteillage Pepsi (Canada) », 4 décembre 2002. Les journaux ont fait état de cette décision : Mathieu Perreault, « L'U. de M. doit rendre public son contrat avec Pepsi », *La Presse*, 20 décembre 2002, p. E-6; *Le Droit*, 21 décembre 2002, p. 28.



Source : Archives de la FAÉCUM

Équipe du Bureau exécutif de la FAÉCUM, cuvée 2002-2003.

Première rangée (de gauche à droite) : Geneviève Lanoue-Larue, Nicolas Fournier, Dominique Poulin, Christyne Pilon, et Anny Létourneau; deuxième rangée (de gauche à droite) : Anne Marie Tassé, Gilbert Rodrigue, Éric Major, Olivier Thibeault, Jonathan Harvey, Alexandre Bourdeau, Nicolas Trottier et François Vincent.

des négociations qui sont réglées et, d'autre part, ne divulgue aucun secret industriel. Le commissaire constate aussi que Pepsi n'a pas démontré que les renseignements inscrits dans le contrat ont été fournis par la compagnie. À l'exception de l'annexe F et des noms apparaissant au bas des pages K et O, la Commission d'accès à l'information ordonne à l'université de communiquer le contrat en litige.

Les réactions au dévoilement du contrat ne se font pas attendre. Pour Frédéric Legendre, du journal *Le Quartier Libre*<sup>36</sup>, une des clauses paraît discutable. La création d'un comité marketing sur lequel siègent la FAÉCUM, l'Université de Montréal, l'AGÉÉFEP et Pepsi, vise à développer des programmes promotionnels pour le bénéfice de tous. L'objectif est de développer le potentiel de vente des

<sup>36</sup> Frédéric Legendre, « Contrat d'exclusivité de Pepsi. On FAÉCUM si de rien n'était », *Le Quartier Libre*, 29 janvier 2003, p. 5.

brevages. Dans le cas du programme Acti-Fonds, le journaliste déplore qu'un représentant de Pepsi ait un droit de regard dans l'attribution de 230 000 \$. Le journaliste questionne les faits : sur les 500 000 \$ de redevances, l'Université de Montréal remet 67 356 \$ à la FAÉCUM. De ce montant, 43 781 \$ vont aux cafés étudiants, mais la différence demeure dans les goussets de la fédération. Caroline Dawson, Pierre-Philippe Lefebvre et David Pilon affirment que cette affaire remet en question la légitimité de la FAÉCUM « qui devra maintenant répondre aux questions »<sup>37</sup>.

Dans un éditorial du 29 janvier 2003, sous la signature de Mikaëlle Monfort, *Le Quartier Libre* s'interroge sur « l'opacité de la FAÉCUM » à propos de l'entente Pepsi. L'auteure de l'éditorial parle de dissimulation des faits lorsque Nicolas Fournier, secrétaire général, affirme que « les gens de Pepsi n'ont pas leur mot à dire sur l'attribution des fonds »<sup>38</sup>, alors que le son de cloche n'est pas le même du côté de Pepsi. Nicolas Fournier affirme même que le comité marketing n'existe que sur papier. Dans les faits, ce comité s'est réuni en présence de Jonathan Harvey, le responsable des affaires financières, en août 2002. La discussion a porté sur la couleur des chandails de Pepsi. Jonathan Harvey se souvenait même avoir dit au représentant de Pepsi que les étudiants de l'Université de Montréal n'étaient pas « fiers » de l'entente. L'éditorial du *Quartier Libre* écorche aussi la FAÉCUM dans son édition du 12 février 2003 en présentant le recteur Robert Lacroix et la FAÉCUM comme les « deux gardiens aussi farouches qu'intraitables » de l'entente Pepsi<sup>39</sup>. Mikaëlle Monfort laisse pourtant entendre que la FAÉCUM étudie la possibilité de se retirer de l'entente comme un délégué étudiant en avait exprimé le souhait.

La réponse de la FAÉCUM s'est fait attendre. Elle réagit dans l'édition du journal *Le Quartier Libre* du 26 février 2003 dans un texte intitulé : « Dérapage concerté »<sup>40</sup>. Les associations étudiantes réunies le 5 février 2003 n'ont pas jugé bon de se retirer de l'entente Pepsi, ni de tenir de référendum sur la question. De fait, si la

---

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Mikaëlle Monfort, « Nos nébuleux amis de la FAÉCUM », *Le Quartier Libre*, 29 janvier 2003, p. 3.

<sup>39</sup> Mikaëlle Monfort, « Les liens indissolubles du mariage... avec Pepsi », *Le Quartier Libre*, 12 février 2003, p. 3. Le journal *La Presse* a repris une partie des critiques de l'affaire Pepsi en s'en prenant plus précisément à l'Université de Montréal, voir Michèle Ouimet, « Les dindons de la farce », *La Presse*, 7 février 2003, p. A-8 et Aurélie Raymond, « Dernier rot dans l'affaire Pepsi. Le contrat d'exclusivité avec l'Université de Montréal est enfin public », *La Presse*, 14 février 2003, p. E-3.

<sup>40</sup> *Le Quartier Libre*, 26 février 2003, p. 2.

FAÉCUM se retire de l'entente, les machines distributrices ne disparaissent pas pour autant du campus. Pepsi perçoit toujours ses revenus et l'Université de Montréal, des redevances qu'elle n'aurait plus à verser à la fédération ! Le Bureau exécutif offre ses excuses pour la « désinvolture » dans la transmission des informations par ses représentants. Ce cafouillage a apporté son lot de critiques dont une partie est acceptée par la fédération. Cependant, l'affaire a pris des « proportions babyloniennes »<sup>41</sup>. Dans ce débat sur l'intrusion de l'entreprise privée à l'Université de Montréal, la FAÉCUM constate que les commanditaires présents dans les départements d'optométrie, de pharmacie et de médecine dentaire devraient en faire « sursauter plus d'un »<sup>42</sup>. Elle s'étonne aussi que le *Journal des étudiants de l'Université de Montréal* soit hostile à une multinationale comme Pepsi, tout en étant commandité par une compagnie de tabac, des laboratoires pharmaceutiques et autres publicités de l'entreprise privée.

La critique du *Quartier Libre* ne vise pas exclusivement la FAÉCUM. L'Université de Montréal aurait confié à la firme Spectrum Marketing la négociation entre elle et Pepsi. Le coût de l'expertise s'élève à 1 250 000 \$, montant confirmé par Jacques Gravel, vice-recteur exécutif adjoint à l'Université de Montréal<sup>43</sup>. Cette somme payée par l'université correspond à 12,5 % de commissions qui peuvent s'élever jusqu'à 15 %. Sur les 10 millions de dollars prévus par l'entente, qui constituent une retombée considérable pour l'université, il faut soustraire ce montant de 1 250 000 \$. L'entente, examinée de plus près par des journalistes, paraît soudainement moins intéressante pour les parties concernées.

Dans toute cette affaire, l'une des conséquences pour la FAÉCUM est la désaffiliation du Regroupement des étudiants et étudiantes en sociologie de l'Université de Montréal (RÉÉSUM). Le 18 février 2003, suite à un vote qualifié de « massif » de 15 voix sur 16, tenu lors d'une assemblée générale spéciale censée représenter la majorité, l'Association étudiante de sociologie quitte la FAÉCUM pour rejoindre les rangs de l'Association pour solidarité syndicale étudiante (ASSÉ-Solidarité). Le président du RÉÉSUM, Nicolas Goyette, attribue ce choix démocratique « au manque d'empressement du Bureau exécutif à réagir à ses engagements divulgués avec la compagnie Pepsi », ce qui, au premier chef, a

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Frédéric Legendre, « Contrat d'exclusivité avec Pepsi. 1 250 000 \$ pour des volumes erronés », *Le Quartier Libre*, 12 février 2003, p. 7

provoqué la rupture avec la Fédération<sup>44</sup>. La participation démocratique à l'assemblée de l'Association étudiante de sociologie laisse toutefois songeur quand on sait que ce département compte 234 étudiants à la session d'hiver 2003<sup>45</sup>...

### **La FAÉCUM et le plagiat : en quête de justice... naturelle !**

En 2003, le Bureau exécutif de la FAÉCUM se lance dans une bataille afin d'obtenir la réforme du *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants* (un règlement qui remonte à 1983). En effet, Pierre-Alain Benoît, alors coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle, reçoit le mandat du Congrès annuel qui l'a élu, de travailler et d'exercer des pressions sur l'Université de Montréal en vue d'améliorer la manière dont les conflits de nature académique y sont traités. Le Bureau exécutif avait pris la liberté de proposer au Congrès une telle orientation suite au constat fait par la conseillère en règlements de l'époque, M<sup>e</sup> Anne Marie Tassé, concernant le nombre alarmant de plaintes d'étudiants et la manière plutôt cavalière dont ils étaient traités par les autorités universitaires en cas de litige.

#### **Un règlement problématique**

Or, c'est en matière de plagiat que les avancées les plus impressionnantes seront réalisées durant les deux années suivantes. Le terrain était d'ailleurs fertile au changement puisque l'ombudsman de l'université, dans son *Rapport 2000-2001*, faisait état de nombreux problèmes posés par l'application du règlement sur le plagiat. Le Comité des règlements de l'Assemblée universitaire reçut donc le mandat de mettre à jour le règlement. À cet effet, Pierre-Alain Benoît mit aussitôt sur pied, en collaboration avec le Conseil des affaires académiques (CAA), un document de revendication qui s'inspirait largement des constats faits par la conseillère en règlements.

<sup>44</sup> Alexandre Benoît, « Désaffiliation. Le RÉÉSUM quitte la FAÉCUM », *Le Quartier Libre*, 26 février 2003 ([www.ql.umontreal.ca/volume10/numero12/campusv10n12c.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume10/numero12/campusv10n12c.html)). Le journaliste mentionne un vote massif de 15 voix sur 16, sans toutefois s'interroger sur la valeur du quorum sanctionné par les militants du RÉÉSUM.

<sup>45</sup> Bureau de la recherche institutionnelle de l'Université de Montréal, « Évolution des admissions, inscriptions et diplômés de 2001-2002 à 2005-2006 », Faculté des Arts et Sciences, département de sociologie, ([www.bri.umontreal.ca/admissions/fich235.html](http://www.bri.umontreal.ca/admissions/fich235.html)).

Le document présenté au Comité des règlements, dénonçait, à l'instar de l'ombudsman, le fait que l'étudiant accusé de plagiat pouvait se voir infliger une sanction d'une gravité considérable (note F) par le doyen de sa faculté sans même avoir été invité à présenter sa version des faits, et souvent, sans même savoir de quoi il était accusé... La FAECUM fit donc pression sur l'université pour que l'étudiant puisse se faire entendre devant le Conseil de la faculté qui serait chargé de statuer sur son cas. En outre, la fédération exigeait que l'étudiant puisse être accompagné de la personne de son choix tout au long de cette démarche.

### **Être informé et avoir une sanction juste**

On demanda ensuite que l'étudiant soit informé de l'objet de son accusation par le doyen de la faculté dans les 15 jours ouvrables. De même, on fit en sorte de réduire les délais indus dans le processus de gestion des cas de plagiat, un irritant qui avait été dénoncé par de nombreux étudiants concernés. De plus, la version de 1983 du règlement prescrivait la note « F » comme sanction minimale pour tout étudiant formellement accusé de plagiat. Or, la FAECUM fit remarquer au comité des règlements que certaines infractions mineures ne nécessitaient pas un châtiment aussi grave.

Dans un article paru dans le *Lapin furieux* de février 2005<sup>46</sup>, j'avais moi-même comparé cette pratique aux peines cruelles et inusitées qui étaient en usage au Moyen Âge où l'on pendait invariablement tous les criminels – qu'ils aient volé un œuf ou comploté contre le roi – sans que cela n'ait un effet dissuasif démontré. Une gradation des sanctions prévues au règlement s'imposait donc. Le document de revendication concluait à la nécessité de réaffirmer la responsabilité des professeurs et des surveillants d'examen pour qu'ils appliquent de manière uniforme le règlement sur le plagiat.

### **Une version revue et améliorée**

Cependant, Pierre-Alain Benoît ne sera plus au service de la fédération lorsque les résultats de ses travaux seront diffusés et connus. C'est plutôt son successeur qui en recueillera le fruit, après deux ans de délibérations menées au sein du

<sup>46</sup> Olivier Sylvestre, « Le plagiat à l'Université... Et la lumière fut ! », *Lapin furieux*, février 2005, p. 5.

Comité des règlements. Durant l'automne 2004, le président du comité en question, M<sup>e</sup> José Woehrling, me demanda donc de travailler avec lui sur une version revue et améliorée du règlement sur le plagiat qui, disait-il, respecterait en grande partie les revendications de la FAÉCUM telles qu'elles avaient été formulées en 2003. Cette version du règlement définissait mieux les différentes manifestations du plagiat, de même que l'éventail des sanctions possibles pour une infraction mineure. Les notions de réprimande au dossier de l'étudiant et de reprise du travail en cas de faute mineure, étaient dès lors introduites.

Sans en diminuer la portée ou la gravité, le Comité des règlements ne manqua pas de diversifier les sanctions graves prescrites dans le cas de plagiats avérés et étendus : suspension d'inscription, exclusion définitive du programme, renvoi de l'université pour trois trimestres, exclusion totale de l'université, et même, retrait du grade dans le cas où il était déjà conféré.

### **Une procédure plus équitable**

C'est surtout en matière de procédure que l'université sortait désormais du Moyen Âge. Ainsi, tout surveillant témoin d'un plagiat devait dorénavant faire rapport au doyen et communiquer à l'étudiant concerné les motifs justifiant ses soupçons. Les principes de ce que l'on appelle en droit la *justice naturelle* (c'est-à-dire le droit d'être entendu, le droit à un procès juste et équitable, le droit d'être mis au courant des chefs d'accusation, etc.) étaient alors mieux respectés par le règlement. L'étudiant devait désormais être informé des circonstances de son inculpation et de son droit à faire parvenir par écrit sa version des faits. Il obtenait de plus le droit de demander que le Conseil de faculté statue sur son cas (et non plus uniquement le doyen comme c'était le cas auparavant), en plus de lui assurer le droit d'être accompagné par une personne de son choix. Un délai clairement déterminé était aussi enchâssé dans la nouvelle version du règlement, à savoir, 15 jours pour aviser l'étudiant de son inculpation, et 15 jours ouvrables pour qu'il puisse présenter sa défense, le cas échéant.

C'est ainsi que la FAÉCUM fut amenée, conjointement avec le Comité des règlements, à parfaire ce nouveau règlement en comblant les nombreuses brèches qui affligeaient l'ancienne version. La réforme de ce règlement permettait ainsi d'éliminer de nombreuses injustices dont les étudiants avaient été victimes par le passé, en plus de répondre à une revendication exprimée par ses membres.

Comme l'application du règlement sur le plagiat, dans certaines grosses facultés, était l'apanage exclusif de leur comité exécutif respectif, la FAÉCUM demanda aussitôt un siège étudiant sur le comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences (FAS) et de la Faculté des études supérieures (FES), ce qu'elle obtint finalement. Cette prérogative lui permettrait de s'assurer que les droits des étudiants soient respectés.

### Et maintenant, l'application...

L'adoption de la nouvelle mouture du règlement, lors de l'Assemblée universitaire du 25 avril 2005, marquait l'étape finale concernant les changements administratifs. Malheureusement, trop d'étudiants ignorent toujours les différentes notions que recouvre le plagiat ainsi que leurs droits en la matière; de même, trop de professeurs ne connaissent pas la nature des changements qui ont été apportés. Il incombera donc aux coordonnateurs aux affaires académiques des prochaines années de faire pression sur l'université pour qu'elle mette sur pied une campagne pan campus afin de publiciser et de vulgariser le nouveau règlement, de sorte que les étudiants accusés de plagiat ne vivent plus les tracas et les aléas causés par l'ancienne version du règlement de 1983.

Comme on peut le voir, le dossier de la réforme du règlement sur le plagiat constitue une belle démonstration du pragmatisme dont a fait preuve la FAÉCUM depuis sa naissance et qui a amené des gains considérables pour améliorer les conditions de vie et d'études à l'Université de Montréal.

Olivier Sylvestre

Coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle (2004-2005)

Coordonnateur aux affaires académiques des cycles supérieurs (2005-2006)

## Modérez vos transports !

Les revendications étudiantes pour empêcher les hausses de tarifs du transport en commun reviennent sans cesse dans les luttes de la fédération. Elles apparaissent dans l'actualité étudiante aussi souvent que le dégel des frais de scolarité. Cette revendication touche la tarification du transport en commun pour les étudiants âgés de 18 ans et plus. En 1989, l'étudiant achète une carte CAM (autobus-métro) pour la modique somme de 15 \$. L'étudiant de 18 ans ou plus paie quant à lui le

même tarif qu'un adulte. Dans le passé, les associations étudiantes de Montréal (ANEEQ, FAÉCUM, SSMU) avaient déjà tenté de sensibiliser la STCUM à cette question<sup>47</sup>. Ces demandes reviennent au fil des ans, mais les ressources de la fédération sont souvent absorbées par d'autres dossiers encore plus névralgiques comme la hausse des frais de scolarité<sup>48</sup>. D'autres associations étudiantes (voire même, des fronts communs telle la Coalition étudiante pour le transport en commun, le CETEC) doivent périodiquement réorienter leur tir au gré des priorités du moment, comme ce fut le cas en 1993, à cause des priorités comme la réforme de l'enseignement ou la hausse des frais de scolarité qui vont drainer toutes les énergies des associations étudiantes<sup>49</sup>.

En 1994, une nouvelle coalition, née dans les locaux de l'Université Concordia, tente de raviver la lutte pour un tarif étudiant réduit à la STCUM<sup>50</sup>. Afin de sensibiliser la société de transport, une pétition circule dans les institutions pour recueillir la signature des étudiants. Cette cause reçoit une fois de plus le plébiscite de la FAÉCUM, mais sans toutefois déchaîner les passions<sup>51</sup>. Néanmoins, cette même année (novembre 1994), la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) accepte de réduire ses tarifs de 54 \$ à 40 \$ pour les étudiants âgés de 18 à 21 ans, mesure qui touche tout de même 2500 étudiants des cégeps Édouard-Montpetit et Champlain. Les revendications de l'Association étudiante du cégep Édouard-Montpetit portaient sur la réduction de la carte de 54 \$ à 28 \$ pour les étudiants de 18 à 25 ans<sup>52</sup>. La nouvelle mesure constitue en fin de compte une demi-victoire pour les étudiants de la Rive-Sud.

En 2000, la FAÉCUM rédige une plate-forme de revendications au cours de la campagne électorale municipale à Montréal. L'une des demandes prioritaires est l'élargissement du tarif étudiant, mais aussi l'extension des heures de service sur la ligne bleue qui dessert les environs du campus. L'administration du maire Tremblay annonce, en décembre 2001, une augmentation générale des tarifs de transport,

---

<sup>47</sup> Pascale Pontoreau, « Un tarif universitaire dans les autobus de la STCUM ? À étudiant, étudiant et demi », *Continuum*, 4 septembre 1989, p. 11.

<sup>48</sup> Julie Sirois, « FAÉCUM et le tarif étudiant à la STCUM. Le chien aboît, le train passe », *Le Quartier Libre*, 27 septembre 1993, p. 9.

<sup>49</sup> « Le faux tarif étudiant de la STCUM », *La Presse*, 17 avril 1994, p. C-14.

<sup>50</sup> David Ledoyen, « Coalition étudiante pour la réduction de la CAM. STCUM : à quand les tarifs réduits pour étudiants ? », *Le Quartier Libre*, 6 décembre 1994, p. 10.

<sup>51</sup> Catherine Côté, membre de la commission sociopolitique de la FAÉCUM, « La FAÉCUM appuie le mouvement pour faire baisser le tarif autobus-métro », *Le Quartier Libre*, 31 janvier 1995, p. 4.

<sup>52</sup> Nathalie Collard, « Assos étudiantes. À l'abordage ! », *Voir* 10 novembre 1994, p. 9.

mais également une réduction pour les étudiants de moins de 25 ans<sup>53</sup>. Ces derniers profitent donc d'une réduction de 50 % sur la carte mensuelle à compter de janvier 2002.

La FAÉCUM aurait souhaité que les tarifs réduits puissent être étendus à l'ensemble des étudiants à temps plein, ce, peu importe leur âge<sup>54</sup>. Cette demande auprès du maire de Montréal, Gérald Tremblay, reste une promesse électorale non remplie. En 2003, la ministre québécoise des Transports, Julie Boulet, critique la décision du maire Tremblay d'avoir accordé un tarif préférentiel pour les étudiants âgés entre 18 et 25 ans, ce qui entraînerait, selon elle, un manque à gagner de 23 millions de dollars. Selon la Coalition des associations étudiantes des universités de l'île de Montréal, la carte privilège a plutôt permis d'augmenter l'achalandage global de 2 % sur le réseau de transport. Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, maintient finalement la réduction accordée aux étudiants de la région montréalaise<sup>55</sup>.

Au printemps 2002, les étudiants du campus de l'Université de Montréal obtiennent l'extension des heures de service de la ligne de métro entre les stations Saint-Michel et Snowdon qui fermait jusque-là vers 23h00. La fermeture hâtive des stations à proximité de l'Université de Montréal posait un problème, un inconvénient dont les étudiants des campus de McGill, de l'UQAM et Concordia n'avaient pas à souffrir. À la rentrée de septembre 2002, le service est prolongé d'une heure et quart, ce qui signifie que les derniers trains quitteront désormais Snowdon et Saint-Michel à 00h15. Cette mesure permettait aux étudiants qui étudient à la bibliothèque ou encore qui travaillent en laboratoire de prolonger leur temps d'études sur le campus<sup>56</sup>.

## Les auxiliaires d'enseignement et leurs conditions de travail

Dès 1995, la FAÉCUM revendique l'amélioration des conditions de l'emploi étudiant sur le campus. Les postes d'auxiliaires d'enseignement et de recherche

<sup>53</sup> François Cardinal, « Tremblay réalise une promesse... à moitié. Les étudiants paieront la moitié du prix de la CAM, qui augmente pour les autres usagers », *Le Devoir*, 5 décembre 2001. p. A-3.

<sup>54</sup> Sur la problématique des tarifs réduits, voir les articles suivants : Alexandre Benoit, « Prochain arrêt, Montréal. Transport en commun réduit pour les étudiants », *Le Quartier Libre*, 27 août 2003; Geneviève Otis-Dionne, « Tarifs réduits des transports en commun. Les étudiants veulent que cesse la discrimination », *Le Devoir*, 26 août 2003, p. A-2.

<sup>55</sup> « La carte privilège restera », *La Presse*, 15 octobre 2003, p. A-20.

<sup>56</sup> Le journal *Forum* (21 mai 2002) avait d'ailleurs noté que l'accroissement du nombre d'étudiants sur le campus avait permis une augmentation de l'achalandage de 9,2 % entre 1997 et 2002.

offrent aux futurs maîtres et docteurs des occasions intéressantes de compléter leur formation sous l'angle pédagogique et d'obtenir une source de revenu dont ils disposeront pour faciliter la fin de leurs études. Les étudiants des cycles supérieurs embauchés comme auxiliaires approfondissent leurs connaissances tout en tissant des liens avec d'autres professeurs de leur département ou de leur faculté. C'est aussi une opportunité de participer plus activement à la vie sociale et intellectuelle de l'université.

Sur le plan budgétaire, les dépenses de l'Université de Montréal liées aux auxiliaires d'enseignement sont réduites entre 1996 et 1999, passant de 4,2 à 3,3 millions de dollars. Cette période de vaches maigres s'explique notamment par des coupures dans l'ensemble de l'institution. En 2000-2001, la part du budget de l'université retrouve son niveau de 1996 alors que 4,3 millions de dollars sont prévus pour la création de postes d'auxiliaires d'enseignement. Dans les faits, l'université alloue à cette enveloppe un pourcentage de 1,5 % de son budget, ce qui, au cours de l'année 2004-2005, représente un montant de 7,2 millions de dollars<sup>57</sup>.

La fédération s'intéresse à la situation des auxiliaires d'enseignement, plus particulièrement à leurs conditions de travail. À cet effet, la FAÉCUM mène un sondage en 1997<sup>58</sup> auprès de 351 étudiants qui ont eu au moins un contrat d'auxiliaire d'enseignement, et auprès de 442 étudiants de maîtrise ou de doctorat qui n'ont jamais occupé ce type d'emploi. Les résultats de cette enquête révèlent que 95 % des répondants « qu'ils aient ou non déjà occupé un emploi d'auxiliaire d'enseignement, étaient en faveur d'imposer l'affichage obligatoire des postes d'auxiliaires disponibles à travers le campus »<sup>59</sup>. Le non-respect du processus d'embauche (tel l'affichage des postes) pose en effet problème auprès des étudiants dont une forte proportion n'a jamais su l'existence des emplois proposés.

Le constat est le suivant : les contacts établis entre l'étudiant et le professeur s'avèrent le meilleur gage pour conclure une première embauche. En ce sens, la qualification et le dossier académique ne paraissent pas être les principaux critères permettant leur engagement<sup>60</sup>.

---

<sup>57</sup> FAÉCUM, « Les auxiliaires d'enseignement à l'Université de Montréal, document déposé au 105<sup>e</sup> Conseil des études supérieures », 1<sup>er</sup> novembre 2005, p. 4.

<sup>58</sup> FAÉCUM, Fabienne Cusson, « Les emplois d'auxiliaires d'enseignement à l'Université de Montréal : sondage auprès des étudiants des cycles supérieurs, Rapport final présenté au Conseil des études supérieures de la FAÉCUM », mai 1997.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> FAÉCUM, Gilbert Rodrigue et Anny Létourneau, « Le dossier des auxiliaires d'enseignement à l'Université de Montréal : bilan », document présenté au Conseil des études supérieures de la FAÉCUM, 21 avril 1998, p. 8.

À l'automne 2001, la FAÉCUM et la Direction des ressources humaines (DRH) entament des discussions au sujet des conditions de travail et des salaires des auxiliaires d'enseignement. De ces négociations découlent des augmentations de salaires substantielles réparties en trois périodes (janvier 2002, juin 2002 et juin 2003). À la fin du contrat, le taux accordé pour la cessation d'emploi passe de 4 % à 6 %. Les augmentations de salaires pour l'ensemble des postes sont de l'ordre de 12,2 % à 12,4 %, sauf pour les superviseurs de laboratoire, les conseillers aux tests et les moniteurs de langue qui n'obtiennent que 2 % d'augmentation. Les deux parties s'entendent pour considérer les salaires de ces catégories d'emplois suffisamment élevés car ceux-ci leur semblent assez comparables à ceux de leurs homologues des autres universités<sup>61</sup>.

Dès 2001, trois assemblées générales du Regroupement des auxiliaires d'enseignement de l'Université de Montréal (RAEUM)<sup>62</sup> ont lieu pour informer les auxiliaires des négociations en cours entre la FAÉCUM et la Direction des ressources humaines au sujet de leurs conditions de travail. La question de la syndicalisation se pose alors, mais elle ne suscite que peu d'intérêt de la part des auxiliaires présents. Ces derniers ne se préoccupent pas de faire une demande en ce sens, et du reste, aucune campagne de syndicalisation ne sera amorcée à cet effet.

Depuis juin 2003, l'échelle salariale qui s'applique aux emplois d'auxiliaires d'enseignement et de recherche ainsi qu'aux assistants techniques prévoit treize fonctions à occuper. Au taux horaire de base, l'ajout du 6 % pour les vacances s'applique aux fonctions suivantes : animateur, assistant superviseur de stages, chargé de travaux pratiques, conseiller au test, correcteur (niveaux 1 et 2), démonstrateur, documentaliste, moniteur, moniteur de langue, moniteur hors campus et surveillant d'examen.

L'Université de Montréal compte environ 4000 auxiliaires d'enseignement en 2004-2005. Ainsi, la fédération ne peut en aucun cas ignorer la situation de ces travailleurs. En 2006, la FAÉCUM continue de demeurer à l'écoute pour s'assurer que les étudiants des cycles supérieurs aient l'opportunité de postuler pour des emplois d'auxiliaires d'enseignement selon les règles de l'art tout en ayant des conditions de travail adéquates.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Il s'agit d'une instance *ad hoc*.

## La situation des SAÉ en 2005 : Don Quichotte contre la Tour

Historiquement, les problèmes ont rarement été le fait de la direction des SAÉ. À ce titre, Louise-Hélène Richard, directrice depuis 2004 (en remplacement de Lise Duffy), se retrouve en première ligne au sein de ce service, situation qui la rend sensible à la réalité que vivent les directeurs de services et les gens sur le terrain. C'est également ce qui l'amène à être très réceptive à la position des étudiants et à bon nombre d'enjeux qui les touchent de près. Cette volonté de collaboration de la part de la direction des SAÉ a permis la coordination des efforts dans plusieurs dossiers en 2005.

Ainsi, ce n'est pas à ce niveau, mais bien à celui des vice-rectorats que la FAÉCUM a rencontré le plus de résistance. Évidemment, pour des gens généreusement rémunérés et dotés de doctorats, il peut sembler inconcevable que de simples étudiants, souvent sans grade universitaire, puissent leur dicter la manière de gérer une machine de quelques millions de dollars. Ce préjugé est tenace, tous les officiers de la Fédération ont d'ailleurs pu le vérifier depuis trente ans. De même, ce préjugé fut la cause de frictions majeures encore tout récemment.

L'année 2005 a été ponctuée de tentatives de collaboration plus ou moins fructueuses. Par exemple, il aurait été possible cette année-là de conclure un échange de bons procédés avec l'université concernant le service d'accueil des SAÉ qui emploie des étudiants pour accomplir cette tâche. Or, il a été démontré que ce service était inadéquat et mal géré. De même, il est permis de croire que les commis des comptoirs multiservices de la FAÉCUM auraient été les mieux habilités pour assumer le service d'accueil des kiosques. La FAÉCUM a donc proposé de profiter de cette compétence et de l'intégrer à celle des commis du comptoir multiservices. Idée probante, mais immédiatement rejetée du revers de la main par la haute direction, cette dernière craignant une mauvaise coordination de l'information entre les divers intervenants de l'université. Autrement dit, on a jugé que les commis des SAÉ – les bien nommés « points d'interrogation » – seraient mieux placés que les employés de la FAÉCUM pour endosser ce rôle, ces derniers risquant de ternir la sacro-sainte image de l'université !

Autre exemple – mais couronné de succès celui-là – : la refonte du service de santé. La situation de ce service étant rapidement devenue intenable (manque

de médecins, départs à la retraite, manque de ressources, structure juridique rendant vain tout contrôle de la clientèle, etc.), le problème fut examiné de concert avec la directrice des SAÉ, suite à quoi une consultation fut entamée auprès des associations de santé pour obtenir leur avis sur la refonte dudit service. Ces dernières proposèrent un ambitieux plan d'intégration multidisciplinaire qui, après avoir été retravaillé pendant quelques semaines, fut adopté avec enthousiasme au Conseil central. Simultanément, des discussions avec la directrice permirent de paver la voie à une proposition en bonne et due forme de la part des étudiants. La représentation ayant porté fruit, et le projet étant d'une solidité presque sans faille, même la direction de l'université fut conquise. C'est ainsi que le projet sert aujourd'hui de base à la relance de la clinique.

Comme on peut le voir, il y a de l'espoir en toutes choses, mais autant l'admettre, les SAÉ demeureront une épine dans le pied de la FAECUM et de l'université tant et aussi longtemps que les questions de financement et de gestion n'auront pas été réglées de façon définitive.

– Le Comité de rédaction de la FAECUM

## La défense de la hausse des frais, un éternel recommencement

Périodiquement, les administrations universitaires envisagent une hausse de frais à imposer aux étudiants, ce que l'on désigne sous les vocables « frais afférents »<sup>63</sup>. De même, les ministres successifs relancent sans cesse l'idée d'une hausse des frais de scolarité; c'est pourquoi la FAECUM se doit d'être particulièrement vigilante.

En février 1996, l'Université de Montréal envisage justement une ponction supplémentaire de 2,5 millions de dollars par année dans les poches de ses étudiants. Ceux-ci devront désormais acquitter des frais d'inscription de 35 \$ chaque trimestre s'ils sont inscrits à plus de six crédits, et de 15 \$ pour ceux qui comptent six crédits et moins à leurs inscriptions. Les nouveaux diplômés quant à eux, devront payer 50 \$ pour l'émission de leur diplôme. Parmi les autres mesures préconisées par

<sup>63</sup> Par exemple, des frais d'inscription, d'administration ou d'annulation de cours.

l'Université, notons que les étudiants seront tenus de payer leurs frais de scolarité de la session d'hiver le 15 décembre, plutôt que le 15 janvier. La FAÉCUM rappelle que les membres de la famille d'un employé de l'établissement bénéficient d'une exonération complète de frais de scolarité, ce qui entraîne un manque à gagner de 600 000 \$ annuellement<sup>64</sup>.

En guise de protestation, la FAÉCUM organise l'occupation des bureaux du recteur de l'Université de Montréal. Près de 200 étudiants s'y présentent pour exprimer leur insatisfaction<sup>65</sup>. En mars 1996, ce bras de fer entre l'université et la FAÉCUM se durcit un peu plus lorsque cette occupation prend de l'ampleur pour atteindre 1000 étudiants. La direction de l'Université de Montréal veut présenter aux médias une position plus modérée. Les nouveaux frais par trimestre seront donc de 25 \$ au lieu de 35 \$. L'université souligne qu'elle abaisse les frais d'admission de 55 \$ à 30 \$, et de 40 \$ à 15 \$ pour les frais de changement de programme. De plus, l'exécutif de l'université retire l'exigence d'un frais de 50 \$ pour l'émission du diplôme. Cette stratégie est en fait une ruse selon les dirigeants de la FAÉCUM. L'université avait plutôt envisagé l'imposition de frais de 25 \$, mais avait à dessein laissé filtrer une hausse plus élevée pour en atténuer l'impact psychologique plus tard<sup>66</sup>.

En septembre 1996, la FAÉCUM apprend que le gouvernement du Parti québécois aurait l'intention de hausser les frais de scolarité. La Coalition québécoise pour le maintien du gel des frais de scolarité, dont fait partie les Fédérations étudiantes du Québec, n'entend pas rester les bras croisés. Il faut défendre l'accessibilité aux études postsecondaires. Dans le cadre d'un processus d'études de compressions budgétaires au gouvernement du Québec, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, se penche sur les différents scénarios. Elle envisage la possibilité de resserrer le régime de prêts et bourses et celles de hausser les frais de scolarité. En novembre 1996, Madame Marois s'étonne de voir les étudiants protester contre des mesures qui n'ont pas obtenu l'assentiment du gouvernement. Les décisions ne sont pas prises au moment où environ 3000 étudiants manifestent devant les bureaux de la ministre à Longueuil<sup>67</sup>.

---

<sup>64</sup> FAÉCUM, « Communiqué de presse : L'U. de M. veut soutirer 2,5 millions à ses étudiants en négligeant de faire le ménage dans sa gestion », 14 février 1996. Information reprise notamment par *La Presse*, 15 février 1996, p. A-9 et *Le Devoir* 15 février 1996, p. A-2.

<sup>65</sup> *La Presse*, 22 février 1996, p. A-3.

<sup>66</sup> *Le Devoir*, 13 mars 1996, p. A-3 et Jean-Yves Ouellette, « Les étudiants de l'U. de M. accepteront-ils une hausse déguisée de leurs frais de scolarité. Sans lever le petit doigt ? », *Le Quartier Libre*, 19 mars 1996, p. 15.

<sup>67</sup> *Le Devoir*, 7 novembre 1996, p. A-8.

Une hausse appréhendée des frais de scolarité mobilise les associations étudiantes, la FEUQ, la FECQ et d'autres regroupements universitaires. Avant tout, ce front commun réclame la garantie du maintien du gel des frais de scolarité de la part du gouvernement Bouchard<sup>68</sup>. Finalement, le gouvernement québécois, par la voix de la ministre Marois, confirme le gel des frais de scolarité<sup>69</sup>. Dans le cadre des compressions budgétaires à Québec, le PQ ne veut pas s'aliéner le mouvement étudiant. Le 29 octobre 1998, en présence d'un auditoire d'étudiants à l'Université de Montréal, Lucien Bouchard promet même un gel des frais sur une période de quatre ans si son gouvernement est reporté au pouvoir<sup>70</sup>. Malgré quelques velléités, le Parti québécois s'est donc montré sympathique face à certaines revendications du mouvement étudiant.

Or, pendant ce temps, les universités présentent une nouvelle politique de tarification qui contourne cette promesse gouvernementale en visant les étudiants à la maîtrise et au doctorat. Ainsi, malgré la réélection du PQ, celui-ci ne peut rien y changer puisque la mesure adoptée par le gouvernement provincial n'inclut pas les frais de rédaction. Cette brèche constituera l'ouverture par laquelle les universités tenteront de s'immiscer pour prélever des montants supplémentaires aux étudiants.

Au printemps 1999, une nouvelle menace se profile à l'horizon puisqu'une hausse de frais de rédaction aux cycles supérieurs est présentée simultanément par l'ensemble des universités québécoises. Le 17 mars, les étudiants de l'Université de Montréal occupent pendant deux heures le hall d'honneur du pavillon principal pour protester contre cette hausse. Selon le projet de l'université, l'augmentation passerait de 67,50 \$ à 556 \$ pour les étudiants en rédaction de thèse ou de mémoire. Selon Patrick Lebel, secrétaire général, ce coup de force contraindrait de nombreux étudiants des cycles supérieurs à abandonner leurs études<sup>71</sup>. Le risque de décrochage, qui atteint déjà 30 % à ce niveau d'études ne diminuerait certes pas avec l'ampleur des frais projetés. Le principe d'accessibilité à l'éducation supérieure, si chère au recteur Robert Lacroix, en serait perturbée<sup>72</sup>. Selon l'université, les

<sup>68</sup> Stéphane Baillargeon, « Le front commun universitaire : ultimatum au gouvernement », *Le Devoir*, 18 novembre 1996, p. A-3.

<sup>69</sup> Paul Cauchon, « Gel des frais de scolarité : les grèves étudiantes devraient cesser », *Le Devoir*, 19 novembre 1996, p. A-4.

<sup>70</sup> Frédéric Tremblay, « Les frais de scolarité gelés pour quatre ans », *Le Quartier Libre*, ([www.ql.umontreal.ca/volume6/qlv6n06/n06dex08.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume6/qlv6n06/n06dex08.html)).

<sup>71</sup> Marc Thibodeau, « Manif contre la hausse annoncée des droits à l'Université de Montréal », *La Presse*, 18 mars 1999, p. A-6.

<sup>72</sup> Voir une lettre au lecteur, écrite par Patrick Lebel, secrétaire général, Isabelle Parisien, coordonnatrice aux affaires académiques des cycles supérieurs et François Dupuis,

nouvelles mesures porteraient les revenus additionnels à près de 2,5 millions de dollars. Louis Maheu, doyen de la Faculté des études supérieures, affirme que cette somme servirait à améliorer l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs en renouvelant le corps professoral. Une partie des fonds serait utilisée pour accroître les bourses offertes aux étudiants.

Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, affirme que le gouvernement Bouchard renie sa promesse électorale de gel des frais de scolarité. Selon lui, les universités sont amenées à augmenter les coûts pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat. La source du problème est le sous-financement des universités. Pendant la campagne électorale, le Parti libéral proposait de majorer les frais de scolarité selon l'indice des prix à la consommation. Le mouvement étudiant avait vu cette mesure d'un très mauvais œil<sup>73</sup>.

Devant la situation qui prévaut au sein des universités du Québec, le ministre de l'Éducation, François Legault, se dit impuissant à empêcher l'augmentation des frais imposés<sup>74</sup>. En fait, la loi sur le gel des frais de scolarité ne couvre pas les frais de rédaction visés par les universités. Le ministre renvoie la balle aux étudiants et aux universités. Une semaine plus tard, à la suite d'une autre occupation de ses locaux, l'Université de Montréal reporte sa décision pour un ou deux mois environ. Les dirigeants universitaires songent à une augmentation graduelle des frais pour minimiser les impacts sur la clientèle actuelle. Le recteur Robert Lacroix avance que ces hausses sont dictées par l'urgence de la situation financière de l'université qui a réduit ses dépenses de 60 millions de dollars sur une période de quatre ans<sup>75</sup>.

À l'automne 1999, la FAÉCUM poursuit son mouvement de mobilisation contre la mesure annoncée, d'autant plus que le gouvernement québécois promet un investissement dans le réseau universitaire durant l'année à venir. D'autres coûts administratifs de 5 \$ par crédit, ainsi que ceux reliés à l'attribution du diplôme, s'ajoutent aux frais de rédaction<sup>76</sup>. Durant cette période, la FAÉCUM tente à la

---

coordonnateur des services aux cycles supérieurs, tous représentants de la FAÉCUM, « Lettre au recteur de l'Université de Montréal. Une hausse inadmissible des droits de scolarité », *Le Devoir*, 19 mars 1999, p. A-9.

<sup>73</sup> Michel Corbeil, « Gel des frais de scolarité. Promesse reniée », *Le Soleil*, 18 mars 1999, p. A-11; Michel Hébert (PC), « Gel des droits de scolarité : Charest accuse le gouvernement de ne pas respecter ses promesses », *La Presse*, 18 mars 1999, p. B-4.

<sup>74</sup> Marc Thibodeau, « Hausse de frais de rédaction à l'université : le ministre se dit impuissant », *La Presse*, 19 mars 1999, p. A-11.

<sup>75</sup> « Manif à l'UdM », *Le Devoir*, 23 mars 1999, p. A-3. Voir aussi Marc Thibodeau, « Hausse des frais : l'U. de M. reporte sa décision », *La Presse*, 24 mars 1999, p. A-8.

<sup>76</sup> Frédéric Tremblay, « La FAÉCUM demande l'annulation de la hausse des frais », *Le Quartier Libre*, 27 octobre 1999, ([www.ql.umontreal.ca/volume7/numero5/campusv7n5b.html](http://www.ql.umontreal.ca/volume7/numero5/campusv7n5b.html)).

fois de sensibiliser et d'écouter les étudiants sur le campus. Les revendications iront dans le sens des consultations. La FAÉCUM a en tête de faire une campagne de sensibilisation sur le plan national et une tournée des cégeps sans nuire à l'image même de l'Université de Montréal. Toute action trop poussée envers l'Université de Montréal pourrait avoir un effet dissuasif sur les inscriptions de nouveaux étudiants lors des admissions de septembre, ceci tant au niveau du baccalauréat qu'au niveau des cycles supérieurs<sup>77</sup>.

En février 2000, la FAÉCUM, par l'entremise de son représentant, Patrick Lebel, et celle de l'Université, Claire McNicoll, s'entendent pour réduire l'ampleur de la hausse des frais. L'entente préconise un étalement sur quatre ans d'une hausse qui atteindrait un maximum de 312 \$ pour une session<sup>78</sup>.

## La Zone de libre échange des Amériques

Qu'est-ce que la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) ? C'est un projet né de la volonté des pays du nord et du sud de l'Amérique de coopérer de manière efficace aux plans social, politique et économique pour promouvoir la démocratie, le développement et la croissance. S'il est mis en place, c'est un marché de 800 millions de personnes qui s'ouvrira aux échanges, ce qui représente le sixième de la population mondiale. Pour en donner une mesure plus précise, il suffit de dire que le PIB de l'ensemble des pays d'Amérique s'élève à près de 17 000 milliards de dollars, c'est-à-dire davantage que celui de l'Union européenne.

Dans le cadre de la ZLÉA, les décisions doivent être prises d'un commun accord selon un processus clair de négociation. En cas de désaccord, les pays doivent respecter les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Bien que la ZLÉA soit un engagement unique, cela n'empêche pas la signature d'accords bilatéraux entre différents pays.

Pour obtenir un consensus afin d'entériner un éventuel accord, les chefs de chaque gouvernement doivent se réunir au Sommet des Amériques à tous les quatre ans. Entre ces périodes, chaque année, les ministres du commerce se rencontrent pour

<sup>77</sup> Archives de la FAÉCUM, Procès-verbal de la 341<sup>e</sup> séance du Conseil central de la FAÉCUM, 25 août 1999, p. 7 à 9.

<sup>78</sup> Archives de la FAÉCUM, voir échange de correspondance entre Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et Benoit Riopel, secrétaire général, février 2000.

évaluer les progrès réalisés par les groupes de travail, redresser le rythme des négociations ou donner des précisions pour la prochaine étape.

La principale préoccupation du mouvement étudiant est de soustraire l'éducation et la culture de ces négociations, ou, à tout le moins, d'éviter de laisser ces secteurs tomber sous la coupe des intérêts privés. En 1994, lors du premier Sommet à Miami, les gouvernements présents formulent des positions assez imprécises à l'égard de l'éducation, sauf en ce qui concerne le taux de scolarisation qu'ils souhaitent amener à 100 %. Autrement, « les gouvernements se sont attardés aux moyens de promouvoir l'accessibilité aux études supérieures et d'encourager la coopération entre les institutions pour aller plus loin dans la recherche scientifique, particulièrement dans le domaine du développement durable »<sup>79</sup>.

En 1998, à Santiago, les gouvernements réaffirment conjointement leur conception d'une éducation qui doit être accessible, et ce de l'école primaire à l'université. Ils s'entendent aussi pour tenter l'intégration de la technologie à l'éducation afin de mieux réaliser leur objectif d'accessibilité. Ils expriment également leur volonté d'investir davantage dans l'éducation.

Ensuite, à Québec, en 2001, les gouvernements réaffirment leur appui « aux principes d'équité et de qualité en éducation, et ce à tous les niveaux »<sup>80</sup>. Ils doivent favoriser la coopération entre les organismes publics et les autres secteurs de l'économie afin d'atteindre les buts établis. En ce qui concerne l'éducation supérieure, les gouvernements s'entendent pour soutenir l'implication du secteur privé afin de réaliser le compromis « entre la qualité de l'éducation et le financement du secteur public »<sup>81</sup>.

Dans le cadre du Sommet des Amériques à Québec en 2001, la FAÉCUM prend position sur les enjeux de la ZLÉA, notamment en éducation. Elle « exige une plus grande démocratisation du processus d'intégration continentale »<sup>82</sup>. Cependant, ces exigences impliquent « une plus grande implication des élus fédéraux dans le processus de négociation »<sup>83</sup>, et aussi une plus grande implication des citoyens (suite à des consultations populaires, des États généraux, etc.) et une meilleure diffusion des résultats des négociations sur l'expansion de la zone d'intégration.

---

<sup>79</sup> FAÉCUM, « Mémoire sur la ZLEA », Mémoire adopté au Conseil central de la FAÉCUM, le 29 octobre 2003.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Mise au point, le bulletin d'information de la FAÉCUM*, 16 avril 2001, p. 3.

<sup>83</sup> *Ibid.*

De plus, la fédération souhaite que les gouvernements provinciaux soient consultés pour les questions relevant de leur compétence et que le gouvernement fédéral rende des comptes sur l'avancement des travaux de la ZLEA. La FAÉCUM s'oppose à une déréglementation des secteurs de la santé, de l'éducation et des programmes sociaux. Elle demande que le traité puisse inclure une clause d'exception pour la culture. Enfin, dans une même perspective, la fédération exige que la ZLEA n'entraîne pas d'effets négatifs sur l'environnement, ne nuise à la propriété intellectuelle et aux lois du travail.

Sur le plan pratique, la FAÉCUM met à la disposition des étudiants de l'Université de Montréal, dès le 20 avril 2001, cinq autobus afin de leur permettre de se rendre



Source : Archives de la FAÉCUM

Manifestation contre l'inclusion de l'éducation dans l'accord de la zone de libre échange des Amériques (octobre 2002). En 2005, l'agenda des pays d'Amérique sur cette question est au point mort. En médaillon à droite : Nicolas Fournier, secrétaire général de la FAÉCUM.

manifeste à Québec. Toutefois, la fédération n'entend pas se placer à l'avant-scène du débat sur le libre-échange en Amérique<sup>84</sup>.

Le 31 octobre 2002, les associations étudiantes, la SSMU (McGill, 1<sup>er</sup> cycle), le PGSS, (McGill, cycles supérieurs), l'ADEESE-UQAM (secteur éducation), l'AESS-UQAM (secteur des sciences), FAÉCUM et Polytechnique se donnent rendez-vous à l'Université McGill pour protester contre la ZLÉA. De ce contingent, environ 1500 étudiants proviennent de l'Université de Montréal. Un autre groupe important se retrouve à l'Université Concordia. Les deux groupes, qui comprennent des étudiants de cégeps, forment au total près de 10 000 personnes qui se rejoindront rue Sainte-Catherine<sup>85</sup>. Les étudiants empruntent la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque pour se rendre jusqu'au parc Émilie-Gamelin, à l'angle de Sainte-Catherine et Berri. Le message des manifestants est très clair : l'éducation et la santé ne sont pas des marchandises. Exceptionnellement, un recteur d'université participe à la manifestation, celui de l'Université de Sherbrooke, Bruno-Marie Béchar<sup>86</sup>. Dans l'ensemble, la mobilisation s'avère un grand succès puisque, au point de départ, les organisateurs n'attendaient que 2000 étudiants<sup>87</sup>.

### Un simple retrait de... 103 millions \$ ! ! !

La FAÉCUM constate « avec stupeur », lors de la présentation du budget provincial, au printemps 2004, que le gouvernement du Québec met en péril l'accessibilité de l'éducation postsecondaire<sup>88</sup>. Le secrétaire général, Jonathan Harvey, qualifie de « trahison » ce budget qui transforme les bourses normalement accordées en prêts. L'ampleur du transfert semble momentanément être de 63 millions \$. Un mois plus tard, la FAÉCUM se rend bien compte que c'est 103 millions \$ que le ministre

---

<sup>84</sup> Tristan Péloquin, « La mobilisation étudiante s'organise », *Le Quartier Libre*, 27 mars 2001. Le journaliste dénote le peu d'empressement de la FAÉCUM à prendre position sur cette question. La ZLÉA n'est pas une priorité pour la fédération compte tenu des autres enjeux qui concernent la situation économique de l'étudiant.

<sup>85</sup> Éric Desrosiers, « Marche contre la ZLÉA. Des milliers d'étudiants prennent d'assaut le centre-ville de Montréal en réaction à la réunion de Quito », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> novembre 2002, p. A-7. Des sources policières indiquent 5000 manifestants, tandis que les organisateurs mentionnent le chiffre de 10 000 manifestants.

<sup>86</sup> Marie Allard, « L'éducation n'est pas une marchandise. Les étudiants manifestent contre la ZLÉA », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 2002, p. A-1.

<sup>87</sup> Selon PC, « Des milliers d'étudiants manifestent contre la ZLÉA », *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> novembre 2002, p. A-5. Le journal mentionne la participation des étudiants dans les autres régions du Québec, notamment de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Association étudiante du collège Lévis-Lauzon.

<sup>88</sup> FAÉCUM, Communiqué : « M. Reid a trahi les étudiants du Québec – La FAÉCUM est outrée d'un budget qui charcute l'aide financière aux études », 1<sup>er</sup> avril 2004.

de l'Éducation, Pierre Reid, va prélever dans les poches des étudiants. La hausse des plafonds des prêts au premier cycle universitaire bondit de 2680 \$ à 4630 \$, de 3720 \$ à 5670 \$ à la maîtrise, et de 3740 \$ à 5690 \$ au doctorat<sup>89</sup>. L'étudiant ne peut obtenir de bourses qu'après avoir atteint ce plafond pour les prêts. Dans les faits, l'étudiant universitaire – c'est aussi le même phénomène au collégial –, se trouve à subir une augmentation considérable de son endettement. L'endettement cumulatif de l'étudiant au baccalauréat passe de 12 000 \$ à 19 000 \$, tandis qu'à la maîtrise, il grimpe de 21 000 \$ à 33 000 \$.

Prenons un cas concret. Une étudiante de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal apprend de l'Aide financière aux études (AFE) qu'on lui accorde un prêt de 9000 \$ et presque rien en bourses. Pourtant, l'année précédente, elle avait obtenu 3255 \$ en prêt et une bourse de 6800 \$. Sa dette qui s'élève à 15 000 \$ va encore augmenter de manière substantielle<sup>90</sup>. Ce cas-type n'est pas le seul pour les étudiants du deuxième cycle qui voient leur prêt grimper de manière quasi exponentielle, pendant que leur bourse fond comme neige au soleil. L'été n'est pas encore terminé (nous sommes au mois d'août 2004), que la grogne s'installe chez les étudiants qui se rendent en grand nombre à leur association étudiante pour dénoncer la situation. La FAÉCUM entame une tournée de sensibilisation sur cette question auprès des étudiants à travers le campus de l'Université de Montréal. La campagne contre la coupure de 103 millions \$ devient dès lors la priorité pour la fédération comme, du reste, pour bon nombre d'associations et d'autres regroupements étudiants au Québec<sup>91</sup>.

La Coalition des étudiants des universités de Montréal (CEUM), la FECQ et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) préparent chacune une tournée de mobilisation ou un plan d'action<sup>92</sup>. La FEUQ et la CEUM n'envisagent pas le recours à la grève à court terme, mais elles interpellent les

<sup>89</sup> Marie-Andrée Chouinard, « Québec pige 100 millions dans les poches des étudiants », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> mai 2004, p. A-1.

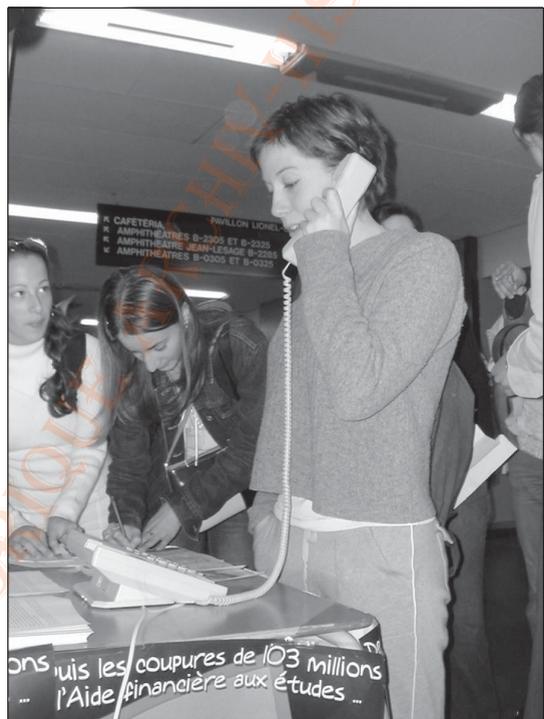
<sup>90</sup> Tel que rapporté par Marie Allard, « La conversion de bourses en prêts occasionne des factures salées. L'endettement étudiant augmente de 100 millions », *La Presse*, 2 août 2004, p. A-5.

<sup>91</sup> Au cours du mois d'août 2004, le secrétaire général de la FAÉCUM, Pierre-Alain Benoît et deux autres membres du Bureau exécutif entament une tournée des députés de la région de Montréal pour connaître leur opinion au sujet de la coupure de 103 millions \$. Selon un militant de la fédération, cette opération a permis de constater que les députés libéraux, bien que solidaires avec la décision du caucus, montrait des réticences face à cette mesure; c'est partout la même rengaine : « que voulez-vous-nous-devons-faire-des-choix-parfois-déchirants »...

<sup>92</sup> Guillaume Bourgault-Côté, « Aide financière : les étudiants demandent aux députés libéraux de défendre leur cause », *Le Devoir*, 31 août 2004, p. A-3.

30 députés libéraux de la région montréalaise pour s'opposer à la décision du gouvernement du Québec<sup>93</sup>. Pier-André Bouchard, président de la FEUQ, avise cependant le gouvernement du Québec de la mise en marche d'un front commun des étudiants universitaires et collégiaux pour l'automne<sup>94</sup>. En septembre 2004, les étudiants universitaires, sous la direction de la FEUQ, organisent un marathon téléphonique pour talonner les députés libéraux au sujet de la coupure des 103 millions de dollars. Les étudiants du collégial sont aussi conviés à suivre la même démarche.

La FAÉCUM n'est pas en reste concernant les moyens de pression<sup>95</sup>. À compter du début du mois d'octobre, elle lance « la caravane de l'endettement » pour suivre à la trace les apparitions publiques du Premier ministre Jean Charest et du ministre de l'Éducation, Pierre Reid<sup>96</sup>. Le 6 octobre 2004, le Premier ministre du Québec, Jean Charest est l'invité du recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, dans le cadre des XVII<sup>e</sup> entretiens du Centre Jacques-Cartier, au pavillon Roger-Gaudry. La FAÉCUM organise pour cette soirée un accueil des plus bruyants en faisant irruption dans la salle où le Premier ministre devait prononcer une allocution. Jean Charest a finalement pris la parole dans une autre salle plus petite et devant un auditoire restreint<sup>97</sup>. Par ailleurs, les étudiants de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe réservent un accueil aussi tapageur au ministre Pierre Reid, le 21 octobre 2004<sup>98</sup>.



Source : Archives de la FAÉCUM  
Appels aux députés pour protester contre les coupures de 103 millions.

<sup>93</sup> Pierre-André Normandin, « La rentrée scolaire. Prêts et bourses. Des députés libéraux interpellés », *La Presse*, 31 août 2004, p. A-3.

<sup>94</sup> Voir PC, « La FEUQ luttera cet automne contre la crise de l'endettement étudiant », *La Tribune*, 3 août 2004, p. D-6.

<sup>95</sup> FAÉCUM, entrevue de Pierre-Alain Benoît par Éric Major, 28 août 2006. Dans cette entrevue, l'ancien secrétaire général mentionne que la fédération possède toute la souplesse et la marge de manoeuvre requise par rapport aux autres organisations étudiantes, pour organiser et financer des moyens de pression.

<sup>96</sup> *Lapin furieux*, le bulletin d'information de la FAÉCUM, octobre 2004.

<sup>97</sup> « Manifestation à l'U. de M. Jean Charest empêché de prendre la parole », *La Presse*, 7 octobre 2004, p. A-4

<sup>98</sup> FAÉCUM, Communiqué : « Les étudiants de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe réservent un accueil bruyant au ministre Pierre Reid », 21 octobre 2004.



Source : Archives de la FAECUM

Le Premier ministre Jean Charest est chahuté par les étudiants de l'Université de Montréal.

Les moyens de pression ne font que commencer. D'autre part, les étudiants québécois détiennent un atout de taille dans leur jeu. En effet, deux semaines plus tard, Norman Riddell, directeur de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, affirme que l'entente signée en 1999 avec le gouvernement du Québec se trouve brisée. Québec promettait de réduire les plafonds de prêts étudiants de 25 % pour obtenir les fonds de la Fondation canadienne. Cela équivalait à augmenter les bourses de 600 \$ par étudiant; mais avec le retrait de 103 millions \$, l'étudiant se trouve à encaisser une hausse des prêts d'environ 1500 \$. En conséquence, la Fondation canadienne des bourses du millénaire n'a pas d'autres choix que de retenir 70 millions \$ à cause du bris de l'entente<sup>99</sup>. Cette donnée devient une carte maîtresse que sauront utiliser les fédérations étudiantes plus tard.

<sup>99</sup> Marie Allard, « Bourses d'études. Québec se prive de 70 millions d'Ottawa », *La Presse*, 19 octobre 2004, p. A-1.

Au cœur de l'actualité politique de ce mois d'octobre, les jeunes libéraux du Québec, qui détiennent un tiers des voix au Parti libéral du Québec, souhaitent que le gouvernement Charest renonce aux coupures de 103 millions \$. Simon Bégin, président de la Commission jeunesse du Parti libéral, affirme que cette « décision constitue un faux pas »<sup>100</sup>. Il est en faveur d'une hausse des droits de scolarité, mais en bonifiant le régime d'aide financière pour le bénéfice des plus démunis. À la tenue du 29<sup>e</sup> congrès du Parti libéral du Québec, le 20 novembre 2004, la proposition de la Commission jeunesse de récupérer les 103 millions de dollars n'est pas entérinée. Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, réussit, en quelques mots, à faire amender la proposition initiale, la vidant de son sens premier, au grand désespoir des regroupements étudiants<sup>101</sup>. Deux leaders du mouvement étudiant, Pier-André Bouchard, de la FEUQ, et Jonathan Plamondon, vice-président de la FECQ, se déclarent insatisfaits de la prise de position politique de l'aile jeunesse.

La FAÉCUM organise une cérémonie funèbre le jour de l'Halloween devant la résidence de Jean Charest, à Westmount. C'est une réponse des étudiants à l'affirmation du Premier ministre à l'effet que les coupures ne l'empêchaient pas de dormir ! Un groupe restreint de militants, triés sur le volet, attire l'attention des médias. Les comptes-rendus du lendemain soulignent que les manifestants sont à peine plus nombreux que les journalistes ou les policiers dépêchés sur les lieux<sup>102</sup>. Cette mise en scène faite devant les médias n'est toutefois qu'un faible avant-goût de la manifestation qui se prépare le mois suivant.



103 000 000

**C'est ce qu'il  
nous doit.  
C'est ce que  
nous aurons**

**ensemble.**

à votre association étudiante / 103 millions, soit 1000 \$ par étudiant / www.endettement.ca

Source : Nicolas Trottier

Affiche produite par la FAÉCUM dans le cadre de la campagne des 103 millions de dollars.

<sup>100</sup> Marie Allard, « Bourses : coupe de 103 millions du gouvernement Charest. Un faux pas, estiment les jeunes libéraux », *La Presse*, 22 octobre 2004, p. A-4.

<sup>101</sup> Gilles Normand et Émilie Côté, « 29<sup>e</sup> congrès du PLQ. Les jeunes libéraux plient devant le ministre Reid », *La Presse*, 21 novembre 2004, p. A-3; Simon Boivin, « Congrès PLQ. Les jeunes libéraux reculent », *Le Soleil*, 21 novembre 2004, p. A-1.

<sup>102</sup> Émilie Côté, « Des étudiants dénoncent Charest », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 2004, p. A-10 et *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> novembre 2004, p. A-3.

Derrière la Coalition régionale étudiante de Montréal (CREM – auparavant le CEUM), se profile la FAÉCUM qui déploie son appareil logistique et mobilise 25 associations étudiantes de diverses provenance, tant du côté des cégeps que des universités montréalaises, en vue de la manifestation du 10 novembre. Cette manifestation attire 10 000 étudiants dans les rues de Montréal et au parc Émilie-Gamelin<sup>103</sup>. Au cri de « Charest, jambon, t'endettes notre génération ! », ou encore « Vive l'éducation libre et accessible ! », les manifestants font connaître leur mécontentement au gouvernement du Québec<sup>104</sup>. Ces derniers ont marché jusqu'au bureau du Premier ministre Charest, situé au centre-ville de Montréal. À l'occasion de cette manifestation, plusieurs porte-parole officiels de la FECQ, la FEUQ et la CREM sont présents.

Les médias mettent cependant au jour les divisions qui affectent que le mouvement étudiant. Julie Bouchard, présidente de la FECQ, quant à elle, préfère pour parler de « divergences d'idéologie », plutôt que de divisions proprement dites<sup>105</sup>.

Pour sa part le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, se dit à l'écoute des étudiants, même s'il ne changera rien à la décision de couper 103 millions \$. Il justifie sa position ainsi : « Nous avons pris une décision qui n'était pas facile, mais qui était essentielle pour nous assurer que le diplôme des étudiants soit un diplôme de qualité et qu'il soit reconnu. Si on donne l'accès à tout le monde, il faut en même temps s'assurer que la qualité du diplôme soit présente, sinon ce n'est pas un véritable accès à l'enseignement supérieur »<sup>106</sup> ! Le gouvernement libéral est de plus en plus embarrassé; un sondage de Léger Marketing effectué pour le compte de la FEUQ auprès de 1001 personnes indique que 75 % d'entre elles sont opposées à la diminution des bourses aux étudiants<sup>107</sup>.

À la mi-décembre 2004, les étudiants, notamment ceux de l'Université de Montréal, livrent des sapins au gouvernement Charest. À Montréal, les étudiants bloquent l'accès des bureaux du ministère de l'Éducation, rue Fullum, pour protester contre

<sup>103</sup> Selon les témoignages des militants de la FAÉCUM, l'organisation de la mobilisation revient en grande partie à la fédération. Voir l'entrevue de Pierre-Alain Benoît accordée à Éric Major, *op. cit.*

<sup>104</sup> Rima Elkourj, « La vie la ville », *La Presse*, 11 novembre 2004, p. A-4.

<sup>105</sup> Marie-Andrée Chouinard et Tommy Chouinard, « Unis dans la désunion. Le mouvement étudiant met ses bannières de côté pour parler d'une voix commune contre la hausse de l'endettement », *Le Devoir*, 11 novembre 2004, p. A-1.

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> « Trois Québécois sur quatre s'opposent à la baisse des bourses aux étudiants », *Le Droit*, 20 novembre 2004, p. 30.

l'alourdissement de l'endettement dont ils risquent bientôt de faire les frais<sup>108</sup>. La pause des fêtes ralentit tout de même la mobilisation; mais tout cela ne sera que partie remise. Les militants de la FAÉCUM essayent de rejoindre les associations étudiantes sur le campus de l'Université de Montréal pour relancer une seconde manche avec le gouvernement du Québec qui compte sans doute sur un essoufflement du mouvement étudiant pour se tirer d'affaire.

Est-ce que le mouvement étudiant va faiblir ? Pas du tout ! Le 27 janvier 2005, la FAÉCUM organise pour la CREM un point de presse à la sortie du pont Jacques-Cartier afin de sensibiliser la population à la campagne de récupération des 103 millions \$. Au début de février 2005, quelques ministres du gouvernement, notamment Jean Charest, Monique Gagnon-Tremblay, Michel Audet (ministre du Développement économique régional) et Lawrence Bergman (ministre du Revenu), reçoivent la visite de cent trois souris à leur bureau respectif, ce sans autre invitation. Les employés de bureau des ministres constatent ébahis que les étudiants n'acceptent plus « d'être les rats de laboratoire qui permettent au gouvernement de tester ses réformes destructrices pour notre avenir »<sup>109</sup>.

L'intensité de la lutte étudiante atteint un point critique au cours du caucus des libéraux tenus au Château Montebello, le 16 février 2005. Environ 150 manifestants de la FEUQ et de la FECQ tentent de pénétrer à l'intérieur de l'hôtel pour rappeler aux députés libéraux que les étudiants ne veulent pas assumer la note de 103 millions \$. Un service de sécurité et la police de la Sûreté du Québec bloquent la porte de l'établissement pour empêcher les manifestants d'entrer. Armés d'un bélier, les étudiants fracassent la porte, tandis que les forces de l'ordre repoussent les intrus avec du poivre de Cayenne et des bâtons télescopiques. Selon les bilans des journaux, on compte 35 blessés, 11 chez les étudiants, et 24 chez les gardes du corps des ministres et les policiers de la Sûreté du Québec. Parmi ces blessés, les policiers eux-mêmes s'aspergent de poivre de Cayenne à cause du reflux d'air produit par les portes enfoncées et des vitres fracassées. Les policiers procèdent de manière aléatoire à sept arrestations, dont Pierre-Alain Benoît, secrétaire général de la FAÉCUM, présent sur les lieux pour s'entretenir pacifiquement avec les députés libéraux<sup>110</sup>. Une étudiante de 17 ans du cégep de Rouyn reçoit un coup de

---

<sup>108</sup> Marie-Andrée Chouinard, « Manifestation contre l'endettement étudiant. Les étudiants aimeraient bien pouvoir encore croire au père Noël », *Le Devoir*, 17 décembre 2004, p. A-4.

<sup>109</sup> Gilles Fiset, « 103 souris pour les 103 millions \$ coupés ! », *La Tribune*, 3 février 2005, p. A-7.

<sup>110</sup> Les médias se sont emparés de l'affaire, citons : Simon Boivin, « Des étudiants passent à l'attaque », *Le Soleil*, 17 février 2005, p. A-10; Denis Lessard et Caroline Touzin, « Le caucus

matraque à la tête (un autre étudiant a le bras cassé). Elle doit recevoir des soins pour sa blessure. La scène impressionne de nombreux étudiants qui se mobilisent pour une grève générale, malgré le fait que le Premier ministre Charest dénonce « les comportements intolérables » et l'intimidation des étudiants. L'affrontement de Montebello aurait duré entre 30 et 60 minutes selon les différentes versions des journalistes. La lutte pour les 103 millions \$ connaît un tournant majeur et il sera défavorable au gouvernement. L'ASSÉ, la FECQ, la FEUQ et d'autres associations dénoncent la brutalité policière et le refus du gouvernement de négocier le réinvestissement de 103 millions \$.

Le Premier ministre Charest, au lendemain de la manifestation qualifiée d'émeute par le journal *Le Devoir*, démet Pierre Reid de son poste de ministre de l'Éducation, pour le confier à Jean-Marc Fournier, « le pompier de service » du gouvernement libéral<sup>111</sup>. L'incapacité du ministre Reid à régler le conflit ne laisse plus de place à l'improvisation. La FAECUM salue le départ de Pierre Reid et espère pouvoir dialoguer avec le nouveau ministre<sup>112</sup>. Dans la même foulée, la déclaration du ministre des Finances, Yves Séguin, qui affirme que la coupure de 103 millions de dollars pourrait se régler facilement s'avère la goutte qui fait déborder le vase. Le Premier ministre Charest démet de ses fonctions Yves Séguin.



Source : Nicolas Trottier

Affiche produite par la FAECUM  
hiver 2005.

L'événement de Montebello, bien qu'il fut dénoncé dans les médias, ne diminue en rien la légitimité de la grève qui se dessine dans l'ensemble du mouvement étudiant au Québec. L'Association des étudiants d'anthropologie de l'Université de Montréal (AÉAUM) opte pour la grève générale illimitée, le 21 février 2005. Les étudiants réunis en assemblée générale

des députés libéraux perturbé », *La Presse*, 17 février 2005, p. A-11; Robert Dutrisac, « Une manifestation étudiante vire à l'émeute », *Le Devoir*, 17 février 2005; « Émeute au Château Montebello », *Le Nouvelliste*, 17 février 2005, p. 28 et Yves Chartrand, « Matraquage et poivre de Cayenne au caucus libéral », *Le Journal de Montréal*, 17 février 2005.

<sup>111</sup> Jean-Marc Fournier, pompier, l'expression est reprise par Marie-Andrée Chouinard, « Prêts et bourses – Québec et les étudiants reprennent le dialogue », *Le Devoir*, 23 février 2005.

<sup>112</sup> Lia Lévesque, « Le milieu de l'éducation accueille favorablement Jean-Marc Fournier », *La Presse canadienne*, 18 février 2005.

votent à 73 % en faveur d'une mobilisation générale. Cette association devient la première au Québec à déclencher la grève<sup>113</sup>.

Dès le 9 février, la FAÉCUM avait adopté une motion pour encourager les associations membres à prendre position en faveur d'une grève de 48 heures. Si une quinzaine d'associations optaient pour cette voie, la fédération pouvait aller de l'avant. À la fin de février 2005, la FAÉCUM tente d'obtenir un mandat clair de ses membres. La CASSÉE obtient un mandat de grève générale illimitée dès le 24 février, lorsque 25 000 étudiants des cégeps du Vieux-Montréal, de Saint-Laurent, de Sherbrooke, de l'Association d'anthropologie de l'Université de Montréal et de quatre associations étudiantes de l'UQAM cessent d'aller à leur cours<sup>114</sup>. De leur côté, les leaders étudiants de la FECQ et de la FEUQ attendent le moment propice pour déclencher à leur tour la grève à quelques semaines du dépôt du budget provincial<sup>115</sup>.

Le mois de mars s'annonce chaud. Les mandats de grève s'accumulent dans l'ensemble des institutions du Québec. Au cours de cette période, la FAÉCUM organise une vigile face à l'édifice du ministère de l'Éducation, rue Fullum. Le 12 mars 2005, 85 000 collégiens et étudiants universitaires font une pause dans leurs études sur un total de 450 000. Cela représente 20 % de la masse étudiante, mais le mouvement de grève va en s'amplifiant. Des recteurs, habituellement peu portés à se mêler des conflits, se prononcent pour la restitution des 103 millions \$ – Roch Denis, de l'Université du Québec à Montréal, Michel Ringuet de l'Université du Québec à Rimouski, et Michel Pigeon de l'Université Laval<sup>116</sup>.

Le 14 mars, quelques centaines d'étudiants manifestent au cours de l'après-midi devant les bureaux du ministère de l'Éducation. À titre symbolique, ils partagent un repas de macaroni au fromage pour montrer la difficile situation financière des étudiants<sup>117</sup>. Tout au long du mois de mars, la FAÉCUM fait le point sur le conflit à son campement, rue Fullum.

---

<sup>113</sup> Aymen Romdhani, « Prêts et bourses. Surchauffe hivernale », *Le Quartier Libre*, 23 février 2005, p. 5.

<sup>114</sup> Violaine Ballivy, « Cégeps et universités. 25 000 étudiants en grève dès jeudi », *Le Soleil*, 22 février 2005, p. A-3.

<sup>115</sup> Radio-Canada, « Bulletin national », 22 février 2005. Pier-André Bouchard, président de la FEUQ, espère une ouverture du côté du nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier.

<sup>116</sup> Marie-Andrée Chouinard, « Tempête dans les classes. En touchant aux étudiants les plus démunis, Québec a suscité l'indignation », *Le Devoir*, 12 mars 2005, p. B-1.

<sup>117</sup> Canoë Infos, « Des centaines d'étudiants manifestent devant le ministère de l'Éducation », 14 mars 2005.



Source : Philippe Gingras

Manifestation des associations étudiantes de l'Université de Montréal pour la rétrocession des 103 millions de dollars soutirés par le gouvernement libéral.

Le 16 mars, entre 80 000 et 100 000 étudiants marchent dans les rues de Montréal contre les coupures de 103 millions \$<sup>118</sup>. La manifestation organisée par la FEUQ et la FECQ est en grande partie redevable à l'appui logistique des militants de la FAÉCUM et au service d'ordre de la FTQ. À partir du campement de la FAÉCUM, juste en face du bureau du ministère de l'Éducation, rue Fullum, les manifestants rejoignent la rue Sherbrooke pour bifurquer aussitôt vers l'Ouest afin d'atteindre le site de l'Université McGill où les étudiants venaient de voter une journée de grève<sup>119</sup>. Les étudiants des cégeps et des universités entonnent le refrain de la

<sup>118</sup> www.radio-canada.ca/nouvelles, 17 mars 2005. Selon des sources non officielles de la police, entre 20 000 et 30 000 manifestants sont réunis, voir Hugo Meunier et Gilles Normand, « Une autre manif contre le gouvernement Charest. La grogne s'amplifie », *La Presse*, 17 mars 2005, p. A-1.

<sup>119</sup> Pour un militant d'expérience de la fédération, la montagne venait de bouger (l'Université McGill en grève !).

chanson du groupe Loco Locass : « Libérez-nous des libéraux »<sup>120</sup>. En fait, le nombre total d'étudiants québécois en grève s'élève à 230 000<sup>121</sup>, parmi lesquels 18 000 manifestants de l'Université de Montréal provenant de 35 associations étudiantes<sup>122</sup>. Dans l'histoire de la FAÉCUM, le mouvement de grève illimitée s'avère d'une ampleur sans précédent.

À la fin de la journée, la FAÉCUM attend la venue d'étudiants aux deux spectacles d'appui à la cause étudiante. Les artistes Léopold Z, les Zapartistes, Malajube et les Breastfeeders présentent leurs chansons ou leurs commentaires acidulés contre le gouvernement Charest au Métropolis. Carl Éric Hudon, André, Down Shift in Case, Plastic Lite et Caravane Caya sont tous présents au Spectrum. La fédération, qui utilise plusieurs moyens de pression depuis le début, juge opportun de lancer ses troupes encore plus à fond dans la bataille, forte qu'elle est de l'appui de ses délégués du Conseil central.

Le 18 mars, à l'Université de Montréal, les associations d'audiologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie et sciences infirmières se joignent à la grève. Les associations d'optométrie et de pharmacie accordent un mandat de grève de 24 heures pour appuyer le mouvement. Les étudiants des sciences de la santé signifient aussi leur désaccord au gouvernement québécois<sup>123</sup>.

Le ministre Jean-Marc Fournier propose un règlement du conflit en suggérant un retour de 41 millions de dollars la première année, pour atteindre 95 millions \$ en cinq ans selon un cadre budgétaire restreint qui, soutenait-il, ne lui permettrait pas d'aller plus loin.

Sauf une déclaration du président de la FEUQ qui se dit prêt à écouter le gouvernement, les autres dirigeants des associations – FAÉCUM, FECQ, ASSÉ et le CMGUL (le comité de mobilisation pour la grève, à l'Université Laval) – estiment pour leur part que la proposition ne « passe pas ». Le nombre d'étudiants

---

<sup>120</sup> Violaine Ballivy et Mylène Moisan, « La fronde étudiante déferle dans les rues », *Le Soleil*, 17 mars 2005, p. A-1. L'article donne le chiffre de 50 000 marcheurs dans les rues de Montréal.

<sup>121</sup> Chiffre mentionné par la FEUQ et repris par les médias, Violaine Ballivy, « De l'huile sur le feu. Les étudiants rejettent sans ménagement la dernière offre de Fournier », *Le Soleil*, 16 mars 2005, p. A-1.

<sup>122</sup> FAÉCUM, Communiqué : « 18 000 étudiants de l'Université de Montréal en grève générale illimitée déferlent dans la rue ! », 16 mars 2005.

<sup>123</sup> FACEUM, Communiqué : « Les associations étudiantes de l'Université de Montréal des sciences de la santé en grève !!! », 18 mars 2005.

en grève de l'Université Laval se chiffre à 20 000. À l'Université de Montréal, les mandats de grève se renouvellent auprès des associations. La récupération des 103 millions \$ est l'objectif avoué, rien de moins. De son côté, la CASSÉE craint que certaines fédérations ne signent avec le ministre Fournier une entente à rabais. Le président de la FAÉCUM, Pierre-Alain Benoît est formel : « nous, ce qu'on veut, c'est les 103 millions \$. On n'est pas prêts à faire des compromis »<sup>124</sup>.

Au Québec, la grève touche maintenant 170 000 étudiants. Le rapport de force exercé laisse croire à la CASSÉE que le mouvement étudiant est bien en selle pour réclamer la gratuité scolaire, l'abolition de la réforme de l'aide financière, en plus du retour des 103 millions \$. En date du 19 mars, le mouvement de grève est loin de s'essouffler; en fait, il se renouvelle constamment<sup>125</sup>. Cent trois personnalités font connaître publiquement leur appui à la cause étudiante : l'auteur François Avard, la chanteuse Mara Tremblay, le cinéaste Charles Binamé, l'auteure Clémence Desrochers, les auteurs-compositeurs Plume Latraverse, Jim Corcoran, l'humoriste Daniel Lemire, le poète Michel Garneau, les comédiennes Isabelle Blais et Sylvie Drapeau pour n'en nommer que quelques-uns.

Les négociations sont entamées entre le ministre Fournier, la FECQ et la FEUQ. La CASSÉE est exclue de la table de négociations par le ministre à cause d'actions violentes commises lors des manifestations précédentes. Le ministre a déjà oublié l'affrontement au Château de Montebello qui concernait la FEUQ et la FECQ. Par ailleurs, deux militants de la FAÉCUM commencent un jeûne illimité, installés dans le campement devant les bureaux du ministère de l'Éducation, à Montréal<sup>126</sup>. La pression étudiante ne relâche pas, et la FAÉCUM souhaite toujours la récupération des 103 millions \$. Cependant, pour Pierre-Alain Benoît, secrétaire général, il n'est pas question de pousser les enchères plus loin comme le réclame la CASSÉE pour qui le retour de 103 millions \$ devient une entente à rabais.

Or, le fossé se creuse entre le ministre Fournier et les fédérations étudiantes (FECQ et FEUQ). Dans les négociations, le ministre propose l'octroi dans l'année de 41,5 millions \$ pour un réinvestissement en bourses (de 22,5 millions) d'une

<sup>124</sup> Caroline Touzin, « Les cégeps et les universités veulent un dénouement rapide », *La Presse*, 19 mars 2005, p. A-8.

<sup>125</sup> Marie-Andrée Chouinard, « Fournier envoie les étudiants réfléchir », *Le Devoir*, 19 mars 2005, p. A-4.

<sup>126</sup> Geneviève Bouchard et Carl Thériault, « Grève étudiante. Une semaine mouvementée à prévoir », *Le Soleil*, 21 mars 2005, p. A-3; Marie-Andrée Chouinard, « L'offre de Fournier n'a rien apaisé. Les étudiants planifient de nouveaux coups d'éclat », *Le Devoir*, 21 mars 2005, p. A-1.

part, et d'un programme de remise de dettes d'autre part. Du côté des cégeps, selon la présidente de la FECQ, Julie Bouchard, les mandats de grève se poursuivent dans la plupart des établissements. La Faculté de médecine de l'Université de Montréal se prononce le 21 mars en faveur d'une grève générale illimitée. La CSN, par la voix de sa présidente Claudette Charbonneau, donne son appui aux grévistes, tandis que Henri Massé (FTQ) invite les étudiants au compromis et exhorte le gouvernement à faire de vraies négociations<sup>127</sup>. Les étudiants de l'Université Concordia organisent un *study-in* devant le bureau du Premier ministre Charest, à Montréal, souhaitant y rester 103 heures...<sup>128</sup>

Le Vendredi saint, soit le 25 mars, les étudiants en théologie et sciences des religions de l'Université de Montréal et le département des sciences religieuses de l'UQAM refont le chemin de l'endettement étudiant en imitant allégoriquement le chemin de croix de Jésus. Annie-Claudine Tremblay, endettée de 20 000 \$ en prêts jusqu'à ce jour, transporte sa croix dans les rues entourant l'Université de Montréal pour reproduire le calvaire enduré par le Christ<sup>129</sup>. Les moyens de « pression » se poursuivent encore et encore.

Le 29 mars, les étudiants de médecine manifestent devant le métro Mont-Royal pour prendre le pouls de la population. Le syndicaliste Michel Chartrand vient faire son tour par solidarité envers les étudiants, déclarant que « c'est le gouvernement Charest qui fait monter sa pression »<sup>130</sup>. Les mandats de grève sont reconduits, le gouvernement du Québec ne sent pas d'essoufflement; le ministre Fournier doit trouver une solution négociée. Le 30 mars, la mobilisation ne se dément pas chez les étudiants qui comptent près de 185 000 grévistes<sup>131</sup>.

Le journal *Le Devoir* titre à la une, le 31 mars 2005 : « 73 % d'appuis aux étudiants », selon un sondage Léger Marketing mené auprès de la population québécoise. Dans ce sondage, 63 % des Québécois sont prêts à renoncer à une partie des baisses d'impôt pour réinjecter 103 millions \$ dans les bourses aux étudiants<sup>132</sup>. Le 2 avril,

---

<sup>127</sup> Gilles Normand et Marie Allard, « Les étudiants s'agitent. Landry invite Charest à se saisir du dossier », *La Presse*, 23 mars 2005, p. A-2.

<sup>128</sup> « Protestations sur tous les fronts », *Quotidien*, 23 mars 2005, p. 4.

<sup>129</sup> Malorie Beauchemin, « Le chemin de l'endettement étudiant. La passion du Christ revue et corrigée par les étudiants en théologie de l'U. de M. », *Le Devoir*, 26 mars 2005, p. A-3.

<sup>130</sup> Hugo Meunier et Marie Allard, « Grève étudiante. Les gens sont déterminés. Le mouvement de grève reste fort malgré l'annonce de la reprise des négos », *La Presse*, 30 mars 2005, p. A-7.

<sup>131</sup> Clairandrée Cauchy et Tommy Chouinard, « La mobilisation étudiante ne se dément pas », *Le Devoir*, 30 mars 2005, p. A-3.

<sup>132</sup> Clairandrée Cauchy, « 73 % d'appuis aux étudiants », *Le Devoir*, 31 mars 2005, p. A-1.

le quotidien, *Le Devoir*, annonce en primeur qu'une entente de principe entre le ministre Fournier et les fédérations étudiantes porte sur la récupération de 70 millions \$ en 2005-2006, et 103 millions \$, en 2006-2007. Les Bourses du millénaire viennent ajouter 40 millions \$ dans la balance, répartie sur quatre ans pour favoriser le dénouement de l'impasse<sup>133</sup>. La Fondation des bourses du millénaire conservait les fonds afin que le gouvernement québécois et les étudiants puissent signer une entente. Cet accord devait être soumis aux assemblées générales des différentes associations membres des fédérations (FECQ et FEUQ).

Dans l'ensemble du Québec, la récupération de 70 millions \$, au lieu de 103 millions \$ pour l'année 2005-2006, laisse un goût amer chez bon nombre de collégiens et d'universitaires. Le mécontentement est particulièrement prononcé du côté des associations membres de la CASSÉE qui ne se réjouissent aucunement de cette issue<sup>134</sup>.

À l'Université de Montréal, la séance du Conseil central de la FAÉCUM du 6 avril 2005 laisse les délégués sur une note plus ambiguë puisque quatorze associations votent pour l'entente, quatorze la rejettent, et sept s'abstiennent. La grève, qui a réuni jusqu'à 230 000 étudiants dans un mouvement jamais vu au Québec, tire pourtant à sa fin<sup>135</sup>. Bien que l'enthousiasme au sujet du règlement négocié ne soit pas au rendez-vous, l'entente rallie suffisamment d'associations à la FECQ et à la FEUQ pour recevoir l'aval du gouvernement du Québec et la Fondation des bourses du millénaire.

En définitive, le mouvement étudiant sort grandi de cet affrontement avec le gouvernement du Québec. Les dirigeants étudiants ont su attirer l'attention des médias tout au long de la campagne des 103 millions \$ et ils ont montré une étonnante capacité de mobilisation. Ils ont en outre laissé une forte impression auprès de la population qui s'est rangée de leur côté. Au moment de la coupure de 103 millions \$ durant l'année financière 2004-2005, les principales fédérations

<sup>133</sup> Clairandrée Cauchy, « Entente de principe entre Québec et les étudiants. La Fondation des bourses du millénaire vient à la rescousse de Québec », *Le Devoir*, 2 avril 2005, p. A-1. En fait, la nouvelle sort le 1<sup>er</sup> avril sur le site Web du journal, pour être reprise immédiatement par la Presse canadienne.

<sup>134</sup> Un autre point de vue s'exprime : Collectif, *Carré rouge. Le grève étudiante du printemps 2005*. Montréal, Édition Libre, 2005, 112 pages. Le livre présente exclusivement le point de vue de l'ASSÉ laissant de côté celui des autres associations étudiantes des universités québécoises. Le lecteur peut mesurer également le fossé qui subsiste entre les événements que nous décrivons et l'analyse teintée par la lutte des classes des auteurs des textes.

<sup>135</sup> Marie Allard, « La grève des étudiants tire à sa fin », *La Presse*, 8 avril 2005, p. A-22.

(FECQ et FEUQ) savaient pertinemment qu'elles ne pouvaient tout récupérer. Au bout du compte, le mouvement étudiant s'est fait entendre comme jamais dans son histoire dans une lutte bien maîtrisée qui a permis de faire reculer le gouvernement du Québec qui s'est finalement résolu à réinvestir 482 \$ millions sur cinq ans. Sans un rapport de force exercé par le mouvement étudiant, le gouvernement de Jean Charest aurait fait l'économie d'un demi milliard de dollars sur le dos de l'éducation.

En ce sens, la récupération des 103 millions de dollars constitue bel et bien un gain historique pour les associations étudiantes, selon Pierre-Alain Benoit, et certainement l'une des victoires les plus importantes remportée par un groupe civil sur le gouvernement Charest<sup>136</sup>.

Du reste, le Premier ministre du Québec reconnaîtra, lors d'une entrevue diffusée à Radio-Canada le 13 avril 2005, que son gouvernement avait commis une erreur en voulant transformer les 103 millions \$ de bourses en prêts étudiants<sup>137</sup>.

En conclusion, on peut affirmer que les débats autour de l'éducation publique, le financement universitaire ou la gratuité scolaire sont loin d'être épuisés. Ce qui est sûr cependant, c'est que la formidable mobilisation étudiante de l'année 2005 sera parvenue à capter l'intérêt de l'opinion publique et à replacer ces enjeux cruciaux au cœur de l'actualité. Ce fait, en soi, est déjà une victoire inestimable...

---

<sup>136</sup> FAÉCUM, entrevue de Pierre-Alain Benoit, *op. cit.*

<sup>137</sup> [www.radio-Canada.ca/nouvelles](http://www.radio-Canada.ca/nouvelles), 14 avril 2005; la nouvelle est reprise par LCN et autres organes d'information.

## Moments clés dans l'histoire de la FAÉCUM

- 1976 : Le 30 octobre, congrès de fondation de la FAÉCUM.
- 1977 : Le 6 décembre, lancement du journal étudiant *Continuum*.
- 1979 : Ouverture du bar le Clandestin.
- 1981 : Le 21 décembre 1981, le Conseil de l'université reconnaît la FAÉCUM à titre d'association représentative des étudiants de l'Université de Montréal.
- 1983 : Adoption de la loi 32 sur la reconnaissance et le financement des associations étudiantes.
- 1985 : CISM (89,3 FM), la radio des étudiants de l'Université de Montréal, entre officiellement en ondes.
- 1989 : Création de la FEUQ. À titre de membre fondateur, la FAÉCUM est l'une des principales instigatrices de ce qui deviendra la plus importante organisation étudiante du Québec.
- 1990 : Le 1<sup>er</sup> mars, le FICSUM (Fonds d'investissements des cycles supérieurs de l'Université de Montréal) est créé.
- 1993 (automne) : Suite au travail de représentation de l'ONU, les étudiants obtiennent du Conseil national du Parti québécois une prise de position publique en faveur d'un moratoire sur toute hausse des frais de scolarité. Le gouvernement revient sur son engagement d'ajuster les frais de scolarité à la moyenne canadienne.

- 1995 : La loi 95 sur l'imputabilité des universités est adoptée suite à la révélation, par la FAÉCUM, de scandales quant à l'usage de certains fonds. Les universités étant grandement financées à même les deniers des contribuables québécois, la loi 95 les oblige à se présenter devant une Commission afin de rendre des comptes quant à leurs dépenses et gestion.
- 3 avril 1995 : L'Université de Montréal adopte une *Politique sur les droits des étudiantes et étudiants de l'Université de Montréal* par laquelle elle accorde à ceux-ci une reconnaissance statutaire pleine et entière.
- 1996-1997 : Le gouvernement du Québec annonce une hausse des frais de scolarité. La FAÉCUM se lance dans une campagne de mobilisation et de sensibilisation pour faire reculer le gouvernement. Finalement, le gouvernement renoncera à la hausse des frais de scolarité.
- Printemps 2000 : Suite à une vigoureuse campagne de la FAÉCUM, l'Université de Montréal consent à réduire significativement les frais de rédaction et d'administration.
- Mars 2000 : La FAÉCUM prend part au Sommet du Québec et de la jeunesse pour revendiquer un réinvestissement massif en éducation, ce qui conduit le gouvernement québécois à injecter un milliard de dollars additionnels.
- Janvier 2001 : La FAÉCUM obtient un engagement de la part de la direction des services auxiliaires afin d'abaisser le coût des photocopies qui passe de 0,10 \$ à 0,05 \$ (selon des estimations conservatrices, il s'effectue près de quatre millions de photocopies annuellement sur ces photocopieurs; le nouveau tarif représente donc une économie d'environ 200 000 \$ pour l'ensemble des étudiants.)
- Mars 2001 : Aide financière : rétablissement du critère d'autonomie à 90 crédits et fin de la double prise en compte de la contribution étudiante
- Juin 2001 : La FAÉCUM lance le PRIÉ (Programme de reconnaissance de l'implication étudiante) qui vise à récompenser l'implication bénévole des étudiants sur le

- campus. Il sera reconnu officiellement par l'université le 12 juin 2001.
- 2001-2003 : Faisant suite aux revendications intensives de la FAÉCUM, la direction de l'Université de Montréal consent à augmenter le salaire des auxiliaires d'enseignement. Une première hausse – se situant selon les fonctions entre 4 % et 10 % des salaires – est octroyée à l'hiver 2001, suivie d'une seconde hausse en juin 2002; enfin, une troisième prend effet en juin 2003.
- 26 novembre 2001 : L'Université de Montréal adopte une politique linguistique. Cette politique affirme le caractère résolument francophone de l'UdeM. et vise à responsabiliser l'ensemble des membres de la communauté quant à la qualité du français.
- 2001-2002 : Lors de la campagne municipale, la FAÉCUM obtient l'élargissement du tarif réduit pour le transport en commun pour les étudiants de 18 à 25 ans
- Mai 2002 : La Loi sur l'aide financière aux études est modifiée pour permettre aux étudiants à temps partiel d'avoir accès au régime des prêts et bourses.
- 16 mai 2002 : La FAÉCUM obtient de la Société des transports de Montréal (STM) l'extension des heures de service sur la ligne bleue du métro. Les étudiants de l'UdeM. pourront désormais profiter d'un transport en commun mieux adapté à leurs besoins spécifiques.
- 31 octobre 2002 : 10 000 étudiants manifestent contre l'inclusion de l'éducation dans la *Zone de libre-échange des Amériques* (ZLÉA).
- Novembre 2003 : Adoption, par l'UdeM., d'une *Politique d'achats et de placements responsables* suite à la présentation par la FAÉCUM d'un mémoire demandant à l'université qu'elle se dote d'une politique d'investissement qui tienne compte des préoccupations sociales et environnementales.
- Janvier 2005 : Suite aux pressions instantes de la FAÉCUM, l'Université de Montréal adopte une politique environnementale. Celle-ci « s'inspire du principe du développement durable et engage l'université à adopter des méthodes rationnelles d'utilisation des ressources afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement ».

- Mars 2005 : Diminution de l'endettement étudiant consistant en une réduction du plafond de prêt du régime d'aide financière aux études (de 3260 \$ à 2400 \$).
- Avril 2005 : Rétrocession par le gouvernement du Québec des 103 millions de dollars de bourses convertis en prêts (réinvestissement de 482 millions sur 5 ans à compter de 2006). Cette retraite du gouvernement libéral fut provoquée par une mobilisation sans précédent du mouvement étudiant estimée à environ 185 000 étudiants.
- Mai 2005 : La FAÉCUM obtient de l'Université de Montréal une modification au *Règlement sur le plagiat* qui tient davantage compte du principe de justice naturelle et rend ainsi le règlement plus clair et objectif.
- Octobre 2005 La FAÉCUM obtient le retrait d'un frais afférent de 25 \$ par crédit imposé sur les cours de langues.
- Novembre 2005 : Ratification d'une entente entre les gouvernements provincial et fédéral permettant aux étudiants internationaux d'obtenir le droit de travail hors campus partout au Québec.

## Historique des affiliations à la FAÉCUM (par ordre chronologique)<sup>1</sup>

ASSOCIATION	DATE D’AFFILIATION
MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUES	18 novembre 1976
MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUES (CYCLES SUPÉRIEURS)	Date inconnue
GÉOGRAPHIE	24 novembre 1976
GÉOGRAPHIE (CYCLES SUPÉRIEURS)	Date inconnue
INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE	5 janvier 1977
RÉADAPTATION	17 janvier 1977
DROIT	30 janvier 1977
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE	16 février 1977
ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE	17 mars 1977
SCIENCES INFIRMIÈRES	17 mars 1977
RELATIONS INDUSTRIELLES	22 mars 1977
PHYSIQUE	28 septembre 1977
PSYCHOLOGIE	5 octobre 1977
PHYSIQUE (CYCLES SUPÉRIEURS)	15 octobre 1977
<i>POLYTECHNIQUE (AÉP)</i>	15 octobre 1977
INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (C.S.)	11 octobre 1977
TRADUCTION	2 novembre 1977
SCIENCE POLITIQUE	17 novembre 1977
<i>HISTOIRE</i>	30 novembre 1977

<sup>1</sup> La FAÉCUM regroupe la majorité des associations étudiantes du campus de l’Université de Montréal. Elles sont devenues membres de la fédération à un moment ou à un autre de son histoire. La liste donne les dates d’affiliation des associations membres à ce jour. Certaines d’entre elles ont changé de nom depuis, mais elles représentent toujours les mêmes étudiants. Les associations autonomes ou désaffiliées sont indiquées en caractères italiques.

ÉDUCATION (AGÉÉÉ)	30 novembre 1977
BIBLIOTHÉCONOMIE ET SCIENCES DE L'INFORMATION	15 décembre 1977
MÉDECINE (1 <sup>er</sup> CYCLE)	6 mars 1978
ÉTUDES FRANÇAISES	5 avril 1978
AMÉNAGEMENT (3 <sup>e</sup> CYCLE)	Date inconnue
<i>ANTHROPOLOGIE</i>	30 septembre 1978
ANTHROPOLOGIE (CYCLES SUPÉRIEURS)	Date inconnue
MÉDECINE DENTAIRE	11 octobre 1978
SCIENCES ÉCONOMIQUES	13 novembre 1978
SCIENCES ÉCONOMIQUES (CYCLES SUPÉRIEURS)	Date inconnue
<i>SOCIOLOGIE</i>	29 novembre 1978
<i>SOCIOLOGIE (CYCLES SUPÉRIEURS)</i>	Date inconnue
LINGUISTIQUE	17 janvier 1979
ÉTUDES HISPANIQUES	22 janvier 1979
SCIENCES BIOLOGIQUES	19 février 1979
ARCHITECTURE DU PAYSAGE	24 avril 1980
PHILOSOPHIE	24 septembre 1980
DÉMOGRAPHIE	18 février 1981
ARCHITECTURE	29 septembre 1981
ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES	14 octobre 1981
NUTRITION	7 décembre 1983
MUSIQUE	6 avril 1984
ÉDUCATION PHYSIQUE / KINÉSIOLOGIE	7 novembre 1984
KINÉSIOLOGIE (CYCLES SUPÉRIEURS)	7 novembre 1984
PSYCHOÉDUCATION	4 décembre 1984
BIOCHIMIE	13 mars 1985
PHARMACIE	25 mars 1985
CRIMINOLOGIE	15 janvier 1986
CHIMIE (1 <sup>er</sup> CYCLE)	4 avril 1986
CHIMIE (CYCLES SUPÉRIEURS)	Date inconnue
URBANISME	29 avril 1986
GÉOLOGIE	18 mars 1987
URBANISME 2 <sup>e</sup> CYCLE	20 mai 1987
ÉTUDES ANGLAISES	27 janvier 1988
ÉTUDES ALLEMANDES	Date inconnue
ÉTUDES EST-ASIATIQUES	Date inconnue
GÉOLOGIE (CYCLES SUPÉRIEURS)	26 mars 1988
COMMUNICATION	7 février 1989
ÉTUDES ITALIENNES	15 novembre 1989
DESIGN INDUSTRIEL (AEDIUM)	29 novembre 1989
MÉDECINE (CYCLES SUPÉRIEURS)	15 février 1990
RELATIONS INDUSTRIELLES (CYCLES SUPÉRIEURS)	11 avril 1990
ÉTUDES RUSSES	1 <sup>er</sup> octobre 1991
<i>HISTOIRE (CYCLES SUPÉRIEURS)</i>	10 mars 1993

ÉTUDES ANGLAISES (CYCLES SUPÉRIEURS)	10 octobre 1993
THÉOLOGIE ET SCIENCE DES RELIGIONS	12 octobre 1993
BIOCHIMIE (CYCLES SUPÉRIEURS)	17 mars 1994
SCIENCE POLITIQUE (CYCLES SUPÉRIEURS)	18 mars 1994
ÉTUDES CLASSIQUES	30 novembre 1994
ÉTUDES MÉDIÉVALES	1 <sup>er</sup> novembre 1995
SCIENCES BIOLOGIQUES (CYCLES SUPÉRIEURS)	14 février 1996
SERVICE SOCIAL	14 février 1996
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	11 décembre 1996
SCIENCE DE L'ÉDUCATION (CYCLES SUPÉRIEURS)	20 mars 1998
SANTÉ PUBLIQUE	21 mars 1998
COMMUNICATION ET SCIENCE POLITIQUE (BID.)	16 mars 2001
SCIENCES BIOMÉDICALES	16 mars 2001
SCIENCES HUMAINES ET APPLIQUÉES	16 mars 2001
LITTÉRATURE COMPARÉE	2 octobre 2001
ÉCONOMIE ET POLITIQUE (BID.)	17 avril 2002
BAC 120	15 mars 2002
ÉTUDES INTERNATIONALES (PREMIER CYCLE)	Date inconnue
ÉTUDES INTERNATIONALES (CYCLES SUPÉRIEURS)	26 mai 2004
BIOINFORMATIQUE - CYCLES SUPÉRIEURS (AEBINUM)	4 août 2004
HISTOIRE DE L'ART	23 novembre 2004
MUSÉOLOGIE	2004
PSYCHOÉDUCATION et PSYCHOLOGIE (BIDISCIPLINAIRE)	16 novembre 2005
ÉTHIQUE ET DROIT (AGÉÉD)	16 novembre 2005
BIOÉTHIQUE	Date inconnue
OPTOMÉTRIE	Date inconnue

## ANNEXE III

# Organigramme de la FAÉCUM

### FONCTIONNEMENT DE LA FAÉCUM

La FAÉCUM est une organisation regroupant les associations étudiantes sur le campus de l'Université de Montréal. Chaque association étudiante membre de la FAÉCUM est responsable de la représentation de ses membres au sein des instances décisionnelles de la Fédération.



## ANNEXE IV

## Liste des exécutifs de la FAÉCUM (1976-2006)

1976

Secrétaire général	Michel Patry
Trésorière	Michelle Balthazar
Organisation	Pierre-Jean Lafleur
Information	Michel Plessis-Bélaïr
Secrétaire	Jakie Tremblay

1976-1977

Secrétaire général	Pierre-Nicolas Girouard
Organisation	Normand Lapointe
Trésorier	Michel Girard
Information	Jacques Pelchat

1977-1978

Secrétaire général	Normand Lapointe
Secrétaire exécutif	Édith Des Lauriers
Organisation	Michel Gendreau
Organisation	Réal Grenon
Trésorier	Michel Lalonde
Information	Daniel Simard
Information	Pierre Plante
Services aux étudiants	Pierre-Nicolas Girouard
Services aux étudiants	Colin Danylo
Services aux étudiants	Yves Galipeau

1978-1979

Secrétaire général	Charles Larochelle
Organisation	Richard Proulx
Interne	Michel Gendreau
Affaires externes	Pierre G. Laporte

	Trésorière	Danielle Gauvreau
	Information	Serge Rochon
<b>1979-1980</b>	Services aux étudiants	Normand Lapointe
	Secrétaire générale	Agnès Bila
	Secrétaire exécutif	Dominique Blain
	Interne	Jean-Pierre Racette
	Affaires pédagogiques	Richard Proulx
	Services aux étudiants	Marc Dumont
<b>1980-1981</b>	Services aux étudiants	Marie-Christine Blais
	Secrétaire général	Martin Desrochers
	Interne	Pierre Anctil
	Affaires pédagogiques	Denis Vallière
	Affaires externes	Michel Derouet
	Services	Michel Giguère
	Trésorier	Hurbert Brown
	Information	Michel Giguère
	Services aux étudiants	Marc Dumont
<b>Employés</b>	Services aux étudiants	Marie Vaillant
	Adjointe administrative	Sylvie Bourassa
<b>1981-1982</b>	Adjoint administratif	Richard Proulx
	Secrétaire générale	Ginette Sauvé
	Interne	Vincent Jarry
	Affaires pédagogiques	Joachim Miro
	Affaires externes	Charles-André Horth
	Services	Michel Giguère
	Trésorier	André Racine
	Information	Jean Baillargeon
<b>1982-1983</b>	Services aux étudiants	Pierre Anctil
	Secrétaire général	Jacques Bergeron
	Interne	François Coupal
	Affaires pédagogiques	Carole Lavallée
	Affaires externes	Gilles Seutin
	Information	Pascalie Sicotte
	Information	Liza Beaulieu
	Services aux étudiants	André Racine
<b>Employés</b>	Secrétaires réceptionnistes	Louise Bourque et Micheline Dumont
<b>1983-1984</b>	Secrétaire général	Jacques Gauthier
	Interne	Ronald Thibault
	Interne	François Rainville

	Vie étudiante	Dominique Caron
	Affaires pédagogiques	Denis Marion
	Affaires externes	Michel Leconte
	Services	Yves Salvail
	Trésorière	Geneviève Robichaud
	Information	Gilles Tremblay
	Information	Michel De Waele
<b>Employés</b>	Services aux étudiants	Denis Guindon
	Attachée syndicale	Nancy Lévesque
	Permanente au CESC	Lyne Lemieux
	Agent de recherche	Mario Geoffrion
	Agente de recherche CESC	Monique Jean
	Agente de recherche CESC	Luc-André Abraham
<b>1984-1985</b>		
	Secrétaire général	Denis Marion
	Interne	Martin Kelly
	Interne	Martin Munger
	Vie étudiante	Laurent Gouzou
	Affaires pédagogiques	Élaine McMurray
	Affaires externes	Michel Leconte
	Trésorière	Nicole Raymond
	Information	Michel De Waele
	Services aux étudiants	Patrice Raymond
<b>Employés</b>	Documentaliste rédactrice	Jocelyne Brien
	Animateur de la rentrée	Denis Lévesque
<b>1985-1986</b>		
	Secrétaire général	Martin Munger
	Interne	Miguelle Sanchez
	Interne	Gilles Servant
	Affaires pédagogiques	Luc Trépanier
	Affaires externes	Denis Villeneuve
	Affaires externes	Stéphane Longval
	Services	Patrice Raymond
	Information	Chantale Arsenault
	Information	Raymond Chenel
	Services aux étudiants	Sébastien Richard
<b>Employés</b>	Secrétaire réceptionniste	Jocelyne Cardinale
	Polycopieur	Claude Gingras
<b>1986-1987</b>		
	Secrétaire général	Luc Trépanier
	Interne	Roseline Douville
	Vie étudiante	Patrick Bérard
	Affaires pédagogiques	Martin Lefebvre
	Organisation	Marc Pineault

	Affaires externes	Stéphane Longval
	Trésorier	Nicolas Longval
	Information	M'Barek Kaddouri
	Services aux étudiants	Sébastien Richard
	DGPI	Denis Villeneuve
<b>Employés</b>	Permanente à l'organisation	Line Maisonneuve
	Rédactrice documentaliste	Johanne Prud'homme
	Recherchiste	Sylvie St-Germain
	Permanente politique	Nicole Raymond
	Agente de projet	Marie-Dominique Charier
	Secrétaire	Nicole Maisonneuve
	Recherchiste	Sylvianne Lanthier
	Documentaliste rédactrice	France Parenteau
	Recherchiste	Patrice Raymond
<b>1987-1988</b>		
	Secrétaire général	Martin Lefebvre
	Vie étudiante	Patrick Bérard
	Affaires pédagogiques	Louise-Hélène Lefebvre
	Organisation	Gilles Grondin
	Affaires externes	Bruno Viens
	Services aux étudiants	François Lanthier
	Trésorier	Benoit Viens
	DGPI	Marc Pineault
<b>Employés</b>	Documentaliste rédactrice	Lorraine Juneau
	Agente de projet	Hélène Roberge
	Polycopieur	Andrée Doyon
	Services collectifs	Sylvianne Lanthier
	Secrétaire	Candide Asselin
	Contractuel (radio)	Jean Valières
	Contractuel	Stéphane Kelly
	Contractuel (informatique)	Benoit Lafleur
<b>1988-1989</b>		
	Secrétaire général	Gilles Grondin
	Instances	Véronique Geoffrion
	Vie étudiante	Éric Razurel
	Affaires pédagogiques	Élaine Mayrand
	Organisation	Marc Pineault
	Affaires externes	Maryse Potvin
<b>Employés</b>	Secrétaire réceptionniste	Marie-Claude Lainé
	Contractuel	Pierre-Louis Smith
	Agente de projet	Odette Rochon
	Agente de projet	Renée Dauphin
	Agente de promotion	Élyse Lacharité
	Contractuel (journal étudiant)	Patrick Gonzales

## 1989-1990

Secrétaire général	Marc Pineault
Secrétaire général	Nicolas Plourde
Organisation	Luc Murphy
Vie étudiante	Jean-François Martin
Affaires académiques de premier cycle	Laurent Martin
Affaires académiques des cycles supérieurs	André Grandchamps
Affaires externes	Richard Fradette
Information	Johanne Fillion
Services aux étudiants	Benoit Lestage
Employés	Lucie Régimbald
Coordonnatrice de projet	François Gagnon
Contractuel	Marlène Dallaire
Permanente politique	Patricia Tremblay
Adjointe administrative	Sylvie Vézina
Agente de projet	Louise Hébert
Agente de projet	Luc Papineau
Relationniste	René Tétreault
Contractuel	Guy Baillargeon
Contractuel	Marie-Josée Piché
Agente de liaison	

## 1990-1991

Secrétaire général	Cédric Pautel
Organisation	Pierre-Luc Paquette
Vie étudiante	Philippe Tassé
Affaires académiques de premier cycle	Michel Beauchemin
Affaires académiques des cycles supérieurs	Pierre Michaud
Affaires externes	Patrick Minotti
Finances et services	Guy-Philippe Wells
Information	Françoise Beaudoin
Services aux étudiants	Guy Page
Services aux étudiants	Alkis Papadopoulos
Employés	Marc Brochu
Directeur général	Carl Thériault
Contractuel promotion	Vico Portela
Secrétaire réceptionniste	Jeanne-D'Arc Gemme
Documentaliste rédactrice	

## 1991-1992

Secrétaire général	Pierre-Luc Paquette
Organisation	Philippe Bisson
Organisation	Hugues Brunet
Vie étudiante	Martin Pichette
Affaires académiques de premier cycle	Michel Beauchemin
Affaires académiques des cycles supérieurs	Pierre Michaud
Affaires externes	Michel Sardi
Finances et services	Guy-Philippe Wells

	Information	Kathryn Peterson
	Information	Nadia Madzarac
<b>Employés</b>	Services aux étudiants	Guy Page
	Directeur général	Marc Brochu
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Adjointe administrative	Francine Jomphe
<b>1992-1993</b>		
	Secrétaire général	Michel Sardi
	Secrétaire général	Jonathan Lapointe
	Organisation	Hugues Brunet
	Vie étudiante	Martin Pichette
	Affaires académiques de premier cycle	Luc Bonenfant
	Affaires académiques des cycles supérieurs	Patrick Lahaie
	Affaires externes	Laurence Brillon
	Affaires externes	François Rebello
	Finances et services	Jonathan Lapointe
	Finances et services	Nathalie Jasmin
	Information	Nadia Madzarac
	Services aux étudiants	Brian Mayer
<b>Employés</b>	Services aux étudiants	Geneviève-Catherine Béland
	Directeur général	Marc Brochu
	Secrétaire-réceptionniste	Lise Matteau
	Agent de liaison SAE	Pierre-Luc Paquette
<b>1993-1994</b>		
	Secrétaire général	François Rebello
	Interne	Rodrigo Monardes
	Vie étudiante	Marc Laverdière
	Affaires académiques de premier cycle	Luc Bonenfant
	Affaires académiques des cycles supérieurs	Patrick Lahaie
	Affaires académiques des cycles supérieurs	Luc Larose
	Affaires académiques des cycles supérieurs	Jocelyne Lalonde
	Affaires externes	Steven Guilbault
	Affaires externes	Nicolas Girard
	Finances et services	Louis-Alexandre Laferrière
	Finances et services	Jean-François Samray
	Finances et services	Joël Bernier
	Services aux cycles supérieurs	Farid Amellal
<b>Employés</b>	Services aux étudiants	Geneviève-Catherine Béland
	Directeur général	Marc Brochu
	Conseiller en règlements	Charles Lajoie
	Attaché à l'exécutif	Michel Léveillé
	Secrétaire-réceptionniste	Lise Matteau
	Agent de liaison SAE	Pierre-Luc Paquette

## 1994-1995

Secrétaire général	Nicolas Girard
Secrétaire	Rachel Laforest
Relations étudiantes	Yannick Saint-Germain
Affaires académiques de premier cycle	Julie Lebel
Affaires académiques des cycles supérieurs	Pierre Millette
Affaires externes	Marc-André Lefebvre
Finances et services	Marc-Antoine Paré
Services aux cycles supérieurs	Martin Chaumont
Services aux étudiants	Pierre Richard
Services aux étudiants	Pierre Pelletier
Employés	
Directeur général	Marc Brochu
Conseiller en règlements	Charles Lajoie
Attaché à l'exécutif	Michel Léveillé
Secrétaire-réceptionniste	Lise Matteau
Agent de liaison SAE	Pierre-Luc Paquette

## 1995-1996

Secrétaire général	Nicolas Girard
Secrétaire	Philippe-André Tessier
Relations étudiantes	Benoit Brière
Affaires académiques de premier cycle	Alexandre Chabot
Affaires académiques des cycles supérieurs	Luc Bonenfant
Affaires académiques des cycles supérieurs	Jonathan Valois
Affaires externes	Patrick Howe
Finances et services	Marc-Antoine Paré
Services aux cycles supérieurs	Jean-François Duchesne
Services aux étudiants	Carl Delisle
Services aux étudiants	Martin Chalifour
Employés	
Directeur général	Marc Brochu
Conseiller en règlements	Charles Lajoie
Attaché à l'exécutif	Michel Léveillé
Secrétaire-réceptionniste	Lise Matteau
Attachée aux cycles supérieurs	Martine Thibault
Agent de liaison SAE	Chantal Laliberté

## 1996-1997

Secrétaire général	Alexandre Chabot
Affaires internes	Simon Carrier
Affaires externes	Patrice Allard
Finances et services	Caroline Plouffe
Affaires académiques de premier cycle	Alexandra Houde
Affaires académiques de premier cycle	Catherine Bourdages
Affaires académiques de cycles supérieurs	Marc Vachon
Services de cycles supérieurs	Sébastien Lépine
Services aux étudiants	Benoit Brière

<b>Employés</b>	Relations étudiantes	Sylvain Hallé
	Attaché à l'exécutif	Louis Aucoin
	Directeur général	Marc Brochu
	Conseiller en règlements	Charles Lajoie
	Agent de liaison SAE	Chantal Laliberté
	Attaché à l'exécutif	Louis-Mathieu Loiselle
	Secrétaire-réceptionniste	Lise Matteau
	Attachée aux cycles supérieurs	Martine Thibault
<b>1997-1998</b>		
	Secrétaire général	Patrice Allard
	Affaires internes	Cynthia Larue
	Affaires internes	Éric Poirier
	Affaires externes	Hugo Sigouin-Plasse
	Affaires externes	Yannick Vennes
	Finances et services	Jean-François Duchesne
	Affaires académiques de premier cycle	Catherine Bourdages
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Marc Vachon
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Gilbert Rodrigue
	Services de cycles supérieurs	Karine Gélinas
	Services aux étudiants	Pierre Langlois
	Services aux étudiants	Julie Blackburn
<b>Employés</b>	Relations étudiantes	Sylvain Hallé
	Conseiller en règlements	Charles Lajoie
	Agent de liaison SAE	Chantal Laliberté
	Attachée aux cycles supérieurs	Anny Létourneau
	Attaché à l'exécutif	Louis-Mathieu Loiselle
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Conseillère en règlements	Julie Montreuil
	Directeur général	Martin Paquin
	Attachée aux cycles supérieurs	Martine Thibault
<b>1998-1999</b>		
	Secrétaire général	Karine Gélinas
	Secrétaire général	Patrick Lebel
	Affaires internes	Patrick Lebel
	Affaires externes	Yannick Vennes
	Affaires externes	Sébastien Boucher
	Finances et services	Christian Schryburt
	Affaires académiques de premier cycle	Julie Blackburn
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Isabelle Parisien
	Services de cycles supérieurs	François Dupuis
	Services aux étudiants	Philippe Perrreault
	Relations étudiantes	Nicolas Morin
<b>Employés</b>	Relations étudiantes	Yohann Aubé
	Agent de liaison SAE	Chantal Laliberté

	Attachée aux cycles supérieurs	Anny Létourneau
	Attaché à l'exécutif	Louis-Mathieu Loiseau
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Conseillère en règlements	Julie Montreuil
	Directeur général	Martin Paquin
	Recherchiste documentaliste	Patrick Vanasse
<b>1999-2000</b>		
	Secrétaire général	Patrick Lebel
	Affaires internes	Benoît Riopel
	Affaires externes	Patrick Taillon
	Finances et services	Christian Schryburt
	Affaires académiques de premier cycle	Simon Latulippe
	Affaires académiques de premier cycle	Hélène Potvin
	Affaires académiques de cycles supérieurs	François Dupuis
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Caroline Meunier
	Services de cycles supérieurs	Charles Gagnon
	Services aux étudiants	Gabriel Jean-Simon
	Relations étudiantes	Alexandre Paris
<b>Employés</b>	Recherchiste	Jean-Christian Aubry
	Directeur exécutif	Sébastien Gagnon
	Agent de liaison SAE	Chantal Laliberté
	Attachée aux cycles supérieurs	Anny Létourneau
	Attaché à l'exécutif	Louis-Mathieu Loiseau
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Conseillère en règlements	Julie Montreuil
	Conseiller en règlements	Paul-Yvon Thériault
	Agent de liaison SAE	Marc Therrien
	Recherchiste documentaliste	Patrick Vanasse
<b>2000-2001</b>		
	Secrétaire général	Patrick Lebel
	Affaires internes	Benoît Riopel
	Affaires externes	Étienne Marcotte
	Affaires externes	Nicolas Fournier
	Finances et services	Philippe Jacques
	Affaires académiques de premier cycle	Sébastien Adam
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Caroline Meunier
	Services de cycles supérieurs	Pascal Lavoie
	Services aux étudiants	Gabriel Jean-Simon
	Relations étudiantes	Martin Doucet
<b>Employés</b>	Directeur général	Sébastien Gagnon
	Agente de liaison SAE	Annie Hébert
	Attachée aux cycles supérieurs	Anny Létourneau
	Attaché à l'exécutif	Louis-Mathieu Loiseau
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau

	Adjoint administratif	Dominique Poulin
	Conseillère en règlements	Anne Marie Tassé
	Attaché aux communications	Nicolas Trottier
	Recherchiste documentaliste	Patrick Vanasse
<b>2001-2002</b>		
	Secrétaire général	Benoît Riopel
	Affaires institutionnelles	Alexandre Gagnon
	Relations étudiantes	Jonathan Houde
	Affaires externes	Nicolas Fournier
	Finances et services	Philippe Jacques
	Affaires académiques de premier cycle	Étienne Marcotte
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Geneviève Lanoue-Larue
<b>Employés</b>	Agente de liaison SAE	Annie Hébert
	Attachée aux cycles supérieurs	Anny Létourneau
	Attaché à l'exécutif	Louis-Mathieu Loiselle
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Directeur général	Dominique Poulin
	Conseillère en règlements	Anne Marie Tassé
	Attaché aux communications	Nicolas Trottier
	Recherchiste documentaliste	Éric Major
<b>2002-2003</b>		
	Secrétaire général	Nicolas Fournier
	Affaires institutionnelles	Alexandre Bourdeau
	Vie étudiante	Olivier Thibeault
	Affaires externes	Christyne Pilon
	Finances et services	Jonathan Harvey
	Affaires académiques de premier cycle	François Vincent
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Geneviève Lanoue-Larue
<b>Employés</b>	Agente de liaison SAE	Annie Hébert
	Attachée aux cycles supérieurs	Anny Létourneau
	Attaché à l'exécutif	—
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Directeur général	Dominique Poulin
	Conseillère en règlements	Anne Marie Tassé
	Attaché aux communications	Nicolas Trottier
	Recherchiste documentaliste	Éric Major
<b>2003-2004</b>		
	Secrétaire général	Jonathan Harvey
	Affaires institutionnelles	Philippe Bélanger
	Vie étudiante	Nicolas Langelier
	Affaires externes	François Vincent
	Finances et services	François Séguin
	Affaires académiques de premier cycle	Pierre-Alain Benoit
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Mathieu LeBlanc

<b>Employés</b>	Affaires associatives	Cindy Couture
	Agente de liaison SAE	Simon Latulippe
	Secrétaire réceptionniste	Lise Matteau
	Directeur général	Dominique Poulin
	Conseillère en règlements	Dominique Désilets
	Attaché aux communications	Nicolas Trottier
	Recherchiste documentaliste	Éric Major
	Attaché académique	Magdaline Boutros
	Attaché académique	Yves Cloutier
	Attaché à la logistique	Pierre Véronneau
<b>2004-2005</b>	Attaché politique	Francis Bourque-Sandoval
	Secrétaire général	Pierre-Alain Benoit
	Affaires institutionnelles	Christian Bélair
	Vie étudiante	Véronique Marineau
	Affaires externes	Jean-Marc Lefebvre
	Finances et services	François Séguin
	Affaires académiques de premier cycle	Olivier Sylvestre
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Yenny Vega Cardenas
	Affaires associatives	Julie Lavallée
	Recherche universitaire	Maya Cacheco
<b>Employés</b>	Secrétaire réceptionniste	Chantal Rhéault
	Directeur général	Dominique Poulin
	Conseillère en règlements	Caroline Dion
	Attaché aux communications	Nicolas Trottier
	Recherchiste documentaliste	Éric Major
	Attaché académique	Yves Cloutier
	Attaché politique	Francis Bourque-Sandoval
	Adjoint comptable	Esteban Javier Zarucchi
	Gérant du comptoir multiservices	Philippe Gingras
	Agent de liaison SAÉ	Simon Latulippe
<b>2005-2006</b>	Directeur du FICSUM	Robert Dubois
	Secrétaire général	Christian Bélair
	Affaires institutionnelles	Alexandre Beaupré-Lavallée
	Vie étudiante	Véronique Marineau
	Affaires externes	Marylène Robitaille
	Finances et services	Aymen Romdhani
	Finances et services	Jonathan Plamondon
	Affaires académiques de premier cycle	Caroline Fortin
	Affaires académiques de cycles supérieurs	Olivier Sylvestre
	Affaires associatives	Sylvain Dubé

<b>Employés</b>	Recherche universitaire	Mathieu Moreau
	Secrétaire réceptionniste	Chantal Rhéault
	Directeur général	Dominique Poulin
	Conseillère en règlements	Caroline Dion
	Attaché aux communications	Nicolas Trottier
	Recherchiste documentaliste	Éric Major
	Attaché académique	Yves Cloutier
	Gérante du comptoir multiservices	Audrey Magne
	Agente de liaison des SAÉ	Annie Hébert
	Directeur du FICSUM	Robert Dubois
<b>2006-2007</b>	Secrétaire général	Jonathan Plamondon
	Affaires institutionnelles	Sylvain Dubé
	Vie de campus	Marie-Michèle Houle
	Affaires externes	Julie Bouchard
	Finances et services	Philippe Brisson
	Affaires académiques de premier cycle	Louis-Philippe Vien
	Affaires académiques des cycles supérieurs	Martin Vézina
	Affaires universitaires	Sylvain Dubé
	Recherche universitaire	—
	Adjoint administratif	Alexandru Avarvarei
<b>Employés</b>	Attachée à la logistique	Patricia Lopraino
	Secrétaire réceptionniste	Chantal Rhéault
	Directeur général	Esteban Javier Zarucchi
	Conseillers en règlements	Caroline Dion / Jean-François Leroux
	Attaché aux communications	Mathias Schoemer
	Recherchiste documentaliste	Éric Major
	Attaché aux affaires universitaires	Yves Cloutier
	Gérant du comptoir multiservices	Patrick Milochevitch
	Agent de liaison des SAÉ	Dominic Quarré
	Directeur du FICSUM	Robert Dubois
Attaché politique	Alexandre Ducharme	

---

# Index onomastique

## - A -

Albert, Gérard : 99  
Allaire, Jean : 110  
Ananou, Claude : 70, 71  
Arel, Dominique : 36, 45, 46, 48, 49  
Audet, Michel : 154  
Avard, François : 159  
Axworthy, Lloyd : 94, 106, 108, 109, 110, 111

## - B -

Baillargeon, Jean : 36\*  
Barbeau, Michel : 60  
Bastien, René : 15  
Beauchemin, Michel : 63\*  
Beaudoin, Françoise : 63\*  
Béchar, Bruno-Marie : 148  
Bédard, Éric : 17, 45, 66  
Bégin, Simon : 152  
Benoît, Pierre-Alain : 132, 133, 154, 159, 162  
Bergman, Lawrence : 154  
Bérubé, Yves : 40  
Binamé, Charles : 159  
Bisaillon, Suzanne : 97  
Bisson, André : 100, 101  
Bissonnette, Lise : 103  
Blais, Isabelle : 159  
Blais-Ouellette, Sébastien : 99  
Boisvert, Yves : 49  
Bonenfant, Luc : 52  
Bouchard, Julie : 153, 160  
Bouchard, Lucien : 143  
Bouchard, Pier-André : 150, 152  
Boulet, Julie : 137  
Bourassa, Robert : 13, 24, 93  
Bourbonnais, Guy : 53  
Bourdeau, Alexandre : 129\*  
Brassard, Diane : 74  
Brassard, Jacques : 93

## - C -

Cadotte, Robert : 30  
Cantin, Michel : 66  
Chabot, Alexandre : 19, 105  
Chagnon, Jacques : 96  
Chantal, René de : 15, 17  
Charbonneau, Claudette : 160  
Charest, Jean : 144, 150, 151\*, 152, 153, 154, 155, 158, 160, 162  
Chartrand, Michel : 160  
Chrétien, Jean : 106, 107, 108, 111, 113  
Cléroux, Robert : 99  
Cloutier, Gilles : 60, 95  
Coallier, Marc-André : 89  
Corbo, Claude : 110  
Corcoran, Jim : 159  
Côté, Pierre-Paul : 99  
Coupal, François : 45,  
Couture, Claude : 47  
Cyr, Pierre : 97

## - D -

Dawson, Caroline : 125, 126, 130  
De Chantal, René (voir Chantal, René de)  
Delgado, Jérôme : 51  
Denis, Roch : 156  
Des Lauriers, Édith : 26  
Desbiens, Pascal : 20  
Desjardins, Louis : 48, 49  
Desjardins, Michel : 29, 30  
Desrochers, Clémence : 28, 159  
Desrochers, Michel : 28  
Dion, Stéphane : 113  
Drapeau, Robert : 48  
Drapeau, Sylvie : 159  
Duffy, Lise : 140  
Duo, Enzo : 62, 66  
Dupuis, François : 119\*  
Durand, Claude : 61  
Dussault, Jacques : 123

---

L'astérisque (\*) fait référence au nom d'une personne se trouvant au bas d'une légende de photo.

- F -

Fournier, Jean-Marc : 155, 158, 159, 160  
Fournier, Nicolas : 129\*, 130  
French, Richard : 99, 101

- G -

Gadoury, Michel : 68  
Gagnon, Sébastien : 119\*  
Gagnon-Tremblay, Monique : 154  
Gariépy, Michel : 99  
Garneau, Michel : 159  
Garon, Jean : 102, 103, 111  
Gauthier, Jacques : 38\*, 48\*, 49  
Gautrin, Henri-François : 102  
Gendron, Richard : 29  
Girard, Nicolas : 82, 89, 99, 100, 107\*, 109  
Girouard, Pierre-Nicolas : 25  
Godbout, Clément : 110  
Gonzalo, Frédéric : 67  
Goyer, Robert : 99  
Goyette, Bernard : 121, 122  
Goyette, Nicolas : 131  
Grand'maison, Pierre : 99  
Gravel, Denis : 86  
Gravel, Jacques : 131  
Grondin, Gilles : 75  
Groulx, Stéphane : 15  
Groulx, Yves : 86  
Gruda, Agnès : 103  
Guay, Philippe : 68, 97

- H -

Hamel, Claude : 102  
Hannan, John : 65  
Harvey, Jonathan : 129\*, 130, 148  
Hébert, Daniel : 122  
Henry, Benoît : 89  
Héroux, Guy : 30, 31  
Huot, Geneviève : 84

- J -

Jacques, Sylvie : 86  
Jalbert, Martin : 126  
Jean-Simon, Gabriel : 119\*

Jourdain, Pierre : 23  
Juneau, Pierre : 60

- K - L -

Kenniff, Patrick : 92  
Lacoste, Nathalie : 48, 49  
Lacoste, Paul : 14, 25  
Lacroix, Robert : 57, 143, 144, 150  
Lalonde, Jocelyne : 53  
Lambert, Phyllis : 110  
Landry, Bernard : 128  
Lanoue-Larue, Geneviève : 129\*  
Lapointe, Jonathan : 61  
Lapointe, Normand : 23, 25, 26, 37  
Laquoc, François : 60  
Larose, Gérald : 110  
Larose, Roger : 24  
Latraverse, Jean : 37  
Latraverse, Plume : 159  
Latulippe, Simon : 119\*  
Lebel, Patrick : 119\*, 120, 127, 143, 145  
Lecomte, Michel : 38\*, 40  
L'Écuyer, Jacques : 71  
Lefebvre, Martin : 42, 49, 50  
Lefebvre, Pierre-Philippe : 125, 126, 128, 130  
Legault, François : 113, 144  
Legault, Sylvie : 110  
Legendre, Frédéric : 129  
Leloup, Jean : 61  
Lemire, Daniel : 159  
Leroux, Robert : 99  
Lespérance, Michel : 99  
Létourneau, Anny : 119\*, 129\*  
Lévesque, Gérard-D. : 71, 92  
Lévis, Claude : 86  
Loiselle, Louis-Mathieu : 119\*  
Lucier, Jacques : 65, 99

-M -

Madzarac, Nadia : 61  
Maheu, Louis : 144  
Mailloux, Paul : 97  
Major, Éric : 129\*  
Malbœuf, Marie-Claude : 100, 101  
Malette, Yves : 15

- Marion, Denis : 38\*
- Marois, Pauline : 142, 143
- Martin, Robert : 65, 96, 99
- Massé, Henri : 160
- Mathieu, Mireille : 99, 117
- McNicoll, Claire : 98
- Ménard, Laurent-Paul : 81
- Michaud, Pierre : 63\*
- Minotti, Patrick : 88
- Molinari, Patrick : 68, 101
- Monardes, Rodrigo : 53
- Monfort, Mikaëlle : 130
- Monty, Jean : 113, 114
- Morin, Jacques-Yvan : 26
- Morissette, Gilles : 30
- Munger, Martin : 40
- N -
- Nadeau, Isabelle : 53
- P -
- Pagé, Lorraine : 110
- Papapopoulos, Alkis : 63\*
- Paquette, Pierre-Luc : 63\*
- Paris, Alexandre : 119\*
- Parizeau, Jacques : 104
- Patry, Michel : 15, 18
- Pautel, Cédric : 63\*, 77, 79
- Pettigrew, Pierre : 113, 114
- Pichet, Caroline : 51, 52
- Pigeon, Michel : 156
- Pilon, Christyne : 129\*
- Pilon, David : 125, 126, 127, 130
- Plamondon, Jonathan : 152
- Plourde, Nicolas : 78, 79
- Poisson, Louis : 23
- Potvin, Maryse : 75
- Poulin, Dominique : 129\*
- Proulx, Josée : 53
- R -
- Racette, André : 104
- Raguenaud, Bernard : 70
- Rebello, François : 54, 92, 93, 96, 107, 110
- Reeves, Hubert : 110
- Reid, Pierre : 149, 150, 152, 153, 155
- Ribaux, Sydney : 80
- Richard, Louise-Hélène : 140
- Riddell, Norman : 151
- Ringuet, Michel : 156
- Riopel, Benoît : 119\*
- Robichaud, Geneviève : 38\*
- Robillard, Lucienne : 94
- Rodrigue, Gilbert : 129\*
- Ryan, Claude : 72, 75
- Rybaux, Sydney : 80
- S -
- Sales, Arnaud : 112
- Salvail, Yves : 38\*
- Saucier, Guylaine : 99
- Sauvé, Ginette : 35
- Schryburt, Christian : 119\*
- Séguin, Yves : 155
- Sicotte, Pascale : 49
- Simard, René : 95\*, 96, 97
- Smith, Pierre-Louis : 58, 60
- Soldevila, Carlos : 54
- T -
- Taillon, Patrick : 119\*
- Tassé, Anne Marie : 129\*, 132
- Tassé, Philippe : 63\*
- Therrien, Yves : 15, 18, 19, 65
- Thibault, Olivier : 129\*
- Tremblay, Anne-Claudine : 160
- Tremblay, Gérald : 136, 137
- Tremblay, Gilles : 38\*
- Tremblay, Hugues : 50
- Tremblay, Mara : 159
- Trépanier, Luc : 63, 66, 73, 74
- Trottier, Nicolas : 129\*
- Trudeau, Pierre Elliott : 28\*
- V - W - Y -
- Vallières, Jean : 59
- Vanasse, Patrick : 119\*
- Vincent, François : 129\*
- Wells, Guy-Philippe : 66
- Young, Doug : 111

Ancien membre de l'exécutif de l'Association étudiante en histoire (1979-1980), journaliste au *Continuum* (1982-1984) et détenteur d'une maîtrise en science politique, Denis Gravel rédige présentement un mémoire de maîtrise en histoire à l'Université de Montréal sur la commémoration à Lachine. Spécialiste de l'histoire municipale, M. Gravel est le principal auteur de nombreux livres, *Verdun, 125 ans d'histoire* (Archiv-Histo), *Histoire de Ville de LaSalle*, *Histoire du Village des Rapides* (Méridien), *Moulins et meuniers du Bas-Lachine, 1667-1890* (Septentrion) et autres publications qui concernent les villes et les villages de la région de Montréal. Président de la Société historique Cavelier-de-LaSalle, il s'intéresse à la recherche sur le patrimoine bâti depuis déjà plusieurs années (moulin Fleming et maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier).



Ce livre n'est pas une analyse politique, ni une apologie de la FAÉCUM. Le lecteur y trouvera plutôt une reconstitution des événements qui ont marqué l'évolution historique de la fédération. Tout au long de son histoire, les militants du Bureau exécutif, les représentants des associations membres du Conseil central et du Congrès ont posé des actions qui ont influencé le cours des événements. Je tente donc de les situer dans le contexte de l'époque, sans tenter d'imposer une idéologie précise. Je propose une version des faits aussi près que possible de la réalité et reposant sur des sources d'information provenant principalement d'articles de journaux (*Le Devoir*, *La Presse*, *Continuum*, *Le Quartier Libre*, etc.), des archives de la fédération et d'entrevues avec les militants.